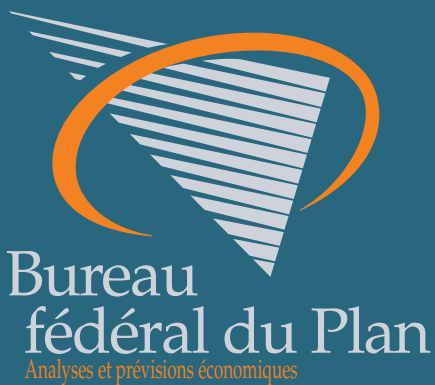


PERSPECTIVES

Perspectives économiques 2017-2022



Juin 2017

.be

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Le BFP établit deux fois par an, en février et en septembre, des prévisions à court terme pour l'économie belge, sous la responsabilité de l'Institut des comptes nationaux. Ces prévisions servent de base à la confection du budget de l'État et au contrôle budgétaire, d'où la dénomination de "budget économique". Le BFP publie au printemps des perspectives économiques sur un horizon de cinq ans, dont une version préliminaire préparée en mars constitue le cadre macroéconomique du programme de stabilité de la Belgique. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des perspectives économiques régionales.

Le BFP réalise également, une fois par an, des perspectives financières de long terme centrées sur le coût budgétaire du vieillissement ainsi qu'une analyse de la soutenabilité sociale des pensions, pour le compte du Comité d'étude sur le vieillissement dont il assure le secrétariat.

Chaque année, le BFP élabore, en collaboration avec la Direction générale Statistique, des perspectives démographiques. Tous les trois ans, le BFP élabore pour la Belgique des perspectives énergétiques. Tous les trois ans, il élabore également des perspectives d'évolution de la demande des transports en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports. Dans ces trois domaines, ces perspectives sont réalisées sur un horizon de long terme.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay - Dépôt légal : D/2017/7433/18

PERSPECTIVES



Perspectives
économiques
2017-2022

Juin 2017

Contributions

Cette publication a été réalisée par les membres de la Direction générale du BFP :

Coordination générale assurée par Michel Englert, Delphine Bassilière, Igor Lebrun et Filip Vanhorebeek.

Ont contribué : Ingrid Bracke, Bart De Ketelbutter, Frédérique Denil, Greet De Vil, Ludovic Dobbelaere, Nicole Fasquelle, Vincent Frogneux, Gina Gentil, Koen Hendrickx, Laurence Laloy, Luc Masure, Hendrik Nevejan, Michel Saintrain, Bertrand Scholtus, Peter Stockman, Marie Vandresse, Peter Willemé.

Traduction : Christelle Castelain, Ben Dragon, Miguel Louis et Patricia Van Brussel

Cellule informatique : Geert Bryon, Adinda De Saeger et Dominique Van Der Wal

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : contact@plan.be

<http://www.plan.be>

Table des matières

1. Synthèse	1
2. Évolutions macroéconomiques	11
2.1. Environnement international	11
2.2. Croissance économique belge et ses principales composantes	16
2.3. Prix et coûts	27
3. Le marché du travail	29
3.1. Démographie et offre de travail	29
3.2. Coût du travail et part du travail dans la valeur ajoutée dans le secteur des entreprises	34
3.3. Emploi	41
3.4. Chômage et réserve de main-d'œuvre	48
4. Finances publiques	53
4.1. Ensemble des administrations publiques	53
4.2. Pouvoir fédéral	56
4.3. Sécurité sociale	62
4.4. Communautés et régions	70
4.5. Pouvoirs locaux	74
5. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	77
5.1. Évolution de la demande d'énergie	77
5.2. Émissions de CO ₂ liées à l'énergie	81
5.3. Émissions de CO ₂ d'origine non énergétique et d'autres gaz à effet de serre	84
5.4. Émissions totales de gaz à effet de serre	86
6. Annexes	89
6.1. Principales hypothèses de la projection	91
6.2. Résultats macroéconomiques	96
6.3. Comptes sectoriels	102
6.4. Finances publiques	107
6.5. Résultats par branche d'activité	114

Liste des encadrés

ENCADRÉ 1 -	Hypothèses relatives à l'environnement international	13
ENCADRÉ 2 -	Mesures relatives au coût du travail prises en compte dans les Perspectives	37
ENCADRÉ 3 -	Déterminants macroéconomiques des salaires bruts nominaux sur la période 2019-2022	39
ENCADRÉ 4 -	Des finances publiques présentées en concepts SEC	57
ENCADRÉ 5 -	Réforme du financement de la sécurité sociale	62
ENCADRÉ 6 -	Poids accru des subsides à l'emploi dans les finances publiques	72

1. Synthèse

Évolutions macroéconomiques

La reprise de l'économie mondiale est généralisée mais reste malgré tout limitée.

La croissance de l'économie mondiale devrait s'élever à 3,5 % en 2017 (après 3,1 % l'an dernier), soutenue à la fois par les économies avancées et les pays émergents. La dynamique des économies émergentes s'explique par la remontée des prix des matières premières, tandis que les économies avancées voient l'état budgétaire se desserrer quelque peu. À partir de 2018, la croissance mondiale devrait se consolider et atteindre en moyenne 3,7 % jusqu'en 2022.

Croissance plus robuste de l'économie américaine et des pays émergents...

L'économie américaine devrait voir sa croissance passer de 1,6 % en 2016 à 2,1 % en 2017 et à 2,4 % en 2018 grâce à la reprise des investissements des entreprises, à une croissance solide dans la construction et à une politique budgétaire plus expansionniste. La progression du PIB américain devrait par la suite s'affaiblir et atteindre 1,7 % en 2022. La sortie de récession de la Russie et du Brésil, couplée à une activité économique dynamique en Inde, devrait permettre une reprise dans les pays émergents à partir de 2017-2018. À moyen terme, la croissance économique devrait s'accélérer dans la majorité de ces pays mais le ralentissement de l'économie chinoise limiterait la croissance de l'ensemble de ce groupe à 5 % à l'horizon 2022.

...alors que celle de la zone euro reste modeste.

La croissance économique de la zone euro devrait s'établir à 1,7 % cette année, soit une stabilisation par rapport à 2016. La disparition de l'impact positif de la baisse des prix énergétiques sur le pouvoir d'achat serait compensée par l'importance des créations d'emplois et la reprise des investissements. Sur la période 2018-2022, la croissance économique, bridée par les faibles gains de productivité et une population vieillissante, devrait s'établir à 1,5 à 1,6 %, soit un rythme moins soutenu que celui enregistré durant les années qui ont précédé l'éclatement de la crise financière. L'inflation de la zone devrait s'élever à 1,6 % cette année sous l'influence de la remontée du prix du pétrole et des autres matières premières. Avec une progression des prix de l'énergie plus faible, l'inflation devrait retomber à 1,4 % en 2018 pour se redresser graduellement par la suite.

Un scénario international entouré de risques à la baisse mais également à la hausse.

Ce scénario international est entouré d'un certain nombre d'incertitudes au niveau mondial mais aussi européen. La plus grande incertitude réside dans l'orientation de la future politique budgétaire et commerciale des États-Unis qui implique des risques à la hausse comme à la baisse. Ensuite, la possibilité d'un atterrissage brutal de l'économie chinoise ne peut être exclue. Enfin, au niveau européen, le processus de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne et la fragilité persistante du secteur bancaire constituent les principaux points d'inquiétude.

Le rythme de croissance du PIB belge s'accélère en 2017, se stabilise en 2018-2020 puis fléchit en fin de période.

En 2017, les composantes de la demande finale, à l'exception des investissements en logements et des exportations nettes, devraient afficher une croissance plus dynamique, permettant au PIB de croître de 1,6 % contre 1,2 % l'an dernier. Au cours de la période 2018-2020, le PIB belge maintiendrait ce rythme de progression de

1,5 à 1,6 %, semblable à celui de la zone euro. En 2021-2022, la croissance économique belge ralentirait quelque peu pour atteindre 1,4 % en moyenne, reflétant le moindre dynamisme de la consommation privée et des investissements.

La consommation des particuliers est soutenue par la progression du pouvoir d'achat en 2018-2019 puis par le repli du taux d'épargne.

La croissance du revenu disponible réel des particuliers devrait être un peu plus dynamique cette année (1,2 %) qu'en 2016 (0,9 %). Les dépenses de consommation des particuliers s'accéléraient également (1,6 % contre 1,2 % en 2016), donnant lieu à une nouvelle baisse du taux d'épargne. En 2018 et 2019, la croissance du revenu disponible réel des particuliers devrait être particulièrement dynamique (respectivement 1,9 % et 2,0 %) suite entre autres aux réductions additionnelles d'impôts accordées dans le cadre du tax shift. Cette progression soutenue de leur pouvoir d'achat permettrait aux particuliers de, simultanément, maintenir une croissance élevée de leurs dépenses de consommation (respectivement 1,7 % et 1,4 %) et de relever leur taux d'épargne. Au cours de la période 2020-2022, la croissance du revenu disponible réel des particuliers retomberait, en l'absence de nouvelles mesures de baisse des prélèvements obligatoires, à 1,1 % en moyenne par an. Avec une progression annuelle des dépenses de consommation des particuliers de 1,3 % sur 2020-2022, le taux d'épargne serait à nouveau en recul.

Les investissements des entreprises se montrent dynamiques, ceux en logements progressent dans une moindre mesure...

Sur la période 2017-2019, la croissance du volume des investissements des entreprises s'élèverait à 3,1 % en moyenne par an. Ensuite, cette croissance ralentirait pour atteindre 2,2 % en 2022. Cette bonne dynamique s'explique par des perspectives de débouchés favorables, une rentabilité élevée et des taux d'intérêt réels qui demeurent, malgré leur remontée, historiquement bas. La croissance en volume des investissements en logements se limiterait à 0,3 % cette année, pénalisée par un premier trimestre décevant. Soutenus par des conditions de financement toujours attrayantes et par une évolution favorable du pouvoir d'achat, ces investissements progresseraient de 1,4 % en 2018. Cette modeste croissance devrait se confirmer par la suite, passant de 1,2 % en 2019 à 0,8 % en 2022, parallèlement à la remontée des taux d'intérêt à long terme.

...alors que les investissements des administrations publiques sont soutenus.

Les investissements des administrations publiques devraient afficher une croissance réelle soutenue en 2017 (3,5 %) et davantage encore en 2018 (8,3 %), année des élections communales. Le recul du total des investissements publics en volume en 2019 serait relativement contenu (-3,6 %), en raison du maintien d'une croissance forte des investissements des régions et communautés. En 2020, les investissements publics seraient à nouveau en très nette progression (6,8 %), principalement en raison d'importants investissements du pouvoir fédéral dans la Défense. En outre, les investissements réalisés dans le cadre du RER seraient en augmentation. En 2021 et 2022, la croissance de l'ensemble des investissements publics ne s'élèverait plus qu'à, respectivement, 1,8 % et 1,2 %.

En l'absence de nouvelles mesures, la croissance de la consommation publique remonte graduellement.

La consommation publique en volume devrait augmenter de 0,7 % en 2017 sous l'impulsion d'une progression des dépenses de soins de santé, alors que les rémunérations publiques enregistreraient une croissance nulle et les achats nets de biens et services un nouveau repli. À partir de 2018, sans nouvelles mesures, la croissance de la consommation publique en volume s'accélérait progressivement, passant de 0,8 % en 2018

à 1,2 % en 2022. Au cours de cette période, la croissance de la consommation publique serait portée par celle des dépenses de soins de santé qui progresseraient en moyenne de 2,2 % par an.

La contribution à la croissance des exportations nettes est légèrement négative.

En 2017, la croissance des débouchés extérieurs de la Belgique devrait atteindre 3,7 %. De plus, la croissance des exportations belges serait soutenue cette année par l'évolution favorable des coûts intérieurs et par les effets d'une opération de réorganisation d'une grande entreprise pharmaceutique en 2016. Dans ce contexte, les exportations devraient progresser de 4,8 %. Au cours de la période 2018-2022, les marchés extérieurs pertinents pour la Belgique progresseraient à un rythme annuel moyen de 3,8 %. Cette progression des débouchés extérieurs, associée à la stabilisation de la parité euro-dollar et à une croissance à nouveau positive des coûts salariaux unitaires, se solderait par une augmentation du volume des exportations belges de 3,6 % par an en moyenne. Les importations devraient atteindre un rythme moyen de progression très légèrement supérieur (3,8 %) ; dès lors, les exportations nettes exprimées en volume auraient une contribution à la croissance économique faiblement négative sur l'ensemble de la période.

L'inflation atteint un peu plus de 2 % en 2017, mais recule ensuite à 1,6 % en moyenne.

L'inflation belge, mesurée sur la base de l'indice national des prix à la consommation, s'établirait à 2,1 % cette année (contre 2,0 % en 2016). En 2016, les prix belges à la consommation ont été poussés à la hausse suite à l'introduction d'un certain nombre de mesures comme l'augmentation de la contribution au Fonds Énergie qui est reprise dans la facture d'électricité en Flandre. En 2017, l'impact plus limité des mesures est toutefois annulé par la remontée des prix du pétrole. Suite à la politique de modération salariale des dernières années, le coût salarial par unité produite a enregistré une croissance négative au cours de la période 2014-2016. À partir de 2017, le coût salarial devrait de nouveau connaître une progression plus rapide, avec pour effet une hausse progressive de l'inflation sous-jacente. Au final, l'inflation resterait limitée à 1,6 % par an en moyenne au cours de la période 2018-2022.

Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

La baisse tendancielle de l'intensité en énergie du PIB se prolonge et les émissions de gaz à effet de serre continuent à diminuer...

La mise en application de technologies peu énergivores, stimulées par des mesures spécifiques prises par les autorités compétentes, permettrait à la consommation finale d'énergie de se stabiliser au cours de la période 2017-2022. La tendance historique à la baisse de l'intensité en énergie du PIB serait ainsi confirmée. Les émissions de gaz à effet de serre passeraient de 114,9 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2016 à 108,9 millions de tonnes en 2022, soit une réduction de 25 % par rapport à leur niveau de 2005. Ce résultat favorable s'explique en grande partie par la baisse des émissions de CO₂ d'origine énergétique suite aux modifications structurelles intervenues dans la consommation d'énergie en faveur de produits moins polluants et d'énergies renouvelables. Les émissions de CH₄, N₂O et de gaz fluorés seraient également en repli. Les émissions de CO₂ d'origine non énergétique seraient par contre en légère augmentation.

...mais des efforts en matière de carburants renouvelables seront nécessaires pour atteindre les objectifs à l'horizon 2020.

La Belgique devra satisfaire à l'horizon 2020 à une série d'objectifs fixés par l'Union européenne dans le cadre du paquet Climat-Énergie. Pour les secteurs ne participant pas au système européen d'échange de quotas d'émissions, l'objectif de réduction de 15 % par rapport à 2005 serait atteint. Toutefois, afin de rencontrer l'ob-

jectif de 13 % de carburants renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, des efforts additionnels devront être consentis.

Marché du travail

À moyen terme, la démographie contribue négativement à la croissance de l'offre de travail,...

Au cours des années 2016-2017, la croissance de la population d'âge actif (15-64 ans) est soutenue par l'immigration internationale, mais à partir de 2018, elle renoue avec la tendance négative structurelle qui s'est dessinée au milieu des années 2000. En fin de période de projection, la population d'âge actif en vient même à se stabiliser, parce que le solde migratoire (toujours positif) contrebalance à peine l'évolution naturelle négative de la population d'âge actif, qui résulte du vieillissement des cohortes du baby-boom. Puisqu'en outre la structure de la population d'âge actif se modifie en faveur de la classe la plus jeune et de la classe la plus âgée, la contribution de la démographie au développement de l'offre de travail est légèrement négative à moyen terme. Cette évolution contraste nettement avec celle constatée au cours de la dernière décennie.

...ce qui n'est que temporairement compensé par la participation croissante dans les classes d'âge supérieures.

L'accroissement malgré tout relativement important de la population active à moyen terme (+111 000 personnes) est imputable à une évolution plus dynamique des taux d'activité. L'évolution négative de la participation dans les classes d'âge inférieures et moyennes semble marquer un coup d'arrêt, tandis que les mesures sur les fins de carrière dopent la participation dans les classes d'âge supérieures (55-64 ans). De ce fait, l'accroissement de la population active reste stable durant la période 2017-2020 (en moyenne +25 000 personnes par an), mais plonge ensuite véritablement (+10 000 personnes en 2021 ; +2 000 personnes en 2022) à mesure que la contribution des impulsions démographiques devient plus négative et que l'impact des mesures sur les fins de carrière atteint sa vitesse de croisière.

Croissance maîtrisée des coûts salariaux sur toute la période.

Le salaire horaire brut avant indexation dans le secteur des entreprises devrait augmenter de 0,4 % en 2017 et 0,7 % en 2018 conformément à la hausse maximale convenue dans le cadre du dernier accord interprofessionnel. Notons que le résultat des négociations reflétait déjà les restrictions imposées par la nouvelle loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité. Étant donné les réductions de cotisations supplémentaires accordées dans le cadre du tax shift et l'indexation, la hausse du coût salarial horaire devrait s'élever à 1,7 % en moyenne par an sur la période 2017-2018. Par la suite, la croissance annuelle moyenne du salaire coût devrait s'établir à 2,2 %. Cette progression serait tirée par la hausse de la productivité et la baisse du chômage mais tempérée par les restrictions imposées par la nouvelle loi et par les réductions additionnelles de cotisations sociales en 2020 accordées au secteur de la construction. Compte tenu de hausses annuelles moyennes de productivité de 0,5 %, le coût salarial unitaire devrait croître de 1,5 % par an au cours de la période 2017-2022. La part du coût du travail dans la valeur ajoutée des entreprises, qui représentait en moyenne encore plus de 64 % dans les années quatre-vingt, est tombée à 58,9 % en 2016 et ne devrait se redresser que très légèrement à l'horizon 2022 (59,5 %).

Progression considérable de l'emploi, à la faveur d'une croissance qui reste nettement intensive en main-d'œuvre...

La progression de l'emploi intérieur s'est accélérée l'an dernier (+59 000 personnes) en raison d'une croissance particulièrement faible de la productivité dans le secteur marchand à laquelle la baisse du coût horaire réel du

travail a contribué. Comme la croissance de l'activité dans le secteur marchand est relativement stable durant la période 2017-2020, le rythme d'augmentation de l'emploi est principalement déterminé par l'évolution de la productivité, qui est elle-même fortement influencée par l'évolution du coût salarial. Les mesures de réduction du coût du travail soutiennent la croissance de l'emploi en 2017 et en 2020 (respectivement +58 000 et +48 000 personnes), mais celle-ci ralentit au cours de la période 2018-2019 (+41 000 personnes en moyenne par an), à mesure que les salaires bruts avant indexation opèrent un mouvement de rattrapage et que les gains de productivité s'accroissent. La croissance de l'activité dans le secteur marchand fléchit quelque peu en fin de période de projection, mais elle reste particulièrement intensive en main-d'œuvre d'un point de vue historique, de sorte que l'emploi continue à s'accroître sensiblement (+37 000 personnes par an en moyenne). Le taux d'emploi¹ grimpe de 67,7 % en 2016 à 70,0 % en 2020, ce qui est sensiblement en deçà de l'objectif de 73,2 % fixé par la Belgique à cet horizon, pour finalement atteindre 71,2 % en 2022.

...et amélioration des perspectives d'emploi dans les branches industrielles.

Sur l'ensemble de la période 2017-2022, l'emploi intérieur augmente de 262 000 personnes, soit à un rythme sensiblement plus rapide que durant les années qui ont suivi l'éclatement de la crise financière. Toutefois, l'accroissement de l'emploi dans les services marchands (+248 000 personnes) serait un peu plus faible que durant la période post-crise financière, parce que le nombre d'emplois titres-services augmente de manière nettement moins soutenue. La progression de l'emploi dans les services marchands s'explique de nouveau principalement par les nombreuses créations d'emplois dans les branches 'santé et action sociale' et 'autres services marchands' (+205 000 personnes pour ces deux branches ensemble). Les plus grandes différences avec le passé récent se situent dans le secteur de l'industrie manufacturière et de la construction. Alors que sur la période 2009-2016 plus de 90 000 emplois ont été perdus dans l'industrie manufacturière, une perte limitée à 15 000 emplois devrait être enregistrée d'ici à 2022. Dans le secteur de la construction, les créations d'emploi s'élèvent à 27 000 sur la période 2017-2022 (par rapport à une stabilité sur la période 2009-2016), soutenues par les réductions de cotisations sociales supplémentaires accordées au secteur à partir de 2020. Dans les services non marchands, l'emploi se stabilise en raison des mesures d'économie affectant la branche 'administration publique et enseignement', alors qu'il avait augmenté depuis 2009.

Le taux de chômage enregistre un net recul et s'affiche à un niveau qui n'avait plus été atteint depuis le début des années 1980.

Le chômage a nettement diminué l'an dernier (-31 000 personnes) et continuerait à reculer de manière importante cette année (-34 000 personnes). L'intensité en main-d'œuvre de la croissance dans le secteur marchand en est la cause directe. La baisse du chômage est moins prononcée durant les années 2018-2019 (en moyenne -15 000 personnes par an), parce que la croissance de l'emploi s'essouffle quelque peu alors que celle de l'offre de travail reste stable. Durant la deuxième moitié de la période de projection, la baisse du chômage s'accroît de nouveau (-29 000 personnes par an en moyenne), dans un premier temps (en 2020) parce que la croissance de l'emploi est soutenue par les mesures supplémentaires de réduction du coût du travail et ensuite (2021-2022) parce que la croissance de l'offre de travail s'amenuise considérablement. Ainsi, le taux de chômage baisserait de 11,2 % en 2016 à 9,8 % en 2019 pour finalement atteindre 8,2 % en 2022, soit le niveau le plus bas depuis le début des années 1980.

1. Selon le concept 'UE2020' (source : enquête sur les forces de travail, classe d'âge 20-64 ans).

Finances publiques

Le déficit public recule en 2017 mais, à politique inchangée, remonte dès 2019.

Les administrations publiques ont clôturé l'année 2016 sur un besoin de financement de 2,6 % du PIB, proche de celui enregistré en 2015. La prise de distance par rapport à la limite de 3 % du PIB du traité sur l'UE se confirme en 2017 et 2018, le déficit s'établissant ces deux années à 1,9 % du PIB. Toutefois, à moyen terme, une poursuite de la résorption du déficit nécessiterait des mesures de consolidation budgétaire additionnelles non encore décidées. En effet, à politique inchangée, le déficit augmente à nouveau en 2019 ; à l'horizon de la projection, il se monte à 2,3 % du PIB. Le déficit structurel se réduit de 0,6 % du PIB en 2017 mais s'accroît lors des années suivantes ; en 2019 (année fixée par le programme de stabilité pour un retour à l'équilibre structurel), il s'élève à 2,0 % du PIB.

L'amaigrissement des administrations publiques entamé en 2014 se prolonge jusqu'en 2019.

La taille du budget des administrations publiques en pourcentage du PIB s'est fortement réduite sur la période 2014-2016 : les recettes comme les dépenses primaires ont reculé de 1,9 % du PIB en trois ans. Les dépenses primaires continuent à reculer en 2017-2018, à concurrence de 0,8 % du PIB en deux ans, après quoi elles remontent lentement. Le recul des recettes marque une pause en 2017 puis reprend en 2018-2019, à concurrence de 0,9 % du PIB en deux ans. Les recettes en pour cent du PIB sont quasiment inchangées par la suite. À l'horizon de la projection, les recettes comme les dépenses primaires représentent encore près de 50 % du PIB.

Décruce modeste du taux d'endettement.

Le ratio d'endettement public par rapport au PIB diminue sensiblement en 2017 et 2018, puis ensuite de façon pratiquement insignifiante. Ainsi, il s'élève encore à 104 % du PIB en 2022. Le recul aurait été plus important en l'absence de certains facteurs financiers prévus pour les prochaines années (différence entre les intérêts échus et courus, prises de participation et octrois de crédit des régions) qui, bien qu'ils n'affectent pas le déficit, alourdissent la dette. Vu la remontée progressive des taux d'intérêt du marché à partir de 2017, la baisse des charges d'intérêt prend fin en 2020 après trois décennies de baisse ininterrompue.

À moyen terme, le déficit du pouvoir fédéral reste important.

La répartition des déficits par sous-secteur des administrations publiques est influencée, en 2018, par le passage au régime définitif prévu dans la loi spéciale de financement qui implique, d'une part, une réduction structurelle du taux des additionnels régionaux à l'impôt des personnes physiques (IPP) et, d'autre part, une correction du trop perçu par les régions en 2015-2017. Cette correction a pour effet que le déficit du pouvoir fédéral est temporairement réduit en 2018, tandis que celui des régions subit l'effet inverse.

Le déficit du pouvoir fédéral (2,7 % du PIB en 2016) recule nettement en 2017 (à 1,9 % du PIB) grâce notamment à la baisse de ses frais de fonctionnement, des dépenses liées à la crise de l'asile et à la sécurité, de certains transferts non sociaux et des charges d'intérêt. À moyen terme, par contre, et malgré des frais de fonctionnement toujours très contraints, un déficit important subsiste (2,2 % du PIB en fin de période). Il découle des mesures de réduction de l'IPP en 2018 et 2019, d'un tassement de l'impôt sur le revenu des sociétés et de certains impôts indirects, des plans d'investissement connus et de l'augmentation des transferts à la sécurité sociale destinés notamment à compenser les mesures de réduction des cotisations sociales programmées jusqu'en 2020.

Le maintien de l'équilibre budgétaire de la sécurité sociale nécessite une hausse de la dotation d'équilibre ou des mesures additionnelles.

L'évolution des dotations d'équilibre versées par le pouvoir fédéral aux régimes de sécurité sociale des salariés et des indépendants est soumise au respect de différents critères de responsabilisation. La projection ne préjuge pas du respect de ceux-ci et retient l'hypothèse technique de dotations d'équilibre constantes après 2017. Il s'ensuit l'apparition à moyen terme d'un déficit dans la sécurité sociale (0,1 % du PIB en fin de période), vu la hausse des dépenses de pensions, d'indemnités de maladie-invalidité et de soins santé (dont la croissance excède la norme). Ce déficit est modéré par la baisse régulière des allocations de chômage, par la croissance des recettes de cotisations sociales favorisée par la dynamique de l'emploi et des salaires compte tenu de la compensation des mesures de réduction de ces cotisations, et par la progression du financement alternatif basé sur le précompte mobilier.

Un léger déficit persiste dans les communautés et régions.

Les finances des communautés et régions (considérées dans leur ensemble), proches de l'équilibre en 2016, enregistrent un léger déficit en 2017 qui se stabilise à 0,2 % du PIB à partir de 2019. Il résulte notamment de la réduction du taux des additionnels régionaux à l'IPP, de l'érosion des recettes de ces additionnels induite par les mesures fédérales de réduction de l'IPP et des conséquences budgétaires d'initiatives telles que le projet Oosterweel en Flandre ou le Pacte pour un enseignement d'excellence en Communauté française. Dans ce contexte, l'hypothèse de la poursuite des tendances restrictives imprimées à l'évolution générale des dépenses par les différentes entités fédérées ces dernières années explique la relative stabilité du déficit à moyen terme.

Les pouvoirs locaux sont globalement à l'équilibre.

Le léger surplus budgétaire enregistré en 2016 par les pouvoirs locaux disparaît dès 2017 suite notamment à la progression des dépenses d'investissement attendue en fin de cycle électoral. À moyen terme, les pouvoirs locaux restent proches de l'équilibre : dans les hypothèses de la projection, la prolongation des tendances restrictives des dernières années en matière d'évolution des dépenses compense l'érosion des additionnels communaux induite par les mesures fédérales d'allègement de l'IPP.

Les " Perspectives économiques 2017-2022 " ont été élaborées en tenant compte des informations disponibles le 31 mai 2017.

TABLEAU 1 - Principaux résultats des Perspectives économiques 2017-2022

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne	
								2011-2016	2017-2022
Croissance économique et ses composantes (en termes réels, sauf mention contraire) (*)									
- Dépenses de consommation finale privée	1,2	1,6	1,7	1,4	1,5	1,3	1,2	0,8	1,4
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	-0,1	0,7	0,8	0,9	0,9	1,2	1,2	0,8	0,9
- Formation brute de capital fixe	1,8	2,6	3,2	2,0	3,0	2,0	1,8	2,0	2,4
. Entreprises	1,2	3,3	3,0	3,2	3,0	2,4	2,2	2,7	2,8
. Administrations publiques	0,3	3,5	8,3	-3,6	6,8	1,8	1,2	1,5	3,0
. Logements	4,5	0,3	1,4	1,2	1,2	1,0	0,8	0,6	1,0
- Variations de stocks (contribution à la croissance du PIB)	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- Demande intérieure totale	1,1	1,8	1,8	1,4	1,7	1,5	1,3	1,1	1,6
- Exportations de biens et services	6,0	4,8	4,0	3,7	3,6	3,5	3,5	4,1	3,8
- Importations de biens et services	6,0	5,1	4,3	3,7	3,8	3,6	3,5	4,2	4,0
- Exportations nettes (contribution à la croissance du PIB)	0,1	-0,1	-0,2	0,1	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1
- PIB	1,2	1,6	1,6	1,5	1,6	1,4	1,3	1,0	1,5
- PIB à prix courants	2,7	3,3	3,3	2,9	2,9	2,9	2,8	2,4	3,0
- Revenu national brut réel par tête	-0,0	0,5	1,7	1,1	1,1	1,0	0,9	-0,2	1,0
Prix et taux d'intérêt (*)									
- Indice national des prix à la consommation	2,0	2,1	1,5	1,6	1,5	1,6	1,7	1,7	1,7
- Indice santé	2,1	1,8	1,4	1,5	1,5	1,6	1,7	1,7	1,6
- Termes de l'échange	0,9	-0,6	0,6	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	0,2	-0,1
- Déflateur du PIB	1,5	1,6	1,6	1,4	1,3	1,5	1,5	1,4	1,5
- Taux d'intérêt à long terme nominal (10 ans, niveau)	0,4	0,7	0,9	1,4	1,9	2,4	2,9	2,1	1,7
- Taux d'intérêt à court terme nominal (3 mois, niveau)	-0,6	-0,6	-0,5	0,1	0,7	1,3	1,8	0,1	0,5
Emploi, chômage et productivité									
- Population active, définition BFP									
. en milliers	5333,9	5357,8	5382,9	5409,7	5432,6	5442,5	5444,4	5286,6	5411,7
. différence, en milliers	27,6	23,9	25,0	26,9	22,9	9,9	1,9	21,2	18,4
. variation en %	0,5	0,4	0,5	0,5	0,4	0,2	0,0	0,4	0,3
- Emploi total									
. en milliers	4660,3	4718,0	4764,9	4800,7	4848,7	4887,8	4922,4	4575,1	4823,8
. différence, en milliers	59,1	57,7	46,9	35,9	48,0	39,0	34,6	31,1	43,7
. variation en %	1,3	1,2	1,0	0,8	1,0	0,8	0,7	0,7	0,9
- Taux d'emploi, concept EU2020 (a)	67,7	68,3	68,9	69,4	70,0	70,6	71,2	67,3	69,7
- Chômage total, définition BFP									
. en milliers	596,3	562,5	540,7	531,7	506,5	477,4	444,7	633,1	510,6
. différence, en milliers	-31,5	-33,8	-21,9	-9,0	-25,1	-29,1	-32,8	-9,6	-25,3
- Taux de chômage, définition BFP	11,2	10,5	10,0	9,8	9,3	8,8	8,2	12,0	9,4
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) (*)	-0,4	0,2	0,4	0,7	0,6	0,6	0,7	0,2	0,5
Revenus									
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) (*)	-0,7	-0,2	0,8	1,0	0,7	0,8	0,9	0,2	0,7
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) (*)	-0,4	1,2	1,7	1,7	1,2	1,7	1,8	1,1	1,5
- Part salariale (branches d'activité marchande) (b)	58,9	59,2	59,0	59,2	59,2	59,3	59,5	60,2	59,2
- Taux de rentabilité des entreprises (c)	43,2	43,4	43,5	43,4	43,5	43,3	43,1	41,6	43,3
- Revenu disponible réel des particuliers (*)	0,9	1,2	1,9	2,0	1,2	1,1	0,9	0,1	1,4
- Taux d'épargne des particuliers	11,3	11,0	11,2	11,7	11,4	11,2	11,0	12,3	11,2

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne	
								2011- 2016	2017- 2022
Finances publiques									
- Solde de financement									
. en milliards d'euros	-11,1	-8,2	-8,4	-9,8	-10,9	-11,3	-11,6	-12,9	-10,0
. en % du PIB	-2,6	-1,9	-1,9	-2,1	-2,3	-2,3	-2,3	-3,3	-2,1
dont (niveaux de pouvoir) :									
- Pouvoir fédéral	-2,7	-1,9	-1,6	-2,1	-2,2	-2,2	-2,2	-2,7	-2,0
- Sécurité sociale	-0,0	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
- Communautés et régions	-0,0	-0,1	-0,4	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,4	-0,2
- Pouvoirs locaux	0,2	0,0	-0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	-0,1	0,1
- Solde structurel	-1,9	-1,3	-1,6	-2,0	-2,3	-2,4	-2,4	-2,7	-2,0
- Dette									
. en % du PIB	106,0	105,1	104,5	104,5	104,5	104,3	104,1	105,2	104,5
Balance extérieure									
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	-0,9	-2,1	-1,3	-1,5	-2,5	-3,1	-3,5	1,7	-2,3
. en % du PIB	-0,2	-0,5	-0,3	-0,3	-0,5	-0,6	-0,7	0,4	-0,5
Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre									
Consommation finale d'énergie (*)	0,4	-0,4	0,5	-0,0	0,1	-0,0	0,0	-0,5	0,0
Émissions de gaz à effet de serre (d)	114,9	113,5	112,5	111,1	110,0	109,1	108,9	117,8	110,8

(*) Taux de croissance en %

(a) Selon le concept EU2020 (source : enquête sur les forces de travail, catégorie d'âge 20-64 ans)

(b) Part du coût du travail y compris les indépendants en % de la valeur ajoutée

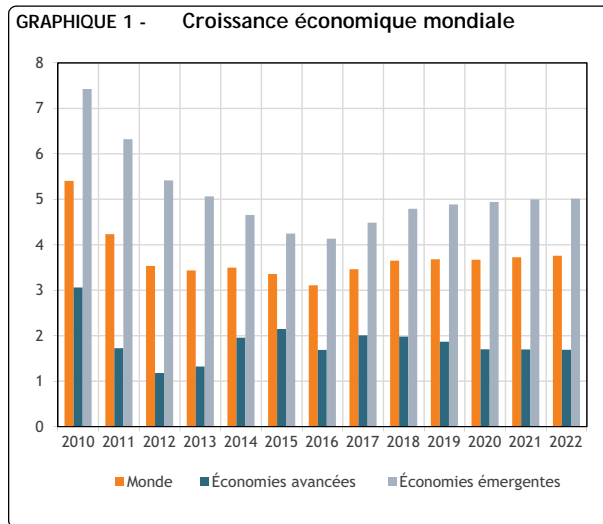
(c) Excédent brut d'exploitation des entreprises en % de leur valeur ajoutée

(d) En millions de tonnes d'équivalent CO₂

2. Évolutions macroéconomiques

2.1. Environnement international

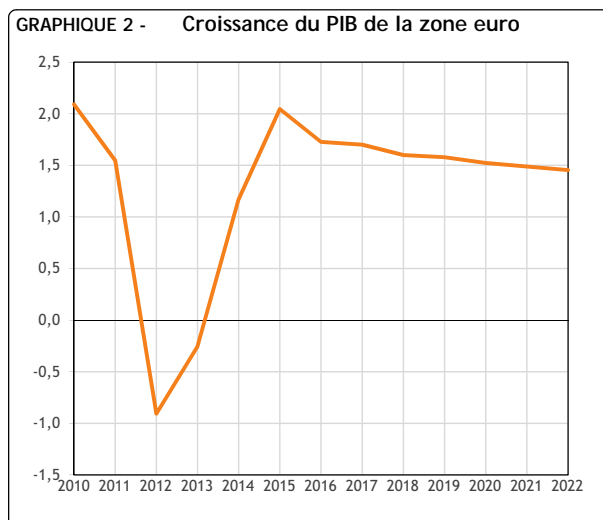
La croissance de l'économie mondiale s'accélère mais reste modérée.



En 2017, la croissance de l'économie mondiale, soutenue tant par les pays avancés que par les pays émergents, atteindrait 3,5 % (contre 3,1 % l'an dernier). Dans les économies avancées, l'activité est principalement dynamisée par une politique budgétaire moins restrictive et par une politique monétaire accommodante, tandis que dans les pays émergents, elle est largement stimulée par la hausse des prix des matières premières (lesquelles constituent une part importante de leurs exportations). À moyen terme, la croissance de l'économie mondiale s'accélérerait encore légèrement (jusqu'à 3,8 % en 2022) sous l'impulsion des économies émergentes. Dans les économies avancées, la croissance à moyen terme reste modérée en raison de

gains de productivité peu élevés et de l'impact défavorable du vieillissement de la population sur l'offre de main-d'œuvre.

Zone euro : croissance constante, mais modérée.



Tout comme l'année dernière, la croissance économique de la zone euro s'établirait à 1,7 % en 2017. La disparition des effets positifs sur le pouvoir d'achat découlant du niveau relativement bas des prix de l'énergie serait compensée par les nombreuses créations d'emplois et la croissance plus soutenue des investissements. Au cours de la période 2018-2022, la croissance économique de la zone euro atteindrait 1,5 %, soit un niveau à la fois sensiblement moins élevé que durant la période antérieure à la crise financière et relativement modeste en comparaison avec la plupart des autres économies avancées.

Le ralentissement de la croissance potentielle de la zone euro, qui s'est amorcé avant la crise financière, s'explique par le fléchissement de la croissance de la productivité totale des facteurs ; ce dernier résulte notamment du poids croissant dans l'économie des branches d'activité (tertiaires) caractérisées par des gains de productivité relativement plus faibles. En outre, la faible croissance du stock de capital fixe et le vieillissement, qui freine la croissance de la population d'âge actif, jouent également un rôle.

États-Unis : accélération de la croissance à court terme.

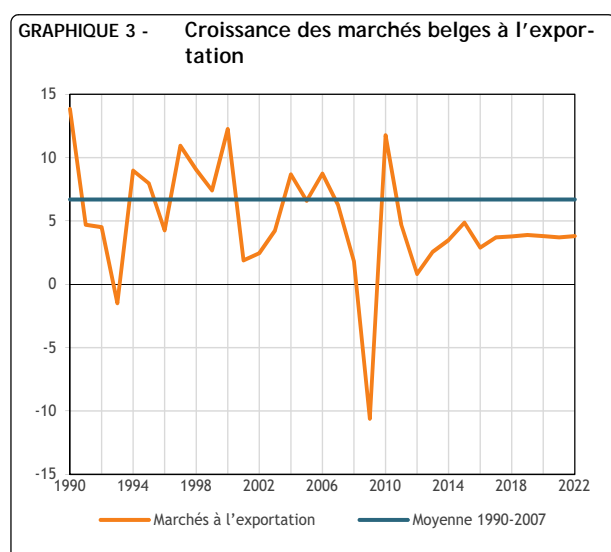
Après avoir atteint 1,6 % l’an dernier, la croissance du PIB américain devrait s’accélérer pour s’élever à 2,1 % en 2017 et 2,4 % en 2018, sous l’impulsion d’une reprise de la croissance des investissements des entreprises (qui était freinée par le repli des investissements en énergie), d’une croissance solide des investissements des particuliers et d’une politique budgétaire plus expansive. Ensuite, la croissance économique s’essoufflerait pour ne plus dépasser 1,7 % en fin de période de projection. Tout comme en Europe, la croissance potentielle est freinée par les faibles gains de productivité et le vieillissement de la population.

Économies émergentes : fin du ralentissement de la croissance.

Au cours des dernières années, la croissance des économies émergentes a constamment fléchi, passant de 7,4 % en 2010 à 4,1 % en 2016. Néanmoins, elle devrait s’accélérer cette année et l’année prochaine (jusqu’à respectivement 4,5 % et 4,8 %) dès lors que les récessions au Brésil et en Russie – pays touchés par la baisse des prix des matières premières – prennent fin et que l’activité économique s’accélère en Inde.

À moyen terme, la croissance s’accélère dans la plupart des pays émergents. Toutefois, en raison d’un essoufflement de la croissance chinoise, l’accélération de la croissance des pays émergents dans leur ensemble reste modérée (5 % en 2022).

La croissance des marchés potentiels à l’exportation reste modeste.



La croissance des marchés belges à l’exportation passerait à 3,7 % cette année (contre 2,9 % en 2016) et 3,8 % en 2018, principalement sous l’effet de la reprise de l’activité économique aux États-Unis et dans les pays émergents. Au cours des années suivantes, la croissance des échanges mondiaux pertinents pour la Belgique resterait stable (à 3,8 % en moyenne au cours de la période 2019-2022) et serait ainsi sensiblement plus faible que durant les années nonante et deux mille, avant l’éclatement de la crise financière (où elle s’établissait en moyenne à 6,7 %). Cette évolution est non seulement imputable à la croissance relativement faible de l’économie mondiale mais également à la baisse de l’élasticité entre le commerce extérieur et l’activité économique.

TABEAU 2 - Élasticités des échanges commerciaux par période

	Monde	Pays avancés	Pays émergents
1980-1989	1,5	1,9	0,2
1990-1999	2,5	2,9	2,5
2000-2008	1,8	2,6	2,1
2011-2016	1,1	2,0	1,0

La faible élasticité des échanges commerciaux, observée actuellement, concerne surtout les pays émergents. Les principaux facteurs expliquant cette faible élasticité sont l’absence de nouveaux grands accords commerciaux¹, l’intégration dès les années nonante/deux mille d’un certain nombre de grands pays (Russie, Inde et

1. Le plus récent, le Cycle d’Uruguay conclu dans le cadre du GATT, date de 1994.

Chine) dans le système du commerce mondial, le fléchissement de la croissance des chaînes de valeur mondiales¹ et les incertitudes politiques croissantes par rapport au libre-échange. Les présentes perspectives de moyen terme tablent sur une élasticité des échanges mondiaux de 1,05 sur la période de projection, ce chiffre correspond à l'élasticité observée au cours des dernières années (voir tableau 2).

ENCADRÉ 1 - Hypothèses relatives à l'environnement international

L'environnement international des perspectives de moyen terme repose sur un ensemble d'hypothèses provenant de différentes sources.

En ce qui concerne les années 2017 et 2018, les perspectives de croissance économique des partenaires commerciaux de la Belgique sont essentiellement basées sur les prévisions de printemps de la Commission européenne, lesquelles ont été adaptées sur la base du Consensus Economics de mai 2017.

Pour la période 2019-2022, c'est le scénario du FMI d'avril 2017 ("World Economic Outlook") qui constitue la principale source de nos informations.

Les hypothèses relatives aux cours du pétrole, taux de change et taux d'intérêt en 2017 et 2018 sont basées sur les cotations sur les marchés à terme de fin mai 2017. À partir de 2019, les hypothèses techniques suivantes ont été posées :

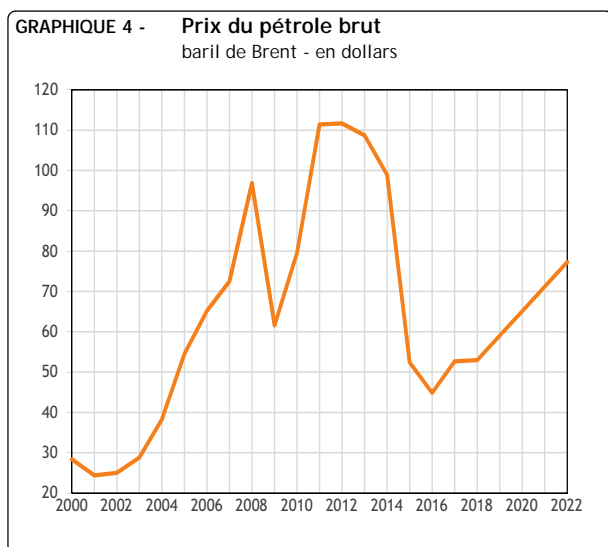
- Le prix du Brent évolue conformément au nouveau scénario de référence de la Commission européenne élaboré dans le cadre des perspectives énergétiques, d'émissions de GES et de transport à l'horizon 2050.
- À partir de 2019, les taux de change se stabilisent à leur niveau de 2018.
- Les taux d'intérêt de court terme évoluent progressivement pour atteindre, en 2022, des valeurs d'équilibre fondées sur la règle de Taylor (sur base de l'output gap et de l'inflation prévus cette année-là).
- Les taux d'intérêt à long terme se normalisent progressivement. Dans chaque pays, les taux d'intérêt nominaux à long terme approchent, à moyen terme, la croissance nominale du PIB.

TABLEAU 3 - Environnement international et indicateurs financiers
taux de croissance en pour cent, sauf indication contraire

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne	
								2011-2016	2017-2022
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique	2,9	3,7	3,8	3,9	3,8	3,7	3,8	3,3	3,8
PIB zone euro	1,7	1,7	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	0,9	1,6
PIB États-Unis	1,6	2,1	2,4	2,1	1,8	1,7	1,7	2,0	2,0
Prix à la consommation zone euro	0,2	1,6	1,4	1,6	1,8	1,9	1,9	1,2	1,7
Prix mondiaux à l'importation, biens et services hors énergie en EUR	-0,6	0,3	0,2	2,0	2,0	2,0	2,0	1,2	1,4
Prix du baril (Brent, USD)	43,8	52,7	53,0	59,0	65,1	71,2	77,3	87,8	63,0
Prix du baril (Brent, EUR)	39,6	47,7	46,3	51,6	56,9	62,2	67,5	68,3	55,4
Taux de change : EUR en USD (x 100)	110,6	110,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	125,9	113,8
Taux d'intérêt nominaux à court terme (Interbancaire à 3 mois)									
Zone euro	-0,3	-0,3	-0,2	0,4	1,0	1,5	2,1	0,4	0,7
États-Unis	0,7	1,2	1,6	1,7	1,9	2,0	2,1	0,4	1,8
Taux d'intérêt nominaux à long terme (10 ans)									
Zone euro	0,7	1,1	1,3	1,8	2,3	2,8	3,3	2,2	2,1
États-Unis	1,8	2,4	2,5	2,8	3,1	3,4	3,7	2,2	3,0
Taux d'intérêt belges									
Court terme (certificats de trésorerie à 3 mois)	-0,6	-0,6	-0,5	0,1	0,7	1,3	1,8	0,1	0,5
Long terme (OLO 10 ans)	0,4	0,7	0,9	1,4	1,9	2,4	2,9	2,1	1,7

1. La fragmentation du processus de production entre plusieurs pays.

L'inflation dans la zone euro augmente sensiblement en 2017 sous l'effet de la progression des prix des matières premières.

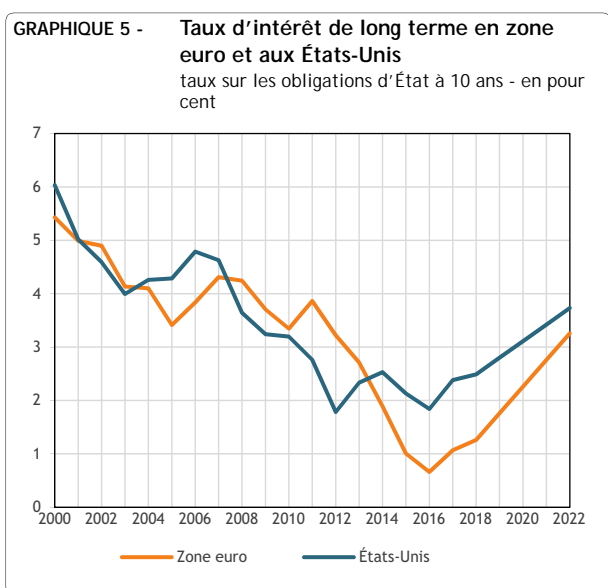


L'inflation dans la zone euro est restée particulièrement faible au cours des dernières années (0,3 % en moyenne au cours de la période 2014-2016), mais s'accélérait jusqu'à 1,7 % en 2017 sous l'effet d'une hausse sensible des prix du pétrole et des autres matières premières. Selon les cotations sur les marchés à terme, le prix d'un baril de pétrole brut s'établirait à 53 dollars en 2017 et 2018 (contre 44 dollars en 2016) et augmenterait jusqu'à 77 dollars en 2022 (voir encadré). Cette évolution correspond à une hausse du prix du pétrole de 10 % par an à partir de 2019. Quant à l'inflation sous-jacente, qui ne tient pas compte de l'évolution des prix de l'énergie et des aliments frais, elle reste faible et augmenterait à peine. En 2018, l'inflation dans la zone euro fléchirait quelque peu mais repartirait ensuite à la hausse

compte tenu de l'augmentation des prix du pétrole pour finalement s'établir à 1,9 % en 2022.

Taux d'intérêt

Depuis le début de l'année 2016, le taux de financement de la BCE se situe à un niveau plancher (0 %). Un relèvement des taux semble peu probable cette année et l'année prochaine, et ce même si le montant mensuel net d'achat d'obligations d'État et d'autres actifs a récemment été réduit de 80 à 60 milliards d'euros. À partir de 2019, on s'attend à ce que les taux de court terme dans la zone euro (Euribor) se redressent progressivement pour atteindre 2,1 % en 2022 (voir encadré). La Banque centrale américaine a déjà relevé son taux directeur de 75 points de base (jusqu'à 1 %) depuis la crise financière. Les marchés anticipent de nouvelles hausses de taux dans le courant de cette année et de l'année prochaine. En 2022, le taux américain de court terme devrait s'établir à 2,1 %, tout comme en zone euro.



L'accélération de la croissance mondiale, l'absence à court terme d'effets négatifs marqués du vote en faveur du Brexit sur l'activité économique et la hausse des prix des matières premières ont entraîné une hausse des taux européens de long terme¹ à partir de la mi-2016. De même, le spectre de succès électoraux des eurosceptiques a pesé sur le prix des obligations d'État européennes. Le taux américain de long terme a connu une évolution similaire, en raison notamment des anticipations de politique budgétaire plus expansionniste. Dans l'hypothèse où les taux de long terme se normalisent dans les deux zones, le taux à dix ans devrait s'établir, en 2022, à 3,3 % dans la zone euro et à 3,7 % aux États-Unis.

1. Taux moyen des obligations d'État à dix ans dans la zone euro.

Risques et incertitudes

L'environnement international décrit ci-dessus est entouré de risques tant positifs que négatifs. D'une part, le niveau favorable de plusieurs indicateurs de confiance à l'échelle mondiale pourrait déboucher, à court terme, sur une croissance économique plus soutenue. D'autre part, d'éventuelles mesures protectionnistes pourraient freiner la croissance des échanges mondiaux. En outre, les marchés financiers pourraient à nouveau être secoués par la poursuite de la normalisation de la politique monétaire américaine et par un atterrissage brutal de l'économie chinoise. Dans la zone euro, la croissance pourrait également être affectée par des conflits commerciaux entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ou par un nouvel épisode de la crise bancaire. Enfin, les incertitudes entourant la future politique budgétaire américaine sont nombreuses.

2.2. Croissance économique belge et ses principales composantes

2.2.1. Évaluation de la croissance potentielle pour la Belgique

Une croissance potentielle à peine supérieure à celle mesurée depuis le début de la crise financière...

La croissance potentielle devrait atteindre 1,4 % en 2017 et 1,3 % les années suivantes. Cela représente une évolution moyenne à peine supérieure à celle estimée pour la période 2009-2016 mais bien loin de celle estimée pour la période précédant la crise financière (2,0 %), elle-même en repli par rapport aux années nonante (2,4 %).

... soutenue par une modeste reprise des gains structurels de productivité...

Le recul historique de la croissance potentielle est complètement attribuable à la baisse structurelle des gains de productivité du travail. Ainsi, alors que ceux-ci s'élevaient encore à 1,8 % dans les années nonante, ils ne représentent plus que 0,4 % sur la période depuis la crise financière. Le repli des gains de productivité s'explique par une contribution plus faible aussi bien de l'intensité en capital, soit la progression du stock de capital par heure travaillée, que de la productivité totale des facteurs. D'après la projection, le redressement des gains de productivité serait loin d'être spectaculaire pour atteindre en fin de période un rythme annuel de progression de l'ordre de 0,8 %. La contribution de l'intensité capitaliste retrouverait ainsi son niveau d'avant-crise alors que la contribution de la productivité totale des facteurs resterait en deçà.

TABLEAU 4 - PIB effectif, potentiel et déterminants
taux de croissance annuel moyen en pour cent

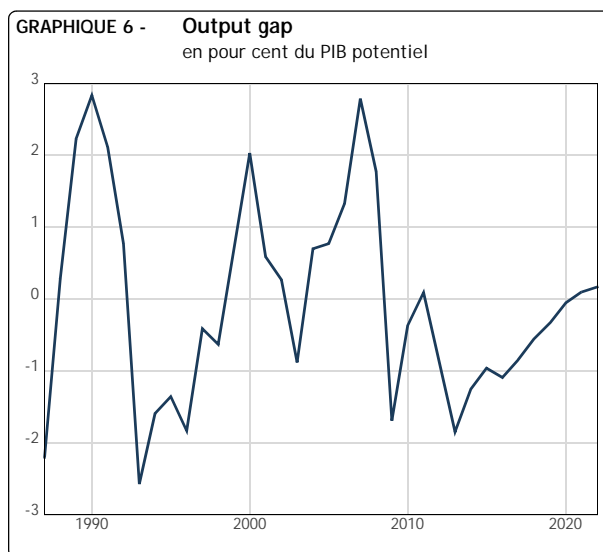
	1990-1999	2000-2008	2009-2016	2017-2022
PIB effectif	2,2	2,2	0,8	1,5
PIB potentiel	2,4	2,0	1,2	1,3
Contributions :				
- Productivité horaire structurelle	1,8	1,2	0,4	0,6
dont :				
intensité capitaliste	0,6	0,3	0,1	0,2
productivité totale des facteurs	1,2	0,9	0,3	0,4
- Emploi potentiel (en heures)	0,6	0,8	0,7	0,6
dont :				
population en âge de travailler (15-74 ans)	0,3	0,4	0,6	0,4
taux d'activité	0,5	0,5	-0,1	-0,1
taux de chômage non-inflationniste	-0,1	0,1	0,3	0,4
durée du travail	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0

...alors que la croissance de l'emploi potentiel serait en recul.

En moyenne de période, la croissance de l'emploi potentiel apparaît relativement stable. Toutefois, elle s'est montrée assez fluctuante ces dernières années, passant de 0,5 % en 2013-2014 à 0,9 % en 2016-2017. Au cours de la période sous revue, la dynamique devrait à nouveau s'affaiblir, l'emploi potentiel ne progressant plus que de 0,5 % en 2021-2022. Ce profil s'explique presque exclusivement par l'évolution de la contribution de la population d'âge actif¹, celle de la contribution (positive) du taux de chômage non-inflationniste et celle de la contribution (négative) du taux d'activité se montrant beaucoup plus stables.

1. Suivant les règles de la méthode de référence de l'Union européenne pour le calcul du PIB potentiel, la population d'âge actif est définie par la classe d'âge des 15-74 ans. Au chapitre "Marché du travail", les analyses sur les déterminants de l'offre sont, elles, basées sur la classe d'âge 15-64, ce qui peut affecter les conclusions.

L'output gap commencerait à se résorber significativement à partir de 2018 pour redevenir positif dès 2021.



D'après la mesure de l'output gap, soit l'écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel exprimé en pour cent de ce dernier, l'économie belge aurait atteint son dernier pic conjoncturel en 2007, les deux précédents datant du début de chaque décennie. La crise de 2009 a entraîné l'écart de production brutalement en territoire négatif mais la reprise de 2010-2011 a ramené l'économie belge proche d'un état conjoncturellement neutre. La stagnation du PIB en 2012-2013 a tiré l'output gap vers un nouveau point bas. Ces dernières années, l'output gap s'est résorbé très lentement et cette dynamique devrait s'accélérer à partir de 2018 pour retrouver un niveau légèrement positif dès 2021.

2.2.2. Évolution du produit intérieur brut en volume

En 2016, l'économie belge a crû de 1,2 %, soit à un rythme inférieur à celui de 2015 (1,5 %), et ce en dépit d'une contribution des exportations nettes à la croissance économique redevenue légèrement positive (0,1 point de pourcentage contre 0 en 2015). Le ralentissement de la croissance des investissements des entreprises et la quasi-stagnation des dépenses publiques (consommation et investissements) ont toutefois freiné la croissance de l'économie belge. En 2017, les exportations nettes devraient contribuer de manière légèrement négative à la croissance économique (-0,1 point de pourcentage). Toutefois, les composantes de la demande intérieure, à l'exception des investissements en logements, devraient afficher une croissance plus dynamique qu'en 2016, permettant au PIB de croître de 1,6 %. Au cours des trois années suivantes (2018-2020), le PIB belge maintiendrait ce rythme de progression de 1,5 à 1,6 %, semblable à celui de la zone euro. En fin de période de projection (2021-2022), la croissance économique belge ralentirait quelque peu pour atteindre 1,4 % en moyenne, reflétant le moindre dynamisme de la consommation privée et des investissements.

2.2.3. Exportations et importations

Croissance très soutenue des exportations et des importations en 2016, dopée toutefois par un élément exceptionnel ; importants gains de termes de l'échange.

En 2016, la progression des débouchés extérieurs a été plutôt limitée (2,9 %) et ce, parce que la croissance appréciable du PIB dans la zone euro ne s'est accompagnée que d'une faible croissance des importations (cf. section 2.1). La croissance du volume des exportations belges a cependant été particulièrement vigoureuse (6,0 %). Cette évolution s'explique dans une large mesure par la réorganisation qui a été opérée dans une grande entreprise du secteur pharmaceutique et qui a dopé les exportations en 2016. Il en a été de même pour les importations, lesquelles ont également augmenté de 6,0 %¹. Étant donné que cette opération a influencé aussi bien les importations que les exportations, son impact sur le PIB est nul. La contribution des exportations nettes à la croissance économique a, elle, atteint 0,1 point de pourcentage. Abstraction faite de l'opération de réor-

1. Notons qu'en cette même année 2016, l'évolution des importations belges a également été influencée, à la baisse cette fois, par la quasi disparition d'achats exceptionnels de biens d'investissement (navires et licences) complètement importés. Les importations de 2015 - et de la même manière les investissements de 2015 - étaient ainsi, à ce titre, gonflées d'environ 2,5 milliards d'euros.

ganisation précitée, la croissance des exportations en volume aurait été davantage semblable à celle de 2015 ; il en aurait été de même pour la croissance des importations.

L'année 2016 s'est caractérisée par d'importants gains de termes de l'échange pour la Belgique (0,9 %), la baisse des prix du pétrole, tant en dollars américains qu'en euros, entraînant un recul des prix à l'importation belges plus marqué que celui des prix à l'exportation.

Malgré une nette amélioration de sa composante "commerce extérieur" (soutenue à la fois par les gains de termes de l'échange et par la contribution légèrement positive des exportations nettes en volume à la croissance du PIB), le solde des opérations courantes de la Belgique avec le reste du monde est devenu négatif (-0,2 % du PIB), et ce en raison d'une importante baisse, tout comme en 2015 d'ailleurs, des revenus nets de la propriété du reste du monde.

En 2017 également, gains de parts de marché des exportations belges.

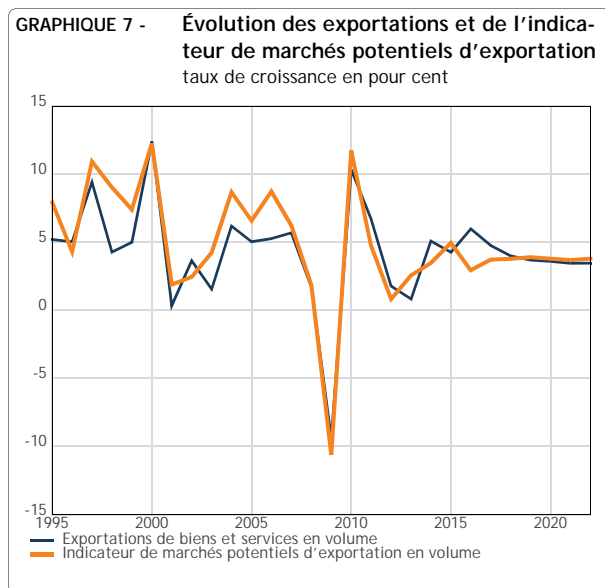
En 2017, la croissance des débouchés extérieurs de la Belgique devrait se raviver pour atteindre 3,7 %. De plus, la croissance des exportations belges serait soutenue par l'évolution favorable des coûts intérieurs, conséquence directe des mesures prises pour limiter le coût du travail. Dans ce contexte, les exportations devraient progresser de 4,8 %¹, soit un rythme supérieur à celui des débouchés extérieurs. Des gains de parts de marché devraient donc être enregistrés en 2017, tout comme cela a déjà été le cas à plusieurs reprises au cours des dernières années mais contrairement à ce qui a systématiquement prévalu entre le milieu des années 1980 et l'éclatement de la crise financière.

Malgré l'accélération de la demande intérieure, la croissance de la demande finale² ralentit en 2017, et ce en raison de la décélération des exportations. Dans son sillage, la croissance des importations ralentit également pour atteindre 5,1 %. La contribution des exportations nettes en volume à la croissance économique serait ainsi légèrement négative (-0,1 point de pourcentage).

Tant les prix à l'importation que les prix à l'exportation belges exprimés en euros devraient repartir à la hausse en 2017 et ce, surtout suite à la remontée des prix du pétrole sur le marché international. L'énergie pesant davantage dans les prix à l'importation, il en résulterait des pertes de termes de l'échange (-0,6 %). Ces dernières, associées à la contribution légèrement négative des exportations nettes en volume à la croissance du PIB, donneraient lieu à un nouveau recul du solde des opérations courantes avec le reste du monde (-0,5 % du PIB).

1. Étant intervenue en 2016, l'opération de réorganisation d'une grande entreprise pharmaceutique évoquée ci-dessus influence également - mais dans une moindre mesure qu'en 2016 - la croissance des exportations et des importations de 2017.
2. Définie comme la somme de la demande intérieure et des exportations.

Les années 2018-2022 se caractérisent par une contribution, en moyenne, nulle des exportations nettes à la croissance.



Au cours de la période 2018-2022, les marchés extérieurs pertinents pour la Belgique progresseraient à un rythme annuel moyen de 3,8 %, inférieur à celui enregistré au cours du passé récent (4,7 % en moyenne pour la période 2010-2015) et bien davantage encore à celui enregistré, en moyenne, avant l'éclatement de la crise financière (7,0 % en moyenne pour la période 1995-2007).

Cette progression des débouchés extérieurs, associée à la stabilisation de la parité euro-dollar et à l'augmentation des coûts salariaux par unité produite¹ (1,6 % par an en moyenne au cours de la période 2018-2022) se solderait par une croissance du volume des exportations belges de 3,6 % par an en moyenne (contre 4,8 % au cours de la période 2010-2015 et 5,3 % au cours de la période 1995-2007). Des

pertes de parts de marché de l'ordre de 0,2 point de pourcentage par an en moyenne seraient dès lors de mise à partir de 2018, nettement inférieures toutefois à celles enregistrées durant les années qui ont précédé la crise (1,7 point de pourcentage au cours de la période 1995-2007) (cf. graphique 7).

Sous l'impulsion d'une demande finale qui évoluerait selon une croissance annuelle moyenne de 2,6 %, les importations devraient atteindre un rythme de progression légèrement supérieur à celui des exportations (3,8 % en moyenne au cours de la période 2018-2022). Les exportations nettes exprimées en volume ne contribueraient ainsi, en moyenne, pas à la croissance économique à moyen terme. Les termes de l'échange devraient être légèrement dégradés, à hauteur de -0,2 % par an à partir de 2019, reflétant l'hypothèse de hausse du prix du pétrole prise en compte (cf. section 2.1). Le solde des opérations courantes avec le reste du monde serait en léger recul, passant de -0,3 % du PIB en 2018 à -0,7 % du PIB en 2022.

2.2.4. Dépenses de consommation finale des particuliers²

En 2016, la croissance des dépenses de consommation des particuliers dépasse celle de leur pouvoir d'achat, donnant lieu à une nouvelle baisse de leur taux d'épargne.

En 2016, le revenu disponible réel des particuliers a été soutenu par les nombreuses créations nettes d'emplois, par la mesure de réduction de l'impôt sur le revenu des ménages (relèvement du plafond pour les frais professionnels forfaitaires déductibles à l'impôt des personnes physiques, cf. chapitre 4) et par le niveau particulièrement bas des prix de l'énergie. A contrario, il a été tiré à la baisse par le net recul des revenus nets de la propriété en volume et par les effets du saut d'index³. Au total, le pouvoir d'achat des particuliers aurait progressé de 0,9 %. En affichant une progression de 1,2 %, les dépenses de consommation des particuliers ont crû plus rapidement que leur revenu disponible réel en 2016, et ce pour la septième année d'affilée. Une nouvelle

1. La formation des salaires, à partir de 2019, est modélisée sur base des déterminants que la théorie économique retient classiquement, selon laquelle l'évolution des salaires bruts nominaux serait fonction de la productivité nominale du travail, du taux de chômage et du coin salarial (voir chapitre 3). L'évolution des coûts salariaux par unité produite est influencée à la baisse par les mesures visant à limiter le coût du facteur travail (réductions de cotisations sociales patronales).
2. Ménages et ISBL au service des ménages.
3. En effet, bien que l'indice pivot ait été dépassé en mai 2016 (et ce, pour la première fois depuis novembre 2012), l'indexation des salaires du secteur public, des allocations sociales et, surtout, des salaires du secteur privé est restée nettement inférieure à l'inflation en 2016. Cette dernière était en outre gonflée par la hausse de la TVA sur l'électricité à usage domestique et l'augmentation d'autres impôts indirects.

baisse de leur taux d'épargne¹ a donc été enregistrée (cf. graphique 8). Ce dernier a atteint 11,3 % en 2016, alors qu'il s'élevait encore à 17,7 % en 2009.

La baisse continue du taux d'épargne des particuliers depuis 2009 est à mettre en parallèle avec une croissance particulièrement faible du pouvoir d'achat des ménages au cours de cette période (0,2 % par an en moyenne au cours de la période 2009-2016, contre 1,2 % par an en moyenne au cours de la période 1995-2008). Le taux d'épargne a alors joué son rôle de "lisseur" des dépenses de consommation afin que celles-ci ne doivent pas autant fluctuer que leur pouvoir d'achat. De plus, cette quasi-stagnation du revenu disponible réel des particuliers a été marquée à la fois par une très faible croissance de la masse salariale perçue par les ménages (période de modération, voire de blocage, salarial(e)) mais également par un écroulement des revenus nets de la propriété perçus par les ménages (en termes nominaux, ceux-ci ont diminué de plus de 8 milliards entre 2008 et 2016, en raison notamment de la baisse continue des taux d'intérêt). Or, les revenus de la propriété sont caractérisés par une propension à épargner relativement plus forte. Il est également possible que le niveau très bas atteint par les taux d'intérêt ait diminué l'attrait de l'épargne, en faveur des dépenses de consommation. Notons enfin que, même si la baisse de leur taux d'épargne a permis aux particuliers de maintenir une certaine croissance de leurs dépenses de consommation, cette dernière (1,0 % par an en moyenne au cours de la période 2009-2016) a quand même été nettement inférieure à celle enregistrée au cours de la période 1995-2008 (1,6 % par an en moyenne).

En 2017, nouvelle baisse du taux d'épargne des particuliers.

Bien que la croissance de l'impôt sur le revenu payé par les ménages exprimé en termes réels redevienne positive, la croissance du revenu disponible réel des particuliers devrait être plus dynamique en 2017 (1,2 %) qu'en 2016. Les revenus nets de la propriété perçus par les particuliers ne seraient en effet plus en baisse ; quant aux rémunérations, elles ne pâtiraient plus des effets du saut d'index et seraient soutenues par d'importantes créations nettes d'emplois.

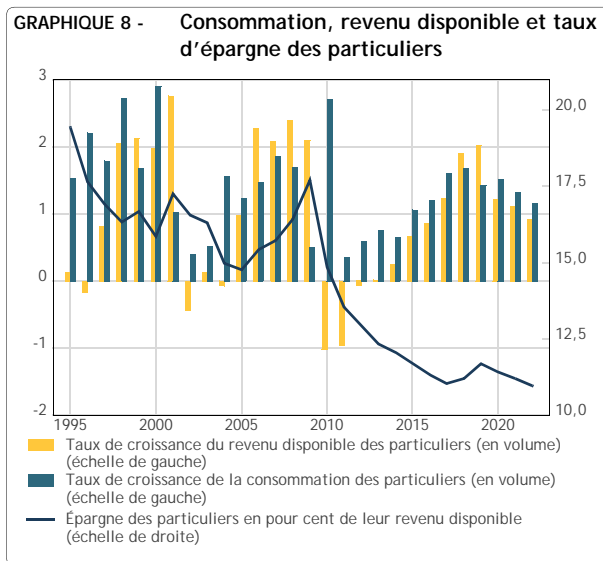
Les dépenses de consommation des particuliers s'accéléraient également (1,6 %), donnant lieu à une nouvelle baisse du taux d'épargne (11,0 % en 2017).

En 2018 et 2019, progression particulièrement dynamique du pouvoir d'achat des particuliers, permettant aussi une remontée de leur taux d'épargne.

Tant en 2018 qu'en 2019, la croissance du revenu disponible réel des particuliers devrait être particulièrement dynamique (respectivement 1,9 % et 2,0 %). Elle serait en effet portée par une accélération de la croissance du salaire brut horaire réel, par une contribution positive des revenus nets de la propriété (dans la foulée du relèvement progressif des taux d'intérêt) et par la mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales réduisant l'impôt sur le revenu. Cette progression soutenue de leur pouvoir d'achat permet aux particuliers de, simultanément, maintenir une croissance élevée de leurs dépenses de consommation (respectivement 1,7 et 1,4 %) et de recommencer, pour la première fois depuis 2009, à augmenter leur taux d'épargne. Ce dernier gagnerait ainsi 0,7 point de pourcentage en deux ans, pour s'établir à 11,7 % en 2019.

1. Épargne des particuliers en pour cent de leur revenu disponible.

Au cours de la période 2020-2022, la consommation des particuliers croît légèrement plus rapidement que leur revenu disponible réel.



Au cours de la période 2020-2022, la croissance du revenu disponible réel des particuliers atteindrait, en moyenne, 1,1 % par an, soit un rythme semblable à celui observé, en moyenne, au cours de la période 1995-2015 (0,9 %). Avec une progression annuelle moyenne de 1,3 %¹, la croissance des dépenses de consommation des particuliers serait également en ligne avec la progression observée dans le passé. Le taux d'épargne des particuliers serait donc en baisse, passant de 11,4 % en 2020 à 11,0 % en 2022.

Notons que la croissance du pouvoir d'achat des particuliers serait portée au cours de la période 2020-2022 par une progression significativement positive du salaire brut horaire réel dans le secteur

marchand (0,8 % en moyenne) qui, combinée à une augmentation de 0,8 %, en moyenne, de l'emploi, permettrait au total des salaires² perçus par les ménages de progresser, en termes réels, de 1,3 % en moyenne. Les revenus nets de la propriété, eux, afficheraient une croissance réelle moyenne de 1,7 % tandis que les prestations sociales perçues par les ménages progresseraient, en termes réels, de 1,6 %. Dans le même temps, exprimés en termes réels, les impôts sur le revenu à charge des ménages seraient en hausse de 3,1 % par an en moyenne (contre -1,4 % par an en moyenne au cours de la période 2018-2019). Le retour à un taux de croissance réelle positif des impôts sur le revenu des ménages traduit l'absence de mesures supplémentaires de baisse des prélèvements obligatoires et explique en très grande partie le ralentissement de la croissance du pouvoir d'achat des particuliers à partir de 2020.

2.2.5. Investissements des entreprises³

Parallèlement à la remontée des taux d'intérêt de long terme, ralentissement progressif de la croissance des investissements des entreprises à moyen terme.

Les investissements des entreprises, exprimés en termes réels, ont connu une croissance modérée en 2016 (1,2 %) ; cette dernière a cependant été fortement influencée à la baisse par le contrecoup d'achats exceptionnels (navires, brevets) qui ont gonflé les investissements des entreprises⁴ en 2014 et 2015. Abstraction faite de ces achats exceptionnels, les investissements des entreprises ont augmenté de 4,0 % en 2016. Cette forte croissance s'explique par le niveau élevé du taux d'utilisation des capacités de production industrielle, le caractère très favorable des conditions de crédit et le niveau historiquement élevé du taux de rentabilité des entreprises⁵. Ce dernier n'a cessé d'augmenter au cours des trois dernières années, suite notamment au saut d'index, au blocage des salaires bruts horaires avant indexation de 2014-2015 et à la diminution des coûts du travail en

1. Cette moyenne masque toutefois un profil de ralentissement progressif de la croissance de la consommation des particuliers, laquelle passe de 1,5 % en 2020 (encore portée par la croissance particulièrement dynamique du pouvoir d'achat de 2018 et 2019) à 1,2 % en 2022.

2. Le chapitre 3 présente, de manière détaillée, l'évolution des salaires.

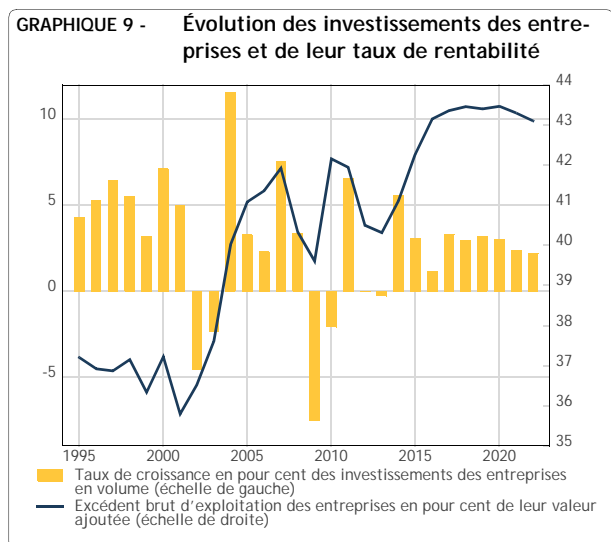
3. Les investissements des entreprises sont ici définis comme l'ensemble des investissements déduction faite des investissements du secteur public et des investissements en logements des ménages.

4. Ainsi que, pour un montant identique, les importations avec pour conséquence un impact nul sur le PIB belge.

5. Défini comme l'excédent brut d'exploitation des entreprises en pour cent de la valeur ajoutée brute des entreprises exprimée à prix courants.

2016. Le faible niveau des prix de l'énergie en 2015 et 2016 a également contribué à renflouer les marges des entreprises.

Au cours de la période 2017-2019, les taux d'intérêt de long terme devraient quelque peu remonter ; dans une perspective historique, toutefois, le niveau de ces taux demeure bas. La rentabilité des entreprises, pour sa part, se maintiendrait au niveau élevé atteint en 2016. Enfin, les perspectives de débouchés, tant sur le plan intérieur qu'extérieur, devraient être favorables. Dans ce contexte, la progression du volume des investissements des entreprises atteindrait 3,3 % en 2017, 3,0 % en 2018 et 3,2 % en 2019.



Au cours de la période 2020-2022, cette croissance serait un peu moins dynamique (2,5 % en moyenne) et ralentirait progressivement, passant de 3,0 % en 2020 à 2,2 % en 2022 (cf. graphique 9). Ce ralentissement interviendrait dans un contexte de léger ralentissement des perspectives de croissance économique (et donc des débouchés), de remontée progressive des taux d'intérêt de long terme et de très légère baisse de la rentabilité des entreprises.

Le taux d'investissement des entreprises¹ serait en hausse, passant de 15,5 % en 2016 à 16,5 % en 2022, ce qui, dans une perspective historique, constitue un niveau très élevé.

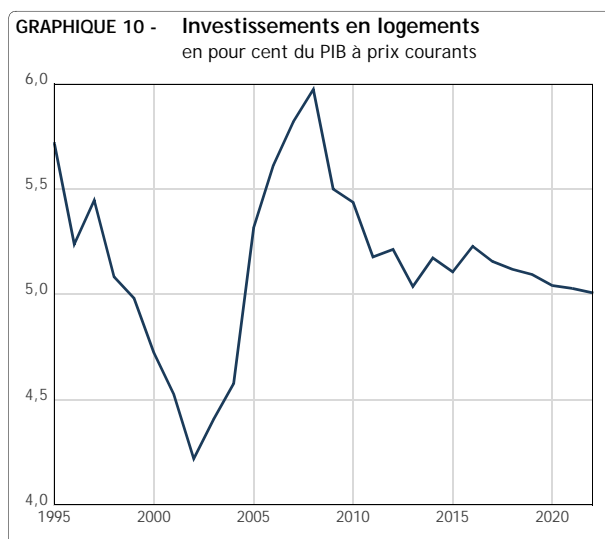
2.2.6. Investissements en logements

Croissance des investissements en logements très soutenue en 2016, en ralentissement par la suite dans un contexte de remontée progressive des taux d'intérêt.

En 2016, la croissance des investissements en logements des ménages exprimés en volume s'est montrée très dynamique (4,5 %). Elle est intervenue après une croissance particulièrement faible en 2015 (0,8 %) et dans un contexte de conditions de financement favorables (niveau extrêmement bas des taux hypothécaires).

Cette année, la croissance en volume des investissements en logements se limiterait à 0,3 %, pénalisée par un premier trimestre décevant. Soutenus par des conditions de financement toujours attrayantes en dépit de la hausse des taux d'intérêt de long terme et par une évolution favorable du pouvoir d'achat, ces investissements progresseraient néanmoins de 1,4 % en 2018.

1. Défini comme les investissements des entreprises en pour cent du PIB exprimés à prix courants. Le taux d'investissement des entreprises s'élevait, en moyenne, à 14,5 % dans les années nonante et à 14,9 % dans les années deux mille ainsi que dans la première moitié des années deux mille dix.



Au cours de la période 2019-2022, les investissements résidentiels exprimés en volume devraient croître de 1,1 % par an en moyenne. Cette moyenne masque toutefois un ralentissement progressif, de 1,2 % en 2019 à 0,8 % en 2022, parallèle à la remontée progressive des taux d'intérêt à long terme.

La part nominale des investissements en logements en pour cent du PIB s'élèverait à 5,0 % en 2022 (cf. graphique 10).

2.2.7. Investissements des administrations publiques

Le profil d'évolution des investissements publics est largement déterminé par le cycle des élections communales ainsi que par le calendrier des investissements en infrastructures initiés par les communautés et régions.

En 2016, le total des investissements des administrations publiques en volume a stagné (0,3 %)¹. Le recul des investissements des pouvoirs locaux (-2,0 %) a en effet été compensé par la progression des investissements des communautés et régions (1,0 %). Cette dernière, relative à l'ensemble des communautés et régions, masque toutefois de grandes différences entre entités fédérées individuelles. Ainsi, les investissements de la Région flamande ont été très dynamiques (en raison de la poursuite de la construction de bâtiments scolaires réalisée dans le cadre du partenariat public-privé "Scholen van morgen"), à l'inverse de ceux de la Région wallonne, en recul par rapport à l'année précédente².

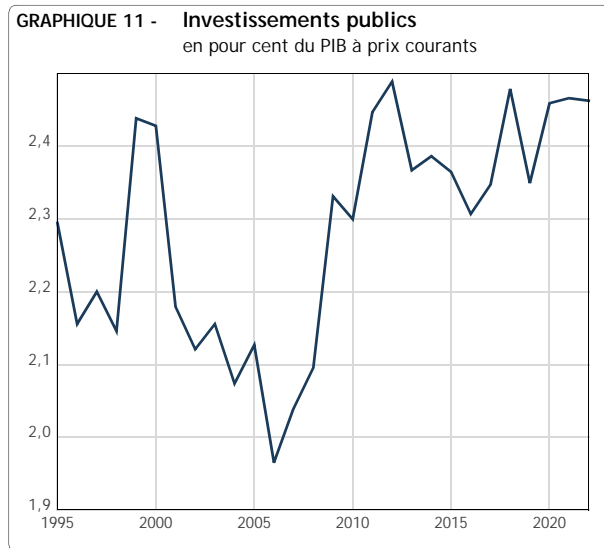
Les investissements des administrations publiques devraient afficher une croissance réelle soutenue en 2017 (3,5 %) et bien davantage encore en 2018 (8,3 %). Au cours de ces deux années, et conformément à ce qui a été observé par le passé, les pouvoirs locaux devraient intensifier leurs dépenses d'investissements à l'approche des élections communales de 2018. Les investissements des communautés et régions, pour leur part, seraient en recul en 2017 (principalement en raison de la finalisation d'une grande partie des nouveaux bâtiments scolaires construits dans le cadre du projet "Scholen van morgen" et malgré l'augmentation des investissements tant de la Région wallonne, conformément aux montants budgétés dans le Plan d'infrastructures wallon, que de la Région de Bruxelles-Capitale, notamment en vue de la rénovation des tunnels) mais repartiraient nettement à la hausse en 2018, suite aux montants importants investis, à partir de 2018, par la Région flamande dans le cadre du partenariat public-privé visant à boucler le ring périphérique d'Anvers ("Oosterweel").

Les investissements des pouvoirs locaux seraient en net recul en 2019 (-15,3 %), l'année suivant les élections communales. Le recul du total des investissements publics en volume serait néanmoins relativement contenu (-3,6 %), en raison du maintien d'une croissance soutenue des investissements des régions et communautés, toujours alimentée par les investissements réalisés en Flandre dans le cadre d'Oosterweel.

1. Notons que les présentes Perspectives reprennent, pour l'année 2016, les comptes publics publiés le 21 avril 2017 par l'ICN (publication sur NBB.Stat des tableaux établis pour la notification du déficit public et de la dette publique à la Commission européenne dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs). Pour les années antérieures, toutefois, nos Perspectives respectent les comptes nationaux détaillés publiés en octobre 2016 (ICN, Comptes nationaux 2015 Partie 2 - Comptes détaillés et tableaux, Octobre 2016). Il en résulte une possible rupture de série entre les niveaux de 2015 et ceux de 2016.

2. Davantage d'informations relatives aux investissements publics se retrouvent dans le chapitre 4 "Finances publiques".

En 2020, la croissance de l'ensemble des investissements publics en volume serait en très nette progression (6,8 %), principalement en raison d'importants investissements du pouvoir fédéral dans la Défense. En outre, les investissements réalisés dans le cadre du Réseau Express Régional (RER) seraient en nette augmentation en 2020. Tant les investissements dans la Défense que dans le RER seraient maintenus constants par la suite. Il en résulte un net ralentissement de la croissance de l'ensemble des investissements publics en 2021 et 2022, laquelle ne s'élèverait plus qu'à, respectivement, 1,8 et 1,2 %.



En moyenne au cours de la période 2013-2015, la part nominale belge des investissements publics dans le PIB a atteint 2,4 %, soit 0,4 point de pourcentage de moins que la part moyenne observée pour la zone euro. Le taux d'investissement public belge passerait de 2,3 % en 2016 à 2,5 % en 2018, retomberait à 2,3 % en 2019 avant de remonter à 2,5 % en 2020. Il serait ensuite stabilisé à ce niveau (cf. graphique 11).

2.2.8. Consommation publique

Croissance quasiment nulle de la consommation publique en volume en 2016, accélération progressive par la suite pour atteindre 1,2 % en 2022.

En 2016, la consommation publique en volume a quasiment stagné (-0,1 %), en raison d'une croissance très largement négative, et ce pour la quatrième année d'affilée, des achats nets de biens et services (-16,9 %). Ce recul est largement alimenté par l'introduction de la redevance kilométrique pour les camions¹. Dans le même temps, les dépenses publiques de soins de santé² et les rémunérations du secteur des administrations publiques³ ont affiché une croissance, certes positive, mais très faible dans une perspective historique (respectivement 1,4 et 0,5 %). Cette dernière est allée de pair avec une légère augmentation de l'emploi public (0,3 % ; cf. chapitre 3) mais également des heures supplémentaires dans le secteur public, suite à la crise de l'asile et aux besoins supplémentaires en matière de sécurité.

La consommation publique en volume devrait augmenter de 0,7 % en 2017, et ce malgré une croissance à peine positive (0,2 %) de sa principale composante, les rémunérations publiques, dans un contexte de stabilisation de l'emploi public et de recul des heures supplémentaires (contrecoup de la hausse de 2016). Le repli des achats nets de biens et services (-2,4 %) serait toutefois nettement moins prononcé qu'en 2016 et, surtout, la croissance des dépenses de soins de santé serait en accélération (1,9 %).

1. Celle-ci est comptabilisée comme une vente de services, ce qui diminue les achats nets de biens et services.

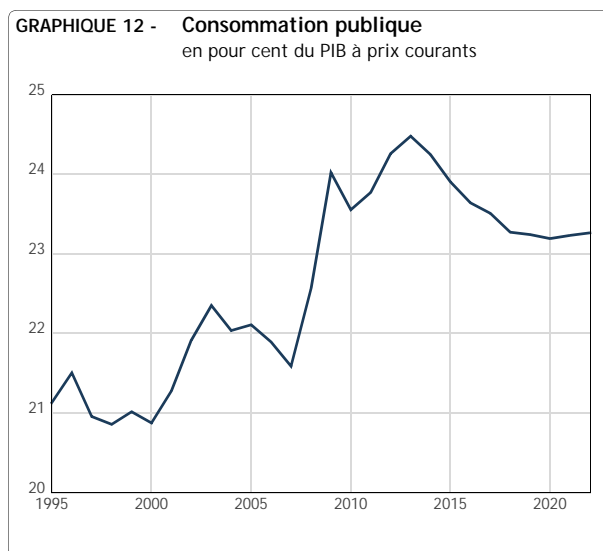
2. Plus précisément, il s'agit des prestations sociales en nature. Ces dernières sont essentiellement composées des dépenses de soins de santé.

3. Le terme "rémunérations du secteur des administrations publiques" doit ici être compris au sens large (c'est-à-dire y compris les cotisations fictives, lesquelles recouvrent principalement les pensions des fonctionnaires statutaires).

À partir de 2018, en l'absence de nouvelles mesures, la croissance de la consommation publique s'accélérait progressivement, passant de 0,8 % en 2018 à 1,2 % en 2022. Elle resterait toutefois encore en-deçà de la croissance observée en moyenne au cours de la période 2000-2015 (1,4 %).

Au cours de la période 2018-2022, la croissance de la consommation publique serait presque exclusivement portée par celle des dépenses de soins de santé. Ainsi, en moyenne, le volume des dépenses publiques de soins de santé progresserait de 2,2 % par an, soit une croissance semblable à celle de la période 2000-2015 (2,4 %). Les rémunérations du secteur des administrations publiques stagneraient quasiment en termes réels au cours de la période 2018-2022 (0,1 % par an en moyenne), alors qu'elles avaient encore progressé de 1,4 % par an en moyenne au cours de la période 2000-2015. Ce net ralentissement est parallèle à celui de l'emploi public, dont la croissance serait légèrement négative en projection (-0,1 % par an en moyenne) tandis qu'elle atteignait encore 0,9 % au cours de la période 2000-2015. Enfin, après avoir diminué durant cinq années d'affilée (de 2013 à 2017), le volume des achats nets de biens et services repartirait légèrement à la hausse (0,6 % par an en moyenne).

Notons l'importante modification, au fil des ans, de la structure de la consommation publique. Ainsi, la part des dépenses de soins de santé, qui ne s'élevait encore qu'à 28 % en 2000, a atteint 34 % en 2015 et devrait poursuivre sa progression pour atteindre 36 % en 2022. À l'inverse, la part des rémunérations publiques se contracte, passant de 53 % en 2000 à 52 % en 2015 et à 50 % en 2022, alors que celle des achats nets de biens et services se stabilise à moyen terme (8 % en 2000, 5 % en 2015 et 5 % en 2022). La part de la consommation de capital fixe reste également stable dans le temps (autour de 9 à 10 %).



En moyenne au cours de la période 2013-2015, la part de la consommation publique dans le PIB de la Belgique (évaluée en termes nominaux) a atteint 24,2 %, soit 3,2 points de pourcentage de plus que la moyenne observée pour la zone euro. Cette part serait en baisse dans le cas belge, passant de 23,9 % en 2015 à 23,2 % en 2019, avant de se stabiliser à ce niveau jusqu'en 2022. L'analyse des diverses composantes de la consommation publique est détaillée au chapitre 4.

2.2.9. Valeurs ajoutées brutes par branche d'activité

Poids toujours plus important des services marchands dans la valeur ajoutée à moyen terme.

En 2016, le ralentissement, par rapport à 2015, de la croissance de la valeur ajoutée totale belge en volume (de 1,6 % à 1,1 %) provient principalement des branches d'activité "biens intermédiaires", "énergie", "transports et communication" et "agriculture". A contrario, les branches "autres services marchands", "biens d'équipement" et "commerce et horeca" ont enregistré une croissance plus vive en 2016 qu'en 2015. Les autres branches, enfin, ont eu une croissance semblable en 2015 et 2016 : la branche "construction" (avec plus de 3 % en termes réels chaque année, en raison de la nette reprise des investissements en logements des ménages), les "services non marchands" et les "biens de consommation" toutes deux à un niveau légèrement négatif et, enfin, la "santé et action sociale" en recul de 0,6 à 0,7 % chacune des années.

Cette année, l'accélération de la croissance de la valeur ajoutée totale (1,6 %) interviendrait tant dans l'industrie manufacturière (1,4 % en 2017 contre 0,6 % en 2016) que dans les services marchands (1,7 % contre 1,1 %). La valeur ajoutée brute en volume des services non marchands redeviendrait positive (0,7 %).

Au cours de la période 2018-2022, dans un contexte d'évolution assez semblable, en moyenne, à celle de la période 2000-2015 des composantes du PIB (à l'exception des composantes publiques et des investissements en logements), la valeur ajoutée réelle de l'ensemble de l'économie devrait progresser de 1,5 % par an en moyenne (cf. tableau 5), soit 0,1 point de pourcentage de moins qu'au cours de la période 2000-2015.

Les branches de l'industrie ainsi que l'agriculture progresseraient en général à un rythme semblable ou inférieur à cette moyenne, à l'exception cependant de la "construction" (1,9 %), tout comme cela avait déjà été le cas au cours de la période 2000-2015.

En ce qui concerne les services marchands, leur progression devrait être semblable ou supérieure à la moyenne de l'ensemble de l'économie, à l'exception toutefois des branches "transports et communication" (1,1 %) et "commerce et horeca (1,2 %) qui, tout comme au cours de la période 2000-2015, croîtraient moins rapidement, en moyenne, que l'ensemble de l'économie.

TABEAU 5 - Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base
en pour cent

	Structure à prix courants				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1995	2005	2015	2022	2000-2015	2016-2017	2018-2022
Agriculture	1,4	0,9	0,7	0,7	0,8	1,0	1,4
Énergie	3,5	3,1	3,0	3,4	3,1	3,0	0,8
Industries manufacturières	20,2	17,1	13,7	13,5	1,2	1,0	1,4
- Biens intermédiaires	9,4	8,6	6,9	6,8	1,7	1,1	1,3
- Biens d'équipement	4,8	3,6	2,7	2,6	-0,8	1,5	1,5
- Biens de consommation	6,0	4,8	4,1	4,1	1,5	0,5	1,4
Construction	5,3	4,9	5,4	5,3	2,6	3,1	1,9
Services marchands	55,6	59,9	62,1	62,5	1,6	1,4	1,7
- Transports et communication	7,9	8,0	6,8	6,3	1,0	0,1	1,1
. Transports terrestres	2,7	2,1	2,1	1,9	0,0	-0,0	0,6
. Transports par eau et aériens	0,5	0,5	0,2	0,2	1,8	-2,1	1,7
. Services auxiliaires de transports et communication	4,7	5,5	4,5	4,2	1,5	0,3	1,4
- Commerce et horeca	13,6	15,2	14,2	13,8	1,1	1,4	1,2
- Crédit et assurances	6,1	5,6	6,3	6,1	1,3	0,6	1,7
- Santé et action sociale (hors titres-services)	6,0	6,5	7,6	8,3	1,0	0,4	1,7
- Autres services marchands (hors titres-services)	22,0	24,5	27,0	27,7	2,3	2,2	2,0
- Titres-services	0,0	0,0	0,3	0,3	-	4,7	1,8
Services non marchands	14,0	14,1	14,9	14,6	1,1	0,2	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	1,6	1,3	1,5

Couplées à la progression des prix de la valeur ajoutée de chacune des branches, ces évolutions de valeur ajoutée en volume ont bien entendu un corollaire en termes de structure de l'économie belge. Au cours des vingt dernières années, le poids économique des services marchands dans la valeur ajoutée nominale a nettement progressé, passant de 55,6 % en 1995 à 62,1 % en 2015. La tertiarisation se poursuivrait à moyen terme : le poids des services marchands atteindrait 62,5 % en 2022 (cf. tableau 5). La part nominale de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée s'est contractée de façon importante entre 1995 et 2015, passant de 20,2 % en 1995 à 13,7 % en 2015. En projection, elle serait quasiment stabilisée, atteignant 13,5 % en 2022. Enfin, le poids des services non marchands a augmenté entre 1995 (14,0 %) et 2015 (14,9 %) mais diminuerait quelque peu à moyen terme (14,6 % en 2022).

L'évolution de l'emploi par branche d'activité est présentée au chapitre 3.

2.3. Prix et coûts

Au cours de la période 2013-2016, les prix du pétrole ont reculé d'année en année, ce qui a eu un effet baissier sur l'inflation. Toutefois, l'inflation s'est déjà accélérée en 2016 pour atteindre 2 %, essentiellement sous l'effet de plusieurs mesures. L'inflation devrait presque se stabiliser en 2017 (2,1 %) par rapport à 2016. En effet, la disparition de l'effet haussier des mesures est annulée par la hausse des prix pétroliers. Une évolution stable des prix du pétrole ferait baisser l'inflation à 1,5 % en 2018. Ensuite, la croissance des prix à la consommation devrait progressivement s'accélérer pour s'établir à 1,7 % en 2022.

L'inflation s'est accélérée pour atteindre 2 % en 2016 sous l'effet de plusieurs mesures...

Les prix du pétrole ont reculé, passant de 52 dollars par baril en 2015 à 44 dollars en 2016. Cela correspond à une baisse d'un peu plus de 16 %, et ce tant pour le prix du Brent libellé en dollars que pour le prix du Brent libellé en euros, le taux de change entre les deux monnaies étant resté stable à 1,11 dollar par euro en 2016. Les prix à la consommation des produits pétroliers ont donc fourni une contribution négative importante à l'inflation, qui a encore été renforcée par la baisse du prix du gaz naturel. Toutefois, les prix de l'énergie dans leur ensemble ont contribué positivement à l'inflation suite à l'envolée des prix de l'électricité (+28 %), qui s'explique par l'entrée en vigueur de plusieurs mesures. Alors qu'un certain nombre de mesures prises dans le courant de l'année 2015 (comme la hausse du taux de TVA sur l'électricité à usage domestique de 6 % à 21 % en septembre 2015) exerçaient toujours un effet haussier sur l'augmentation moyenne en 2016, d'autres mesures prises dans le courant de l'année 2016 sont venues accentuer cet impact. Ce sont surtout la hausse de la 'contribution au Fonds Énergie' introduite en mars 2016 en Région flamande (de 3 euros à 100 euros ou plus par an par point de raccordement) et la suppression des KWh gratuits qui ont poussé les prix à la hausse.

Grâce à la politique de modération salariale, le coût salarial par unité produite a reculé au cours de la période 2014-2016. Son impact modérateur sur l'inflation sous-jacente a toutefois été temporairement interrompu en 2016. L'accélération de l'inflation sous-jacente a été partiellement due à l'augmentation du droit d'inscription dans l'enseignement supérieur néerlandophone en octobre 2015, mais également à de plus grandes marges bénéficiaires des entreprises.

... et se stabilise en 2017 malgré une hausse des prix du pétrole.

L'effet haussier d'un certain nombre de mesures sur l'inflation a disparu dès le second semestre 2016 et cette évolution s'est poursuivie au cours du premier semestre 2017. Toutefois, il n'en résulte pas une nette diminution de l'inflation parce que la croissance à un an d'intervalle des prix du pétrole est redevenue positive depuis le dernier trimestre de l'année dernière.

À partir de 2017, l'effet de la politique de modération salariale des dernières années disparaît et le coût salarial par unité produite repart à la hausse. Par conséquent, l'inflation sous-jacente devrait se stabiliser au premier semestre de cette année et augmenter progressivement au cours du second semestre.

En 2018, l'inflation ralentirait à 1,5 %...

Le ralentissement de l'inflation en 2018 s'explique surtout par la quasi-stabilisation des prix de l'énergie. Sur la base des cotations sur les marchés à terme, le prix du pétrole devrait, tout comme cette année, s'établir à 53 dollars en moyenne en 2018, alors qu'une appréciation de l'euro par rapport au dollar entraînerait une pression à la baisse sur les prix à la consommation des produits pétroliers. Les prix du gaz et de l'électricité sur les marchés internationaux devraient, eux aussi, rester proches de leur niveau actuel. En outre, il n'y a, en 2018, pratiquement aucune mesure prévue qui a un impact sur les prix de l'énergie. Seule l'adaptation des accises sur l'essence et le diesel aurait un impact limité sur l'évolution du prix des produits énergétiques. Outre une

indexation au début de l'année prochaine, ces accises devraient également subir des modifications plus tard dans l'année 2018 pour finalement aboutir à des taux de droits d'accise identiques sur l'essence et le diesel dans le courant de l'année 2018¹.

... avant de remonter progressivement à 1,7 % en 2022.

Sur la période 2019-2022, la croissance de l'indice national des prix à la consommation (tout comme la croissance du déflateur de la consommation privée) passerait progressivement de 1,6 % en 2019 à 1,7 % en 2022. Cette évolution s'explique surtout par une accélération modeste de l'inflation sous-jacente sous l'effet de la hausse du coût salarial par unité produite (voir également chapitre 3). Les prix des produits énergétiques devraient augmenter de 3,6 % par an en moyenne durant cette période, ce qui est conforme à l'augmentation plus sensible des prix du pétrole supposée à partir de 2019.

L'évolution du déflateur de la demande finale est surtout déterminée par la croissance des prix à l'importation.

La croissance moyenne du déflateur des dépenses finales s'est nettement ralentie au cours de la période 2011-2015 par rapport à la décennie précédente. Ce ralentissement s'explique surtout par la contribution plus limitée des prix à l'importation, mais aussi par une croissance plus faible des coûts salariaux et de l'excédent d'exploitation (c'est-à-dire les marges bénéficiaires). Au cours de la période 2016-2018, la croissance moyenne du déflateur de la demande finale devrait presque se stabiliser par rapport à la période 2011-2015. Bien que la contribution des coûts intérieurs durant ces deux périodes reste comparable, sa composition évolue : la contribution des coûts salariaux diminue, contrairement à celle de l'excédent brut d'exploitation. Au cours de la période 2019-2022, la croissance moyenne du déflateur de la demande finale devrait s'accélérer du fait des prix à l'importation. La contribution moyenne des coûts intérieurs diminuerait légèrement en raison d'un accroissement plus modeste des marges bénéficiaires, alors que la croissance salariale plus rapide déboucherait sur une contribution un peu plus élevée des coûts salariaux.

TABLEAU 6 - Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale
moyennes annuelles des contributions en point de pourcentage

	2001-2010	2011-2015	2016-2018	2019-2022
Coûts intérieurs	1,1	0,7	0,9	0,7
a. Coûts salariaux	0,6	0,4	0,2	0,4
b. Impôts indirects nets	0,0	0,1	0,2	0,1
c. Excédent brut d'exploitation	0,5	0,3	0,5	0,3
Coûts d'importation	0,7	0,1	0,1	1,0
Déflateur de la demande finale	1,8	0,9	1,0	1,7

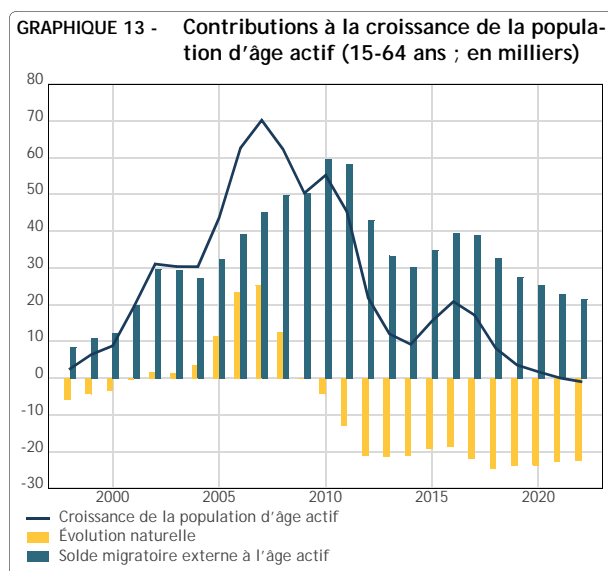
1. Voir loi-programme du 1er juillet 2016, Moniteur belge 04.07.2016, p. 40970-40999.

3. Le marché du travail

3.1. Démographie et offre de travail

La contribution démographique à la croissance de l'offre de travail devient négative à moyen terme.

La croissance annuelle de la population d'âge actif s'est sensiblement ralentie entre 2010 (+ 55 300 personnes) et 2014 (+9 200 personnes ; graphique 13). D'une part, son évolution naturelle¹ a été négative durant cette période, principalement du fait de l'augmentation sensible de la taille des cohortes atteignant l'âge de 65 ans. D'autre part, le solde migratoire externe de la population d'âge actif a fléchi, essentiellement en raison de la baisse sensible de l'immigration en provenance des pays non-membres de l'UE. L'évolution naturelle est restée largement négative au cours des deux dernières années. À partir de 2017, les cohortes qui atteignent 65 ans (et sortent de la population d'âge actif) continuent de grossir. À partir de 2019, les cohortes qui atteignent l'âge de 15 ans (et y entrent) croissent également en raison de la forte hausse des naissances au cours de la seconde moitié des années 2000. Au final, l'évolution naturelle de la population d'âge actif à moyen terme reste pratiquement aussi négative qu'au cours des cinq dernières années.



Le solde migratoire externe d'âge actif a légèrement augmenté en 2015 et devrait encore progresser en 2016 et 2017. Par conséquent, la croissance de la population d'âge actif s'accélère légèrement (passant de 0,21 % en 2015 à 0,26 % en moyenne par an sur la période 2016-2017). Dans la dernière édition des Perspectives démographiques², l'impact de l'afflux de demandeurs d'asile (observé en 2015) sur les chiffres de la population a été fortement revu à la baisse comparativement à l'hypothèse retenue précédemment. Cet afflux s'est sensiblement réduit dès le début de l'année 2016³ et le taux de reconnaissance pour les demandes récentes d'obtention du statut de réfugié politique (ou de protection subsidiaire) est inférieur à l'estimation initiale⁴. Étant donné que le délai de traitement des demandes est

plus élevé que prévu, l'afflux de réfugiés au second semestre 2015 se répercute d'ailleurs plus lentement dans les chiffres de la population. Au-delà de 2017, le solde migratoire externe aux âges actifs diminuerait progressivement. Par conséquent, la croissance de la population d'âge actif fléchirait systématiquement pour devenir légèrement négative en fin de période (recul de 0,01 %).

Sur l'ensemble de la période 2017-2022 (voir tableau 8 en fin de section), la population d'âge actif augmente de 29 700 personnes, soit nettement moins rapidement qu'au cours des six dernières années (+124 900 person-

1. Le solde naturel de la population totale se définit comme l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Ce solde reflète l'« évolution naturelle » de la population, soit sa croissance en l'absence de flux migratoires externes. De façon analogue, une évolution naturelle de la population d'âge actif (croissance en l'absence de migration) peut être définie comme l'écart entre, d'une part, les entrées en âge actif (cohorte qui atteint l'âge de 15 ans) et, d'autre part, les sorties de l'âge actif (cohorte qui atteint 65 ans) plus les décès parmi cette classe d'âge.
2. Perspectives démographiques 2016-2060. Population et ménages, BFP-DGS, mars 2017.
3. La projection de l'an dernier partait encore de l'hypothèse que l'afflux de demandeurs d'asile sur l'ensemble de l'année 2016 se maintiendrait au niveau de fin 2015 et ne diminuerait que vers le milieu de l'année 2017 pour revenir au niveau atteint avant l'éclatement de la crise des réfugiés.
4. Les demandeurs d'asile ne sont enregistrés dans les chiffres officiels de la population que lorsqu'ils ont obtenu le statut de réfugié politique (ou la protection subsidiaire).

nes), et a fortiori des six années précédentes (+ 344 500). En outre, tant la part des classes d'âge plus âgées (55-64 ans) que celle des classes plus jeunes (15-24 ans) augmentent sensiblement en projection. Or, il s'agit des groupes où les taux d'activité se situent sensiblement en deçà du taux moyen pour l'ensemble de la population d'âge actif. Cette évolution freine la croissance du taux d'activité macroéconomique¹ (tableau 7, ligne 2A : en moyenne de 0,14 point de pourcentage par an), et ce de plus en plus nettement au fur et à mesure que l'on progresse dans la période de projection.

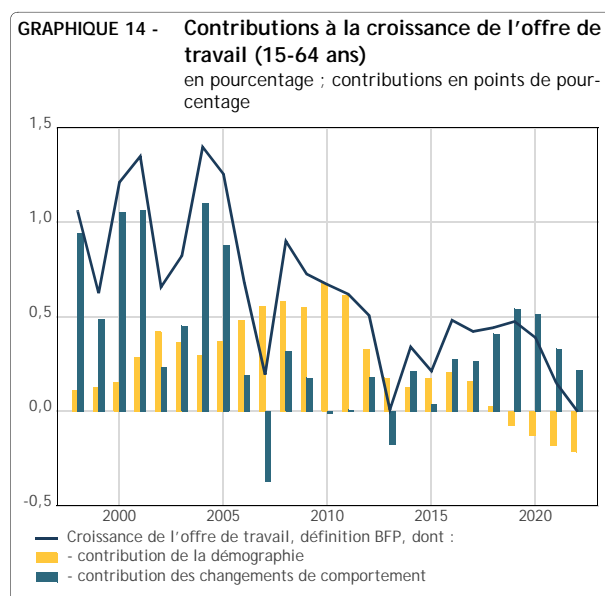
TABLEAU 7 - Déterminants de l'offre de travail (15 à 64 ans)¹
croissance annuelle en pour cent, contributions à la croissance annuelle en points de pourcentage

	2005- 2010	2011- 2016	2014	2015	2016	2017	2018- 2021	2022	2017- 2022
1. Croissance de la population d'âge actif	0,82	0,29	0,13	0,21	0,29	0,23	0,05	-0,01	0,07
2. Croissance du taux d'activité	-0,08	0,07	0,21	0,00	0,19	0,19	0,32	0,01	0,25
2A. Contribution de la démographie	-0,29	-0,02	0,00	-0,04	-0,08	-0,08	-0,14	-0,20	-0,14
2B. Contribution du comportement d'offre	0,20	0,09	0,21	0,04	0,27	0,26	0,45	0,22	0,38
15-24 ans	-0,21	-0,19	-0,19	-0,16	-0,09	-0,06	-0,01	0,00	-0,02
25-49 ans ; femmes	0,06	0,01	0,06	-0,01	0,04	0,00	0,01	0,00	0,01
25-49 ans ; hommes	-0,09	-0,08	-0,02	-0,14	-0,01	-0,07	-0,02	-0,01	-0,03
50-64 ans ; femmes	0,33	0,24	0,25	0,26	0,22	0,25	0,26	0,13	0,24
50-64 ans ; hommes	0,11	0,09	0,11	0,09	0,11	0,13	0,21	0,09	0,18
3. Croissance de l'offre de travail (=1+2)	0,74	0,36	0,34	0,21	0,48	0,42	0,36	0,00	0,31
3A. Contribution de la démographie (=1+2A)	0,53	0,27	0,12	0,17	0,21	0,15	-0,09	-0,22	-0,07
3B. Contribution du comportement d'offre (=2B)	0,20	0,09	0,21	0,04	0,27	0,26	0,45	0,22	0,38

1. L'offre de travail équivaut à la population active telle que définie par le BFP (c'est-à-dire y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi).

La contribution démographique à la croissance de l'offre de travail atteint encore 0,15 point cette année, mais diminue nettement (0,03 point) en 2018 et devient négative à partir de 2019 pour finalement tomber à -0,22 point en fin de période (graphique 14). Sur l'ensemble de la période, la contribution de la démographie est en moyenne négative (tableau 7, ligne 3A : -0,07 point par an), alors qu'elle atteignait encore 0,27 point par an au cours des six dernières années.

L'évolution des taux d'activité des moins de 50 ans a été défavorable depuis le milieu des années 2000...



Au cours des six dernières années, la contribution des changements de comportement² à la croissance de l'offre de travail a été limitée (graphique 14, tableau 7, ligne 3B : 0,09 point par an). Les contributions fortement positives dans la classe d'âge des 50-64 ans ont été en grande partie compensées par les contributions négatives dans les autres classes (tableau 7 ; graphique 15), une évolution observée depuis le milieu des années 2000.

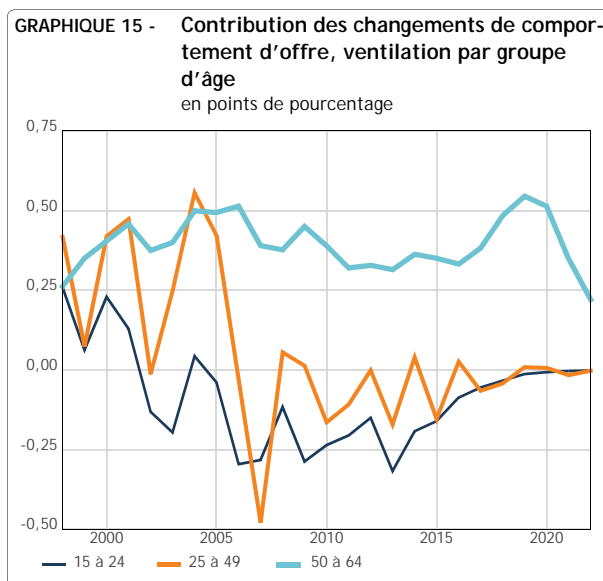
La forte baisse des taux d'activité dans les classes d'âge les plus jeunes (contribution moyenne à la croissance de l'offre de travail de -0,19 point par an sur la période 2011-2016) n'est a priori pas considérée comme très problématique, dans la mesure où elle refléterait la participation croissante des jeunes à l'enseignement supérieur. Cependant, les don-

1. Rapport entre la population active totale (de 15 ans et plus) et la population d'âge actif (15 à 64 ans).
2. Défini comme l'ensemble des changements des taux d'activité par âge, sexe et région du domicile.

nées par niveau de formation tirées de l'enquête sur les forces de travail (EFT) montrent que la part des diplômés de l'enseignement supérieur dans la classe d'âge des 25-29 ans ne progresse plus que faiblement, ce qui semble indiquer un plafonnement de la part des jeunes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. La baisse des taux d'activité chez les jeunes s'explique donc par d'autres facteurs et qui sont préoccupants, tels que l'augmentation de la durée effective des études supérieures et l'insertion difficile des jeunes – surtout lorsqu'ils sont peu qualifiés – sur le marché du travail (en témoigne la forte baisse du taux d'activité des jeunes âgés entre 20 et 24 ans faiblement qualifiés dans l'EFT). De même, les réformes du régime des allocations d'insertion (contrôles plus sévères de la recherche active d'un emploi à la fois chez les allocataires et les personnes en période d'insertion professionnelle) semblent avoir contribué au recul de la participation au marché du travail (concept administratif).

Dans la classe d'âge 25-49 ans, l'évolution à la hausse des taux d'activité féminins liée à la succession des générations s'émousse. Cet élément ne suffit toutefois pas à expliquer le net essoufflement de la dynamique du comportement d'offre dans cette classe d'âge (2011-2016 : contribution des femmes à la croissance de l'offre de travail de seulement 0,01 point par an, contre -0,08 point par an pour les hommes). Apparemment, les contrôles plus stricts de la recherche active d'un emploi et l'accès moins aisé aux allocations de chômage ont fortement pesé sur l'évolution des taux d'activité dans cette classe d'âge (concept administratif). En témoigne l'effondrement de la contribution de ce groupe d'âge à la croissance de la population active en 2015, lorsqu'un grand groupe d'allocataires ont perdu leur droit à l'allocation d'insertion après avoir dépassé la durée maximale autorisée de trois ans dans le régime.

...mais devrait désormais avoir un impact plus neutre sur la croissance de l'offre de travail, ...



L'an dernier, l'évolution des taux d'activité a eu un impact négatif important sur la croissance de l'offre de travail dans la classe d'âge des 15-24 ans (-0,09 point) et un impact à peine positif (+0,03 point) dans la classe d'âge des 25-49 ans. Cette année, la contribution de la classe d'âge 15-24 ans devrait monter à -0,06 point, notamment parce que les mesures liées aux allocations d'insertion atteignent leur vitesse de croisière. Nous partons de l'hypothèse que cette contribution négative disparaîtra complètement au cours des prochaines années. Dans la classe d'âge des 25-49 ans, les taux d'activité sont encore sous pression cette année (contribution de -0,07 point) étant donné que les réfugiés reconnus qui arrivent en Belgique participent typiquement moins au marché du travail que la

moyenne. Dans cette classe d'âge aussi, la contribution négative devrait se résorber en deux ans.

L'hypothèse selon laquelle la tendance au recul des taux d'activité, enregistrée depuis plus d'une décennie, dans ces deux classes d'âge prendrait ainsi fin s'appuie sur les deux arguments suivants. Premièrement, le taux de chômage baisse fortement en projection (voir section 3.4) si bien que les perspectives d'emploi s'améliorent sensiblement. Cette embellie devrait inciter les jeunes (principalement) à ne plus différer davantage leur entrée sur le marché du travail. Deuxièmement, les contrôles renforcés de la recherche active d'un emploi et l'accès plus contraignant aux allocations de chômage ont abouti à l'exclusion de l'offre de travail (concept administratif) de groupes de chômeurs de longue durée qui de facto étaient déjà éloignés du marché du travail. Puisque la politique régionale en matière de placement présente davantage d'accents préventifs (accompagnement intense de nouveaux demandeurs d'emploi) que curatifs (réinsertion sur le marché du travail de

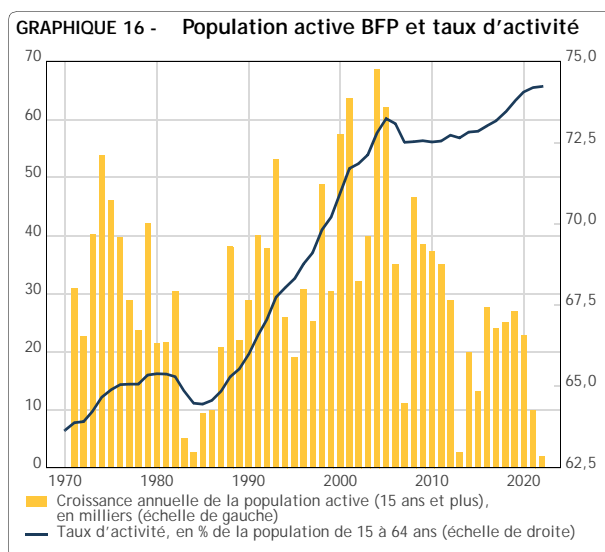
non-participants), l'on est probablement mieux à même désormais de mettre fin à la baisse de la participation pour les nouvelles cohortes qui entrent sur le marché du travail.

... tandis que les mesures qui touchent aux fins de carrière donnent, dans un premier temps, une nouvelle impulsion à la participation aux âges supérieurs mais atteignent ensuite leur régime de croisière, ...

Depuis plusieurs années, la progression des taux d'activité dans les classes plus âgées est soutenue par les mesures de fin de carrière qui ont été prises par les gouvernements précédent et actuel (réforme du système de mise en disponibilité dans l'enseignement, durcissement du régime de chômage avec complément d'entreprise et introduction d'une disponibilité adaptée dans le secteur privé; durcissement des conditions d'accès à la retraite anticipée). Leur contribution à la croissance de l'offre de travail s'établit à 0,38 point cette année, mais progresserait jusqu'à 0,51 point en moyenne par an sur la période 2018-2020. Ensuite, elle se réduirait de plus de la moitié en deux ans (jusqu'à 0,22 point) lorsque les mesures de fin de carrière atteignent leur vitesse de croisière (en attendant le relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans en 2025). Le nombre de chômeurs avec complément d'entreprise, qui a déjà nettement baissé au cours des six dernières années (de 120 300 personnes en 2010 à 94 500 personnes en 2016) devrait encore diminuer de moitié à moyen terme pour ne plus représenter que 48 600 personnes en fin de période, dont presque 40 % répondrait à la condition de « disponibilité adaptée » sur le marché du travail et serait ainsi intégrée à l'offre de travail¹.

La contribution de l'ensemble des modifications de taux d'activité à la croissance de l'offre de travail progresserait de 0,26 point en 2017 à un peu plus de 0,50 point sur la période 2019-2020 sous l'effet conjugué des contributions moins négatives des moins de 50 ans et des contributions fortement positives dans les classes plus âgées, mais retomberait à 0,22 point à la fin de la période de projection. Sur l'ensemble de la période, la contribution annuelle moyenne des changements de comportement serait de 0,38 point. Cette évolution compense largement le recul de la contribution démographique si bien que la croissance moyenne de la population active (0,31 % par an) n'est que légèrement inférieure à celle enregistrée ces six dernières années (0,36 % par an), mais est cette fois exclusivement soutenue par les changements de taux d'activité.

... si bien que la croissance de la population active devient nulle en fin de période de projection.



Cette année, la progression de la population active est presque aussi soutenue que l'an dernier (+ 23 900 personnes ; graphique 16), elle se maintient sur la période 2018-2020 (+ 24 900 personnes par an), sous l'effet de la progression des taux d'activité et en dépit de la perte d'impulsions démographiques. Ensuite, la croissance de la population active baisse radicalement (à peine +1 900 personnes en 2022), étant donné que l'impact négatif de la démographie s'accroît et que les mesures de fin de carrière atteignent leur vitesse de croisière. Le taux d'activité macroéconomique, qui s'est stabilisé entre 2007 et 2013, a progressé de 72,6 % à 73 % au cours des trois dernières années. Il subit en projection les pressions à la baisse de l'évolution de la

1. Il est à remarquer que le démantèlement du régime des chômeurs âgés se poursuit (limitation des nouvelles entrées dans le statut) si bien qu'un glissement s'opère dans la population active (définition BFP), avec un recul des chômeurs non demandeurs d'emploi et une progression des chômeurs devant répondre à une 'disponibilité adaptée' sur le marché du travail (voir section 3.4).

structure d'âge de la population d'âge actif, mais devrait néanmoins augmenter fortement sur la période 2017-2020 (jusqu'à 74,1 %) pour ensuite perdre nettement de son élan et s'établir à 74,2 % en 2022.

TABLEAU 8 - Population d'âge actif (15-64 ans) et population active BFP (15 ans et plus)
moyennes annuelles ; écarts en milliers

	Population d'âge actif			Population active BFP		
	10-04	16-10	22-16	10-04	16-10	22-16
15-24 ans	59	-5	3	-42	-49	-18
25-49 ans	13	-25	-20	-4	-47	-24
50 ans et plus	273	155	46	277	223	153
Hommes	168	61	11	72	31	37
Femmes	176	64	19	159	96	74
Total	345	125	30	231	127	111

Sur l'ensemble de la période de projection, la croissance cumulée de la population active représenterait quelque 110 500 personnes (tableau 8), soit une évolution moindre que celle enregistrée au cours des six dernières années (127 000 personnes). L'offre de travail progresserait à nouveau plus fortement chez les femmes que chez les hommes et continuerait à vieillir sous le double effet du vieillissement de la population d'âge actif et de l'augmentation des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures. La part des femmes dans la population active totale progresse de 46,8 % en 2016 à 47,2 % en 2022, celle de la classe des 50 ans et plus de 29,9 % à 32,1 %. L'âge moyen de la population active, qui avait déjà grimpé de 38,4 ans en 1997 à 41,7 ans en 2016, atteindrait 42,3 ans en 2022.

3.2. Coût du travail et part du travail dans la valeur ajoutée dans le secteur des entreprises

La politique fédérale et régionale du coût du travail à partir de 2016

Au niveau fédéral (voir encadré 2), les charges salariales sont directement abaissées, dans le cadre du tax shift, par le biais des taux faciaux, des réductions générales de cotisations patronales, des réductions groupes-cibles fédérales de cotisations patronales, de subventions du Maribel social et de subventions au travail de nuit et en équipe. Ces réductions de charges sont menées en trois phases : en 2016-2017 (phase 1), 2018 (phase 2) et 2020 (phase 3). Une partie de ces réductions est financée par la suppression de la subvention salariale générale pour les entreprises ne relevant pas du Maribel social. De même, les baisses de l'impôt des personnes physiques modèrent le coût de travail, mais de façon plus indirecte, via son impact sur la négociation salariale.

Au niveau régional, des glissements au sein des réductions de charges salariales ont été annoncées, mais pas de nouvelles réductions supplémentaires importantes (voir encadré 2). La nouvelle politique menée en Flandre depuis le troisième trimestre de 2016 (qui atteindra sa vitesse de croisière en 2019) s'oriente progressivement davantage sur les réductions groupes-cibles au profit des travailleurs âgés et des jeunes peu qualifiés, au détriment des autres réductions groupes-cibles et d'autres techniques de réductions du coût du travail. En Wallonie, la politique qui sera menée à partir du troisième trimestre de 2017 (période transitoire jusqu'à la mi-2020) sera progressivement orientée sur les réductions groupes-cibles pour les travailleurs âgés et les allocations d'activation pour les chômeurs de longue durée et les jeunes peu qualifiés, et ce au détriment de la plupart des autres réductions groupes-cibles. En ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale, le champ d'application de la réduction groupe-cible pour les travailleurs âgés a été réduit à partir du quatrième trimestre 2016. La décision de principe de supprimer les autres réductions groupes-cibles et de les remplacer par des activations et éventuellement d'autres techniques de subventions salariales au profit des chômeurs de longue durée et des moins qualifiés n'a pu être quantifiée et n'a dès lors pas été prise en compte.

Baisse du coût réel du travail en 2016 et faible croissance de celui-ci en 2017-2018...

Le coût horaire nominal du travail¹ dans le secteur marchand a baissé de 0,8 % en 2016 et augmentera en moyenne de 1,7 % sur la période 2017-2018 (tableau 9). Compte tenu des prix de la valeur ajoutée, le coût réel du travail a baissé de 1,8 % en 2016 et augmentera en moyenne de 0,3 % sur la période 2017-2018.

En 2016, la croissance des salaires bruts nominaux n'a pas dépassé 0,8 %. Ce chiffre s'explique en premier lieu par le timing de la liaison automatique des salaires bruts à l'indice santé dans le secteur privé, après le 'saut d'index'² : l'essentiel de l'impact de cette réinstauration a concerné 2017. Il s'explique en second lieu par la loi du 28 avril 2015 qui imposait des contraintes aux hausses des salaires bruts avant indexation ('blocage salarial'³).

En 2017 et 2018, les salaires bruts avant indexation augmentent (respectivement de 0,4 % et 0,7 %) conformément à la marge maximum (à savoir 1,1 % sur les deux ans) prévue par l'AIP. Le résultat des négociations salariales reflète les dispositions plus strictes – comparativement à la loi antérieure⁴ – de la nouvelle loi de 2017

1. Le coût du travail se définit comme le salaire brut augmenté des cotisations patronales, déduction faite des réductions générales et ciblées de cotisations et des autres réductions de charges salariales au profit des employeurs. Le concept de coût du travail, utile pour le calcul économique des entreprises, ne correspond pas nécessairement au concept de coût salarial pour l'application de la loi relative à la norme salariale de 2017.

2. L'indexation des salaires dans le secteur privé n'a été réactivée que lorsque l'indice concerné a augmenté de 2 %, autrement dit après que le saut d'index a entraîné une ponction de 2 % sur les salaires.

3. La concertation interprofessionnelle pour la période 2015-2016 a débouché sur un projet d'accord interprofessionnel (AIP) qui n'a été signé que par huit membres du Groupe des dix. Les dispositions de ce projet d'accord relatives à l'évolution des salaires ont été coulées dans la loi du 28 avril 2015 instaurant la marge maximale pour l'évolution du coût salarial pour les années 2015 et 2016.

sur la compétitivité en matière de marge de la négociation salariale (au moment des négociations, la loi n'était qu'au stade d'avant-projet ¹).

... qui sera suivie d'une croissance modérée du coût nominal du travail à partir de 2019 ...

À partir de 2019, le coût horaire nominal du travail progresse de 2,0 % par an en moyenne, soit à un rythme semblable à celui enregistré depuis l'application des normes salariales (période 1997-2018). Le coût horaire réel du travail augmente de 0,6 % en moyenne par an, soit légèrement plus vite que la croissance réelle de la productivité (0,5 % par an). La croissance annuelle moyenne des salaires bruts avant indexation s'établirait dès lors à 0,8 %.

En l'absence de prévisions concernant les salaires dans les trois pays de référence cités dans la loi sur la compétitivité, l'évolution du coût du travail et, partant, des salaires bruts après 2018 se base sur les déterminants traditionnels (productivité, taux de chômage, fiscalité) de la théorie économique. À cet égard, on suppose que les mécanismes et les déterminants qui ont guidé, en moyenne, la formation des salaires par le passé continueront à jouer un rôle central dans le futur. Les principales interventions publiques dans la formation des salaires après 2018 consistent en l'octroi de nouvelles réductions de cotisations patronales (700 millions ex ante) en 2020 et en l'application des restrictions en matière de salaires bruts de la nouvelle loi susmentionnée.

... sous l'effet des gains de productivité nominale et de la baisse du taux de chômage ...

La croissance de la productivité nominale et la baisse du taux de chômage constituent les principales sources de hausses salariales brutes sur l'ensemble de la période de projection (voir encadré 3, tableau 3a, lignes 1 et 2). L'indexation automatique (ligne 4) contribue également, de manière temporaire, aux hausses des salaires bruts. L'impact des réductions de cotisations patronales sur la négociation salariale (ligne 5) est temporaire et faible. L'estimation de tous ces effets tient compte de la tendance au retour à un salaire dit d'équilibre (ce dont l'impact total est quantifié par la ligne 9).

... et atténuée par l'application de la loi de 2017 sur la compétitivité...

L'évolution des salaires bruts sur la période 2019-2022, qui est prévue sur la base de la théorie économique, a été corrigée à la baisse pour tenir compte d'une disposition de la loi de 2017. Concrètement, la partie des réductions de cotisations patronales du tax shift qui va au-delà de celles du 'Pacte de compétitivité 2016', a été soustraite de la marge de négociation. Vu l'évolution projetée de l'indice santé, des taux de cotisations patronales et des subventions salariales, cette disposition implique pour les années 2019 et 2020 une correction à la baisse du taux de croissance des salaires bruts avant indexation de respectivement 0,1 et 0,4 point de pourcentage. Les restrictions découlant de l'évolution du handicap salarial après 2018 ou le rattrapage progressif du handicap salarial historique antérieur à 1996 n'ont pas pu être pris en considération ex ante, car ils n'étaient pas établis au début de l'année 2017.

... mais au prix probablement de hausses de salaires plus rapides dans un futur plus lointain.

La loi salariale implique, tout comme en 2020, une forte correction ponctuelle de la croissance des salaires bruts en cas de renforcement important et ponctuel des réductions de cotisations patronales. L'équation macroéconomique des salaires sous-jacente suggère que 70 % des réductions de cotisations patronales sont converties, *ceteris paribus*, en augmentations des salaires bruts – un phénomène que la loi salariale vise à

4. Loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité.

1. Loi du 19 mars 2017 modifiant la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité.

contrecarrer – mais il s'agit là d'un effet de long terme. La sensibilité de court terme de la croissance des salaires bruts aux réductions de cotisations patronales, telle qu'attendue en fonction d'une logique de marché, est en effet inférieure à 70 %. L'application stricte et mécanique, à savoir la correction immédiate dans la marge de négociation des réductions de cotisations octroyées sur l'ensemble de l'année, implique, lorsqu'elle se combine à des salaires bruts qui sont donnés a priori, une correction qui peut sembler exagérée. Dans la mesure où de telles corrections sur la formation des salaires sont artificielles et ne tiennent pas compte de l'environnement macroéconomique, la pression à la hausse sur les salaires n'est que retardée. Suite à l'application de la loi salariale, l'évolution des salaires bruts avant indexation dans ces Perspectives est discontinuë : le taux de croissance fléchit de 1,1 % en 2019 à 0,7 % en 2020 pour remonter ensuite à 0,9 % en 2021 et 2022.

TABEAU 9 - Évolution du coût du travail, de sa composition et de ses déterminants macroéconomiques - secteur des entreprises y compris les entreprises de titres-services et les agences ALE
taux de croissance annuels moyens en pour cent, sauf indication contraire

	1986-2022	1986-1996 Avant la norme salariale	1997-2018 AIP ou décision gouverne- mentale	2019-2022 Salaires négociés	2016	2017-2018	2017-2022
Coût horaire nominal du travail	2,72	4,46	1,95	2,21	-0,80	1,72	2,04
Évolution imputable aux éléments suivants^a :							
- indexation	1,77	2,07	1,65	1,58	0,47	1,49	1,55
- salaires horaires bruts avant indexation	1,04	2,13	0,52	0,90	0,36	0,51	0,77
- taux parafiscal net	-0,11	0,20	-0,23	-0,28	-1,61	-0,29	-0,28
* dont total des cotisations patronales à la sécurité sociale ^b	0,03	0,30	-0,06	-0,26	-1,73	-0,33	-0,28
* dont subventions salariales ^c	-0,13	-0,10	-0,17	-0,02	0,12	0,04	0,00
Évolution des déterminants de long terme^d							
- Productivité horaire du travail en termes réels	1,23	2,03	0,93	0,65	-0,40	0,29	0,53
- Prix de la valeur ajoutée	1,72	2,45	1,42	1,40	1,09	1,42	1,40
- Taux de chômage BFP (niveau en %)	12,19	12,50	12,61	9,02	11,18	10,27	9,44
- Coin salarial ^e	-0,04	-0,28	0,10	-0,14	-2,30	-0,44	-0,24
Composition des variations du coin salarial :							
- termes de l'échange internes ^f	0,09	-0,48	0,35	0,21	0,47	0,30	0,24
- impôts sur la demande de travail ^g	-0,11	0,20	-0,23	-0,28	-1,61	-0,29	-0,28
- impôts sur l'offre de travail ^h	-0,02	-0,01	-0,02	-0,08	-1,17	-0,46	-0,20
Coût horaire réel du facteur travailⁱ	0,98	1,95	0,53	0,80	-1,83	0,29	0,63

a. La somme des composantes ne correspond pas exactement à l'évolution totale en raison des effets de second ordre.

b. Les cotisations légales, extralégales, fictives et pour pensions complémentaires. Les cotisations légales s'entendent déduction faite des réductions de cotisations patronales générales. Les réductions de cotisations patronales groupes cibles sont traitées en tant que subventions salariales conformément aux directives du SEC 2010. Les réductions générales englobent l'impact des baisses des taux faciaux dans le cadre du tax-shift 2016-2021.

c. Ces subventions salariales sont de nature multiple et financées par différents niveaux de pouvoir (cf. annexe statistique électronique).

d. Dans les modèles de négociation collective entre employeurs et travailleurs, le coût du travail nominal est déterminé par la productivité nominale du travail, le coin salarial (corrélation positive) et par le taux de chômage (corrélation négative).

e. Rapport entre le coût du facteur travail (après déduction des subventions salariales) et les salaires nets, corrigé pour tenir compte de l'évolution différente du déflateur de la valeur ajoutée et de l'indice des prix à la consommation.

f. Rapport entre l'indice des prix à la consommation et le déflateur de la valeur ajoutée.

g. Cotisations patronales (après réductions de cotisations patronales) déduction faite des subventions salariales.

h. Cotisations personnelles (après réductions de cotisations personnelles) et précompte professionnel.

i. Déflatés par le déflateur de la valeur ajoutée.

ENCADRÉ 2 - Mesures relatives au coût du travail prises en compte dans les Perspectives

La présente liste ne mentionne que les mesures dont les modalités sont suffisamment précises (réductions de cotisations patronales générales, subventions salariales sous la forme de réductions de précompte professionnel) ou clairement budgétisées (certaines subventions salariales prévues par les Régions wallonne et flamande et la Région de Bruxelles-Capitale). Une série de réformes qui ont été annoncées par la Région de Bruxelles-Capitale (la suppression de la plupart des réductions groupes-cibles et l'introduction de baisses de charges alternatives), par la Région wallonne (réformes dans les domaines des ateliers protégés, de SESAM et de l'article 60) et par la Région flamande ('Aanwervingsincentives voor langdurig werklozen' comme subvention salariale alternative) n'ont pas été prises en compte.

Réductions générales de cotisations patronales

À partir du deuxième trimestre 2016, le tax shift réorganise, progressivement sur plusieurs années, les réductions structurelles de cotisations patronales dans les secteurs marchand et non marchand.

- Pour le secteur marchand et les ateliers protégés qui sont redevables de la cotisation de modération salariale, cette réorganisation s'opère par le biais des mesures suivantes : les réductions des taux faciaux de cotisations patronales (de l'ordre de 2,4 points de pourcentage en 2016 et de 5 points de pourcentage supplémentaires en 2018), la diminution (en 2016) et, finalement, la suppression (en 2018) de la réduction forfaitaire générale, la suppression des réductions spécifiques pour les hauts salaires (en 2018) et enfin le renforcement des réductions spécifiques pour les bas salaires (de manière progressive sur la période 2016-2019).
- Pour le secteur non marchand et les ateliers protégés non soumis à la contribution de modération salariale sont prévus des hausses de la réduction forfaitaire générale et un renforcement des réductions spécifiques pour les bas salaires.
- Enfin le tax shift introduit en 2020 une tranche supplémentaire de réductions de cotisations patronales, à hauteur de 700 millions d'euros, dont 605 millions pour le secteur de la construction (interprété par le BFP comme branche FF de la comptabilité nationale) et dont le BFP suppose qu'elle prendra la forme de réductions uniformes en points de pourcentage.

Réductions de cotisations patronales mutualisées (subvention Maribel social)

Augmentation de la retenue forfaitaire par travailleur entrant en ligne de compte en 2016, 2018, 2019 et 2020.

Réductions sur le précompte professionnel à verser

- À partir du deuxième trimestre de 2016, relèvement des taux de subvention du travail de nuit et en équipes pour les activités ordinaires (de 15,6 à 22,8 % des salaires bruts concernés) et pour le travail en continu (de 17,8 à 25 %) et davantage encore (de 15,6 à 25 %) pour les activités de haute technologie.
- Subvention salariale générale : suppression pour la plupart des travailleurs du secteur marchand (1 % des salaires bruts) à partir du deuxième trimestre de 2016 ; maintien des réductions supplémentaires pour les PME (introduites en 2014 ; 0,12 % des salaires bruts) ; renforcement des réductions supplémentaires (introduites en 2015) pour les jeunes micro-entreprises, maintien de la version spécifique au secteur non marchand (0,25 % des salaires bruts directement, 0,75 % mutualisé).
- Suppression de toutes les réductions sur le précompte professionnel à verser dans le cas de la SNCB et d'INFRABEL à partir de 2017 (remplacées par une subvention d'exploitation générale).

Suite encadré 2

Réductions fédérales de cotisations patronales pour les groupes cibles

La réduction groupe-cible 'premiers engagements' : renforcement en 2016 (notamment l'exonération totale pour les premiers engagements et l'introduction de réductions pour le sixième engagement) et en 2017 (renforcements pour les quatrième à sixième engagements).

Réduction des charges salariales en Région flamande

La nouvelle politique menée en Flandre depuis le troisième trimestre de 2016 (qui atteindra sa vitesse de croisière en 2019) s'oriente progressivement davantage sur les réductions groupes-cibles au profit des travailleurs âgés et des jeunes peu qualifiés au détriment des autres réductions groupes-cibles et d'autres techniques de réductions.

- La suppression progressive de la 'prime à l'emploi 50+' (budget transféré au groupe cible 'travailleurs âgés'), du 'bonus jeunes dans le secteur non marchand', d'un certain nombre de réductions groupes-cibles (restructurations, catégorie générale des demandeurs d'emploi de longue durée), de toutes les activations dans le cadre de 'Activa' et du 'programme de transition' à l'exception de celles prévues dans le cadre de la mesure " Économie d'insertion sociale " (SINE).
- Le renforcement progressif de la réduction groupe-cible 'travailleurs âgés' et l'intégration du groupe-cible 'jeunes' dans une nouvelle réduction ciblée sur les jeunes peu qualifiés.
- L'exemption plus généreuse de versement de cotisations personnelles légales dans le secteur de la marine marchande.
- La suppression des réductions groupes-cibles 'Agents contractuels subventionnés ONSSAPL et ONSS', la mesure étant progressive dans le dernier cas.

Réductions des charges salariales en Région de Bruxelles-Capitale

À partir du quatrième trimestre 2016, renforcement des critères (âge et plafond salarial maximum) pour l'octroi des réductions ciblées sur les travailleurs âgés.

Réduction des charges salariales en Région wallonne

En Wallonie, la politique qui sera menée à partir du troisième trimestre de 2017 (et qui atteindra son régime de croisière à la mi-2020) sera progressivement orientée sur les réductions groupes-cibles pour les travailleurs âgés et les allocations d'activation pour les chômeurs de longue durée et les jeunes peu qualifiés, et ce au détriment des autres formes de subvention. Le point de départ de nos calculs se fonde notamment sur les budgets en régime de croisière pour les nouvelles mesures ou pour le renforcement et/ou la réforme des mesures existantes :

- Le renforcement de la réduction groupe-cible 'travailleurs âgés'.
- La suppression progressive des réductions groupes-cibles restructurations 'demandeurs d'emploi de longue durée', 'tuteurs', 'employés de maison', 'jeunes travailleurs' ;
- Le remplacement des activations dans le cadre d'Activa et du programme de transition par une mesure d'activation plus générale.

ENCADRÉ 3 - Déterminants macroéconomiques des salaires bruts nominaux sur la période 2019-2022

L'évolution des salaires horaires bruts sur la période 2019-2022 est estimée en deux étapes. Les résultats d'une équation économétrique salariale (étape 1 - tableau 3a) sont corrigés sur la base des dispositions de la nouvelle loi sur la compétitivité (étape 2 - tableau 3b).

Étape 1

Compte tenu des taux fiscaux et parafiscaux, l'interaction entre les salaires horaires bruts nominaux, la productivité horaire, le taux de chômage et les prix relatifs est intégrée dans une équation salariale. Cette interaction reflète également l'arbitrage entre croissance de la productivité et progression de l'emploi tout en tenant compte des conditions macroéconomiques et des politiques de coût du travail et de coût du capital. Le poids de ces déterminants dans la croissance des salaires horaires bruts nominaux peut être calculé ex post, mais on ne peut déduire un lien causal de ces contributions à la croissance des salaires bruts nominaux.

La croissance nominale de la productivité (ligne 1) et la baisse continue du taux de chômage sur la période 2019-2022 (ligne 2) constituent la colonne vertébrale des salaires bruts nominaux. La progression de l'indice des prix à la consommation par rapport au déflateur de la valeur ajoutée (ligne 3) est à l'origine de hausses salariales continues mais modérées. L'incidence de la progression plus rapide de l'indice santé en comparaison avec le déflateur de la valeur ajoutée (ligne 4) est fort marquée en 2019-2020 et diminue ensuite. Les baisses implicites de taux de cotisations patronales ralentissent certes la croissance du coût du travail sur la période 2019-2022 (ligne 5), mais contribuent également - bien que faiblement - à la croissance des salaires bruts puisqu'une partie des réductions de charges salariales sont captées par les travailleurs dans le cadre des négociations salariales. Inversement, la baisse du taux implicite de l'IPP en 2019 (ligne 7) est en partie captée, mais avec retard, par les employeurs donc entame la hausse des salaires bruts et diminue le coût du travail. Les évolutions du taux implicite de cotisations personnelles (ligne 6), qui en principe ont des effets similaires sur la formation des salaires que le taux implicite de l'IPP, et le taux implicite de subventions salariales (ligne 8), avec en principe des effets similaires sur la formation des salaires que le taux implicite de cotisations patronales, sont trop limitées pour influencer significativement la formation des salaires.

TABLEAU 3A - Composition du taux de croissance des salaires bruts nominaux avant correction sur base des dispositions de la loi salariale
contribution aux taux de croissance

	2019	2020	2021	2022
1. Productivité nominale	2,15	2,56	2,59	2,46
2. Taux de chômage	0,34	0,33	0,39	0,41
3. Termes de l'échange internes	0,08	0,11	0,08	0,05
4. Indexation relative	0,18	0,31	0,07	-0,04
5. Taux implicite de cotisations patronales	0,00	0,04	-0,02	0,14
6. Taux implicite de cotisations personnelles	0,03	0,05	0,02	0,01
7. Taux implicite de l'IPP	-0,21	-0,14	-0,06	0,00
8. Taux implicite de subventions salariales	0,02	0,01	0,01	0,02
9. p.m. Error correction term (effet sur le taux de croissance du coût de travail nominal)	0,44	0,29	0,15	0,10

Termes de l'échange internes : indice des prix à la consommation par rapport au déflateur de la valeur ajoutée ; Indexation relative : indice santé par rapport au déflateur de la valeur ajoutée.

Les effets 1 à 8 captent quatre canaux via lesquels les effets des déterminants macroéconomiques influencent les salaires bruts : (1) la croissance d'équilibre à long terme des salaires, (2) la croissance passée des salaires, (3) l'écart de niveau entre les salaires à long terme et les salaires effectifs et (4) des incidences directes (seulement valable pour la variable d'indexation).

Ligne 9 : effet de l'écart entre les niveaux effectif et d'équilibre du coût de travail sur le taux de croissance du coût du travail nominal.

Suite encadré 3

Étape 2

La nouvelle loi sur la compétitivité limite la marge de négociations salariales à plusieurs égards. Une des limitations tient au fait que la part du budget du tax shift destinée aux réductions générales de cotisations patronales, qui s'ajoute au budget des réductions générales de cotisations patronales alloué dans le cadre du 'Pacte de compétitivité 2016', a été soustraite de la marge de négociations. Étant donné que cette limitation doit être considérée comme une correction sur le coût du travail, l'impact équivalent sur le taux de croissance du salaire brut avant indexation est calculé sur base des estimations de l'indexation salariale future et des taux de subvention salariale et de cotisations patronales.

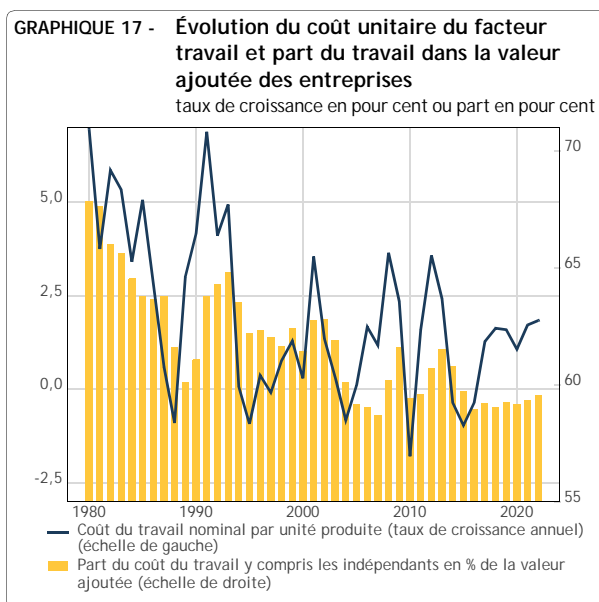
TABLEAU 3B - Correction des salaires bruts sur base des restrictions en matière de marge de négociation imposées par la loi salariale

	2019	2020	2021	2022
Réductions des cotisations patronales soustraites de la marge de négociation suite au tax shift (millions)	214	816	158	165
Correction du taux de croissance des salaires bruts (taux de croissance)	-0,07	-0,43	-0,01	-0,01

Le coût nominal unitaire du facteur travail pousse l'inflation sous la norme des 2 % de la BCE.

Dans un premier temps, le coût nominal unitaire du facteur travail baisserait (-0,4 % en 2016), mais augmentera ensuite en moyenne de 1,5 % par an sur la période 2017-2022, avec un creux en 2020 (1,1 %). C'est nettement plus lentement que l'objectif d'inflation de la BCE de 'moins mais proche de 2 %'.

En moyenne une stabilisation de la part salariale sur la période de projection.



Après une hausse temporaire et – dans une perspective historique – modeste à 61,5 % en 2013, la part du coût du facteur travail dans la valeur ajoutée des entreprises est retombée à 59,7 % en 2015. À titre de comparaison, la part salariale a reculé en passant de 63,8 % en moyenne dans les années 1980 à 62,8 % en moyenne dans les années 1990 puis à 60,6 % en moyenne dans les années 2000.

À long terme, la part salariale reflète la mesure dans laquelle le travail et d'autres facteurs de production sont substituables en fonction du coût relatif du facteur travail et d'autres facteurs de production. Le pouvoir de négociation relatif des organisations de travailleurs est également un facteur déterminant pour la part salariale à long terme dans la mesure où les salaires sont négociés collec-

tivement et que le marché du travail n'est pas parfaitement concurrentiel. En revanche, les diminutions des charges salariales via des réductions de cotisations patronales ou des subventions salariales entraînent généralement une baisse immédiate et temporaire de la part salariale. Cet effet joue au cours de la période où les baisses de charges salariales sont introduites progressivement dans le cadre du tax shift. En effet, la part salariale continuera à diminuer dans un premier temps (58,9 % en 2016), mais repartira ensuite à la hausse (59,5 % en 2022). En 2020, la part salariale (59,2 %, en diminution par rapport à 2019) sera comprimée en raison de deux effets : les nouvelles réductions de cotisations patronales et la correction à la baisse des salaires bruts imposée par la loi sur la compétitivité.

3.3. Emploi

La croissance dans les branches marchandes a été particulièrement intensive en main-d'œuvre l'an dernier...

La croissance de la valeur ajoutée dans les branches marchandes a reculé en passant de 1,8 % en 2015 à 1,3 % en 2016 (tableau 10), mais elle a été nettement plus intensive en main-d'œuvre. Deux années consécutives de baisse sensible du coût réel du travail (voir section 3.2) ont en effet contribué au fléchissement de la productivité horaire l'an dernier (-0,4 %), de sorte que la croissance du volume de travail a doublé (en passant de 0,8 % en 2015 à 1,7 % en 2016). La croissance de l'emploi (qui passe de 1,1 % à 1,5 %) a accéléré moins vigoureusement que celle du volume de travail. En effet, la durée de travail moyenne a augmenté l'année dernière (de 0,2 %), alors qu'elle avait encore reculé de 0,3 % en 2015.

TABEAU 10 - Volume de travail et emploi dans les branches d'activité marchande
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1981- 2008	2009- 2016	2017- 2022	2015	2016	2017	2018	2019- 2021	2022
Valeur ajoutée réelle	2,3	0,9	1,6	1,8	1,3	1,7	1,7	1,6	1,4
Productivité horaire du travail	1,9	0,4	0,5	1,1	-0,4	0,2	0,4	0,6	0,7
Volume de travail	0,4	0,5	1,1	0,8	1,7	1,6	1,3	1,0	0,8
Durée de travail moyenne	-0,3	-0,1	0,0	-0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	-0,1
Emploi en nombre de personnes	0,7	0,6	1,1	1,1	1,5	1,5	1,3	1,0	0,8
p.m. Productivité du travail par tête	1,6	0,2	0,5	0,8	-0,2	0,2	0,4	0,6	0,6

... et s'est accompagnée d'une hausse de la durée de travail par tête, ...

La hausse de la durée de travail s'explique par plusieurs raisons. Tout d'abord, il convient de tenir compte des modifications apportées à la réglementation sur le crédit-temps. Depuis le milieu de l'année 2015, la suppression du crédit-temps sans motif et le nouveau relèvement de l'âge d'accès au crédit-temps de fin de carrière entraînent une baisse continue du nombre de personnes bénéficiant d'une allocation de crédit-temps à temps partiel (-19 300 personnes en 18 mois), ce qui pousse la durée de travail moyenne à la hausse. Deuxièmement, le durcissement de la réglementation sur le chômage temporaire a sensiblement réduit le recours au régime (-7 800 unités budgétaires corrigées des variations saisonnières au cours du deuxième semestre 2016), ce qui accroît également la durée du travail. Troisièmement, la durée de travail moyenne a nettement augmenté dans certaines branches d'activité : travail intérimaire, secteur de la construction (conditions météorologiques favorables) et secteur horeca. Dans cette dernière branche, la hausse du nombre de flexijobs n'a pas été étrangère à cette évolution. Par définition, les flexijobs sont des activités secondaires qui n'ont aucun impact direct sur l'emploi en nombres de personnes, mais qui font augmenter la durée de travail moyenne par tête.

... une amélioration notable de l'évolution de l'emploi dans les branches industrielles...

La croissance de l'emploi de ces dernières années a été amorcée par la nette reprise du travail intérimaire vers le milieu de l'année 2013, rapidement suivie d'une évolution positive dans les autres segments des services marchands sensibles à la conjoncture. Depuis lors, le travail intérimaire n'a cessé de progresser, jusqu'aux premiers signes de tassement observés en fin d'année dernière.

Dans les branches industrielles en revanche, l'emploi a continué à reculer au cours de la période 2014-2015 : -21 100 emplois dans l'industrie manufacturière et -6 200 emplois dans le secteur de la construction. Dans cette dernière branche, l'emploi salarié est resté sous pression en raison du recours toujours plus important à une main-d'œuvre détachée (qui n'est pas comptabilisée comme emploi dans les comptes nationaux mais comme une importation de services intermédiaires). Le nombre de salariés dans le secteur de la construction s'est mê-

me réduit de 9 800 personnes durant cette période, ce qui a été partiellement compensé par une hausse du nombre de travailleurs indépendants. Au cours du deuxième semestre 2015, on a toutefois constaté un ralentissement des pertes d'emplois dans les deux branches, et cette tendance s'est confirmée l'année dernière. De ce fait, l'emploi dans l'industrie manufacturière s'est stabilisé en 2016 (ce qui ne s'était produit qu'en 2011 depuis la crise financière) et le nombre d'emplois a même légèrement augmenté dans le secteur de la construction (+2 100 personnes), mais exclusivement au niveau des travailleurs indépendants.

... et une nouvelle hausse sensible du nombre de travailleurs indépendants.

Tout comme en 2015, la croissance de l'emploi indépendant dans les branches marchandes (1,8 %) a été supérieure à celle de l'emploi salarié (1,4 %) en 2016 (voir tableau 11), ce qui est exceptionnel dans une période de reprise conjoncturelle. Cette évolution s'explique surtout par la hausse sensible du nombre de travailleurs indépendants dans les soins de santé (professions paramédicales) et du nombre de travailleurs dans les services aux entreprises et aux personnes qui optent pour le statut d'indépendant. Les indépendants passant au statut d'administrateur de société ont été beaucoup moins nombreux au cours des dernières années. Dans les comptes nationaux, les administrateurs de société (à l'instar des travailleurs intérimaires chez les salariés) ne sont pas comptabilisés dans la branche où ils prestent leurs services, mais bien dans une sous-branche spécifique des services aux entreprises. L'évolution du nombre d'indépendants dans les différentes branches a donc été nettement biaisée par le passé (au détriment des branches 'commerce et horeca' et 'construction' et en faveur des 'autres services marchands'), mais elle reflète mieux la réalité sous-jacente depuis le début de cette décennie : une baisse structurelle dans l'agriculture et le commerce, une hausse structurelle dans le secteur de la construction, les soins de santé et, surtout, les autres services marchands.

Le profil de la croissance de l'emploi dans le secteur marchand est principalement déterminé par la dynamique de la croissance du coût salarial réel et de la productivité.

Cette année, la croissance de la productivité horaire devrait légèrement rebondir (croissance de 0,2 %) à la faveur de la baisse nettement moins marquée du coût réel du travail. Il en résulte que, même si la croissance de la valeur ajoutée dans les branches marchandes augmente (pour atteindre 1,7 %), la croissance du volume de travail diminue légèrement (pour atteindre 1,6 %). Cependant, la croissance de l'emploi ne faiblit pas (+1,5 %), vu que la durée de travail moyenne (+0,1 %) devrait augmenter moins sensiblement cette année que l'année dernière. La baisse du nombre de crédits-temps à temps partiel est partiellement compensée par un recours accru aux congés thématiques (principalement le congé parental), de sorte que la pression à la hausse sur la durée du travail diminue légèrement. En outre, la croissance de l'emploi titres-services s'essouffle quelque peu. En revanche, les possibilités accrues de prester volontairement davantage d'heures supplémentaires, comme le prévoit la loi sur le travail faisable et maniable, auraient un impact positif sur la durée de travail. Nous partons du principe que cet assouplissement serait surtout mis à profit dans les branches d'activité où le recours aux heures supplémentaires payées et non récupérables est déjà le plus pratiqué (agriculture, transport, commerce et horeca).

La croissance de l'activité dans le secteur marchand reste du même ordre de grandeur durant la période 2018-2020 (1,6 à 1,7 % par an), mais recule quelque peu en fin de période de projection (pour revenir à 1,5 % par an pendant la période 2021-2022). En moyenne, la valeur ajoutée dans le secteur marchand s'accroît de 1,6 % par an à moyen terme, soit nettement plus qu'entre l'éclatement de la crise financière et l'an passé (seulement 0,9 % par an pendant la période 2009-2016), mais sensiblement moins qu'au cours des trois décennies qui l'ont précédée (croissance moyenne de 2,3 % par an).

En ce qui concerne la durée de travail moyenne, il faut surtout, en l'absence de fluctuations conjoncturelles, tenir compte des éléments qui ont un impact sur l'évolution du travail à temps partiel. D'une part, l'évolution de l'emploi titres-services devrait, malgré une nette perte de dynamisme par rapport à la dernière décennie,

continuer à peser sur le rapport entre l'emploi salarié en équivalents temps plein et l'emploi salarié en nombre de personnes. Mais d'autre part, les mesures relatives au durcissement des conditions d'accès au crédit-temps continuent à freiner le développement du travail à temps partiel au cours de la période de projection, principalement en raison du relèvement de l'âge d'accès aux régimes de fin de carrière. Alors que 177 600 personnes faisaient encore appel aux régimes subventionnés de réduction du temps de travail dans le secteur privé (crédit-temps plus congés thématiques) en 2015, leur nombre chuterait à 125 000 personnes en 2022. Au final, le nombre d'équivalents temps plein par tête de l'emploi salarié devrait légèrement augmenter durant la période de projection.

En revanche, les effets de composition devraient avoir un effet à la baisse sur la durée de travail moyenne pendant l'ensemble de la période. Tout d'abord, la composition de l'emploi indépendant se modifie au détriment des branches d'activité caractérisées par la durée de travail la plus élevée (à savoir l'agriculture). Ensuite, la part de l'emploi indépendant dans l'emploi marchand total devrait légèrement baisser, surtout en fin de période. Ce recul a également un effet négatif sur la durée de travail moyenne, étant donné que les indépendants prestent en moyenne un nombre d'heures plus élevé.

L'impact sur la durée de travail moyenne de la mesure relative à l'annualisation de la durée de travail prévue par la loi sur le travail faisable et maniable est a priori incertain et dépend en outre étroitement de la concertation au niveau des entreprises ou au niveau sectoriel. Nous supposons que l'impact sur la durée de travail moyenne (et sur le coût salarial horaire) serait neutre. Compte tenu de tous les effets susmentionnés, la durée de travail moyenne resterait presque constante au cours de la période de projection, alors qu'une croissance négative de 0,1 % par an en moyenne a été enregistrée dans les années postérieures à la crise financière.

La croissance de la productivité horaire continue à s'accélérer au cours de la période 2018-2019 (pour atteindre, respectivement, 0,4 % et 0,7 % par an) à mesure que les salaires horaires bruts avant indexation opèrent un mouvement de rattrapage et donc que le coût horaire réel du travail augmente, mais elle recule ensuite pour atteindre 0,6 % en 2020 après un nouveau ralentissement de la croissance du coût du travail résultant d'une phase supplémentaire de réductions de cotisations patronales (voir section 3.2). Ce profil de la croissance de la productivité détermine également la dynamique de la progression de l'emploi dans les branches marchandes pendant cette période, compte tenu d'une hausse relativement régulière de l'activité et d'une durée de travail pratiquement constante. La croissance de l'emploi dans les branches marchandes s'essouffle dans la période 2018-2019 (pour retomber, respectivement, à 1,3 % et 1,0 % par an), mais s'accélère ensuite pour atteindre 1,2 % en 2020. Vers la fin de la période de projection, la hausse de l'emploi s'affaiblit de nouveau légèrement (0,9 % par an), parce que la croissance de l'activité s'érode. Néanmoins, la croissance dans le secteur marchand reste pratiquement aussi intensive en main-d'œuvre qu'auparavant, notamment parce que les salaires horaires bruts avant indexation ne réagissent que modérément au net recul du chômage (voir section 3.4) et que dès lors l'augmentation du coût horaire réel du travail reste contenue.

Au cours de la période de projection, la progression moyenne de la productivité horaire reste donc très faible (0,5 % par an) dans une perspective historique et ne dépasse guère la croissance moyenne enregistrée depuis l'éclatement de la crise financière (0,4 % par an au cours de la période 2009-2016). La croissance plus marquée de l'activité dans le secteur marchand profite donc presque exclusivement à l'emploi (en moyenne 1,1 % de croissance par an) dont le rythme de hausse en arrive pratiquement à doubler tant par rapport à la période qui s'est écoulée depuis 2008 (0,6 % de croissance par an) que comparativement à la croissance moyenne observée durant les trois décennies qui ont précédé la crise financière.

La croissance de l'emploi dans les services marchands serait comparable à celle observée depuis 2008, ...

Sur l'ensemble de la période 2017-2022, l'emploi dans les branches marchandes augmente de 259 900 personnes (tableau 11), dont un peu moins d'un cinquième est à mettre à l'actif de l'emploi indépendant. Ce sont de nouveau les services marchands qui se taillent la part du lion des créations nettes d'emplois (+248 100 person-

nes). Comme précédemment, elles sont alimentées par la forte progression de l'emploi dans les branches 'santé et action sociale' et 'autres services marchands' (+205 500 personnes pour les deux branches ensemble). Ces branches voient leur poids dans l'emploi intérieur augmenter de respectivement 12,5 % et 23,2 % en 2016 à 13,7 % et 24,3 % en 2022.

La croissance annuelle moyenne de l'emploi pour les deux branches ensemble est cependant comparable à celle observée depuis 2008. On peut faire un constat similaire pour les services marchands dans leur ensemble, pour lesquels la croissance de l'emploi (1,4 % par an) ne serait que légèrement supérieure à celle observée durant la période postérieure à la crise financière (1,2 % par an). En effet, l'essoufflement observé dans l'emploi titres-services (+16 200 personnes à moyen terme, contre +73 200 personnes depuis 2008) n'est qu'à peine compensé par l'amélioration des perspectives d'emploi dans les branches 'transports et communication' et 'commerce et horeca' (respectivement +3 000 et +26 900 personnes, contre -15 400 et -12 300 personnes depuis 2008). Toutefois, cela signifie également que la croissance de l'emploi dans les services marchands repose moins que par le passé sur des créations d'emplois fortement subsidiées.

TABEAU 11 - Emploi intérieur par branche et population active occupée
moyennes annuelles, en milliers de personnes, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels					Écarts		Niveau	
	2009-2016	2015	2016	2017	2017-2022	16-08	22-16	1980	2022
Agriculture	-2,0	0,3	-1,2	0,0	0,1	-10	0	113	59
Industrie	-1,2	-1,2	0,3	0,4	0,2	-81	11	1279	835
- Énergie	2,3	-0,7	0,6	-0,1	0,0	9	0	79	55
- Industries manufacturières	-2,1	-1,5	0,0	0,0	-0,5	-90	-15	908	485
- Construction	0,0	-0,8	0,8	1,4	1,6	0	27	292	295
Services marchands	1,2	1,7	1,9	1,8	1,4	276	248	1636	3173
- Transports et communication	-0,7	-0,1	0,6	0,4	0,2	-15	3	295	275
- Commerce et horeca	-0,2	0,4	0,5	1,0	0,6	-12	27	670	760
- Crédit et assurances	-0,9	-0,5	-0,4	-0,5	-0,4	-9	-3	130	122
- Santé et action sociale ^a	2,2	2,2	2,3	2,6	2,4	91	90	209	673
- Autres services marchands ^b	1,9	3,0	3,1	2,6	1,7	154	115	332	1198
- Emplois titres-services et ALE	9,6	3,5	3,3	2,2	1,9	68	15	0	145
Services non marchands	0,3	0,3	0,3	0,1	0,0	23	2	744	855
- Administration publique et enseignement	0,6	0,2	0,3	0,1	0,0	36	0	676	815
- Services domestiques ^c	-3,6	4,3	0,9	-0,3	0,9	-13	2	68	39
Emploi intérieur	0,6	0,9	1,3	1,2	0,9	207	262	3772	4922
Branches d'activité marchande ^d , dont :	0,6	1,1	1,5	1,5	1,1	184	260	3028	4068
- Salariés	0,5	1,0	1,4	1,6	1,1	123	213	2424	3246
- Indépendants	1,0	1,4	1,8	1,3	1,0	62	47	604	821
Population active occupée	0,6	0,9	1,3	1,2	0,9	207	262	3832	5000
Taux d'emploi (% pop. 15-64 ans)	0,2	0,7	1,0	1,0	0,8	0,8	3,3	59,4	68,2

a. Hors emplois titres-services.

b. Hors emplois titres-services et emplois ALE.

c. Pour compte propre auprès des ménages.

d. Au sens large : toutes les branches, à l'exception des services non marchands au sens strict.

... mais l'évolution de l'emploi serait beaucoup moins défavorable dans les branches industrielles.

La différence la plus nette par rapport au passé récent se situe dans les branches industrielles où 81 300 emplois (nets) ont été perdus depuis 2008, alors qu'à moyen terme l'emploi augmenterait de 11 300 personnes.

L'industrie manufacturière a été la plus durement touchée par la double récession observée au cours des huit dernières années, puisqu'elle a perdu 90 500 emplois depuis 2008. À moyen terme, les pertes se limiteraient toutefois à 15 400 emplois. Cette évolution moins défavorable peut s'expliquer aussi bien par la croissance plus sensible de l'activité (1,4 % par an contre seulement 0,4 % par an depuis 2008) que par les gains de productivité moins élevés (1,8 % par an, contre 2,6 % par an), auxquels la hausse très modérée du coût salarial réel n'est pas étrangère. Néanmoins, le poids de l'industrie manufacturière dans l'emploi intérieur continue de baisser, puisqu'il passe de 10,7 % en 2016 à 9,8 % en 2022.

Dans le secteur de la construction, le nombre d'emplois est aussi élevé en 2016 qu'en 2008, parce que les créations d'emplois enregistrées au cours des années 2010-2012 ont été totalement gommées par les lourdes pertes d'emplois subies durant la période 2013-2015. Alors qu'une stabilisation était déjà perceptible l'année dernière, l'emploi salarié dans cette branche devrait augmenter légèrement durant la période 2017-2019 (+ 3 400 emplois en trois ans), et ce pour la première fois depuis 2011. Au cours de la période 2020-2022, on enregistrerait une hausse exceptionnellement soutenue (+16 100 emplois), car le paquet supplémentaire de réductions de charges salariales en 2020 se focaliserait sur le secteur de la construction. De plus, le nombre de travailleurs indépendants continue également à augmenter (de 7 200 personnes sur l'ensemble de la période) grâce à la forte croissance de la valeur ajoutée (2,0 % par an), tant et si bien que l'emploi dans le secteur de la construction progresse de 26 700 personnes à moyen terme.

Recul de la part de la branche 'administration publique et enseignement' dans l'emploi intérieur.

Entre 2009 et 2015, l'emploi dans la branche 'administration publique et enseignement' a progressé de 26 600 personnes du fait de la forte hausse dans l'enseignement (+30 900 personnes) alors que l'emploi s'est inscrit en recul au niveau du pouvoir fédéral au sein de son administration (-11 000) et à la Défense nationale (-7 500). En 2016, l'emploi a encore augmenté (+2 400 personnes) en raison de la hausse continue dans l'enseignement. Dans l'administration des communautés et régions et des pouvoirs locaux ainsi qu'à la Défense nationale, l'emploi a diminué sous l'effet des restrictions imposées aux remplacements des départs naturels. Dans l'administration du pouvoir fédéral, l'emploi est resté stable car à côté des mesures d'économie budgétaire, de nouveaux moyens ont également été dégagés pour des recrutements dans le cadre de la politique de lutte contre le terrorisme.

En 2017, l'emploi augmente de 900 unités malgré la baisse de l'emploi dans l'administration (engendrée par les mesures d'économie décidées par les différents gouvernements) ainsi qu'à la Défense nationale (suite au nouveau Plan stratégique). En effet, dans l'enseignement, l'emploi progresse de manière relativement importante (+6 200) compte tenu de l'évolution de la population scolaire, des informations budgétaires des communautés et du « Pacte pour un enseignement d'excellence » en Communauté française¹.

Sur 2018-2019, l'emploi baisserait, en moyenne, de 2 100 personnes par an : il se tasserait dans l'administration publique en raison des mesures déjà prises par les différents gouvernements à l'horizon 2019 et progresserait plus modérément dans l'enseignement que par le passé (compte tenu d'une croissance de la population scolaire qui serait moins soutenue). À partir de 2020, l'emploi de cette branche augmenterait de 1 200 personnes en moyenne par an, en l'absence de nouvelles mesures dans l'administration publique.

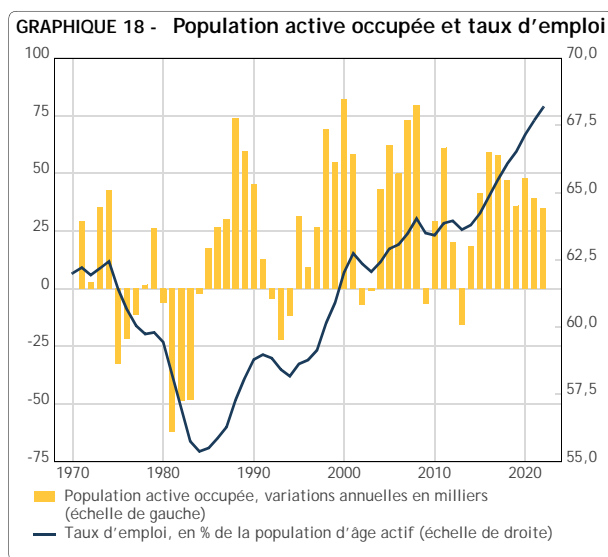
Sur l'ensemble de la période de projection, l'emploi dans la branche 'administration publique et enseignement' resterait stable (+17 000 personnes dans l'enseignement ; -11 500 personnes dans l'administration publique stricto sensu ; -5 300 à la Défense nationale). Alors que la part de la branche 'administration publique

1. Les mesures liées au « Pacte pour un enseignement d'excellence » en Communauté française prévoient notamment une augmentation de l'encadrement dans l'enseignement maternel, des postes administratifs additionnels en soutien aux directions d'école, ainsi qu'un renforcement de l'accompagnement pédagogique. Ainsi, ces mesures entraîneraient une augmentation de l'emploi de 2 600 unités sur l'ensemble de la période de projection.

et enseignement' dans l'emploi intérieur total augmentait encore entre 2011 et 2014 (de 17,6 % à 17,8 %), celle-ci baisserait systématiquement en projection jusque 16,6 % en 2022.

Hausse continue du taux d'emploi, qui reste toutefois bien en deçà de l'objectif fixé au niveau européen.

Malgré la double récession de 2009 et 2010-2011, il y avait 106 600 personnes de plus au travail en 2014 qu'en 2008. On notera toutefois que, vu la hausse sensible de la population d'âge actif durant la même période, le taux d'emploi macroéconomique¹ restait alors inférieur à celui de 2008 (63,8 % contre 64 % ; graphique 18). Au cours des deux années écoulées, l'accroissement de la population active occupée s'est toutefois considérablement accéléré (respectivement +41 500 personnes et +59 100 personnes), de sorte que le taux d'emploi a gagné plus d'un point de pourcentage en l'espace de deux ans pour grimper à 64,9 %.



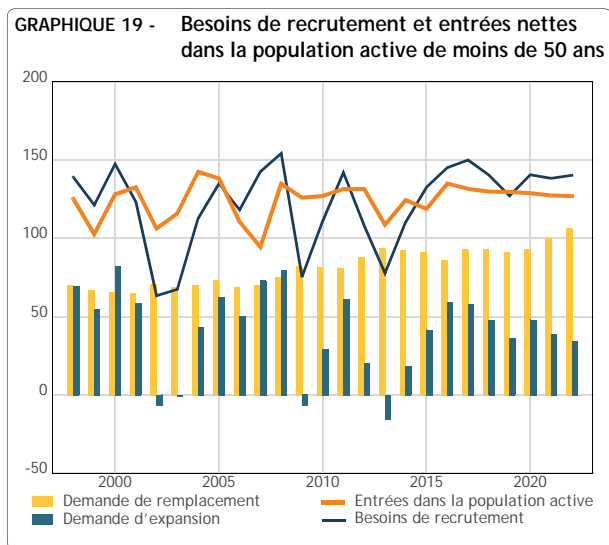
La population active occupée continue à augmenter à un rythme particulièrement soutenu cette année (+57 700 personnes). Cette progression est à présent exclusivement alimentée par les branches marchandes. Au cours de la période 2018-2019, cette croissance s'affaiblit (pour atteindre en moyenne +41 400 personnes par an), ce qui s'explique principalement par un ralentissement des créations d'emploi dans le secteur marchand, mais également par le recul de l'emploi public. En 2020, l'emploi public cesse de reculer, tandis que la croissance dans le secteur marchand redevient plus intensive en main-d'œuvre. L'accroissement de la population active occupée s'accroît dès lors dans un premier temps (+48 000 personnes en 2020), pour retomber ensuite à 36 800 personnes par an en moyenne au

cours de la période 2021-2022, à mesure que la croissance de l'activité dans le secteur marchand ralentit. À moyen terme, la population active occupée devrait s'accroître de 262 200 unités, soit 43 700 unités par an en moyenne.

Vu que la population d'âge actif ne s'accroît plus que très faiblement, cette croissance de l'emploi s'accompagne d'une forte progression du taux d'emploi macroéconomique qui grimpe à un rythme avoisinant 0,5 à 0,6 point de pourcentage par an sur l'ensemble de la période pour atteindre 68,2 % en 2022. Le taux d'emploi, tel que défini dans le cadre de la stratégie UE2020², devrait aussi augmenter sensiblement à moyen terme, passant de 67,7 % en 2016 à 70,0 % en 2020 (pourcentage encore très éloigné de l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est engagée à atteindre à l'horizon 2020) et 71,2 % en 2022.

1. Rapport entre la population active occupée totale et la population âgée de 15 à 64 ans ; chiffres administratifs.
2. Uniquement la catégorie d'âge 20-64 ans ; mesuré sur la base de l'EFT (Enquête sur les forces de travail).

Dans les classes d'âge plus jeunes, les besoins en recrutement sont presque continuellement supérieurs aux entrées dans la population active.



Les futurs besoins de recrutement (BR) qui s'adressent aux entrées nettes de personnes de moins de 50 ans sur le marché du travail sont non seulement déterminés par la progression de l'emploi (la « demande d'expansion » ou DE), mais aussi par les besoins de remplacement générés par les sorties nettes de travailleurs plus âgés (la « demande de remplacement » ou DR)¹.

Dans le graphique 19, les besoins de recrutement dans la classe d'âge 15-49 ans sont ventilés selon leurs déterminants (DE et DR) et sont comparés avec les entrées annuelles nettes dans la population active. La DR est passée de 68 300 unités en 2006 à 93 400 unités en 2013 en raison de la densité sans

cesse plus élevée des cohortes atteignant l'âge de sortie. Toutefois, elle a reculé au cours des trois dernières années, d'abord légèrement durant la période 2014-2015, mais de manière plus prononcée en 2016, notamment en raison d'une nette baisse des taux de chômage dans les classes d'âge supérieures (voir section 3.4). Sous l'effet continu des mesures sur les fins de carrière, elle resterait limitée au niveau moyen des trois dernières années (environ 92 000 personnes) jusqu'en 2020. Ensuite, lorsque les mesures précitées atteindront leur vitesse de croisière, la demande de remplacement devrait repartir à la hausse pour atteindre 106 100 personnes en 2022. La DR représente 95 900 personnes en moyenne par an sur la période de projection.

Les mesures relatives aux fins de carrière maintiennent davantage de personnes de plus de 50 ans au travail, si bien qu'ex ante les besoins de remplacement (et donc les besoins de recrutement) augmentent moins rapidement qu'en l'absence de telles mesures. Toutefois, en élargissant l'offre de travail, ces mesures stimulent également la croissance globale de l'emploi et gonflent dès lors la demande d'expansion, ce qui atténue ex post l'impact à la baisse sur les besoins de recrutement. Au cours de la période de projection, la demande d'expansion annuelle représente 43 700 personnes, si bien que les besoins de recrutement atteignent 139 600 personnes par an. Les besoins de recrutement s'adressent principalement aux jeunes de moins de 30 ans, compte tenu des entrées nettes traditionnellement limitées dans la population active occupée âgée entre 30 et 49 ans.

L'évolution des besoins de recrutement suit dans une large mesure celle de la demande d'expansion jusqu'en 2020 (voir graphique 19) : augmentation au début de la période, diminution en 2018-2019, reprise en 2020. Ensuite, les besoins de recrutement restent presque constants, parce que l'accroissement des besoins de remplacement est compensé par un affaiblissement de la demande d'expansion. Les entrées nettes dans la population active dans la classe d'âge des 15-49 ans restent pratiquement constantes (en moyenne 129 100 personnes par an) pendant la période de projection. Durant toute la période (à l'exception de l'année 2019), les besoins de recrutement sont donc supérieurs aux entrées nettes dans la population active. Au cours de ces années, on observe donc, dans la classe des 15-49 ans, des sorties nettes du chômage, ce qui ne se produit habituellement qu'en périodes de haute conjoncture et va de pair avec une diminution sensible du taux de chômage dans la classe des 15-49 ans (voir section 3.4).

1. Pour une définition plus détaillée de ces concepts, nous renvoyons aux « Perspectives économiques 2012-2017 » de mai 2012 (chapitre 4, section 4.5).

3.4. Chômage et réserve de main-d'œuvre

Les réformes du régime du chômage et la croissance intensive en main-d'œuvre ont fait chuter le chômage au cours des deux dernières années,

Le recul du chômage, qui s'est amorcé au deuxième trimestre 2014, s'est accéléré de façon remarquable dans le courant de l'année 2015. Les réformes opérées dans le régime des allocations d'insertion (surtout la limitation de la durée maximale d'octroi des allocations à trois ans) ne sont pas étrangères à cette évolution. Ces réformes ont toutefois eu un impact nettement négatif sur les taux d'activité dans les classes d'âge concernées (voir section 3.1). La baisse du chômage s'est quelque peu ralentie au cours du premier semestre 2016, avant de retrouver son rythme au second semestre. Cette fois, elle a surtout été favorisée par l'intensité en main-d'œuvre caractérisant la croissance du secteur marchand, qui est soutenue par les diverses mesures prises pour réduire le coût du travail (voir sections 3.2 et 3.3). En moyennes annuelles, le chômage selon la définition du BFP (demandeurs d'emploi selon les chiffres administratifs plus les 'chômeurs âgés') a diminué de 28 200 personnes en 2015 et de 31 500 personnes l'an dernier (tableau 12). En 2016, le nombre de personnes ayant droit à une allocation d'insertion (50 300 allocataires) ne représentait plus que la moitié du chiffre de 2013 (100 300 allocataires). Le taux de chômage a dès lors diminué en passant de 12,4 % à 11,8 % en 2015 et à 11,2 % en 2016 (graphique 20).

TABEAU 12 - Réserve de main-d'œuvre et chômage ¹
moyennes annuelles, en milliers ; taux en pour cent

	Écarts						Niveau	
	16-10	16-15	17-16	18-17	22-18	22-16	2016	2022
Offre potentielle de travail (1)	93	18	13	12	24	49	5442	5492
- Interruption de carrière à temps plein (2)	-4	-2	-1	-1	0	-2	20	18
- RCC - non demandeurs d'emploi (3)	-29	-8	-9	-12	-38	-59	88	30
Population active définition BFP (4)	127	28	24	25	62	111	5334	5444
- Population active occupée	184	59	58	47	158	262	4738	5000
- Demandeurs d'emploi administratifs (5)	-11	-25	-23	-14	-83	-120	554	433
* dont : 15 à 49 ans	-30	-21	-29	-17	-68	-114	408	294
* dont : 50 ans et plus	19	-5	6	3	-15	-6	145	140
** dont : RCC (5bis)	4	1	1	5	7	13	6	19
- 'Chômeurs âgés' (6)	-46	-6	-11	-8	-13	-31	43	11
Chômage définition BFP (7) = (5)+(6)	-57	-31	-34	-22	-96	-152	596	445
- dont : avec allocation de chômage	-111	-28	-29	-17	-72	-117	417	299
- dont : sans allocation de chômage	53	-4	-5	-5	-24	-34	179	145
Réserve de main-d'œuvre (8) = (7)+(2)+(3)	-91	-41	-44	-35	-133	-213	705	492
p.m. RCC - total (3)+(5bis)	-26	-7	-9	-7	-30	-46	95	49
Taux de réserve de main-d'œuvre (8)/(1)	-1,9	-0,8	-0,8	-0,7	-2,5	-4,0	12,9	9,0
Taux de chômage définition BFP (7)/(4)	-1,4	-0,7	-0,7	-0,5	-1,9	-3,0	11,2	8,2

1. Dans ce tableau, l'offre potentielle de travail, la population active et la population active occupée englobent les personnes de 65 ans et plus.

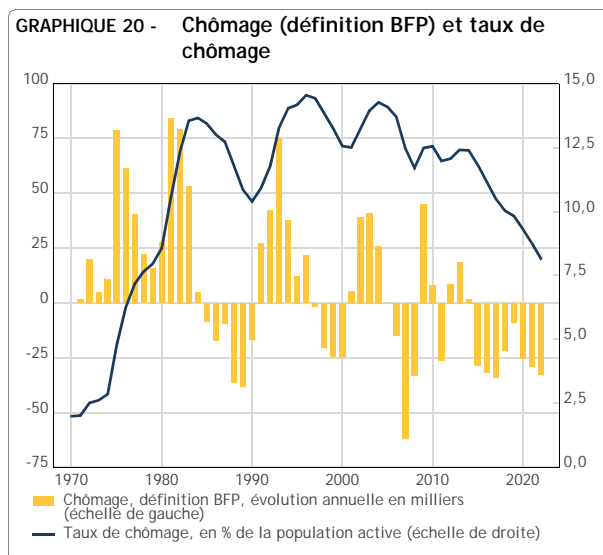
... alors que la part des allocataires ONEm dans la réserve de main-d'œuvre a continué à diminuer et que celle des demandeurs d'emploi a continué à progresser.

Simultanément, le nombre de bénéficiaires du RCC a nettement reculé au cours des deux dernières années (baisse de 12 600 personnes), aussi bien parce que les conditions d'accès au régime sont progressivement devenues plus strictes (au niveau de l'âge minimal d'accès et de la durée minimale de carrière) que parce que les sorties du régime sont devenues plus nombreuses depuis les années 2011-2012 à mesure que des cohortes plus denses de bénéficiaires du RCC atteignent l'âge légal de la pension. En outre, les nouveaux entrants dans

le RCC devaient être soumis à des exigences plus strictes quant à la disponibilité pour le marché du travail, mais il n'a guère été donné suite à cette intention jusqu'à présent, vu la large portée des dispositions transitoires. Le nombre de bénéficiaires du RCC qui répondent à une 'disponibilité adaptée' pour le marché du travail ne s'est accru que de 1 600 personnes au cours des deux dernières années. En revanche, le démantèlement du statut de 'chômeur âgé' (chômeurs complets indemnisés dispensés de l'obligation de rechercher un emploi via la dispense dite maximale) s'est poursuivi sans discontinuer (-15 600 personnes en deux ans).

La réserve de main-d'œuvre (définition administrative¹) s'est amoindrie de manière particulièrement marquée ces deux dernières années (baisse de 76 300 personnes) ; le taux de réserve de main-d'œuvre² a reculé en passant de 14,4 % à 12,9 % durant cette période. La composition de la réserve de main-d'œuvre a continué à évoluer au détriment des chômeurs indemnisés par l'ONEm (suite aux conditions toujours plus strictes imposées pour obtenir ou conserver des allocations de chômage) et en faveur des demandeurs d'emploi (suite aux exigences plus strictes concernant la disponibilité pour le marché du travail). Par conséquent, la baisse du nombre de chômeurs indemnisés par l'ONEm (-94 500 personnes) a été bien plus forte que la diminution du nombre de demandeurs d'emploi (-44 200 personnes).

La baisse du chômage ralentit au cours de la première moitié de la période de projection, mais s'accélère durant la deuxième moitié de cette période...



Cette année, la baisse du chômage selon la définition du BFP devrait être pratiquement aussi forte que l'an dernier (-33 800 personnes), tandis que tant la croissance de la population active que celle de l'emploi diminuent légèrement ; le taux de chômage recule à 10,5 %. Au cours de la période 2018-2020, la croissance de la population active se maintient à un niveau comparable, et le rythme de la baisse du chômage est déterminé par le profil de la croissance de l'emploi : net ralentissement durant les années 2018-2019 (respectivement -21 900 personnes et -9 000 personnes), puis accélération en 2020 (-25 100 personnes). Ensuite, la progression de l'emploi s'affaiblit. Mais comme la croissance de la population active diminue de manière encore plus marquée, la baisse du chômage s'accélère encore

pendant la période 2021-2022 (respectivement -29 100 et -32 800 personnes). Le recul du taux de chômage est plus lent au cours des deux prochaines années (jusqu'à atteindre 9,8 % en 2019), mais s'accélère durant la deuxième moitié de la période de projection pour descendre jusque 8,2 % en 2022. Ce niveau n'avait jamais été atteint depuis le début des années 1980, mais il faut également tenir compte du fait que, depuis lors, la notion de 'chômage administratif' est devenue de plus en plus stricte, en ce sens que la disponibilité effective pour le marché du travail est contrôlée de manière beaucoup plus sévère.

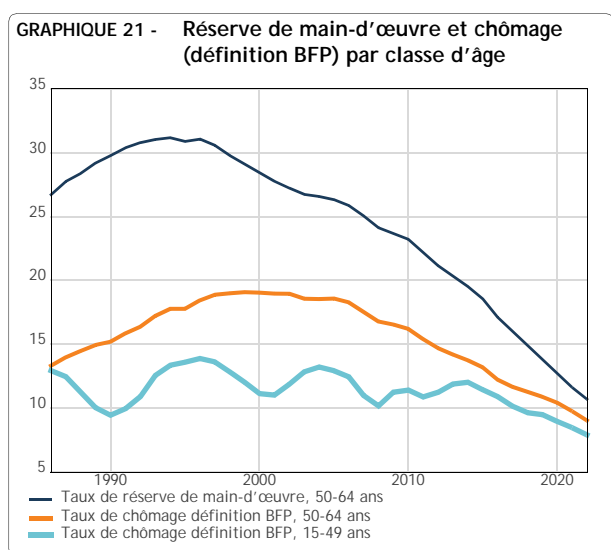
1. Réserve de main-d'œuvre : chômage selon la définition du BFP plus bénéficiaires du RCC non demandeurs d'emploi et personnes en interruption de carrière à temps plein.
2. Rapport entre la réserve de main-d'œuvre et l'offre potentielle de travail (réserve de main-d'œuvre plus population active occupée).

... alors que le démantèlement des régimes de sortie indemnisée se poursuit et que la réserve globale de main-d'œuvre s'amointrit de manière considérable.

En l'espace de six ans, le chômage selon la définition du BFP diminue de 151 600 personnes, mais le recul de la réserve de main-d'œuvre est de nouveau plus prononcé (tableau 12 : -212 700 personnes) et celui du taux de réserve de main-d'œuvre plus marqué (de 12,9 % en 2016 à 9,0 % en 2022). La baisse du nombre de personnes dans les régimes de sortie indemnisée continue à s'accroître durant cette période. Dans le régime RCC, les départs annuels à la retraite diminuent légèrement au cours de la période de projection, surtout après 2020. Les mesures prises débouchent toutefois sur une nouvelle baisse sensible des entrées dans le régime jusqu'en 2020, en dépit d'un nouvel élargissement de la population potentiellement concernée (l'emploi salarié dans la classe des 55-64 ans). À moyen terme, le nombre de personnes dans le régime devrait diminuer de moitié (de 94 500 personnes en 2016 à 48 600 personnes en 2022), mais la cadence de cette diminution devrait commencer à ralentir après 2020. De plus, une part plus importante des nouveaux bénéficiaires du RCC devrait désormais répondre à une 'disponibilité adaptée' pour le marché du travail. Leur nombre devrait passer de 6 400 personnes en 2016 à 19 000 personnes en 2022 tant et si bien qu'ils devraient représenter un peu moins de 40 % du nombre total de bénéficiaires du RCC – qui a sensiblement baissé dans l'intervalle – en fin de période de projection.

Le nombre de chômeurs complets indemnisés âgés pouvant invoquer la dispense maximale continue également à reculer, parce que le durcissement de la réglementation se fait à présent également sentir au-delà de 60 ans. Le nombre de 'chômeurs âgés' diminue de 31 500 personnes à moyen terme, mais la baisse intervient principalement durant la période 2017-2020. Ensuite, la mesure atteint sa vitesse de croisière et un nombre limité d'exceptions à la disponibilité adaptée reste possible pour les personnes ayant eu une longue carrière. Le nombre de chômeurs âgés devrait tomber à 11 300 personnes vers 2022. La part des chômeurs âgés dans la réserve globale de main-d'œuvre s'élèvera alors à 2,3 % à peine, alors qu'elle culminait encore à un niveau tout proche de 20 % au début des années 2000. La part des bénéficiaires du RCC non demandeurs d'emploi dans la réserve de main-d'œuvre recule à 6,0 % en 2022, alors qu'elle était encore de 22 à 23 % au début des années 1990. Il en découle que la part des demandeurs d'emploi dans la réserve de main-d'œuvre administrative continue à progresser sensiblement, passant de 78,6 % en 2016 à 88,1 % en 2022.

Le taux de réserve de main-d'œuvre dans la classe d'âge 50-64 ans continue de baisser régulièrement ...



Dans la classe d'âge 50-64 ans, la part de la population restant au moins potentiellement disponible pour le marché du travail (donc y compris la sortie indemnisée¹) s'est accrue de manière structurelle au cours des dernières décennies. Cette tendance a été amorcée par les effets de cohorte dans la population féminine, elle s'est temporairement accentuée au fur et à mesure du relèvement progressif de l'âge légal de la pension des femmes à 65 ans et s'est, plus récemment, consolidée suite aux mesures qui ont rendu plus restrictives les conditions d'accès à la pension anticipée. Le taux de l'offre potentielle de travail dans cette classe d'âge est passé de 55,6 % en 1997 à 71,8 % en 2016. De plus, la part de la réserve de main-d'œuvre dans l'offre potentielle de travail a diminué de moitié durant cette période (en passant de 30,6 % en 1997 à 17,1 % en 2016 ;

tielle de travail a diminué de moitié durant cette période (en passant de 30,6 % en 1997 à 17,1 % en 2016 ;

1. Nous considérons que ce groupe ne comprend ni les invalides ni les pensionnés.

graphique 21). En effet, le démantèlement des régimes de sortie indemnisée ne s'est pas accompagné d'un accroissement proportionnel du nombre de demandeurs d'emploi. Alors que la part des bénéficiaires du RCC non demandeurs d'emploi et des chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi dans l'offre potentielle de travail s'est considérablement réduite durant cette période (en passant respectivement de 14,1 % à 5,4 % et de 12,5 % à 2,6 %), la part des demandeurs d'emploi administratifs n'a que modérément progressé, passant de 3,6 % à 8,9 %. Cela indique que les mesures sur les fins de carrière ont fortement contribué à la nette hausse du taux d'emploi (qui passe de 38,6 % en 1997 à 59,5 % en 2016) dans la classe 50-64 ans, parce qu'un plus grand nombre de personnes sont restées au travail jusqu'à un âge plus avancé.

Ces tendances se poursuivent à moyen terme. Les effets de cohorte dans la population féminine et les réformes en matière de pension anticipée entraînent un accroissement de la part des personnes de 50-64 ans qui restent potentiellement disponibles pour le marché du travail, qui passe de 71,8 % en 2016 à 74,0 % en 2022. Dans l'offre potentielle de travail, les régimes de fin de carrière avec allocation de l'ONEm continuent à régresser : la part des chômeurs âgés passe de 2,6 % en 2016 à 0,7 % en 2022, et celle des bénéficiaires du RCC non demandeurs d'emploi de 5,4 % à 1,7 %. Cette dernière évolution s'explique non seulement par le durcissement des conditions d'accès, mais également par l'importance accrue de la 'disponibilité adaptée' pour une partie des nouveaux bénéficiaires. Cette condition devrait, d'une part, décourager les nouvelles entrées et, d'autre part, favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RCC. Malgré le démantèlement systématique des régimes de fin de carrière avec octroi d'une allocation de l'ONEm, la part des demandeurs d'emploi administratifs dans les classes plus âgées n'augmenterait que légèrement pendant la période 2017-2020 (de 8,9 % à 9,5 %) pour ensuite s'amenuiser (en passant à 8,2 % en 2022) à mesure que les dispositions visant à limiter les sorties anticipées atteignent leur vitesse de croisière. En d'autres termes, le taux de réserve de main-d'œuvre continue à diminuer sensiblement dans cette classe d'âge (graphique 21), tandis que le recul du taux de chômage selon la définition du BFP est quelque peu freiné par l'intégration progressive des bénéficiaires du RCC parmi les demandeurs d'emploi. Le taux d'emploi dans les classes plus âgées continue également à augmenter de manière plus importante que le taux de l'offre potentielle de travail à moyen terme : il passe de 59,5 % en 2016 à 66,0 % en 2022 dans la classe d'âge 50-64 ans, et même de 49,2 % à 58,9 % dans la classe d'âge 55-64 ans (ciblée par les mesures de fin de carrière), alors qu'il était encore d'à peine 25,6 % en 1997.

...alors que le taux de chômage dans la classe d'âge des moins de 50 ans tombe nettement en dessous de son niveau le plus bas des dernières décennies.

On pourrait craindre que l'augmentation de l'emploi dans les classes d'âge les plus élevées pousse le taux de chômage dans les autres classes d'âge à la hausse. Cependant, les mesures d'élargissement de l'offre de travail ont un effet positif sur l'emploi total par le biais des pressions à la baisse qu'elles exercent sur l'évolution du coût salarial, ce qui en atténue l'impact sur le taux de chômage dans la classe d'âge 15-49 ans. Le taux de chômage dans cette classe a nettement diminué au cours des deux dernières années (en passant de 12,0 % à 10,9 % ; graphique 21). Cette baisse résulte de la forte croissance de l'emploi ainsi que de la dégradation continue du taux d'activité, qui s'explique à son tour, du moins partiellement, par les modifications apportées à la réglementation du chômage. Alors que les mesures visant à limiter l'accès aux allocations de chômage dans les classes plus âgées ont contribué à endiguer les sorties anticipées de l'emploi, elles ont conduit, dans les classes moins âgées, à ce que les personnes qui étaient de facto déjà éloignées du marché du travail ne soient concrètement plus comptées dans l'offre de travail mesurée sur la base de concepts administratifs. Cela est d'ailleurs confirmé par la résorption continue de l'écart entre les taux de chômage EFT (qui mesurent la disponibilité active pour le marché du travail) et les taux de chômage administratifs (qui sont fortement influencés par les règles déterminant le droit aux allocations).

Toutefois, cette pression négative sur l'évolution des taux d'activité s'atténuerait sensiblement au cours de la période de projection (section 3.1). Pendant la période 2017-2020, l'évolution du taux de chômage dans la classe d'âge 15-49 ans reflète surtout la dynamique de la croissance globale de l'emploi (le taux de chômage baisse

nettement en 2017, puis à un rythme moins soutenu en 2018-2019 avant de diminuer de nouveau de manière accélérée en 2020). À partir de 2021, la croissance de l'emploi ralentit à nouveau, mais cette évolution est compensée par l'accroissement des besoins de recrutement pour remplacer les départs des travailleurs âgés (voir section 3.3), de sorte que le taux de chômage continue à diminuer sensiblement dans la classe d'âge 15-49 ans. En 2022, il s'établit à 7,9 %, soit un niveau nettement inférieur à ceux enregistrés lors des périodes de reprise conjoncturelle des dernières décennies.

Il est vrai que cette baisse marquante se produit alors que la croissance de l'emploi est soutenue par une politique budgétaire qui apparaît, en l'absence de mesures nouvelles, comme expansive compte tenu des objectifs fixés (voir chapitre 4) et que la réaction des salaires bruts aux pénuries de main-d'œuvre est simulée, dans ces « perspectives », sur la base de l'évolution d'un taux de chômage national et macroéconomique (section 3.2). En outre, il convient d'attirer l'attention sur les hypothèses plutôt prudentes retenues pour l'évolution future des taux d'activité dans les classes d'âge jeune à la lumière de la nette amélioration des perspectives du marché du travail (voir section 3.1).

4. Finances publiques

4.1. Ensemble des administrations publiques

4.1.1. Solde de financement, recettes et dépenses

Les administrations publiques ont clôturé l'année 2016 sur un besoin de financement de 2,6 % du PIB, proche de celui enregistré en 2015. La prise de distance par rapport à la limite de 3 % du PIB du traité sur l'UE se confirme en 2017 et 2018, le déficit s'établissant ces deux années à 1,9 % du PIB. Toutefois, à moyen terme, une poursuite de la résorption du déficit nécessiterait des mesures de consolidation budgétaire additionnelles non encore décidées. En effet, à politique inchangée, le déficit augmente à nouveau en 2019-2020 ; à l'horizon de la projection, il se monte à 2,3 % du PIB.

TABLEAU 13 - Compte de l'ensemble des administrations publiques
en pour cent du PIB

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes	51,3	50,8	50,7	50,2	49,8	49,7	49,8	49,9
Fiscales et parafiscales	44,5	43,9	43,8	43,4	43,1	43,0	43,2	43,4
Non fiscales	4,5	4,6	4,6	4,5	4,4	4,4	4,3	4,3
Cotisations imputées	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,2	2,2
Dépenses	53,9	53,4	52,6	52,0	51,9	52,0	52,1	52,2
Dépenses primaires	50,9	50,5	50,1	49,7	49,7	49,8	49,9	50,0
Frais de fonctionnement et investissement	18,9	18,7	18,6	18,5	18,2	18,2	18,1	18,0
Transferts non sociaux	6,7	6,6	6,2	6,1	6,2	6,2	6,1	6,1
Prestations sociales (au sens du CEV)	25,3	25,3	25,3	25,1	25,3	25,5	25,7	25,8
Charges d'intérêt	3,0	2,9	2,5	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2
Solde primaire	0,5	0,2	0,7	0,4	0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Solde de financement	-2,5	-2,6	-1,9	-1,9	-2,1	-2,3	-2,3	-2,3
Pouvoir fédéral	-1,3	-2,7	-1,9	-1,6	-2,1	-2,2	-2,2	-2,2
Sécurité sociale	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Communautés et régions	-1,4	0,0	-0,1	-0,4	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Pouvoirs locaux	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1

La taille du budget des administrations publiques en pourcentage du PIB s'est fortement réduite sur la période de 2014-2016. Une partie de cette réduction est imputable à des effets nominaux liés à la baisse spectaculaire des prix de l'énergie : les prix qui influencent l'évolution de la plupart des postes budgétaires furent systématiquement inférieurs à la croissance du déflateur du PIB. S'y ajoutent les impulsions discrétionnaires données par les autorités : dès sa formation en 2014, le gouvernement fédéral a mis sur pied un programme d'économies budgétaires à l'horizon 2019 et de réformes structurelles, notamment en matière de prélèvements sur les revenus du travail. Depuis plusieurs années, les autres niveaux de pouvoir ont également orienté leur politique budgétaire dans un sens restrictif pour combler les déficits apparus suite à la crise économique et financière et, pour les entités fédérées, compenser les réductions forfaitaires de leurs dotations en 2015 et 2016 au titre de la contribution à l'assainissement des finances publiques prévue par la 6^e réforme de l'État.

Le recul des dépenses primaires, à concurrence de 1,9 % du PIB sur la période 2014-2016, se poursuit en 2017-2018 (-0,8 % du PIB en deux ans) grâce à la réduction des dépenses exceptionnelles liées à la crise de l'asile de 2016 et au renforcement de la sécurité, à la poursuite des restrictions en matière de frais de fonctionnement des administrations publiques, au tassement de certains transferts non sociaux et à la baisse des dépenses de chômage. Les dépenses primaires restent stables en 2019 puis, en fin de période, augmentent légèrement en pour cent du PIB, sous l'effet de mouvements contrastés. La croissance des dépenses de pensions, de soins de santé et d'indemnités de maladie-invalidité reste plus rapide que celle du PIB. Les autres dépenses des admi-

nistrations publiques, globalement, poursuivent leur recul en pour cent du PIB. À noter que l'effet des prix relatifs (écart entre le déflateur du PIB et les prix et paramètres d'indexation qui déterminent l'évolution des dépenses) contribue aux variations du ratio des dépenses primaires à concurrence de +0,2 % du PIB en 2017, -0,2 % du PIB en 2018 et +0,5 % du PIB sur la période 2019-2022.

Le recul des recettes, à concurrence de 1,9 % du PIB sur la période 2014-2016, marque une pause en 2017, puis reprend en 2018-2020 (-1,0 % du PIB en trois ans). Ce nouveau recul s'explique par les mesures additionnelles programmées en matière de réduction des prélèvements sur les revenus du travail et une baisse des recettes non fiscales. En fin de période, les recettes augmentent légèrement en pour cent du PIB sous l'effet de mouvements contrastés. La croissance des recettes de l'impôt sur le revenu des ménages et de cotisations sociales est plus rapide que celle du PIB vu la dynamique de l'emploi et des salaires, mais aussi des taux d'intérêt qui favorisent les recettes du précompte mobilier en fin de période. Par contre, l'impôt sur le revenu des sociétés et certains impôts indirects tendent à se tasser.

Le déficit structurel (calculé selon la méthode conventionnelle européenne) se réduit de 0,6 % du PIB en 2017, mais s'accroît au cours des années suivantes. L'écart de production négatif se résorbe en projection et donc aussi la composante cyclique du déficit nominal. En 2019 (année fixée par le programme de stabilité pour un retour à l'équilibre structurel), le déficit structurel s'élève à 2,0 % du PIB.

TABLEAU 14 - Orientation de la politique budgétaire (méthode de la CE)
en pour cent du PIB

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variations		
									2017	2018	2019-2022
Solde primaire	0,5	0,2	0,7	0,4	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,4	-0,2	-0,5
Composante cyclique	-0,6	-0,7	-0,5	-0,3	-0,2	-0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4
Mesures ponctuelles et glissements	0,2	-0,1	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	-0,0
Composante structurelle	0,9	1,0	1,2	0,7	0,3	-0,1	-0,2	-0,2	0,2	-0,5	-0,9
Recettes	51,2	50,6	50,7	50,1	49,8	49,7	49,8	49,9	0,1	-0,6	-0,3
Dépenses	50,3	49,6	49,5	49,4	49,5	49,8	50,0	50,1	-0,1	-0,1	0,7
Charges d'intérêt	3,0	2,9	2,5	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	-0,3	-0,2	-0,1
Solde de financement structurel	-2,1	-1,9	-1,3	-1,6	-2,0	-2,3	-2,4	-2,4	0,6	-0,2	-0,8

4.1.2. Endettement public

Stable en 2016, le ratio d'endettement public se contracte en 2017. Ce recul est attribuable à l'amélioration du solde primaire et au redressement de la croissance économique nominale. Les facteurs exogènes, c'est-à-dire les facteurs influençant l'endettement public sans affecter le solde de financement des administrations publiques, atténuent toutefois la baisse du taux d'endettement. Ils sont essentiellement constitués par la différence attendue entre les intérêts échus et les intérêts courus et par les octrois de crédit et prises de participation des régions. L'impact négatif des facteurs exogènes est cependant atténué par la vente par le gouvernement fédéral d'une partie de sa participation dans BNP Paribas.

La variation endogène du taux d'endettement demeure négative en 2018 et, de manière plus modérée, les années suivantes sous l'impulsion d'un différentiel intérêt-croissance favorable, et en 2018 d'un surplus primaire. Tout comme en 2017, les opérations financières des différents niveaux de pouvoir (différence entre les intérêts échus et courus, prises de participation et octrois de crédit des régions, notamment de la Région flamande dans le cadre de la politique du logement social, etc.) freinent la réduction endogène du taux d'endettement en 2018 et tendent à la compenser à partir de 2019.

TABLEAU 15 - Dette de l'ensemble des administrations publiques
en pour cent du PIB sauf mention contraire

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette brute consolidée	106,0	106,0	105,1	104,5	104,5	104,5	104,3	104,1
Taux d'intérêt implicite (en pour cent)	2,9	2,8	2,5	2,3	2,2	2,1	2,1	2,2
Taux de croissance nominal du PIB (en pour cent)	2,4	2,7	3,3	3,3	2,9	2,9	2,9	2,8
Variation du taux d'endettement	-0,7	0,0	-0,9	-0,6	-0,0	-0,0	-0,2	-0,2
Variation endogène	0,0	-0,2	-1,5	-1,4	-0,9	-0,6	-0,6	-0,6
Solde primaire	0,5	0,2	0,7	0,4	0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Dynamique intérêt-croissance ^a	0,5	0,0	-0,8	-1,0	-0,8	-0,8	-0,8	-0,7
Charges d'intérêt	3,0	2,9	2,5	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2
Contribution de la croissance du PIB	-2,5	-2,8	-3,4	-3,3	-3,0	-2,9	-2,9	-2,9
Variation exogène (ajustement déficit-dette)	-0,7	0,2	0,6	0,8	0,8	0,6	0,5	0,4

a. Équivaut au solde primaire requis pour stabiliser la dette en pour cent du PIB en l'absence de variation exogène.

4.2. Pouvoir fédéral

Le solde de financement du pouvoir fédéral, flatté en 2015 du fait que l'IPP régional nouvellement instauré ne représentait qu'une partie des enrôlements de l'exercice, s'établit à -2,7 % du PIB en 2016. Le passage en 2016 du Service des Pensions du Secteur Public dans le périmètre des administrations de sécurité sociale implique que celles-ci supportent désormais les dépenses de pensions de fonctionnaires fédéraux, régionaux, communautaires et locaux, et perçoivent les cotisations effectives afférentes. Pour l'essentiel, ces dépenses ne sont pas couvertes par des cotisations effectives ; dès lors, un transfert du pouvoir fédéral à la sécurité sociale est comptabilisé au titre de leur financement. À noter que les transferts versés en 2003-2005 par certaines entreprises publiques contre la reprise de leurs engagements de pensions sont comptabilisés, en SEC, de façon étalée parallèlement à la charge des pensions¹ et passent également dans les recettes de la sécurité sociale. Ceci explique que le changement de sous-secteur du Service des Pensions du Secteur Public est légèrement défavorable pour le solde du pouvoir fédéral (et légèrement favorable pour celui de la sécurité sociale).

Une nette amélioration du solde de financement du pouvoir fédéral se dessine en 2017 sous l'effet de la poursuite des mesures d'économie en matière de frais de fonctionnement, de la réduction des dépenses exceptionnelles liées à la crise de l'asile et au renforcement de la sécurité, de l'augmentation des recettes fiscales, et d'une nouvelle baisse des charges d'intérêt.

En 2018, le solde du pouvoir fédéral est ponctuellement bonifié par la correction, en application de la LSF, du trop perçu par les Régions en matière d'IPP régional en 2015-2017. Par la suite, et abstraction faite du contre-coup de cet effet ponctuel, le déficit se creuse pour se stabiliser à 2,2 % du PIB à moyen terme. La baisse des dépenses primaires finales et celle, désormais ralentie, des charges d'intérêt ne compense que partiellement la diminution des recettes et la hausse des transferts à la sécurité sociale.

TABLEAU 16 - Compte du pouvoir fédéral
en pour cent du PIB

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variations		
									2016	2017	2018-2022
Recettes	26,3	24,8	25,1	24,7	24,4	24,5	24,6	24,6	-1,4	0,3	-0,5
Fiscales et parafiscales	24,5	22,5	22,7	22,4	22,1	22,3	22,4	22,4	-2,0	0,2	-0,2
Non fiscales	1,1	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	0,0	0,0	-0,2
Transferts des administrations publiques	0,1	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	-0,0
Cotisations imputées	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	-0,0	-0,0	-0,0
Dépenses	27,6	27,6	27,0	26,2	26,5	26,6	26,7	26,8	0,0	-0,6	-0,2
Dépenses primaires finales	8,5	7,6	7,1	6,9	6,9	7,0	6,9	6,8	-0,9	-0,5	-0,3
Transferts aux administrations publiques	16,4	17,5	17,7	17,3	17,7	17,8	17,9	18,0	1,1	0,2	0,3
Charges d'intérêt	2,7	2,5	2,2	2,0	1,9	1,9	1,9	2,0	-0,2	-0,3	-0,2
Solde primaire	1,4	-0,2	0,3	0,4	-0,2	-0,3	-0,3	-0,2	-1,6	0,5	-0,5
Solde de financement	-1,3	-2,7	-1,9	-1,6	-2,1	-2,2	-2,2	-2,2	-1,5	0,8	-0,3

1. Jusqu'à épuisement du montant des transferts versés initialement, ce qui interviendra en 2021 dans les hypothèses de la projection.

ENCADRÉ 4 - Des finances publiques présentées en concepts SEC

Tout comme le cadre macroéconomique, la projection de finances publiques est présentée en concepts SEC. Ceci implique notamment que :

- Réforme de l'État : toutes les compétences transférées dans le cadre de la réforme de l'État, y compris celles qui sont gérées par l'entité I pour le compte des communautés et régions (e.g. allocations familiales, etc.), sont comptabilisées dans le compte du sous-secteur des communautés et régions. Les dotations versées aux Régions et aux Communautés sont dès lors comptabilisées en termes bruts (i.e. non réduites pour les compétences gérées par l'entité I). Les frais de fonctionnement de Famifed sont toutefois comptabilisés en sécurité sociale et sont financés par des transferts des entités fédérées (note : dans les comptes des administrations publiques 2015 d'octobre 2016, les frais de fonctionnement de Famifed étaient financés par des ventes de biens et services de la sécurité sociale aux communautés et régions. La présente projection est conforme avec ces comptes. Ce n'est donc qu'à partir de 2016 que, dans la projection, le financement s'effectue par des transferts).
- Le Service des Pensions du Secteur Public (SdPSP) et l'Office National des Pensions ont fusionné en avril 2016 pour former le Service fédéral des pensions. Suite à cette fusion, l'ICN a décidé de consolider le Service fédéral des pensions avec le secteur des administrations de sécurité sociale à partir de 2016. Les pensions concernées des agents des entités fédérées, pouvoirs locaux et pouvoir fédéral sont donc, à partir de 2016 et en SEC, financées par des transferts de la sécurité sociale à ces différents niveaux de pouvoir, elle-même financée par un transfert du pouvoir fédéral.
- Consolidation du Vlaams Zorgfonds avec la Communauté flamande : dans les comptes publics, le Vlaams Zorgfonds fait partie de la Sécurité sociale jusqu'en 2015. En effet, il s'agissait d'une entité publique qui octroyait principalement des allocations sociales et qui était financée dans une large mesure par des cotisations sociales. Toutefois, le Vlaams Zorgfonds devrait progressivement se voir attribuer de nouvelles compétences, comme l'allocation d'aide aux personnes âgées en 2016. Certaines dépenses de soins à domicile et de soins aux personnes âgées devraient également être attribuées à ce fonds au cours des prochaines années. Suite à l'intégration de l'allocation d'aide aux personnes âgées, la part des cotisations sociales dans le financement chute de 60 % à 30 % et l'ICN a décidé de classer le Zorgfonds dans la Communauté flamande.

Charges d'intérêt

Le recul des charges d'intérêt en pourcent du PIB est encore sensible en début de période et constitue un facteur déterminant de l'amélioration du solde de financement du pouvoir fédéral. Toutefois il s'éteint progressivement à l'horizon de la projection.

Le taux d'intérêt implicite de la dette se tasse en 2016 et 2017 suite à la faiblesse des taux d'intérêt à court et long terme et poursuit ensuite encore sa décrue malgré la remontée des taux du marché. Compte tenu du rythme d'amortissement de l'encours de la dette, la remontée des taux ne se répercute dans une hausse du taux implicite qu'en fin de période. En 2017, la baisse des charges d'intérêt résulte également de la diminution des intérêts moratoires dus, dont le niveau était particulièrement élevé en 2016.

Les charges d'intérêt sont également influencées, mais dans une moindre mesure, par l'évolution du taux d'endettement du pouvoir fédéral, en baisse à partir de 2017.

Recettes fiscales et parafiscales

La projection des recettes fiscales à partir de 2017 tient compte des mesures discrétionnaires à condition que leurs modalités d'application soient définies avec suffisamment de précision. Les principales sont les suivantes :

- Impôt sur le revenu des personnes physiques¹ : non indexation des dépenses fiscales à l'IPP non liées au travail (de l'ex. 2015 à l'ex. 2018), révisions du barème (exercices d'imposition 2017, 2019 et 2020), aug-

1. Les augmentations du crédit d'impôt pour bonus à l'emploi sont également prises en compte. En SEC, il s'agit de dépenses (et non de recettes négatives).

mentation des frais professionnels forfaitaires (ex. 2017 et 2019), révision de la quotité exonérée (ex. 2019 et 2020), accélération du rythme des enrôlements lors de l'enrôlement de l'exercice d'imposition 2016 (rythme supposé constant ensuite), augmentation du taux du précompte mobilier (2017).

- Impôt sur le revenu des sociétés : augmentation des dépenses non-admises en matière de voitures de société (2017), nouveau régime pour les véhicules d'investissements immobiliers (2017).
- Impôt sur les produits et sur la production : élargissement de l'assiette de la TVA en matière de jeux et paris (2017), indexation des accises jusqu'en 2018, cliquets en matière d'accises sur les carburants routiers jusqu'en 2018, hausses successives des accises sur le tabac jusqu'en 2019, hausse du plafond de la taxe sur les opérations de bourse et extension aux plateformes étrangères (2017).
- Impôts en capital : taxation anticipée (2015 à 2019) sur l'épargne-pension, nouvelle régularisation fiscale (incidence budgétaire à partir de 2017).

TABLEAU 17 - Recettes fiscales et parafiscales du pouvoir fédéral
en pour cent du PIB

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes fiscales et parafiscales	24,5	22,5	22,7	22,4	22,1	22,3	22,4	22,4
Impôt sur le revenu des personnes physiques (hors PrM)	9,4	7,7	8,0	7,7	7,6	7,7	7,8	7,9
Précompte professionnel et versements anticipés	11,5	11,1	11,1	10,7	10,4	10,5	10,6	10,7
Rôles et autres	-2,0	-3,4	-3,1	-3,0	-2,9	-2,8	-2,8	-2,8
Précompte mobilier des personnes physiques	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8	0,8	0,9	1,1
Cotisations sociales	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôt sur le revenu des sociétés	3,4	3,4	3,4	3,5	3,5	3,4	3,4	3,3
TVA	6,7	6,8	6,8	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9
Accises	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,1	2,0	2,0
Autres impôts	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3

En 2016, le recul des recettes fiscales et parafiscales en pourcentage du PIB, atténué par une progression de la TVA et des accises, est imputable à quatre facteurs principaux : la baisse des recettes du précompte professionnel en raison des mesures discrétionnaires en la matière et du blocage salarial, l'arrivée en régime de croisière des renvois de rôles aux Régions au titre de leurs additionnels à l'IPP instaurés par la réforme de l'État, l'accélération des enrôlements dont l'effet principal est une modification non récurrente de la répartition des recettes entre niveaux de pouvoir (effet négatif pour le pouvoir fédéral, positif pour les communes et Régions considérées globalement) et la quasi-disparition des recettes de cotisations sociales suite au glissement du Service des Pensions du Secteur Public dans le périmètre des administrations de sécurité sociale.

En 2017, le léger rebond des recettes fiscales, atténué par un tassement du précompte mobilier des personnes physiques malgré la hausse du taux, est imputable à une contraction des rôles négatifs de l'IPP. Celle-ci provient du contrecoup de l'accélération des enrôlements en 2016 et de l'impact retardé sur les additionnels communaux et régionaux des mesures de réduction de l'IPP implémentées dans le précompte professionnel de 2016. En effet, en SEC, le précompte professionnel est entièrement comptabilisé en recettes du pouvoir fédéral – y compris les 7 % d'additionnels communaux qu'il intègre explicitement et la part qui reviendra implicitement aux Régions – et le renvoi de ces additionnels aux communes et Régions se marque dans les rôles du pouvoir fédéral en fonction du moment des enrôlements. Par conséquent, quand une mesure d'allègement de l'IPP est implémentée via les précomptes professionnels, la totalité de son coût budgétaire pèse sur le pouvoir fédéral la première année, les communes et Régions n'en prenant leur part via leurs additionnels que l'année d'après – en partie – et la suivante – en totalité – (c'est-à-dire en 2017 et 2018 s'agissant des mesures de réduction du précompte professionnel de 2016).

Le reflux des recettes fiscales en 2018-2019 est principalement imputable aux nouvelles mesures de réduction du précompte professionnel (après une pause en 2017). Ce reflux est atténué par les répercussions positives sur le précompte professionnel de la dynamique de l'emploi et de salaires dans le secteur des entreprises qui, d'ailleurs, reste relativement vive jusqu'en fin de période. Par ailleurs, les rôles négatifs du pouvoir fédéral

sont amoindris à partir de 2018 par le passage au régime définitif prévu dans la LSF qui implique une révision à la baisse du facteur d'autonomie régionale à l'IPP. En fin de période, le précompte mobilier des personnes physiques progresse de façon soutenue vu la remontée des taux d'intérêt enclenchée à partir de 2017. Par contre, l'impôt des sociétés tend à se tasser compte tenu des différents déterminants de son assiette macroéconomique dont, certes, les réductions de cotisations sociales programmées à l'horizon 2020, mais aussi la dynamique plus vigoureuse des salaires, une progression relativement rapide des amortissements et la hausse des prix de l'énergie. La TVA, tout comme son assiette macroéconomique, reste pratiquement stable en pour cent du PIB. Les recettes d'accises s'érodent en fin de période vu le tassement de la consommation de diesel et de tabac, et en l'absence de hausses supplémentaires des taux d'accise sur le diesel après 2018 (2019 pour le tabac).

Stabilisation des recettes non fiscales à moyen terme

La réduction des garanties octroyées au secteur financier et la revente d'une partie des participations de l'État dans ce secteur à partir de 2013 ont ramené progressivement les recettes non fiscales à un niveau proche de celui observé avant la crise économique et financière. En 2016 et 2017, ces recettes augmentent sous l'effet de facteurs temporaires, en particulier les remboursements d'impôts dans le cadre des excess profit rulings et par les tour opérateurs (2017).

Outre ces facteurs temporaires, les recettes supplémentaires perçues au titre d'amendes de circulation routière (projet cross border) et l'augmentation du dividende reçu de la BNB contribuent à l'accroissement en 2017 des transferts reçus et des revenus de la propriété.

TABLEAU 18 - Recettes non fiscales du pouvoir fédéral
en pour cent du PIB

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variations		
									2016	2017	2018-2022
Total	1,1	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	0,0	0,0	-0,2
Ventes courantes	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	-0,0	-0,0
Transferts externes	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-0,1	0,0	-0,1
Revenus de la propriété	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,1	0,0	-0,0

Les dépenses primaires finales se stabilisent en 2016...

La projection des dépenses primaires du pouvoir fédéral (hors rémunérations) s'appuie essentiellement sur les budgets 2017 initiaux et ajustés¹ et sur les projections pluriannuelles par allocation de base associées à ces budgets. En particulier, la projection tient compte de l'impact à moyen terme des ajustements annoncés lors du conclave budgétaire, pour autant que ceux-ci soient suffisamment modalisés.

En 2016, la forte baisse des dépenses primaires finales reflète avant tout le changement de périmètre intervenu suite à la consolidation du Service des Pensions du Secteur Public avec la sécurité sociale. Celui-ci se traduit par la baisse des dépenses de pensions payées par le pouvoir fédéral². En dehors de cet effet comptable, les dépenses primaires marquent une pause dans leur tendance à la baisse observée depuis 2012. Parmi les facteurs explicatifs figurent les mesures prises par le gouvernement en vue de la lutte contre le terrorisme et pour faire face à la crise de l'asile. La hausse des transferts au reste du monde reflète la contribution exceptionnelle au financement de l'UE (0,1 % du PIB) suite à l'entrée en vigueur rétroactive de la nouvelle Décision ressources propres et un transfert en capital de 250 millions d'euros au profit du crédit local de France. À l'inverse, les subventions aux entreprises, dont celles destinées au groupe SNCB, continuent à diminuer de même que

1. Documents budgétaires déposés à la Chambre et budgets des OIP. Pour 2017, les données sont essentiellement reprises du budget ajusté. Pour 2018 et suivantes, celle-ci sont surtout issues des projections pluriannuelles associées au budget initial.

2. Les pensions versées à certaines entreprises publiques et aux veuves et orphelins du personnel des administrations publiques sont désormais comptabilisées dans les dépenses de la sécurité sociale.

les subsides à l'emploi sous l'effet de la suppression de la subvention salariale du secteur marchand (cf. encadré 6).

TABLEAU 19 - Dépenses primaires finales du pouvoir fédéral
en pour cent du PIB

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variations		
									2016	2017	2018-2022
Total	8,5	7,6	7,1	6,9	6,9	7,0	6,9	6,8	-0,9	-0,5	-0,3
Frais de fonctionnement et investissement	3,1	3,2	3,1	3,0	2,9	3,1	3,0	3,0	0,0	-0,1	-0,1
Rémunérations (hors cotisations imputées)	1,7	1,6	1,6	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	-0,0	-0,1	-0,2
Cotisations imputées	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	-0,0	-0,0	-0,0
Achats de biens et services, impôts	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0	-0,0	-0,1
Investissement	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,1	0,0	0,2
Transferts non sociaux	3,2	3,1	2,7	2,6	2,7	2,7	2,6	2,6	-0,1	-0,4	-0,1
Subsides à l'emploi	0,8	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,1	-0,0	-0,0
Autres transferts aux entreprises	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	-0,1	-0,0	-0,2
Transferts non sociaux aux ménages et ISBL	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	-0,0	-0,1
Transferts au reste du monde	1,3	1,4	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	0,1	-0,3	0,1
Transferts sociaux	2,2	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	-0,9	0,0	-0,0
Pensions	1,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	-1,0	-0,0	-0,0
Allocations familiales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	0,0	0,0
Autres	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	0,0	-0,0

... et diminuent à nouveau en 2017.

En 2017, les dépenses primaires finales reculent de 0,5 % du PIB. Cette réduction concerne pratiquement toutes les catégories, à des degrés divers. Elle est surtout localisée dans les transferts au reste du monde, en contrecoup des facteurs temporaires de 2016, mais aussi suite aux blocages de crédits appliqués en vue de respecter l'objectif de sous-utilisation que le gouvernement s'est fixé. Parmi les transferts non sociaux, les subsides à l'emploi se réduisent également en 2017 sous l'effet de la suppression de la subvention salariale générale du secteur marchand (cf. encadré 6), dont une incidence complémentaire est encore observée en 2017.

Les rémunérations, achats de biens et services et transferts aux ISBL, dont la tendance baissière fut interrompue en 2016, entre autres sous l'effet des dépenses relatives à la crise de l'asile et à la lutte contre le terrorisme, diminuent en 2017. Ces dépenses de crise se poursuivent en 2017, quoique de manière plus limitée, sous l'effet de nouvelles mesures de renforcement de la sécurité, et de besoins additionnels en matière d'aide sociale résultant de l'attribution du statut de réfugié à une partie des demandeurs d'asile.

Reprise des investissements à moyen terme

À moyen terme, les frais de fonctionnement (hors investissement) et les transferts non sociaux reculent en pourcentage du PIB (-0,4 % du PIB sur 2018-2022).

L'emploi diminue en période de projection en raison des mesures décidées par le gouvernement. Au sein de l'administration, l'emploi recule sur la période 2017-2019 (-6 000 unités) ; à partir de 2020, en l'absence de nouvelles mesures, l'emploi de l'administration est maintenu constant. À la Défense nationale, l'emploi continue de reculer sur 2017-2022 (-5 300 unités) suite au « Plan stratégique pour la Défense ».

Conformément au programme d'économies annoncées sur la législature actuelle lors de la formation du gouvernement en 2014, les achats de biens et services et les subventions aux entreprises, poursuivent leur tendance à la baisse à l'horizon 2022.

Les investissements, relativement stables à court terme, augmentent par contre sensiblement à moyen terme dans les hypothèses de la projection (+0,2 % du PIB sur 2017-2022). L'évolution des investissements de la Dé-

fense nationale prend en compte le début du programme d'investissement militaire 2016-2030, adopté par le gouvernement fédéral fin 2016. Le timing d'exécution n'étant pas encore connu, les paiements relatifs à ce programme sont supposés débiter en 2020 et par tranches annuelles linéaires. Par ailleurs, suite à la décision du gouvernement fédéral, lors du contrôle budgétaire de mars 2017, de financer l'achèvement du chantier RER et plusieurs travaux d'extension de capacité ferroviaire à l'horizon 2030, des dépenses d'investissement supplémentaires ont été prises en compte dans la projection¹.

Mis à part la baisse des dépenses de pensions liée au changement de périmètre susmentionné, les prestations sociales du pouvoir fédéral sont stables en pourcentage du PIB sur l'ensemble de la période de projection.

Transferts aux autres administrations publiques

TABLEAU 20 - Transferts du pouvoir fédéral aux administrations publiques
en pour cent du PIB

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variations		
									2016	2017	2018-2022
Total	16,4	17,5	17,7	17,3	17,7	17,8	17,9	18,0	1,1	0,2	0,3
À la sécurité sociale	4,2	6,9	7,1	7,1	7,2	7,3	7,4	7,4	2,6	0,2	0,4
Aux communautés et régions	11,2	10,0	9,9	9,6	9,9	9,9	9,9	9,9	-1,2	-0,1	0,0
Aux pouvoirs locaux	0,9	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,3	0,0	-0,1

En 2016, la forte hausse des transferts aux autres sous-secteurs des administrations publiques s'explique principalement par les nouveaux transferts du pouvoir fédéral à la sécurité sociale pour le financement des pensions de ses propres agents et de certaines entreprises publiques, suite au glissement du Service des Pensions du Secteur Public dans le périmètre de la sécurité sociale. En outre, le solde du décompte de la LSF est positif alors qu'il était négatif en 2015 et une dotation aux Communautés apparaît pour les infrastructures hospitalières. Enfin, l'augmentation du nombre de réfugiés a entraîné une hausse des transferts aux CPAS pour le financement du revenu d'intégration. Le changement de sous-secteur du Service des Pensions du Secteur Public implique aussi un effet de structure : les transferts aux communautés et régions et aux pouvoirs locaux pour les pensions sont reroutés vers la sécurité sociale.

À moyen terme, les transferts à la sécurité sociale restent en augmentation en pour cent du PIB (malgré l'hypothèse technique posée ici de fixité des dotations d'équilibre) vu, notamment, l'octroi de montants compensatoires des mesures de réduction des cotisations sociales programmées jusqu'en 2020. Les transferts aux communautés et régions sont stables en pourcentage du PIB hormis la correction en 2018 du trop perçu par les Régions en matière d'IPP en 2015-2017. Les transferts aux pouvoirs locaux se tassent quelque peu en pourcentage du PIB à moyen terme, une fois que les effets de la crise de l'asile sur les dotations pour le revenu d'intégration disparaissent.

1. Dans l'attente que soit communiquée la décision sur le montage financier, il a été supposé que le financement des travaux ferroviaires susmentionnés reposerait sur des dépenses d'investissements supplémentaires.

4.3. Sécurité sociale

Plusieurs modifications majeures ont affecté le compte de la sécurité sociale au cours de l'année 2016.

En tout premier lieu, suite à plusieurs grandes évolutions, à savoir la sixième réforme de l'État, le glissement du financement de la sécurité sociale des cotisations sociales vers d'autres sources de financement et la révision de l'objectif budgétaire des soins de santé, le gouvernement fédéral a entrepris de réformer le financement des gestions globales salarié et indépendant ainsi que des soins de santé. Les présentes perspectives intègrent les dispositions de la loi du 18 avril 2017 portant réforme du financement de la sécurité sociale, en vigueur à partir du 1er janvier 2017.

ENCADRÉ 5 - Réforme du financement de la sécurité sociale

Le nouveau financement de la sécurité sociale par le pouvoir fédéral repose sur 3 piliers :

- Un financement alternatif dont les sources sont désormais limitées à deux types de recettes : un certain pourcentage du produit de la TVA et un autre du produit du précompte mobilier. Toutefois, s'il est constaté que les produits de la TVA et du précompte mobilier ne suffisent pas pour attribuer le financement alternatif nécessaire aux Gestions globales respectives, un montant additionnel peut être prélevé du produit des accises sur le tabac. D'autre part, dans le cadre de la simplification du financement alternatif, les financements alternatifs pour le secteur des soins de santé versés directement à l'INAMI (loi hôpitaux et accises tabacs) sont abrogés, ce qui a pour conséquence d'augmenter les besoins de l'INAMI pour les soins de santé (augmentation du financement alternatif § 1quater).
- Une dotation du pouvoir fédéral dont l'objectif est d'assurer un financement non conjoncturel stable et durable des dépenses de solidarité. Cette subvention est fixée sur base d'un montant forfaitaire et est adaptée chaque année à l'évolution de l'indice-santé moyen. Cette recette pourra être renforcée afin de tenir compte des évolutions démographiques concernant le vieillissement par le biais d'un coefficient de vieillissement fixé chaque année en Conseil des ministres. Ce coefficient n'est appliqué que si l'âge de la sortie définitive du marché du travail augmente de manière significative et pour autant que la croissance réelle du PIB atteigne au moins 1,5 % (ces deux conditions sont cumulatives).
- Une dotation d'équilibre fixée séparément pour chaque régime de sécurité sociale en vue d'assurer un équilibre budgétaire. La fixation de la dotation d'équilibre sera liée à un nombre de facteurs de responsabilisation, notamment des effets des mesures concernant la lutte contre la fraude sociale, des mécanismes d'utilisation impropre au niveau des dépenses et recettes, de la contribution de la sécurité sociale dans la réalisation des objectifs budgétaires comme fixés dans le Pacte de Stabilité, de la neutralité budgétaire ou non des accords conclus entre les partenaires sociaux. Le gouvernement après examen des facteurs de responsabilisation prendra une décision afin de répartir la mise à l'équilibre des régimes entre financement complémentaire et mesures additionnelles.

Le montant des différents financements retenu pour 2017 dans ces Perspectives correspond aux chiffres du budget ajusté 2017. En ce qui concerne la subvention classique du pouvoir fédéral, il n'a pas été tenu compte en projection d'un coefficient de vieillissement (qui sera à déterminer par arrêté royal). En projection, la dotation d'équilibre (tant pour le régime des salariés que pour celui des indépendants) est maintenue constante en nominal. En effet, son évolution est a priori indéterminée puisqu'elle dépend désormais d'une appréciation de critères de responsabilisation dont il n'appartient pas au BFP de préjuger du respect dans le cadre de la projection.

Par ailleurs, depuis avril 2016, le Service des Pensions du Secteur Public (SdPSP) et l'Office National des Pensions ont fusionné pour former le Service fédéral des Pensions. Suite à cette fusion, l'Institut des Comptes Nationaux a décidé de consolider le Service fédéral des Pensions avec le secteur des administrations de sécurité sociale. Cela implique un ajustement des montants tant en recettes (cotisations, transferts des administrations

publiques essentiellement) qu'en dépenses (prestations, transferts aux autres niveaux de pouvoir essentiellement). Le financement, via l'augmentation des recettes, concerne à la fois les prestations qui sont désormais dans le périmètre de la sécurité sociale, à savoir le « Fonds des veuves et orphelins » (qui comprend les pensions de survie des agents statutaires des ministères et parastataux fédéraux et des communautés et régions, de l'enseignement, des militaires et de certaines entreprises publiques), les pensions de retraite du pool des parastataux et de certaines entreprises publiques (Bpost, Belgacom et autres) et les pensions de retraite et de survie de la SNCB et de la police fédérale, mais également les prestations qui restent en dehors du périmètre de la sécurité sociale, à savoir les pensions de retraite des militaires et des agents statutaires des ministères (du pouvoir fédéral et des communautés et régions) et de l'enseignement (des communautés et régions et des pouvoirs locaux). Pour ces dernières, les moyens ne font que transiter par la sécurité sociale et apparaissent également en dépenses au titre de transferts de la sécurité sociale vers les autres niveaux de pouvoir.

Enfin, à partir de 2016, le régime de l'assurance soins de santé flamande (le Zorgfonds) ne fait plus partie du périmètre de la sécurité sociale.

Après un équilibre en 2016...

En 2016, l'incorporation dans le périmètre de la sécurité sociale du régime des pensions du secteur public fait croître sensiblement à la fois ses recettes et ses dépenses. En recettes, ce sont les transferts reçus du pouvoir fédéral qui augmentent fortement (passant de 4,3 à 6,9 % du PIB) alors que l'ajout des cotisations finançant certaines pensions publiques est compensé par la baisse des cotisations patronales imputables aux mesures de réduction des cotisations sociales. Le financement alternatif augmente également sous l'effet d'une hausse des recettes issues du précompte mobilier destinées à financer les mesures de réduction des cotisations sociales, tempérée par une diminution des recettes issues de la TVA. Au niveau des dépenses, ce sont à la fois les dépenses de prestations (de 17,3 à 18,2 % du PIB) et les transferts aux autres administrations publiques¹ (de 0,1 à 2,2 % du PIB) qui subissent une forte hausse en raison de l'intégration des pensions publiques dans le périmètre de la sécurité sociale, bien que cette hausse soit modérée en ce qui concerne les prestations par la sortie du périmètre de l'assurance soins de santé flamande. Les transferts non sociaux diminuent en termes SEC en raison du transfert des dépenses d'infrastructures hospitalières aux entités fédérées en cours d'année et de la baisse des taux d'intérêt.

1. Rappelons que les transferts aux administrations publiques incluent à partir de 2016 les moyens transférés par le pouvoir fédéral pour les pensions de retraite des militaires et des agents statutaires des ministères (du pouvoir fédéral et des communautés et régions), et de l'enseignement (des communautés et régions et des pouvoirs locaux).

TABLEAU 21 - Compte de la sécurité sociale
en pour cent du PIB

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2018-2022
Recettes	19,0	21,6	21,7	21,6	21,7	21,7	21,9	22,0	0,4
Fiscales propres et parafiscales	14,4	14,4	14,3	14,2	14,2	14,2	14,3	14,3	0,1
Cotisations	13,7	13,6	13,5	13,5	13,5	13,4	13,5	13,6	0,1
Recettes fiscales propres	0,7	0,7	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,0
Non fiscales	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	-0,1
Transferts des administrations publiques	4,3	6,9	7,1	7,1	7,2	7,3	7,4	7,5	0,4
Cotisations imputées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses	18,9	21,6	21,6	21,5	21,6	21,8	21,9	22,1	0,5
Dépenses primaires	18,8	21,6	21,5	21,5	21,6	21,8	21,9	22,1	0,6
Frais de fonctionnement et investissement	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0
Transferts non sociaux dont :	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0
Subsides à l'emploi	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0
Prestations sociales	17,3	18,2	18,1	18,0	18,2	18,3	18,5	18,7	0,6
Transferts aux administrations publiques	0,1	2,2	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	0,0
Charges d'intérêt	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2
Solde de financement	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2

... la sécurité sociale connaît un surplus en 2017.

En 2017, le nouveau système de financement entre en vigueur. Celui-ci prévoit une dotation d'équilibre séparée pour les régimes des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants (de même qu'un équilibre du secteur des soins de santé via le financement alternatif complémentaire).

Les recettes exprimées en % du PIB augmentent légèrement, passant de 21,6 % à 21,7 %. Les cotisations se tassent (de 13,6 à 13,5 %) en raison des différentes mesures prises en faveur de la compétitivité par le gouvernement fédéral (même si l'effet de ces mesures sur l'emploi et les salaires tempère quelque peu la baisse) tandis que les transferts des administrations publiques augmentent de manière sensible (de 6,9 à 7,1 %).

La réforme du financement de la sécurité sociale affecte la nature des transferts. Entre 2016 et 2017, les subventions forfaitaires du pouvoir fédéral diminuent (passant de 2,0 à 0,7 % du PIB, dotation d'équilibre et transfert aux pensions publiques mis à part). En tenant compte des dotations d'équilibre et du transfert au secteur des pensions publiques, les transferts autres que de recettes fiscales passent de 4,6 à 4,0 %. Le transfert des recettes fiscales est revu à la hausse, passant de 2,3 à 3,1 %, essentiellement en raison de la croissance du financement alternatif complémentaire des soins de santé. Au niveau des soldes des régimes, notons que le régime des travailleurs indépendants affiche un surplus tandis que le régime des travailleurs salariés nécessite une dotation fixée à 3 217 millions d'euros afin d'assurer son équilibre et que le régime des soins de santé nécessite un financement alternatif complémentaire de 4 048 millions d'euros.

TABLEAU 22 - Détail des transferts des administrations publiques à la sécurité sociale
en pour cent du PIB

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2018-2022
Transferts des administrations publiques	4,3	6,9	7,1	7,1	7,2	7,3	7,4	7,5	0,3
Transferts de recettes fiscales	2,3	2,3	3,1	3,2	3,3	3,4	3,6	3,7	0,6
Recettes TVA	1,8	1,5	2,4	2,4	2,5	2,6	2,7	2,7	0,3
dont financement soins de santé	0,0	0,0	0,9	0,9	0,9	1,0	1,1	1,1	0,2
Recettes précompte mobilier	0,3	0,6	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0	0,3
Autres	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts des autres niveaux de pouvoir	2,0	4,6	4,0	3,9	3,9	3,9	3,8	3,7	-0,3
Au régime salarié	1,6	1,6	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	-0,1
dont dotation d'équilibre	0,0	0,0	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	-0,1
Au régime indépendant	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
dont dotation d'équilibre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Au secteur des pensions publiques	0,0	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	-0,1
Aux autres secteurs	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0

L'évolution des dépenses en 2017 est essentiellement dictée par celle des prestations (2,9 % de croissance nominale), celle-ci étant imputable à l'indexation en cours d'année (2,0 %) de même qu'à la croissance réelle des différents secteurs (0,9 %). La hausse des prestations en assurance maladie-invalidité est toujours très importante mais tend à ralentir (4,3 % en termes réels) alors que celle des pensions reste modérée (1,8 % en termes réels) de même que celle de soins de santé (1,7 % en termes réels), principalement en raison des mesures d'économie décidées par le gouvernement (et notamment de la diminution de l'enveloppe bien-être 2017-2018). Les prestations de chômage diminuent (-7,8 % en termes réels) de même que les prestations des autres secteurs¹ (-4,6 %). Au total, la croissance des prestations demeure inférieure à celle du PIB nominal en 2017 (2,9 contre 3,4 %).

Les soins de santé, les pensions et les indemnités maladie-invalidité connaissent une croissance modérée en 2017...

La réforme du financement de la sécurité sociale réduit les recettes propres de l'INAMI à partir de 2017 en supprimant le financement alternatif destiné à financer les hôpitaux² et les recettes provenant des accises tabac. Cette suppression est compensée par la hausse du financement alternatif complémentaire qui transite par les deux gestions globales.

L'objectif budgétaire INAMI soins de santé 2016 a été fixé à 23 812 millions d'euros et les prestations (en termes budgétaires) ont atteint 23 592 millions d'euros, soit 221 millions de moins que l'objectif. Le montant des dépenses de prestations de soins de santé 2016 en termes SEC dans la projection du BFP est pour sa part égal à 23 463 millions d'euros³. L'objectif budgétaire initial 2017 a été fixé à 24 627 millions d'euros selon la norme de croissance réelle de 1,5 % et les estimations d'indexation retenues. Cet objectif a été revu à la hausse lors du contrôle budgétaire pour un montant de 24 674 millions d'euros. Les dépenses de prestations de soins de santé 2017 (en termes budgétaires) sont estimées à 24 481 millions d'euros, soit 193 millions de moins que l'objectif budgétaire révisé. Le montant des prestations en termes SEC est égal à 24 352 millions d'euros.

1. Prestations d'accidents du travail, maladies professionnelles, sécurité d'existence, soins de santé en espèces.
2. Le financement alternatif des hôpitaux (montant jadis à charge de la Santé Publique) supprimé ne doit pas être confondu avec le financement alternatif complémentaire des soins de santé (montant §1 quater), le premier étant une recette propre de l'INAMI tandis que le second est un transfert des gestions globales des travailleurs salariés et indépendants.
3. Rappelons que la différence entre les prestations de soins de santé en termes budgétaires et celles en termes SEC sont le retrait dans ces dernières de la part du budget hôpital relevant des conventions internationales et l'ajout des dépenses de soins de santé de la CSPM et du Fonds des accidents médicaux.

TABEAU 23 - Détail des prestations sociales (définition SEC2010)
en pour cent du PIB

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2018-2022
Prestations totales	17,3	18,1	18,1	18,0	18,1	18,3	18,5	18,6	0,6
Prestations en espèces	11,3	12,1	12,0	11,9	12,0	12,1	12,3	12,4	0,3
Pensions	7,1	8,1	8,1	8,1	8,2	8,4	8,5	8,7	0,5
dont secteur public	0,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0
Indemnités maladie-invalidité	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0	2,1	2,2	2,2	0,3
Chômage	2,0	1,9	1,7	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2	-0,5
Autres prestations en espèces	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0
Prestations en nature	6,1	6,0	6,0	6,0	6,1	6,1	6,2	6,3	0,3

Les dépenses de pensions se stabilisent entre 2016 et 2017 à 8,1 % du PIB (dont 1,0 % pour les pensions du secteur public). Le taux de croissance des dépenses de pensions entre 2016 et 2017 est égal à 3,8 % en termes nominaux (1,8 % en termes réels). La croissance des pensions du régime indépendant (2,1 % en termes réels) et salarié (1,9 %) est plus marquée que celle des régimes des pouvoirs locaux (1,8 %) et des pensions publiques (1,1 %) qui sont plus affectés par les mesures gouvernementales.

Dans la branche maladie-invalidité, les dépenses exprimées en % du PIB restent stables à 1,9 %, la dynamique du secteur étant freinée par les récentes mesures du gouvernement intégrées dans ces Perspectives (réintégration des personnes en incapacité de travail, renforcement des procédures d'octroi et de contrôle des allocations, allongement des périodes de référence pour le calcul des allocations, responsabilisation employeurs/employés). Malgré ces efforts, la croissance des dépenses d'invalidité (5,3 % de hausse réelle) et d'incapacité de travail (3,0 % de hausse réelle) demeure relativement soutenue bien que modérée par la baisse des indemnités de maternité (-0,4 %).

... tandis que le chômage baisse.

En matière de chômage, chômage avec complément d'entreprise, crédit-temps et interruption de carrière, l'ensemble des mesures prises par le gouvernement jusqu'en mai 2017 sont intégrées dans ces Perspectives (notamment le renforcement des contrôles pour l'accès au crédit-temps-interruption de carrière, le contrôle du statut de salarié et du salaire de référence, la restriction sur l'ouverture des droits aux allocations de chômage pour les étrangers, la possibilité de commencer une activité d'indépendant à titre complémentaire, la preuve de l'accessibilité afin de percevoir des allocations de chômage temporaire). Globalement, les dépenses de chômage se réduisent de 0,2 % du PIB entre 2016 et 2017, suite aux diverses mesures prises auparavant (notamment de soutien à l'emploi) et à la légère reprise économique.

Soulignons que les mesures en matière d'adaptation au bien-être des prestations sociales pour les années 2017 et 2018 ont été prises en considération dans la projection. À partir de 2019, les enveloppes bien-être sont calculées selon les paramètres prévus dans le pacte des générations¹ (pour rappel, les allocations familiales ont été écartées de la base de calcul de l'enveloppe bien-être).

Au total, l'équilibre du régime des travailleurs salariés et du secteur des soins de santé est assuré en 2017 par l'action de la dotation d'équilibre et du financement alternatif complémentaire mais le régime des travailleurs indépendants affiche un boni. Par ailleurs, en SEC 2010, la reprise des fonds des pensions des entreprises publiques par le pouvoir fédéral n'est plus imputée en one off (recettes en capital) mais étalée sur plusieurs années par le biais d'un transfert des sociétés non financières, parallèlement au paiement des pensions. Ce transfert des sociétés non financières est comptabilisé dans la sécurité sociale à partir de 2016, suite au transfert du

1. Cf. loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations – art.6,73,73ter.

Service des Pensions du Secteur Public du pouvoir fédéral vers la sécurité sociale, ce qui contribue à augmenter le surplus du compte global de la sécurité sociale qui atteint en 2017 0,1 % du PIB.

À partir de 2018, les dépenses de sécurité sociale retrouvent une dynamique de croissance marquée ...

À partir de 2018, la sécurité sociale reprend une dynamique proche de celle des années d'avant la réforme avec des dépenses qui augmentent à un rythme plus soutenu que le PIB et des recettes propres qui ont tendance à se stabiliser par rapport au PIB sauf en fin de période.

En ce qui concerne le financement additionnel, rappelons que même si l'objectif d'équilibre budgétaire demeure, la répartition entre augmentation des dotations d'équilibre et efforts supplémentaires demandés aux régimes sera liée au respect d'une série de critères de responsabilisation et fera, in fine, l'objet d'un arbitrage politique. Au vu de l'impossibilité de préjuger de ces décisions, il a été décidé dans ces Perspectives de garder ces montants au niveau de 2017¹. L'équilibre de la sécurité sociale ne peut dans ce cas de figure plus être garanti à moyen terme et le solde se dégrade rapidement.

De 2017 à 2022, les recettes de la sécurité sociale hors transferts des autres niveaux de pouvoir et exprimées en % du PIB restent stables autour de 14,5 % du PIB. Cette stabilisation s'explique par la faible croissance des recettes de cotisations² en raison des différentes mesures prises en faveur de la compétitivité et de l'emploi par le gouvernement fédéral. La cotisation de régularisation des années d'études (dans le calcul de la pension) est prise en compte dans ces perspectives mais son effet demeure limité.

TABLEAU 24 - Détail des cotisations sociales effectives
en pour cent du PIB

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2018-2022
Cotisations effectives	13,7	13,6	13,5	13,5	13,5	13,4	13,5	13,6	-0,1
Patronales	8,6	8,3	8,2	8,1	8,1	8,0	8,2	8,2	0,0
Salariés secteur privé	6,9	6,5	6,4	6,3	6,4	6,3	6,3	6,3	-0,1
Contractuels secteur public	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	0,0
Secteur pensions publiques	0,0	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1
Personnelles	5,1	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	0,0
Salariés secteur privé	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,8	3,8	3,8	0,1
Indépendants secteur privé	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	-0,2
Secteur pensions publiques	0,0	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0
Assurance santé Flandre	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocataires sociaux	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0

À moyen terme, les dépenses de la sécurité sociale croissent plus rapidement que le PIB, passant de 21,6 % du PIB en 2017 à 22,1 % en 2022, soit une hausse de 0,6 % du PIB. Cette hausse est essentiellement imputable aux prestations et parmi celles-ci, aux dépenses de pension (+0,5 % du PIB entre 2017 et 2022), de soins de santé (+0,3 % du PIB entre 2017 et 2022) et d'invalidité (+0,3 % du PIB entre 2017 et 2022), les dépenses de chômage connaissant pour leur part une diminution notable (-0,5 % du PIB entre 2017 et 2022).

1. Dans les précédentes Perspectives, le scénario retenu était d'assurer pour la période 2017-2021 un niveau de transfert du pouvoir fédéral permettant d'équilibrer le compte de la sécurité sociale (via le solde SEC).
2. Rappelons que les recettes de la sécurité sociale hors transfert des pouvoirs publics sont composées à 93 % de recettes de cotisations.

TABLEAU 25 - Taux de croissance hors indexation des prestations sociales (définition SEC 2010)
en pour cent

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2016-2022
Prestations totales	6,3	0,9	2,2	2,0	2,1	2,1	2,2	2,5
Prestations en espèces	9,6	0,6	1,8	1,9	2,1	2,1	2,1	2,9
Pensions	16,4	1,8	2,8	2,3	2,9	3,0	3,0	4,5
dont secteur public		0,8	1,5	1,1	1,0	1,1	1,1	0,8
Indemnités maladie-invalidité	4,1	4,3	5,0	5,0	4,7	4,0	3,3	4,3
Chômage	-5,6	-7,8	-6,0	-3,7	-5,8	-5,8	-5,7	-5,8
Autres prestations en espèces	-10,5	-4,6	1,5	0,8	0,7	0,8	1,0	-1,6
Prestations en nature	0,2	1,7	2,9	2,0	2,1	2,2	2,4	1,9
p.m. Indexation des prestations sociales	1,2	2,0	0,8	1,8	1,7	1,8	1,7	1,6

...par la croissance des prestations de pension...

Malgré les mesures adoptées ces dernières années par le gouvernement, les dépenses de pensions s'accroissent de 0,5 % du PIB sur la période 2017-2022, une croissance soutenue qui est en grande partie la conséquence du vieillissement de la population et des départs à la retraite des cohortes issues du baby-boom. Sur la période, la croissance annuelle moyenne nominale atteint 4,5 % dont 1,8 % est due à l'indexation des prestations sociales, 1,5 % à l'évolution du nombre de pensionnés, 0,3 % à l'effet des enveloppes encore à attribuer (2019-2021) et 0,9 % à la dynamique propre de la pension moyenne.

Les récentes restrictions en matière de départ anticipé, si elles ne peuvent empêcher les dépenses de pension d'augmenter plus rapidement que le PIB, parviennent cependant à en freiner la croissance. En effet, le relèvement de l'âge d'accès à la pension anticipée de 62 ans en 2016 à 63 ans à partir de 2018 et le durcissement de la condition de carrière de 40 ans en 2016 à 42 ans en 2019 entraînent une baisse du nombre de pensionnés par rapport à un scénario sans mesure. Les personnes ne remplissant pas les conditions d'âge et de carrière doivent différer leur départ à la retraite jusqu'au moment où elles remplissent ces conditions ou, si nécessaire, jusqu'à ce qu'elles atteignent l'âge légal de la pension de 65 ans. Après 2019, dernière année de transition de cette réforme, la croissance du nombre de pensionnés reprend un rythme de croisière un peu plus soutenu.

... et des indemnités maladie-invalidité...

La croissance réelle soutenue des dépenses en matière de maladie-invalidité est principalement due aux dépenses pour invalidité. Le taux de croissance élevé des dépenses d'indemnités d'invalidité s'explique principalement par l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une allocation d'invalidité¹, qui s'inscrit en forte hausse depuis plusieurs années. Cette augmentation s'explique aussi bien par des facteurs démographiques que par l'évolution du marché du travail. Les denses cohortes issues du baby-boom ont atteint des âges où le risque d'invalidité s'accroît tandis que les restrictions en matière de départ anticipé à la retraite, encore accentuées par la décision récente de relever l'âge d'accès à la pension anticipée, conduisent à un séjour prolongé en invalidité. L'évolution du marché du travail contribue également à l'augmentation du nombre d'invalides : un nombre croissant de femmes y sont plus actives, et ce jusqu'à des âges de plus en plus avancés. Enfin, certains types d'invalidité, notamment ceux liés au stress, sont en forte augmentation. La population indemnisable qui

1. La projection du nombre d'invalides des présentes Perspectives a été réalisée par le BFP sur la base d'une projection indicative de l'INAMI. La méthodologie de projection du BFP se base sur des probabilités d'entrée dans une catégorie socio-économique en provenance d'une autre catégorie socio-économique. Les probabilités d'entrée en incapacité primaire par classe d'âge de 5 ans sont calculées à partir de la population active 5 ans auparavant de la classe d'âge inférieure. Elles sont maintenues constantes en projection selon leurs dernières valeurs observées en 2015, excepté pour les classes d'âge de 50 à 64 ans, supposées en légère augmentation au début de la période de projection. Les probabilités d'entrée en invalidité, en provenance de l'incapacité primaire, sont maintenues constantes en projection à leurs niveaux observés en 2015, de même que les probabilités de maintien en invalidité. Plus de détails sur la méthodologie sont fournis dans la publication suivante du BFP : « The methodology developed by the Federal Planning Bureau to produce long-term scenarios », February 2012, Working Paper 5-12

est susceptible d'entrer en incapacité de travail s'accroît donc sensiblement, surtout dans les catégories d'âge les plus élevées.

Les dépenses de chômage, chômage avec complément d'entreprise, crédit-temps et interruption de carrière se réduisent de 0,5 % du PIB entre 2017 et 2022, en raison d'une part de l'effet des mesures prises en la matière et, d'autre part, du contexte macroéconomique, y compris certaines mesures visant à renforcer la croissance de l'emploi (cf. chapitre sur le marché du travail).

... tandis que les soins de santé croissent moins rapidement mais au-delà de la norme de 1,5 %.

La projection des dépenses de soins de santé pour les années 2018-2022 se fonde sur des modèles économétriques actualisés pour les soins aigus et les soins de longue durée.

Le tableau 26 illustre les perspectives des dépenses de soins de santé conformément au modèle actuel.

TABLEAU 26 - Taux de croissance des dépenses de soins de santé
en pour cent

	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 2018-2022
Dépenses de soins aigus, dont	3,5	3,8	3,7	4,0	4,1	3,8
en volume	1,8	2,2	2,1	2,3	2,4	2,2
indice spécifique	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Dépenses de soins de longue durée, dont	3,8	4,0	3,9	4,0	3,9	3,9
en volume	2,8	2,3	2,2	2,1	2,2	2,3
indice spécifique	1,0	1,7	1,7	1,8	1,7	1,6
Dépenses de soins de santé	3,5	3,8	3,7	4,0	4,0	3,8
Dépenses de soins de santé déflatées par l'indice santé	2,0	2,2	2,2	2,4	2,3	2,2
p.m. croissance de l'indice santé	1,4	1,5	1,5	1,6	1,7	1,6
p.m. croissance réelle du PIB	1,6	1,5	1,6	1,4	1,3	1,5

Sur la période 2018-2022, la croissance annuelle des soins aigus, due à leur dynamique propre, est estimée à l'aide des modèles économétriques. Selon cette approche, la croissance annuelle de ces dépenses atteindrait en moyenne 2,2 % avant indexation. Cette progression reflète la contribution des déterminants structurels : le PIB réel par tête (0,5 %), la baisse du taux de chômage (-0,3 %), la part des personnes âgées dans la population totale (0,8 %), les progrès de la technologie médicale (0,6 %) et l'accroissement de la population (0,5 %). D'un point de vue historique, la croissance attendue reste faible, essentiellement en raison des perspectives économiques toujours moroses, d'une contribution modérée du vieillissement et de l'effet des économies structurelles dans les soins de santé.

La croissance réelle des dépenses de soins de longue durée est estimée en moyenne à 2,4 % par an sur la période 2018-2022. Cette croissance reflète principalement la hausse du nombre de bénéficiaires de soins (1,6 %) en raison du vieillissement de la population. Mais il est également dû à l'évolution du coût réel des soins par bénéficiaire qui se reflète dans l'effet du PIB réel (0,3 %). La croissance de la population a un effet de volume de 0,5 %.

Les dépenses globales de soins de santé, déflatées par l'indice santé qui est également utilisé pour déterminer l'objectif budgétaire, augmentent de 2 % en 2018 et de 2,2 % en moyenne sur la période 2018-2022.

4.4. Communautés et régions

Nette amélioration des finances des entités fédérées en 2016 ...

L'amélioration des finances des communautés et régions est quasi exclusivement due à l'évolution de l'impôt des personnes physiques qui est comptabilisé en SEC au moment de l'enrôlement. Alors que la recette de 2015 représentait une petite moitié d'une recette d'année pleine, l'accélération du rythme des enrôlements en 2016 implique que la recette 2016 représente environ 105 % d'une recette d'année pleine. Diverses mesures régionales en matière de dépenses fiscales (épargne logement et sécurisation des logements) soutiennent également cette hausse. Les autres recettes fiscales sont stables : elles pâtissent du recul des droits de succession et de la suppression de la taxe régionale forfaitaire en Région de Bruxelles-Capitale mais sont soutenues par l'augmentation de la redevance énergie en Région flamande. Elles bénéficient également de la consolidation du Zorgfonds¹ avec la Communauté flamande à partir de 2016 ce qui, du côté des recettes, conduit essentiellement à une hausse des cotisations sociales effectives.

TABLEAU 27 - Compte des communautés et régions
en pour cent du PIB

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variations	
									2017	2018-2022
Recettes	18,0	19,5	19,4	18,9	19,2	19,2	19,1	19,1	-0,1	-0,3
Fiscales et parafiscales, dont :	3,4	4,8	4,7	4,6	4,5	4,5	4,5	4,5	-0,1	-0,1
Impôt sur le revenu des ménages	1,1	2,3	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	2,1	-0,2	-0,1
Autres impôts	2,4	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	0,0	-0,0
Non fiscales	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	0,0	-0,1
Transferts des administrations publiques	11,3	11,4	11,3	11,0	11,3	11,3	11,4	11,4	-0,0	0,0
Cotisations imputées	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	0,0	-0,1
Dépenses	19,4	19,6	19,5	19,4	19,4	19,4	19,3	19,3	-0,0	-0,3
Dépenses primaires finales	16,6	16,7	16,7	16,6	16,7	16,6	16,5	16,5	-0,0	-0,2
Frais de fonctionnement et investissement	9,2	9,1	9,0	9,0	9,0	8,9	8,8	8,8	-0,1	-0,3
Rémunérations	5,8	5,8	5,8	5,7	5,7	5,7	5,7	5,6	0,0	-0,2
Achats de biens et services, impôts	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	0,0	-0,1
Investissements	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	-0,1	-0,0
Transferts non sociaux, dont :	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	0,0	-0,0
Subsides à l'emploi	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	-0,0	-0,0
Autres transferts aux entreprises	1,1	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	0,0	-0,1
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	0,0
Prestations sociales, dont :	5,0	5,1	5,1	5,1	5,2	5,2	5,2	5,2	0,0	0,0
Pensions	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	0,0	0,0
Soins de santé	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	0,0	0,1
Allocations familiales	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	-0,0	-0,0
Transferts aux administrations publiques	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	-0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	-0,0	-0,0
Solde primaire	-1,1	0,3	0,2	-0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,1
Solde de financement	-1,4	-0,0	-0,1	-0,4	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,0

Nonobstant la fin des dividendes versés par KBC à la Communauté flamande jusqu'en 2015, les recettes non fiscales sont stables suite à l'introduction le 1er avril 2016 d'une redevance kilométrique pour les poids lourds. Les transferts en provenance des administrations publiques sont également stables en 2016 : malgré la réduction additionnelle des dotations de la loi spéciale de financement (LSF) de 1,25 milliard au titre de contribution d'assainissement, ces transferts sont soutenus par le solde positif du décompte de la LSF de 2016, par le contrecoup du solde de décompte négatif en 2015 et par les moyens supplémentaires suite au transfert de compétences en matière d'infrastructures hospitalières.

1. Le Zorgfonds, qui s'appelle à partir de 2017 « Agentschap Vlaamse Sociale Bescherming », est responsable de l'assurance-dépendance, du budget pour le soutien de base aux personnes handicapées et de l'allocation pour les personnes âgées.

L'accroissement des dépenses des communautés et régions observé en 2016 s'explique principalement par le transfert de compétences en matière d'infrastructures hospitalières, l'introduction de la redevance kilométrique, la hausse de la redevance sur l'énergie en Flandre et la consolidation du Zorgfonds. Les autres transferts aux entreprises augmentent en raison des dépenses consacrées aux infrastructures hospitalières¹ et des dépenses liées à des projets énergétiques et à la réalisation d'objectifs d'énergie verte (réduction de l'excédent de certificats verts), qui sont financées par le relèvement de la redevance sur l'énergie. Suite à la consolidation du Zorgfonds, les dépenses liées à l'assurance-dépendance sont comptabilisées, à partir de 2016, comme des prestations sociales en espèces, ce qui entraîne une augmentation des dépenses sociales (voir tableau 27) et la disparition du transfert de la Communauté flamande à la sécurité sociale en vue de financer le Zorgfonds. Même si les frais de fonctionnement et les investissements augmentent légèrement, la consolidation n'a au final qu'un impact très limité sur le solde de financement.

... suivie d'une légère détérioration en 2017.

Les recettes, et en particulier l'IPP, connaissent une légère baisse en 2017 en contrecoup de l'accélération du rythme des enrôlements de 2016 et suite aux répercussions des mesures fédérales de réduction du coût du travail. Cette baisse est à peine modérée par la suppression du bonus-logement pour les contrats conclus après le 31 décembre 2016 en Région bruxelloise. Par contre, malgré le relèvement de l'abattement existant en matière de droits d'enregistrement pour l'achat d'une habitation à titre de résidence principale en Région bruxelloise, les autres impôts augmentent suite à un effet d'année pleine de l'augmentation de la redevance énergie en Région flamande, à la nouvelle régularisation fiscale et à diverses mesures en Région bruxelloise (taxe sur les établissements bancaires et financiers, sur les distributeurs automatiques de billets, sur les hôtels et sur les mâts et pylônes). Les autres recettes sont globalement stables en pourcent du PIB. On notera un effet d'année pleine de la redevance kilométrique et le contrecoup du solde positif du décompte de la LSF de 2016.

L'évolution des dépenses des communautés et régions, qui se base sur les budgets initiaux des différentes communautés et régions², se caractérise en 2017 par une légère baisse en pourcentage du PIB.

Ce recul des dépenses s'explique en grande partie par la nette diminution, en 2017, des investissements de « Scholen van Morgen » comparativement aux deux années précédentes. Cette baisse des investissements est toutefois atténuée par les premières dépenses d'investissement dans le projet « Oosterweel », par la rénovation des tunnels et un report des dépenses d'investissement de 2016 à 2017 en Région de Bruxelles-Capitale et par les investissements dans les infrastructures routières en Région wallonne (« Plan Infrastructures ») et dans les bâtiments scolaires en Communauté française.

À partir de 2017, l'évolution des rémunérations prend en compte les mesures liées au « Pacte pour un enseignement d'excellence » en Communauté française. Celles-ci prévoient notamment une augmentation de l'encadrement dans l'enseignement maternel, des postes administratifs additionnels en soutien aux directions d'école, ainsi qu'un renforcement de l'accompagnement pédagogique. Ces mesures entraînent une augmentation de l'emploi de 2 600 unités sur l'ensemble de la période de projection.

Bien que les transferts sociaux et non sociaux et les transferts aux administrations publiques demeurent inchangés en pourcentage du PIB, ils font l'objet de mesures diverses.

Au niveau des transferts non sociaux aux ménages et ISBL, on notera la réforme fiscale bruxelloise qui octroie une prime de 120 euros au propriétaire-occupant d'une habitation familiale située en Région de Bruxelles-Capitale et l'augmentation graduelle de la prime flamande à la rénovation (en 2017 et 2018). Les autres transferts non sociaux aux entreprises sont influencés par la hausse des subventions accordées pour les projets énergétiques et pour la réalisation d'objectifs d'énergie verte. Cette hausse est proportionnelle à l'accroissement des

1. Les charges d'intérêt augmentent également suite au transfert de compétences en matière d'infrastructures hospitalières.

2. La projection tient également compte des principales mesures décidées dans le cadre des ajustements budgétaires 2017 de la Communauté flamande, de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Communauté germanophone.

recettes de la redevance sur l'énergie. Les subsides à l'emploi dépendent des réformes régionales en matière de politique des groupes-cibles, mais elles restent stables en pourcentage du PIB (voir encadré).

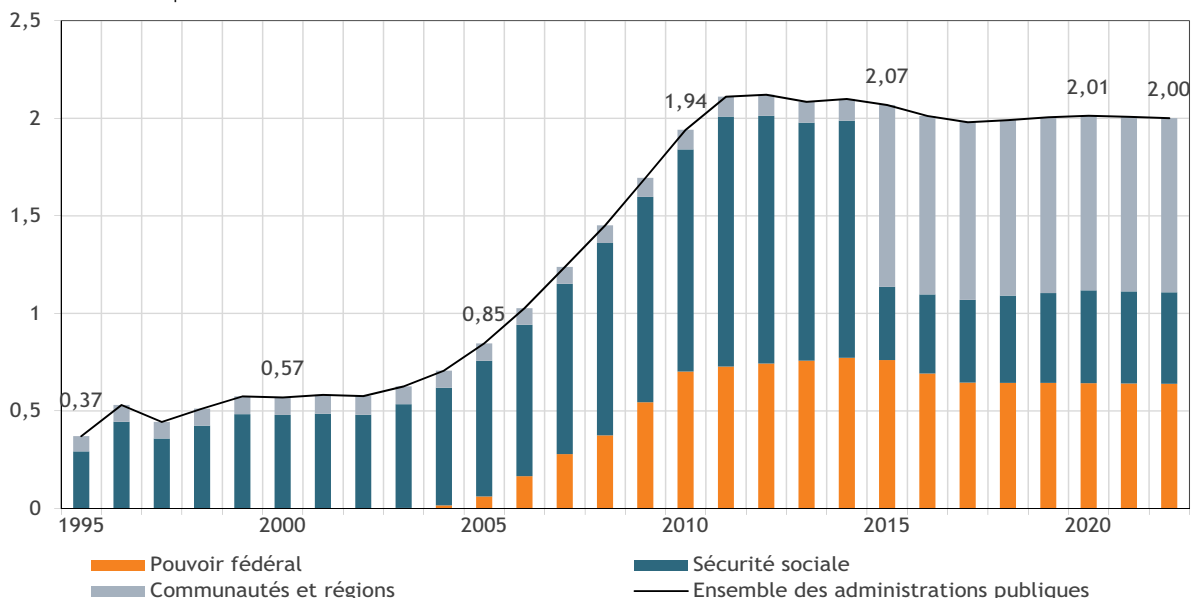
L'évolution des prestations sociales en 2017 est quelque peu modérée par la non-indexation des allocations familiales en Communauté flamande.

Les transferts aux autres sous-secteurs des administrations publiques (surtout aux pouvoirs locaux) sont influencés, d'une part, par la disparition de certaines dépenses ponctuelles dans le cadre de la crise de l'asile et, d'autre part, par une hausse, à partir de 2017, de la dotation générale aux communes de la Région bruxelloise ainsi qu'à la ville de Louvain.

ENCADRÉ 6 - Poids accru des subsides à l'emploi dans les finances publiques

Les subsides à l'emploi, qui sont un élément d'une politique d'emploi visant entre autres à réduire les charges sur le travail, ont sensiblement gagné en importance au cours de la dernière décennie. Il s'agit ici soit de subventions sur la masse salariale totale ou sur le nombre total de travailleurs salariés, ou bien sur l'occupation ou le recrutement de certaines catégories de personnes, comme les jeunes ou les chômeurs de longue durée. Ces subventions sont enregistrées en SEC en dépenses publiques, contrairement à la réduction structurelle des cotisations patronales qui est comptabilisée comme une moindre recette. Au cours de la période 2000-2010, ces dépenses ont plus que triplé en pourcentage du PIB, puisqu'elles sont passées de 0,57 % en 2000 à 1,94 % en 2010. Au niveau de la sécurité sociale, ce sont surtout le renforcement des réductions ciblées de cotisations patronales (+ 0,18 point de pourcentage) et l'introduction des titres-services (+ 0,34 point de pourcentage) qui ont contribué à cette évolution. Les mesures fédérales adoptées dans le cadre de la dispense partielle de versement du précompte professionnel ont eu un impact encore plus important (+ 0,70 point de pourcentage).

GRAPHIQUE 6a - Évolution des dépenses de subsides à l'emploi depuis 1995, par niveau de pouvoir en pour cent du PIB



Après 2010, les dépenses se sont stabilisées en pourcentage du PIB. En 2016 et 2017, le pourcentage diminue même légèrement suite à la transformation de la dispense structurelle de versement du précompte professionnel pour le secteur marchand en une réduction supplémentaire du taux de base des cotisations patronales qui est enregistrée comme une moindre recette en SEC. Dans la projection à moyen terme, les subsides à l'emploi se maintiennent à environ 2,00 % du PIB.

En outre, la régionalisation de la politique axée sur les groupes cibles et des titres-services en 2015 dans le cadre de la sixième réforme de l'État a entraîné un transfert important des moyens de la sécurité sociale vers les communautés et régions : en pourcentage du PIB, les dépenses régionales de subsides à l'emploi sont passées de 0,11 % à 0,93 %. Même si des réformes ambitieuses ont été lancées depuis lors ou sont sur le point de l'être en Régions flamande et wallonne (pour un aperçu, voyez le chapitre 3 sur le marché du travail), les dépenses en pourcentage du PIB restent plus ou moins stables, même à moyen terme.

À moyen terme, après une dégradation ponctuelle en 2018, les finances des communautés et régions enregistrent un déficit relativement stable.

L'évolution budgétaire à moyen terme (à partir de 2018) se base sur une hypothèse de politique inchangée, qui se traduit par la poursuite des tendances observées dans les derniers budgets et qui tient également compte des projections pluriannuelles des différentes entités fédérées lorsqu'elles sont disponibles.

Cette hypothèse de politique inchangée contribue à expliquer la baisse tendancielle en pourcentage du PIB, sur la période 2018-2022, d'un certain nombre de catégories de dépenses comme les achats de biens et services et les autres transferts aux entreprises. Les rémunérations se tassent également en pour cent du PIB. D'abord, l'emploi progresse de manière modérée (0,4 % en moyenne annuelle sur la période 2018-2022), compte tenu des mesures d'économies décidées dans l'administration et d'une croissance de la population scolaire moins soutenue que par le passé. De plus, la projection n'anticipe pas les éventuelles revalorisations salariales qui pourraient découler des accords sectoriels futurs.

Les investissements restent pratiquement inchangés à moyen terme. D'une part, ils sont soutenus par une hausse des dépenses pour la construction de la liaison « Oosterweel » et, dans les hypothèses de la projection par un mouvement de rattrapage dans la construction d'écoles en Communauté française. D'autre part, les investissements de « Scholen van Morgen » continuent de fléchir. Les dépenses d'investissement pour les tunnels bruxellois et les infrastructures routières wallonnes sont supposées rester stables en projection.

En revanche, les prestations sociales augmentent sur la période 2018-2022. Cette tendance est principalement due à l'évolution des dépenses de santé qui dépendent de la croissance retenue pour les dépenses de soins aigus et de long terme (voir section 4.3). Les dépenses d'allocations familiales restent relativement constantes en projection en dépit d'une hausse projetée du budget des allocations familiales flamandes en 2019¹.

Les transferts aux pouvoirs locaux tiennent compte de l'évolution tendancielle observée sur le passé ainsi que des dépenses ponctuelles prévues en 2018 et 2019, notamment pour les travaux d'égouttage et les élections (Flandre).

La projection tient également compte de la réforme des provinces flamandes : la régionalisation de matières personnalisables² est financée par le transfert d'une partie du précompte immobilier des provinces à la Région flamande.

Le recul des recettes en 2018 trouve essentiellement son origine dans le passage au régime définitif prévu dans la LSF. D'une part, le facteur d'autonomie régionale est revu à la baisse à partir de l'exercice d'imposition 2018. D'autre part, les transferts en provenance du pouvoir fédéral sont réduits ponctuellement en 2018 au titre de correction pour la surestimation du facteur d'autonomie fiscale régionale pour les exercices d'imposition 2015 à 2017 et de certaines dotations versées en 2015. La correction pour ce trop-perçu, de l'ordre de 0,35 % du PIB, est comptabilisée en SEC au moment où son montant est dû, par hypothèse en 2018. Le recul des recettes est dans une nette moindre mesure également attribuable à la réduction des centimes additionnels régionaux à partir de l'exercice d'imposition 2018 en Région bruxelloise.

La croissance des recettes d'IPP régional est affectée négativement jusque 2021 par les mesures fédérales de réduction du coût du travail via les additionnels régionaux à l'IPP. Le redressement de la croissance des revenus imposables en projection ne se fait sentir qu'avec retard sur l'IPP régional (s'agissant des rôles). Les transferts perçus du pouvoir fédéral sont stables à moyen terme. Ils augmentent toutefois en 2021 suite à la comptabilisation en SEC de la contribution de responsabilisation pension en cotisation sociale effective et plus en réduction des transferts reçus.

1. L'augmentation du budget prévu pour les allocations familiales en 2019 correspond au montant équivalant à la non-application du dépassement de l'indice-pivot en 2015 et 2017.
2. Ces dépenses supplémentaires ont été réparties entre différentes catégories de dépenses (rémunérations, achats de biens et services, transferts aux ISBL).

4.5. Pouvoirs locaux

En surplus de 0,2 % du PIB en 2016, le compte de pouvoirs locaux se détériore en 2017 et atteint un équilibre. À partir de 2019, un surplus réapparaît.

La projection des dépenses primaires est basée sur une hypothèse de politique constante. Excepté pour les dépenses de rémunération et les prestations sociales, cette dernière se traduit par l'extrapolation des tendances observées lors des dernières années sur base des comptes des administrations publiques publiés par l'ICN. En outre, la projection des investissements réplique le cycle observé sur les 18 dernières années. La projection des dépenses sociales à charge des CPAS dépend essentiellement d'une hypothèse sur le nombre de bénéficiaires et des mesures d'adaptation au bien-être prévues pour la période 2017-2018 ainsi qu'à partir de 2019, des paramètres propres au calcul de l'enveloppe réservée aux adaptations au bien-être. Enfin, les dépenses de rémunérations dépendent des accords sectoriels signés, d'une dérive salariale, de l'augmentation des cotisations patronales relatives au fonds de pension solidarisé des pouvoirs locaux et de l'évolution de l'emploi.

En 2016, compte tenu de l'information récoltée en février 2017 par l'ICN pour les comptes provisoires d'avril, le compte des pouvoirs locaux s'améliore de 0,1 % du PIB. Sous pression de leurs pouvoirs de tutelles, les pouvoirs locaux ont réalisé des efforts importants en vue d'assainir leurs finances. En dépenses, les frais de fonctionnement diminuent (-0,1 % du PIB), principalement les rémunérations en raison de la baisse de l'emploi dans les administrations locales (-0,2 %). De plus, les investissements connaissent un niveau historiquement bas en 2016.

La progression des recettes fiscales en 2016 provient notamment des additionnels à l'IPP : compte tenu de l'accélération du rythme des enrôlements constatée lors de l'enrôlement de l'exercice d'imposition 2016, les recettes des communes telles que comptabilisées en SEC (i.e. en fonction des montants enrôlés) représentent plus d'une année pleine en 2016. Cet effet est non récurrent sous l'hypothèse que les enrôlements des années suivantes s'effectueront au même rythme que ceux de l'exercice 2016. Les additionnels au précompte immobilier qui, avec les additionnels à l'IPP, constituent la plus importante catégorie de recettes fiscales des pouvoirs locaux, enregistrent une croissance relativement soutenue en 2016 sous l'effet, notamment, de l'augmentation du taux des additionnels de l'Agglomération dans le cadre de la réforme fiscale bruxelloise. À noter que la forte décélération du rythme des enrôlements constatée en Flandre en 2016 est sans incidence sur les recettes telles que comptabilisées en SEC : s'agissant économiquement d'un impôt sur la production, l'effet de cette décélération est neutralisé dans les comptes. Enfin, les autres impôts indirects des pouvoirs locaux enregistrent une croissance assez dynamique en 2016.

Sur la période 2017-2022, les fluctuations du solde primaire et du solde de financement découlent principalement des investissements qui sont liés au cycle électoral : croissance à l'approche des élections de 2018 (+0,2 % du PIB en 2017-2018) et reflux après les élections (-0,2 % du PIB en 2019-2020). En dehors du cycle des dépenses d'investissement, la période 2017-2022 est caractérisée par un tassement des recettes (-0,2 % du PIB) et des dépenses (-0,2 % du PIB).

Sous l'hypothèse d'une stabilité des taux communaux, les recettes d'additionnels à l'IPP se tassent en pour cent du PIB. Ce tassement est la conséquence des mesures de réduction de l'IPP décidées par le pouvoir fédéral pour, successivement, les exercices 2016, 2017, 2019 et 2020 ; en l'absence de ces mesures, les recettes d'additionnels des communes croîtraient légèrement plus vite que le PIB. La projection tient compte également de la suppression de l'additionnel à l'IPP de l'Agglomération bruxelloise à partir de l'exercice 2017. Quant à la croissance des additionnels au précompte immobilier, elle est inférieure à celle du PIB vu la faible progression des revenus cadastraux en termes réels et sous l'hypothèse d'une stabilité des taux. En outre, la projection tient compte du glissement de recettes de la fiscalité immobilière organisé à partir de 2018 en Flandre, des provinces vers la Région, dans le cadre de la réforme des provinces. Concernant les autres impôts indirects, la projection table sur un taux de croissance à moyen terme similaire à celui du PIB et prend en compte diverses

mesures annoncées, en particulier à Bruxelles (aménagement de la taxe sur les établissements touristiques et instauration d'une taxe sur les mâts, pylônes et antennes en 2017, deux impôts régionaux sur lesquels les communes peuvent prélever des additionnels).

Du côté des dépenses (hors investissements), le principal mouvement s'observe au niveau des rémunérations sous l'hypothèse d'une baisse de l'emploi dans les administrations locales jusque 2018 et de l'absence d'anticipation des éventuelles revalorisations salariales qui pourraient découler des accords sectoriels futurs. En outre, la projection tient compte, parallèlement aux recettes, du glissement des dépenses (principalement de rémunérations et d'achats de biens et services) vers la Communauté flamande dans le cadre de la réforme des provinces en Flandre.

TABLEAU 28 - Compte des pouvoirs locaux
en pour cent du PIB

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variations		
									2016	2017	2017-2022
Recettes	7,2	7,2	7,2	7,1	7,1	7,0	7,0	7,0	-0,0	-0,0	-0,2
Fiscales et parafiscales	2,2	2,3	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	0,1	-0,1	-0,2
Impôt sur le revenu des ménages	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,1	-0,1	-0,1
Autres impôts	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	0,0	-0,0	-0,1
Non fiscales	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	-0,1	0,0	0,1
Transferts des administrations publiques, dont :	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,3	-0,0	0,0	-0,1
Du pouvoir fédéral	0,9	0,6	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,3	0,0	-0,0
De la sécurité sociale	0,0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	-0,0
Des communautés et régions	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	-0,0	-0,0	-0,0
Cotisations imputées	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	-0,0	-0,0	-0,0
Dépenses	7,2	7,0	7,1	7,1	6,9	6,9	6,9	6,9	-0,1	0,1	-0,2
Dépenses primaires finales	7,0	6,9	7,0	7,0	6,8	6,7	6,8	6,8	-0,1	0,1	-0,1
Frais de fonctionnement et investissement	5,9	5,8	5,9	5,9	5,7	5,6	5,7	5,7	-0,1	0,1	-0,1
Rémunérations	4,1	4,0	4,0	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	-0,1	-0,0	-0,1
Rémunérations hors cotisations imputées	3,7	3,6	3,6	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	-0,1	-0,0	-0,1
Cotisations imputées	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	-0,0	-0,0	-0,0
Achats de biens et services, impôts	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	-0,0	0,0	0,0
Investissements	0,7	0,7	0,8	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	0,1	0,0
Transferts non sociaux	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,0	0,0	0,0
Transferts sociaux	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0	0,0	-0,0
Pensions	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,0	-0,0	-0,0
Soins de santé	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	-0,0	-0,0
Autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	-0,0
Transferts aux administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	-0,0	-0,0
Solde primaire	0,2	0,3	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	-0,1	-0,1
Solde de financement	0,1	0,2	0,0	-0,0	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,1

5. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Les présentes perspectives tiennent compte, dans la mesure du possible, de l'ensemble des mesures décidées et déjà mises en œuvre, tant au niveau fédéral qu'au niveau régional¹. En 2020, la Belgique devra satisfaire à une série d'objectifs dans le cadre du paquet européen Climat-Énergie. Selon les présentes perspectives, les émissions générées par les secteurs non-ETS se situeraient sous la trajectoire linéaire définie sur la période 2013-2020 pour atteindre l'objectif de réduction de 15 % en 2020 par rapport à 2005, sauf en toute fin de période. Par ailleurs, la part du renouvelable atteindrait environ 10,6 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 (comparé à un objectif de 13 %). Enfin, 5,6 % de la consommation du secteur des transports se composerait de carburants renouvelables, alors que l'objectif minimum est de 10 %, l'utilisation d'électricité renouvelable par le secteur du transport n'étant ici pas prise en compte. Des efforts supplémentaires devront donc être consentis afin de réaliser l'ensemble des objectifs fixés à l'horizon 2020.

5.1. Évolution de la demande d'énergie

5.1.1. Consommation d'énergie

Grâce à un recours continu aux technologies peu énergivores stimulé par des mesures spécifiques, la consommation finale d'énergie² se stabiliserait au cours de la période 2017-2022 tandis que, dans le même temps, l'activité économique progresserait de 1,5 % par an en moyenne. La consommation intérieure brute d'énergie³ augmenterait très légèrement, de 0,1 % par an en moyenne. La consommation intérieure brute d'énergie atteindrait ainsi 56,9 Mtep⁴ en 2022, contre 54,2 Mtep en 2015. Quant à la consommation finale d'énergie, elle atteindrait 36,2 Mtep en 2022, soit un niveau semblable à celui de 2015.

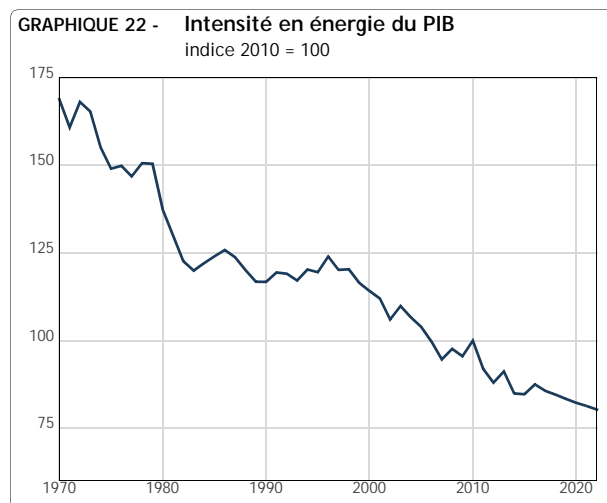
1. Parmi les nouvelles mesures, figurent notamment l'introduction d'une allocation de mobilité positive (réforme du système fiscal des voitures de société), l'encouragement fiscal de l'utilisation de vélos avec assistance électrique, la réduction de la consommation d'énergie par la SNCB (sans électricité, traction et sans traction) et la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales européennes en matière de normes de produits (Ecodesign) et de gaz fluorés. Pour plus de détails, le lecteur intéressé peut consulter le chapitre 4 du 'Programme national de réforme 2017'. Ce document peut être consulté sur le site : www.be2020.eu.

2. Consommation finale d'énergie : énergie fournie aux consommateurs (industrie, transports, tertiaire, résidentiel et agriculture) pour toutes les utilisations énergétiques.

3. Consommation intérieure brute d'énergie : quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la demande intérieure. On la calcule en additionnant la production primaire, les importations et les variations de stocks et en soustrayant les exportations et les soutes.

4. Mtep = millions de tonnes d'équivalent pétrole = 41 868 térajoules.

5.1.2. Intensité en énergie du PIB



L'intensité énergétique¹ du PIB continuerait à diminuer en projection. La tendance historique à la baisse de l'intensité énergétique serait ainsi confirmée. Les périodes caractérisées par une forte hausse du prix réel de l'énergie² (1974-1980 et le début des années 2000) ont sensiblement réduit l'intensité énergétique du PIB (voir graphique 22). D'autres facteurs ont également joué un rôle dans la baisse de l'intensité énergétique, comme l'évolution technologique ou la restructuration de certains secteurs énergivores. Sur la période 1970-2022, l'intensité énergétique de l'économie devrait avoir diminué de moitié environ. On notera que malgré les baisses conséquentes observées dans le passé, l'intensité

énergétique de la Belgique reste supérieure à celle des pays voisins (notamment en raison de la présence sur le territoire d'industries de base énergivores). En effet, cette intensité s'est élevée à 141,3 kg d'équivalent pétrole par 1 000 euros de PIB pour la Belgique en 2015³ contre 112,6 pour l'Allemagne, 120,7 pour la France et 118 pour les Pays-Bas. En 2022, l'intensité énergétique belge devrait descendre à 134.

5.1.3. Consommation finale d'énergie des secteurs

Malgré les efforts entrepris et l'évolution de la structure économique, la consommation finale d'énergie de l'industrie serait en hausse durant la période de projection. En revanche, la consommation finale d'énergie des transports et celle des services et du résidentiel diminueraient légèrement.

TABLEAU 29 - Évolution sectorielle de la consommation d'énergie
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels moyens				Niveau (Mtep) 2022	Structure		
	1994-2004	2005-2010	2011-2016	2017-2022		2005	2015	2022
Consommation finale d'énergie	1,3	-0,1	-0,6	0,0	36,2	100,0	100,0	100,0
- Industrie	1,1	-0,7	-0,1	0,6	12,5	32,2	33,9	34,6
- Transports ^a	2,0	0,0	0,4	-0,3	10,4	27,2	28,9	28,6
- Résidentiel et tertiaire ^b	1,2	0,2	-1,8	-0,2	13,3	40,6	37,2	36,8

a. Transport aérien inclus.

b. Agriculture incluse.

Légère augmentation de la consommation industrielle d'énergie sur la période 2017-2022.

La consommation industrielle d'énergie s'accroîtrait légèrement en projection pour atteindre 12,5 Mtep en 2022, contre 12,2 Mtep en 2015. La part de l'industrie dans la consommation finale d'énergie s'établirait à environ 35 %.

1. Il s'agit du rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en Mtep, et le PIB exprimé en volume. Plusieurs études distinguent les contributions des différentes composantes d'une consommation d'énergie plus efficiente. Voir entre autres *Indicators of Energy Use and Efficiency*, IEA, 1997.
2. Le prix réel de l'énergie est défini comme le prix moyen de l'énergie payé par l'ensemble des consommateurs finaux d'énergie sur le marché intérieur divisé par le déflateur de la consommation privée.
3. Source : base de données d'Eurostat, via le lien suivant : <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>.

Légère baisse de la consommation d'énergie des transports.

La consommation d'énergie des transports diminuerait légèrement entre 2017 et 2022 sous l'effet d'une hausse progressive des prix de l'énergie, de la commercialisation de véhicules moins énergivores et de l'introduction de mesures visant à promouvoir l'utilisation des transports publics. La part des transports dans la consommation finale d'énergie s'élèverait à 28,6 % en 2022 et la consommation de ce secteur serait de 10,4 Mtep, soit un niveau semblable à celui mesuré en 2015.

Légère baisse de la consommation d'énergie des services et ménages.

On notera que les facteurs météorologiques, mesurés à partir du nombre de degrés-jours¹, influencent considérablement la consommation d'énergie des services et des ménages². Des températures plus élevées en 2014 ont permis une baisse des consommations, tandis qu'en 2015, les températures ont été plus froides. En 2016, les températures ont été modérées et les consommations ont crû de 1,1 %. En projection, la consommation d'énergie devrait légèrement diminuer notamment grâce à la rénovation du bâti en Belgique (avec une meilleure isolation des bâtiments et des habitations), l'application de normes plus strictes pour les nouvelles constructions, l'installation de systèmes de chauffage plus performants et d'équipements électriques moins gourmands en énergie.

La part des services et ménages dans la consommation finale d'énergie s'établirait à environ 37 % en 2022 et la consommation de ce secteur à 13,3 Mtep, soit à un niveau comparable à celui mesuré en 2015.

5.1.4. Consommation d'énergie du secteur énergétique

La consommation d'énergie du secteur énergétique a fortement diminué au cours de la période 2011-2016 et baisserait légèrement en projection. La consommation d'énergie pour la production d'électricité continuerait à baisser. Cette baisse irait de pair avec une reprise de la production domestique d'électricité et une légère hausse des importations nettes d'électricité.

TABLEAU 30 - Évolution de la consommation d'énergie du secteur énergétique
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels moyens				Niveau (Mtep) 2022
	1994-2004	2005-2010	2011-2016	2017-2022	
Production d'électricité	1,1	1,1	-3,6	-1,2	15,6
Secteur de l'énergie (hors électricité)	0,9	-0,3	-3,9	-0,1	1,9

La production brute d'électricité, qui avait atteint 93,8 TWh en 2010, a baissé jusqu'à 69,5 TWh en 2015. Cette chute est surtout liée à l'arrêt temporaire de plusieurs centrales nucléaires. Parallèlement, les importations nettes d'électricité, déjà en forte hausse en 2014, ont atteint un niveau record en 2015 (avec plus de 20 TWh). En 2016, la production d'électricité a atteint 83 TWh suite à la réouverture de centrales et les importations nettes ont reculé jusqu'à 6,2 TWh.

En projection, la production domestique d'électricité augmenterait en moyenne de 1,1 % par an. En 2022, la production brute avoisinerait 88,8 TWh. Les importations nettes d'électricité ne représenteraient plus, dans ce contexte, que 6,2 TWh sur la période 2017-2022.

1. Les degrés-jours d'une journée donnée représentent la différence entre une température intérieure conventionnelle et la température extérieure moyenne de la journée (multipliée par sa durée exprimée en jours, donc x1). On obtient les degrés-jours d'une période donnée (par exemple semaine, mois ou saison) en additionnant les degrés-jours relevés pour chaque jour de cette période. La température intérieure conventionnelle choisie est de 16,5° C.

2. En projection, le nombre de degrés-jours est supposé égal à la moyenne des degrés-jours des 15 dernières années.

La structure du parc de production d'électricité¹ est supposée évoluer comme suit :

- la contribution du parc nucléaire atteindrait environ 45 % en 2022, contre 38 % en 2015 et 52 % en 2016. Les fluctuations constatées jusqu'en 2016 s'expliquent par la fermeture d'un certain nombre de centrales qui soit étaient arrivées en fin de période d'exploitation légale (Doel 1 et 2), soit ont été confrontées à des problèmes techniques (Doel 3 et Tihange 2). Durant la période de projection, l'hypothèse est toutefois faite que ces centrales redeviennent opérationnelles, ce qui implique la prolongation de la durée de vie de 10 ans pour Doel 1 et 2 et le feu vert de L'AFCN pour la relance de Doel 3² et Tihange 2 ;
- la contribution des combustibles solides disparaîtrait, et celle du pétrole deviendrait négligeable durant la période de projection ;
- la part du gaz naturel se tasserait, tout en restant très importante : 22 % en 2022 contre 33 % en 2015 ;
- la contribution des énergies renouvelables continuerait à monter en puissance, avec une production brute dépassant les 25 TWh en 2022, contre environ 15 TWh en 2015. La part du renouvelable dans la production d'électricité atteindrait ainsi près de 30 % en 2022, contre 21 % en 2015.

5.1.5. Contribution des énergies renouvelables

Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour atteindre l'objectif fixé pour 2020...

La consommation intérieure brute d'énergie renouvelable est passée d'environ 1,2 Mtep en 2005 à 3,6 Mtep en 2015, principalement grâce à la forte augmentation de la production d'électricité 'verte', mais également du fait de l'utilisation de biocarburants dans les transports, ainsi que de la biomasse pour les usages chaleur³. Selon les objectifs fixés dans le cadre du paquet européen Climat-Énergie, la Belgique doit atteindre une part de 13 % d'énergie renouvelable dans le total de la consommation finale brute d'énergie pour 2020.

D'après les présentes perspectives, une part de 10,6 % (soit 3,9 Mtep) d'énergie renouvelable dans le total de la consommation finale brute d'énergie pourrait être atteinte en 2020 (et de 11,4 % en 2022, soit 4,2 Mtep)⁴. Par rapport à l'objectif fixé pour 2020 et compte tenu de l'évolution attendue décrite dans le *Belgium National renewable energy action plan*⁵, des investissements supplémentaires devront donc être réalisés pour atteindre l'objectif fixé.

...mais on dépasserait l'objectif en ce qui concerne les carburants renouvelables.

En ce qui concerne les transports, la Belgique, à l'instar des autres États européens, a comme objectif une part de sources d'énergie renouvelable dans la consommation du secteur de minimum 10 % pour 2020⁶. Selon les présentes perspectives, la part du renouvelable dans la consommation du secteur des transports atteindrait 5,6 % (soit environ 490 Ktep) en 2020, à politique inchangée et sans tenir compte de l'utilisation d'électricité

1. L'évolution de la structure du parc de production d'électricité est basée sur les calculs du Bureau fédéral du Plan réalisés sur la base du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress* de la Commission nationale climat (mars 2017) et de l'étude « *Le paysage énergétique belge : perspectives et défis à l'horizon 2050 - Description d'un scénario de référence pour la Belgique* » du Bureau fédéral du Plan (octobre 2014), compte tenu de la révision de la loi sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire (juin 2015).

2. La fermeture de Doel 3 est programmée pour le 1er avril 2022.

3. Source : base de données d'Eurostat, via le lien suivant : <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>.

4. Pour calculer la part des sources d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie, nous nous basons sur la définition utilisée dans la Directive 2009/28/CE.

Pour les énergies renouvelables, on prend la somme de la production d'électricité 'verte' (c'est-à-dire la production électrique à partir de sources d'énergie renouvelable), de la production de chaleur 'verte' (c'est-à-dire l'utilisation de la biomasse pour la production de chaleur dans l'industrie, les services et le résidentiel et pour la production de chaleur des autoproducteurs (pour usage propre)) et des biocarburants pour le transport, exprimée en Mtep.

Pour la consommation finale brute d'énergie, on prend la consommation finale d'énergie, augmentée des pertes d'électricité sur le réseau et de la consommation d'électricité par les unités de production d'électricité, exprimée en Mtep.

5. Voir *Belgium National renewable energy action plan*, conformément à la Directive 2009/28/CE, novembre 2010, pp. 10 et 11.

6. Voir encadré 5 dans les *Perspectives économiques 2014-2019*, Bureau fédéral du Plan, juin 2014.

renouvelable¹. Par rapport à l'évolution attendue de la consommation d'énergie renouvelable dans le secteur des transports, telle que décrite dans le *Belgium National renewable energy action plan*², nous n'atteindrons donc pas l'objectif fixé.

5.2. Émissions de CO₂ liées à l'énergie

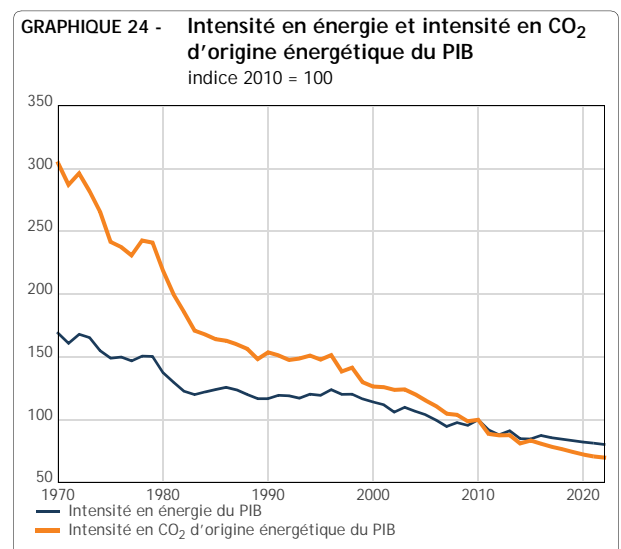
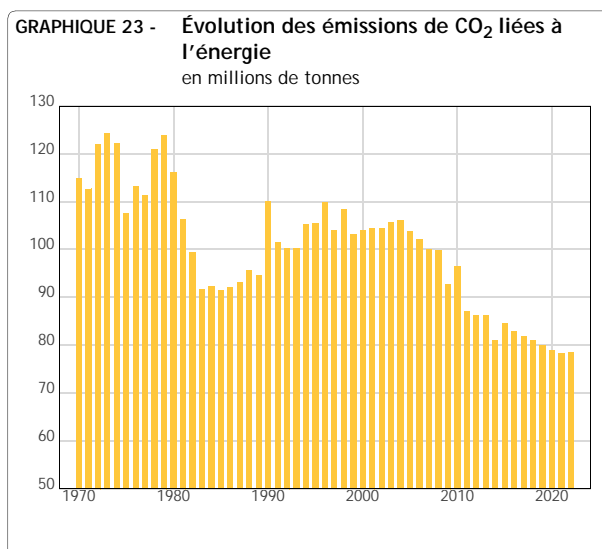
5.2.1. Total des émissions de CO₂ liées à l'énergie

Une baisse tendancielle des émissions de CO₂ liées à l'énergie est clairement observée depuis 2003. Avant 2003, l'évolution était plus fluctuante (graphique 23). En projection, les émissions diminueraient en moyenne de 1 % par an. Ce résultat s'explique surtout par l'évolution du mix énergétique (moindre contribution des combustibles solides, disponibilité des centrales nucléaires et contribution en hausse des combustibles renouvelables). En 2022, les émissions seraient de 78,4 Mt, ce qui représente une baisse de près de 25 % par rapport à 2005.

5.2.2. Intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB

La tendance baissière de l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB, observée durant la période 1975-2015 (en moyenne -2,7 % par an), serait confirmée en projection (en moyenne -2,4 % par an).

L'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB diminue davantage (surtout dans les années 70 et 80) que l'intensité énergétique du PIB en raison de la restructuration de l'industrie (métallurgie), de la mise en service de centrales nucléaires à la fin des années 70 et de la diminution progressive de la consommation de combustibles solides et liquides en faveur du gaz naturel et des énergies renouvelables (voir graphique 24). Par comparaison avec les pays voisins, l'intensité globale d'émissions de CO₂ par tête s'est élevée, en 2014, à 10,5 tonnes d'équivalent CO₂ pour la Belgique, contre 11,8 tonnes aux Pays-Bas, 11,5 tonnes en Allemagne et 7,2 tonnes en France³. En moyenne, on a atteint 8,7 tonnes par habitant pour l'ensemble de l'UE (28 États membres). En 2022, l'intensité par tête serait de 9,8 tonnes pour la Belgique.



1. L'évolution des biocarburants est basée sur l'arrêté royal du 21 juillet 2016 fixant les volumes nominaux minimaux de biocarburants durables qui doivent être incorporés dans les volumes d'essence mis annuellement à la consommation ainsi que sur la loi du 26 décembre 2015 relative aux volumes nominaux minimaux de biocarburants durables qui doivent être incorporés dans les volumes de carburants fossiles mis annuellement à la consommation.

2. Voir *Belgium National renewable energy action plan*, conformément à la Directive 2009/28/CE, op. cit., p. 12.

3. Source : base de données d'Eurostat, via le lien suivant : <http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>.

5.2.3. Émissions de CO₂ d'origine énergétique par secteur

Les émissions de tous les secteurs seraient en baisse durant la période de projection, à l'exception du secteur producteur d'énergie (hors production d'électricité), dont les émissions seraient en légère progression. Les secteurs résidentiel et tertiaire et les transports généreraient le plus d'émissions de CO₂ énergétique en 2022, et non plus l'industrie comme en 2000. La part des émissions liée à la production d'électricité en 2022 serait significativement réduite par rapport à 2005, surtout en raison d'un glissement de l'utilisation de combustibles solides vers les énergies renouvelables et nucléaire.

TABLEAU 31 - Évolution sectorielle des émissions de CO₂ liées à l'énergie
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels moyens				Niveaux (Mt)		Taux de croissance	Structure	
	1994-2004	2005-2010	2011-2016	2017-2022	2005	2022	2005-2022	2005	2022
Production d'électricité	-0,7	-3,1	-7,8	-1,7	24,2	10,6	-56,2	23,4	13,6
Secteur de l'énergie ^a	0,1	-0,4	-2,7	0,3	5,3	4,8	-9,5	5,1	6,1
Industrie	0,4	-2,2	-2,9	-2,0	19,0	12,2	-35,9	18,3	15,5
Transports ^b	1,8	-0,6	0,2	-0,3	26,1	25,7	-1,6	25,2	32,8
Résidentiel et tertiaire ^c	0,7	-1,1	-1,8	-0,9	28,8	24,9	-13,5	27,7	31,7
Total ^d	0,5	-1,6	-2,5	-0,9	103,8	78,1	-24,4	100,0	100,0

a. Secteur de l'électricité exclu.

b. Transport aérien exclu.

c. Agriculture incluse.

d. Émissions fugitives et autres émissions de CO₂ incluses.

Baisse des émissions liées à la production d'électricité au cours de la période 2017-2022.

Les émissions du secteur de la production d'électricité devraient diminuer en moyenne de 1,7 % par an durant la période de projection, notamment grâce à l'expansion du recours aux sources d'énergie renouvelable. Ces émissions atteindraient 10,6 Mt en 2022, ce qui représente une baisse de plus de 55 % par rapport à 2005. La part des émissions de ce secteur représenterait, en 2022, 13,6 % du total des émissions de CO₂ énergétique, contre 23,4 % en 2005.

Baisse des émissions énergétiques de l'industrie.

Les émissions de l'industrie¹ sont en baisse depuis le début des années 2000. Cette baisse peut s'expliquer par les restructurations qui ont été opérées, mais aussi par le recours massif à des technologies économes en énergie et moins "émissives". Les accords sectoriels et les plans nationaux d'allocation ont joué un rôle crucial à cet égard. En projection, les émissions continueraient de baisser, notamment en raison du recours accru aux énergies renouvelables. Dans ce contexte, les plafonds d'émissions à l'horizon 2020 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂ devraient contribuer à réduire les émissions générées par l'industrie².

Ces émissions s'établiraient à 12 Mt en 2022, soit une baisse de plus de 35 % par rapport à 2005. La part de l'industrie dans le total des émissions devrait dès lors avoisiner les 16 % en 2022, contre 18,3 % en 2005.

1. On notera que par rapport aux Perspectives économiques 2015-2020, les statistiques d'émissions de l'industrie ont été revues à la baisse. Depuis la publication des inventaires des émissions de gaz à effet de serre selon les lignes directrices du GIEC de 2006, une grande partie des émissions de CO₂ énergétique liées à l'industrie chimique et à l'industrie sidérurgique est dorénavant comptabilisée dans les émissions de CO₂ issues des processus industriels.

2. Voir encadré 6 dans les Perspectives économiques 2014-2019, Bureau fédéral du Plan, juin 2014.

Légère baisse des émissions des transports.

Les émissions générées par le secteur des transports seraient en légère baisse au cours de la période de projection. Cette baisse serait due au renouvellement du parc de véhicules avec l'introduction de voitures moins polluantes du fait des normes de CO₂ fixées au niveau européen¹ mais serait également imputable au recours aux biocarburants.

Les émissions du secteur des transports atteindraient 25,7 Mt en 2022, soit environ 33 % du total des émissions de CO₂ énergétique, contre environ 25 % en 2005. Le niveau des émissions du secteur baisserait ainsi d'environ 1,5 % entre 2005 et 2022.

Légère baisse des émissions du secteur résidentiel et tertiaire.

Les émissions du secteur résidentiel et tertiaire devraient diminuer légèrement. Cette évolution favorable peut s'expliquer par une augmentation limitée de la consommation d'énergie combinée à une répartition plus favorable de celle-ci, en faveur de produits énergétiques à plus faible teneur en carbone. Les mesures prises dans le cadre de la politique climatique seraient de nature à consolider cette évolution générale.

Les émissions du secteur représenteraient 24,9 Mt en 2022 (soit 13,5 % de moins qu'en 2005) et atteindraient environ 32 % du total des émissions de CO₂ liées à l'énergie.

1. En 2021, les émissions moyennes des nouveaux modèles de voiture devront satisfaire à une norme CO₂ de 95 grammes par kilomètre.

5.3. Émissions de CO₂ d'origine non énergétique et d'autres gaz à effet de serre

Légère hausse des émissions de CO₂ non énergétique au cours de la période 2017-2022.

Les émissions globales de CO₂ non énergétique¹ devraient légèrement augmenter, pour atteindre 15,6 Mt en 2022 (voir tableau 32). Les émissions de CO₂ générées par les processus industriels, qui sont étroitement liées aux procédés et technologies utilisés, devraient augmenter pour atteindre 15,1 Mt en 2022 (près de -30 % par rapport à 2005). Quant aux émissions de CO₂ émanant de l'incinération des déchets, elles devraient augmenter en moyenne de 0,7 % par an au cours de la période considérée, jusqu'à 0,3 Mt en 2022. Les émissions émanant de l'agriculture devraient quant à elles se stabiliser et atteindre 0,2 Mt en 2022.

Baisse des émissions de CH₄.

Les émissions totales de CH₄² devraient connaître un recul moyen de 1,5 % par an pendant la période de projection et atteindre 7,3 Mt d'équivalent CO₂ en 2022, en baisse de plus de 20 % par rapport à 2005 (voir tableau 32). Les émissions de CH₄ liées à l'agriculture devraient diminuer en raison d'une baisse du cheptel (de vaches laitières) et s'établir à 5,5 Mt d'équivalent CO₂ en 2022. Celles liées au traitement des déchets continueraient à baisser et atteindraient 0,7 Mt d'équivalent CO₂ en 2022. Quant aux émissions de CH₄ libérées par la transformation et la consommation d'énergie, elles seraient en légère baisse en projection pour s'établir à 1 Mt d'équivalent CO₂ en 2022.

Baisse des émissions de N₂O.

Le total des émissions de N₂O³ devrait enregistrer une baisse moyenne de 1,4 % par an et atteindre 5,4 Mt d'équivalent CO₂ en 2022 (voir tableau 32). Les émissions issues de la transformation et de la consommation d'énergie devraient baisser et atteindre 0,7 Mt d'équivalent CO₂ en 2022. Les émissions issues de processus industriels devraient diminuer fortement et atteindre 0,6 Mt d'équivalent CO₂ en 2022. Les émissions liées à l'agriculture devraient quant à elles fléchir légèrement jusqu'à 3,9 Mt en 2022. Enfin, les émissions issues du traitement des déchets augmenteraient jusqu'à 0,2 Mt d'équivalent CO₂ en 2022.

Notons que lors de l'évaluation des résultats, il faut tenir compte d'une marge d'erreur importante qui s'explique par les incertitudes quant aux facteurs d'émissions et par les difficultés liées à la détermination des sources⁴.

1. Le CO₂ est libéré non seulement lors de la combustion de combustibles fossiles, mais aussi par le biais de certains processus industriels (comme la fabrication de ciment, la production sidérurgique et la pétrochimie) et via l'incinération des déchets. Par rapport aux Perspectives économiques 2015-2020, les statistiques d'émissions des processus industriels ont été revues à la hausse. Suite à la publication des inventaires des émissions de gaz à effet de serre suivant les lignes directrices du GIEC de 2006, une grande partie des émissions de CO₂ énergétique liées aux industries chimique et sidérurgique est dorénavant comptabilisée dans les émissions de CO₂ issues des processus industriels.
2. Les émissions de CH₄ peuvent être réparties en trois grands groupes selon leur origine : les émissions générées par la transformation et la consommation d'énergie, les émissions produites par l'agriculture et enfin par la mise en décharge et le traitement des déchets. De ces trois catégories, c'est l'agriculture qui génère le plus d'émissions de CH₄, via la digestion des aliments par le bétail et la gestion des fumiers et lisiers. Les émissions dues à la transformation de l'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent quant à elles de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et résidentiel et de l'évaporation liée à la distribution de gaz naturel.
3. La transformation et la combustion de combustibles fossiles entraînent la libération de protoxyde d'azote (N₂O) dans l'atmosphère. Par rapport à l'ensemble des émissions de N₂O, la part liée aux transports a tendance à augmenter. Dans l'industrie, la production d'acide adipique et d'acide nitrique constitue la seule source d'émissions de N₂O. La production d'acide nitrique d'un seul fabricant constitue la principale source d'émissions de N₂O générées par les processus industriels en Flandre. Le 18 novembre 2005, un accord volontaire a été conclu, en vertu duquel l'entreprise concernée s'engage à utiliser les meilleures technologies disponibles afin de réduire ces émissions. Les émissions de N₂O dans l'agriculture sont générées lors de l'épandage d'engrais et représentent environ la moitié du total des émissions de N₂O. Enfin, l'incinération des déchets et l'utilisation de solvants produisent également du N₂O.
4. Les évolutions des émissions de CH₄ et de N₂O reprises ici se fondent sur les prévisions contenues dans la section 3 du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit.

Baisse des émissions de gaz fluorés.

Le scénario¹ sur lequel sont basées nos projections de gaz fluorés² tient compte de l'impact de la législation européenne, qui interdit l'utilisation de CFC et de HCFC pour différentes applications. Il tient également compte de l'impact de la législation régionale déjà entrée en vigueur, décidée ou prévue (à plus long terme).

Suite à la publication des inventaires des émissions de gaz à effet de serre suivant les lignes directrices du GIEC de 2006, un nouveau gaz à effet de serre (NF₃) est pris en compte dans les inventaires. Ce gaz, particulièrement nocif pour l'environnement mais présent en faible quantité, est intégré aux gaz fluorés.

En projection, les émissions de gaz fluorés diminueraient en moyenne de 5,2 % par an et s'élèveraient à 2,2 Mt d'équivalent CO₂ en 2022 (voir tableau 32).

TABLEAU 32 - Évolution des émissions de CO₂ d'origine non énergétique et des émissions d'autres GES
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO ₂)			Taux de croissance annuels moyens			Taux de croissance
	2005	2015 ^a	2022	2005-2010	2011-2016	2017-2022	2022-2005
CO ₂ d'origine non énergétique	21,6	15,7	15,6	-4,8	-1,8	0,5	-27,8
CH ₄	9,2	8,1	7,3	-1,3	-1,6	-1,5	-21,4
N ₂ O	8,5	6,0	5,4	-2,3	-4,2	-1,4	-36,2
Gaz fluorés	2,0	3,2	2,2	3,9	1,9	-5,2	8,7
Émissions totales de CO ₂ d'origine non énergétique et d'autres GES	41,3	32,9	30,5	-3,0	-1,9	-0,8	-26,3

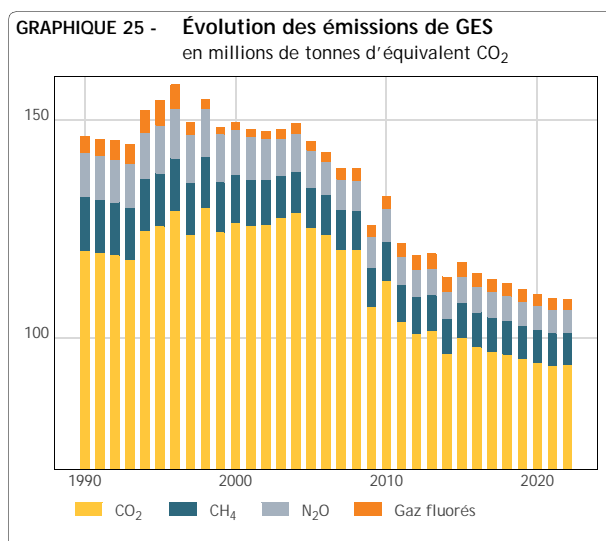
a. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2017, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

1. Voir le *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit.

2. Les gaz HFC et PFC sont utilisés en remplacement des gaz qui détériorent la couche d'ozone. Les HFC sont utilisés comme liquide réfrigérant dans les installations de refroidissement et de conditionnement d'air, comme gaz propulseur dans les aérosols, comme agent gonflant pour la fabrication des mousses synthétiques et comme produit d'extinction dans les systèmes de lutte contre les incendies. Les PFC sont utilisés comme liquide réfrigérant et comme agent nettoyant dans la production de composants électroniques et de mécanique de précision. Quant au SF₆, il est utilisé comme isolant électrique dans les installations de haute et moyenne tension, principalement dans les disjoncteurs, les transformateurs et les rails d'alimentation en courant, ainsi que comme isolant acoustique dans le double vitrage. Enfin, le NF₃ est notamment utilisé dans la production des écrans LCD.

5.4. Émissions totales de gaz à effet de serre

5.4.1. Émissions totales de gaz à effet de serre



Le total des émissions de gaz à effet de serre devrait diminuer, passant de 117,4 Mt d'équivalent CO₂ en 2015 à 108,9 Mt en 2022. La baisse par rapport à 2005 serait de 25 % (voir tableau 33 et graphique 25). Cette évolution s'explique dans une large mesure par la baisse des émissions de CO₂ énergétique, sous l'effet de l'évolution structurelle de la consommation d'énergie en faveur de sources d'énergie moins polluantes et/ou renouvelables. La baisse des émissions de CH₄, de N₂O et de gaz fluorés contribue également à ce résultat. Les émissions de CO₂ non énergétique seraient par contre en légère hausse durant la période de projection.

TABLEAU 33 - Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO ₂)				Taux de croissance annuels moyens		Taux de croissance	
	2005 ^a	2015 ^a	2020	2022	2017-2022	2015-2005	2020-2005	2022-2005
CO ₂ d'origine énergétique	103,8	84,5	78,9	78,4	-0,9	-18,6	-23,9	-24,4
Autres GES	41,3	32,9	31,0	30,5	-0,8	-20,3	-24,9	-26,3
Émissions totales de GES ^b	145,1	117,4	110,0	108,9	-0,9	-19,1	-24,2	-25,0
ETS (scope 2013-2020) ^c	66,2	44,7	40,2	40,1	-0,9	-32,5	-39,3	-39,4
Non-ETS	78,9	72,7	69,8	68,8	-0,9	-7,8	-11,5	-12,8
Soutes internationales	28,8	22,3	24,9	26,1	2,4	-22,7	-13,5	-9,3
dont transport aérien	3,6	4,2	4,0	3,9	-1,1	17,1	11,9	9,2

a. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2017, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont calculées de manière endogène par le modèle HERMES.

b. LUCF (land-use change and forestry) non compris.

c. L'ETS scope 2013-2020 comprend l'ETS scope 2008-2012 et donc l'ensemble des installations reprises dans le Plan National d'allocation 2008-2012, ainsi que les émissions de certains processus industriels.

5.4.2. Progrès réalisés par la Belgique par rapport aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du paquet Climat-Énergie

Les objectifs climatiques européens pour 2020 constituent l'une des clés de la nouvelle stratégie européenne pour la croissance et l'emploi (Stratégie Europe 2020). Pour 2020, l'Union européenne entend réduire ses émissions de gaz à effet de serre et sa consommation d'énergie de 20 % par rapport à 1990 et porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie à 20 %.

L'objectif européen de baisse des émissions de gaz à effet de serre se décline différemment selon que les secteurs concernés participent au système européen d'échange de quotas d'émissions (secteurs ETS)¹ ou non (secteurs non-ETS)². Ainsi, on vise, au niveau européen, une baisse de 21 % des émissions pour les secteurs ETS et de 10 % des émissions pour les secteurs non-ETS sur la période 2005-2020.

Il convient de préciser que plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre relève des secteurs non-ETS. En outre, l'Union européenne a défini des objectifs spécifiques pour chaque État membre dans le cadre de l'"Effort Sharing Decision" (ESD). En ce qui concerne la Belgique, l'objectif fixé à l'horizon 2020 pour les secteurs non-ETS est une baisse de 15 % des émissions par rapport à 2005. Une trajectoire de réduction linéaire des émissions dans les secteurs non-ETS, prévoyant des objectifs annuels (connus sous le nom de "Annual Emission Allocations" ou AEAs), a été définie dans l'ESD³ (voir tableau 34). On notera que les surplus ou déficits annuels peuvent être transférés d'année en année (jusqu'à l'année 2020).

TABEAU 34 - Comparaison des émissions de GES des secteurs non-ETS avec la trajectoire de réduction linéaire pour la période 2013-2020
en millions de tonnes d'équivalent CO₂

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Trajectoire de réduction linéaire	78,4	76,9	75,3	73,8	72,3	70,7	69,2	67,7
Perspectives	74,1	70,2	72,7	72,6	71,7	71,0	70,4	69,8

Une comparaison des prévisions des émissions dans les secteurs non-ETS avec la trajectoire de réduction linéaire pour la période 2013-2020 indique que le niveau d'émission annuel dépasserait la trajectoire à partir de 2018 (voir tableau 34). Cumulé sur l'ensemble de la période 2013-2020, l'objectif serait toutefois atteint, avec une réduction nette des émissions de 11,8 Mt CO₂ par rapport à la trajectoire de réduction.

1. Les secteurs qui participent au système européen d'échange de quotas d'émission sont les suivants : le transport aérien, le secteur de l'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur des métaux, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier et de la pâte à papier, ainsi que les émissions de CO₂ et N₂O d'origine non énergétique liées à des processus industriels.

2. Il s'agit des secteurs suivants : la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non-résidentiel, les déchets, ainsi que les installations industrielles générant des émissions en deçà du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO₂.

3. Voir l'annexe 2 du document *Décision de la Commission du 26 mars 2013 relative à la détermination des allocations annuelles de quotas d'émission des États membres pour la période 2013-2020 conformément à la décision n° 406/2009/CE du Parlement européen et du Conseil*. Voir également l'annexe 2 du document *Décision d'exécution de la Commission du 31 octobre 2013 relative aux adaptations des allocations annuelles de quotas d'émission des États membres pour la période 2013-2020 conformément à la décision n° 406/2009/CE du Parlement européen et du Conseil*.

6. Annexes

TABLEAU 1 -	Hypothèses d'environnement international et intérieur	91
TABLEAU 2 -	Principales hypothèses de dépenses publiques	92
TABLEAU 3 -	Hypothèses relatives aux prestations de sécurité sociale.....	93
TABLEAU 4 -	Hypothèses relatives aux cotisations de sécurité sociale et aux subventions salariales pour le secteur des entreprises.....	94
TABLEAU 5 -	Hypothèses relatives aux taux de cotisations de sécurité sociale et aux taux de subventions salariales.....	95
TABLEAU 6 -	Affectation du produit intérieur en volume	96
TABLEAU 7 -	Contributions a la croissance du produit intérieur en volume.....	96
TABLEAU 8 -	Affectation du produit intérieur à prix courants	96
TABLEAU 9 -	Affectation du produit intérieur à prix courants	97
TABLEAU 10 -	Déflateurs du PIB et des principales catégories de dépenses	97
TABLEAU 11 -	Contributions à la croissance du déflateur de la demande finale	97
TABLEAU 12 -	Revenu disponible, épargne et capacité ou besoin de financement : estimations à prix courants....	98
TABLEAU 13 -	Distribution du revenu national	98
TABLEAU 14 -	Distribution du revenu national	99
TABLEAU 15 -	Facteurs de production et coûts de production	99
TABLEAU 16 -	Population active, emploi et chômage	100
TABLEAU 17 -	Balance d'investissement et d'épargne.....	100
TABLEAU 18 -	Balance d'investissement et d'épargne.....	101
TABLEAU 19 -	Taux d'intérêt	101
TABLEAU 20 -	Synthèse des opérations des grands secteurs	102
TABLEAU 21 -	Compte des ménages	103
TABLEAU 22 -	Revenu disponible des ménages.....	104
TABLEAU 23 -	Revenu disponible des ménages en volume	104
TABLEAU 24 -	Compte des ISBL au service des ménages	105
TABLEAU 25 -	Compte des entreprises	105
TABLEAU 26 -	Compte du reste du monde	106
TABLEAU 27 -	Compte des administrations publiques.....	107
TABLEAU 28 -	Compte des administrations publiques.....	108
TABLEAU 29 -	Compte du pouvoir fédéral	109
TABLEAU 30 -	Compte des communautés et régions	110
TABLEAU 31 -	Compte des pouvoirs locaux	111
TABLEAU 32 -	Compte des administrations de sécurité sociale	112
TABLEAU 33 -	Détail des prestations à charge de la sécurité sociale.....	113
TABLEAU 34 -	Valeurs ajoutées brutes en volume	114
TABLEAU 35 -	Valeurs ajoutées brutes à prix courants	114
TABLEAU 36 -	Structure de la valeur ajoutée brute à prix courants.....	115
TABLEAU 37 -	Investissements en volume.....	115
TABLEAU 38 -	Taux d'investissement	116
TABLEAU 39 -	Emploi et population active	117
TABLEAU 40 -	Emploi et population active	118
TABLEAU 41 -	Situation sur le marché du travail - détail.....	119
TABLEAU 42 -	Productivité horaire des branches d'activité marchande	120
TABLEAU 43 -	Coût nominal du facteur travail par tête des branches d'activité marchande	120
TABLEAU 44 -	Coût réel du facteur travail par tête des branches d'activité marchande	120
TABLEAU 45 -	Consommation privée par catégorie en volume	121
TABLEAU 46 -	Structure de la consommation privée par catégorie à prix courants.....	121
TABLEAU 47 -	Évolution du prix des différentes catégories de consommation privée	122
TABLEAU 48 -	Bilan énergétique, tous produits.....	122
TABLEAU 49 -	Émissions de gaz à effet de serre par secteur	123

6.1. Principales hypothèses de la projection

TABLEAU 1 - Hypothèses d'environnement international et intérieur

	2016 [^] 2011	2022 [^] 2017	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Marchés potentiels d'exportation de biens et services (taux de croissance en volume)	3.3	3.8	2.9	3.7	3.8	3.9	3.8	3.7	3.8
2. Prix mondiaux en euro (taux de croissance)									
Exportations de biens non énergétiques	1.0	1.5	-1.2	1.0	0.2	2.0	2.0	2.0	2.0
Importations de biens non énergétiques	1.2	1.4	-0.6	0.3	0.2	2.0	2.0	2.0	2.0
Importations de produits énergétiques	-4.9	9.5	-16.3	20.5	-2.9	11.5	10.3	9.3	8.5
3. Taux de change (niveau)									
Dollar par euro (x 100)	125.9	113.8	110.6	110.4	114.4	114.4	114.4	114.4	114.4
4. Taux d'intérêt (niveau)									
Taux d'intérêt à court terme (3 mois)									
Zone euro	0.4	0.7	-0.3	-0.3	-0.2	0.4	1.0	1.5	2.1
États-Unis	0.4	1.8	0.7	1.2	1.6	1.7	1.9	2.0	2.1
Taux d'intérêt à long terme (10 ans)									
Zone euro	2.2	2.1	0.7	1.1	1.3	1.8	2.3	2.8	3.3
États-Unis	2.2	3.0	1.8	2.4	2.5	2.8	3.1	3.4	3.7
5. Population active									
Variations annuelles en milliers	21.2	18.4	27.6	23.9	25.0	26.9	22.9	9.9	1.9
6. Taux d'activité (en pour cent)	72.8	73.8	73.0	73.2	73.4	73.8	74.1	74.2	74.2
7. Durée moyenne du travail (salariés et indépendants - taux de croissance)									
Branches d'activité marchande	0.1	-0.0	0.2	0.1	-0.0	-0.0	-0.1	-0.0	-0.1
Industrie	0.6	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	-0.0	0.0	0.0
Services marchands	-0.0	-0.0	0.3	0.1	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0

([^]) Moyennes de période

TABLEAU 2 - Principales hypothèses de dépenses publiques

(taux de croissance, en volume pour les rubriques 3 à 9)

	2016 [^] 2011	2022 [^] 2017	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Emploi public	0.2	-0.0	0.0	-0.3	-0.3	0.1	0.1	0.1
1. Pouvoir fédéral	-2.2	-1.6	-2.4	-2.5	-2.8	-1.0	-0.7	-0.4
2. Communautés et Régions	0.9	0.5	1.2	0.6	0.3	0.3	0.3	0.3
3. Pouvoirs locaux	0.4	-0.1	-0.3	-0.6	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Sécurité sociale	-0.4	-0.6	-1.2	-1.2	-1.2	-0.0	-0.0	-0.0
2. Programmation sociale et dérive salariale								
1. Pouvoir fédéral (y.c. défense nationale)	--	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
2. Communautés et Régions	--	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
3a. Pouvoirs locaux - enseignement subsidié	--	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3b. Pouvoirs locaux - autres	--	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
4. Sécurité sociale	--	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
3. Achats bruts de biens et services	-0.6	0.8	1.0	0.8	1.0	0.4	0.8	0.8
1. Pouvoir fédéral	-1.6	-0.7	-2.4	-0.0	-0.0	-2.0	-0.0	-0.0
2. Communautés et Régions	-0.4	0.8	1.7	1.2	0.9	0.4	0.3	0.3
3. Pouvoirs locaux	0.2	1.5	2.0	0.2	1.8	1.8	1.8	1.8
4. Sécurité sociale	-2.1	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9
<i>Déflateur : achats de biens et services</i>	2.3	1.6	1.9	1.5	1.6	1.5	1.6	1.7
4. Formation brute de capital fixe	1.5	3.0	3.5	8.3	-3.6	6.8	1.8	1.2
1. Pouvoir fédéral et Sécurité sociale	0.1	14.3	2.6	9.3	0.6	72.0	0.8	0.8
2. Communautés et Régions	2.8	1.0	-3.4	4.5	3.7	0.6	-1.0	1.3
3. Pouvoirs locaux	0.4	3.2	17.0	13.8	-15.3	-5.1	7.5	1.3
<i>Déflateur : investissements publics</i>	1.0	1.2	1.5	0.7	1.2	0.9	1.4	1.4
5. Prestations d'assistance sociale en nature	2.1	2.2	1.9	1.9	2.2	2.1	2.3	2.4
1. Pouvoir fédéral	10.8	0.9	6.5	-6.3	1.7	1.8	1.0	0.5
2. Communautés et Régions	19.4	2.5	2.4	2.4	2.4	2.4	2.5	2.6
3. Pouvoirs locaux	-3.0	-0.4	-2.2	-1.6	-1.6	-1.9	2.3	2.6
4. Sécurité sociale	-0.2	2.1	1.8	1.9	2.2	2.1	2.3	2.4
<i>Déflateur : prestations en nature</i>	1.2	1.6	1.6	1.5	1.6	1.6	1.7	1.6
6. Autres transferts courants aux ménages et ISBL	1.6	1.4	0.8	0.6	2.0	1.6	1.8	1.5
1. Pouvoir fédéral	-7.3	0.2	1.9	-1.8	1.2	0.0	0.2	-0.0
2. Communautés et Régions	16.8	1.0	1.6	0.1	2.4	0.8	1.0	0.4
3. Sécurité sociale	1.1	1.6	0.4	1.1	2.1	2.1	2.2	2.0
4. Pouvoirs locaux	0.6	1.1	2.1	0.5	1.4	0.9	1.0	0.5
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	1.7	1.7	2.1	1.5	1.6	1.5	1.6	1.7
7. Transferts courants aux entreprises	0.4	1.1	1.7	1.6	1.3	1.0	0.7	0.6
1. Pouvoir fédéral	-1.5	-0.3	-4.7	1.4	0.5	0.1	0.6	0.5
2. Communautés et Régions	18.2	1.3	4.8	0.3	0.8	0.4	0.7	0.6
3. Sécurité sociale	-8.4	3.5	5.3	6.6	4.1	4.3	0.4	0.3
4. Pouvoirs locaux	2.0	2.5	2.4	2.4	2.5	2.6	2.6	2.7
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	1.7	1.7	2.1	1.5	1.6	1.5	1.6	1.7
8. Transferts courants au reste du monde	1.9	0.2	-19.1	9.2	7.0	1.4	1.5	1.3
1. Pouvoir fédéral	2.0	0.2	-19.4	9.4	7.1	1.4	1.5	1.3
2. Communautés et Régions	3.7	-1.5	-9.2	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.0
3. Sécurité sociale	-7.7	2.8	1.8	2.3	2.7	3.3	3.5	3.3
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	1.7	1.7	2.1	1.5	1.6	1.5	1.6	1.7
9. Transferts en capital	-1.9	-2.0	-9.2	-6.6	1.4	2.5	-3.2	2.9
1. Pouvoir fédéral	5.3	-6.7	-12.2	-16.3	-3.8	-1.2	-3.4	-3.4
2. Communautés et Régions	1.8	2.4	-6.6	3.8	6.5	5.9	-3.4	8.2
3. Pouvoirs locaux	6.5	0.7	0.2	0.8	0.8	0.9	0.8	0.8
4. Sécurité sociale	-10.4	-1.6	-2.0	-1.5	-1.6	-1.5	-1.6	-1.7
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	1.7	1.7	2.1	1.5	1.6	1.5	1.6	1.7

(^) Moyennes de période

TABLEAU 3 - Hypothèses relatives aux prestations de sécurité sociale

	2016 [^] 2011	2022 [^] 2017	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>I. Taux de croissance en volume</i>									
1. Pensions	5.5	2.6	16.2	1.8	2.7	2.3	2.8	2.9	3.0
a. Salariés	3.1	2.9	2.8	1.9	3.0	2.5	3.2	3.3	3.3
b. Indépendants	2.2	2.2	3.1	2.0	2.3	1.7	1.9	2.5	2.8
c. Secteur public	37.6	1.7	179.3	1.2	2.0	1.8	1.8	1.8	1.9
d. Affiliés à l'OSSOM	-1.4	0.2	-3.8	-2.1	0.3	0.0	0.8	0.9	1.2
2. Indemnités AMI	5.2	4.3	4.1	4.2	4.9	4.9	4.6	3.9	3.2
a. Salariés	5.4	4.2	4.1	4.2	4.9	4.8	4.5	3.8	3.1
- Incapacité primaire	3.3	2.3	-5.6	3.0	3.3	2.2	2.0	1.7	1.8
- Invalidité	7.0	5.1	8.8	5.2	5.5	5.7	5.5	4.8	3.8
- Repos de maternité	0.6	1.9	-2.7	-0.4	3.9	3.6	3.2	0.6	0.8
b. Indépendants	2.8	5.6	2.4	4.6	6.2	6.7	6.5	5.2	4.3
3. Accidents de travail du FAT	0.9	3.7	-1.5	0.6	5.3	5.4	3.6	3.6	3.7
4. Maladies professionnelles	-3.9	-4.1	0.1	-10.2	-1.6	-3.2	-3.2	-3.1	-3.1
<i>II. Taux de croissance, avant application de l'indexation</i>									
Soins de santé	-0.2	2.1	0.9	2.1	1.8	2.2	2.1	2.3	2.3
a. Salariés, indépendants, fonctionnaires	-0.1	2.2	1.2	2.2	1.8	2.2	2.1	2.3	2.4
b. Affiliés à l'OSSOM	-1.2	0.3	-24.9	-2.4	0.8	1.0	0.7	0.8	0.9
c. Assurance soins de santé Flandre	-15.1	-	-100.0	-	-	-	-	-	-
<i>III. En milliers (moyennes annuelles)</i>									
1. Chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi	63.5	17.9	42.8	32.3	24.3	15.8	12.0	11.8	11.3
2. Chômeurs à temps partiel volontaires	28.3	25.9	27.3	26.5	26.1	25.9	25.8	25.7	25.7
3. Chômeurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation garantie de revenu	48.7	36.4	40.2	38.1	36.9	36.2	35.9	35.8	35.7
4. Chômeurs dispensés de pointage pour formation, études et pour les aidants proches	47.6	38.2	40.8	39.0	38.3	38.1	38.0	38.0	37.9
5. Programmes d'activation : ALE et PEP	1.9	0.5	1.0	0.8	0.7	0.5	0.4	0.3	0.3
6. Emploi avec subvention salariale	204.1	225.8	209.6	209.2	210.1	223.9	233.7	237.3	240.4
a. Programmes de transition professionnelle	4.4	2.9	3.2	3.1	3.0	2.9	2.9	2.9	2.9
b. Activation (non compris 'titres-services')	53.4	41.2	38.0	33.9	30.3	40.6	46.5	47.6	48.5
- Plan Activa avec allocation ONEM et SINE	46.4	34.0	31.3	27.7	24.7	33.5	38.6	39.5	40.3
- Plan Activa sans allocation ONEM	6.9	7.2	6.8	6.2	5.7	7.1	8.0	8.1	8.2
c. Maribel social (y compris précompte professionnel)	23.7	29.0	25.7	26.5	27.9	28.9	30.3	30.3	30.4
d. Emploi 'titres-services'	116.3	138.9	128.9	132.0	135.2	137.8	140.4	142.9	145.1
- Plan Activa	12.3	13.2	12.2	12.5	12.8	13.1	13.3	13.6	13.8
- Emplois ordinaires	104.0	125.7	116.7	119.4	122.4	124.7	127.1	129.3	131.3
e. Bonus jeunes non-marchand	0.5	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
f. Places de stages subventionnées préactivées	2.7	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
g. Contractuels subventionnés hôpitaux + Accord social 2013	3.1	3.3	3.4	3.4	3.4	3.4	3.3	3.3	3.3
7. Interruptions de carrière	276.2	232.1	280.2	268.5	244.0	233.1	222.0	214.6	210.1
8. Préensions	108.6	66.3	94.6	86.0	78.7	70.2	61.1	53.2	48.6
a. Chercheurs d'emploi	4.9	15.4	6.4	7.1	11.6	16.0	19.3	19.5	19.0
b. Non-chercheurs d'emploi	103.7	50.9	88.3	78.9	67.1	54.2	41.8	33.7	29.5

(^) Moyennes de période

TABLEAU 4 - Hypothèses relatives aux cotisations de sécurité sociale et aux subventions salariales pour le secteur des entreprises

(millions d'euros)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022-2016
1. Réductions de cotisations patronales (ex ante)	7367	7978	9043	9279	10178	10436	10700	3333
<i>(composition selon catégorie d'emploi)</i>								
- Emplois à hauts et bas salaires (a)	6460	7080	8374	8646	9495	9746	10004	3544
- Emplois spéciaux (b)	907	898	669	633	683	690	696	-211
<i>(composition selon niveau de compétence)</i>								
- Réductions générales	6200	6713	7683	7869	8755	8989	9234	3034
<i>p.m. dont via taux facial</i>	1578	2148	6793	6980	7183	7392	7611	6033
- Subventions salariales groupes cibles fédérales	308	384	451	489	523	525	528	220
- Subventions salariales groupes cibles régionalisées (c)	860	880	909	921	900	921	938	78
<i>p.m. Non compris : Contractuels subventionnés ONSS, artistes, parents d'accueil, domestiques</i>	292	294	296	298	301	304	307	15
2. Subventions salariales autres que réductions groupes cibles (ex post)	6445	6468	6710	6986	7269	7481	7693	1248
2a. via la sécurité sociale	1292	1350	1444	1527	1625	1667	1710	419
- Maribel social	1038	1089	1175	1250	1340	1373	1407	369
- Bonus jeunes (non-marchand)	2	2	2	2	2	2	2	-0
- Maribel social - financement alternatif	100	105	111	116	122	128	135	35
- Activation d'allocations de chômage	-0	-0	-0	0	0	-0	0	0
- Chèques-services	-0	0	0	0	0	-0	-0	-0
- Contractuels subventionnés hôpitaux	110	112	113	115	117	119	121	11
- Accord social 2013	42	42	43	44	44	45	46	4
2b. via la fiscalité fédérale	2750	2641	2724	2805	2882	2959	3038	288
- Travail de nuit et travail en équipe	1424	1513	1558	1601	1641	1682	1723	299
- Heures supplémentaires	148	144	148	153	157	161	166	18
- Recherche et développement (entreprises) (d)	637	658	680	701	720	740	760	122
- Subvention générale	378	156	162	169	175	181	188	-190
- Subventions pour des branches spécifiques (e)	163	169	176	182	188	195	202	39
2c. via les régions	2403	2478	2543	2653	2762	2854	2945	541
- Embauche de chômeurs âgés (Région flamande)	32	25	8	0	0	0	0	-32
- Prime à l'emploi (Région wallonne)	14	14	14	14	14	15	15	1
- Entreprises de travail adapté	420	436	451	462	474	487	499	78
- Bonus jeunes (non-marchand)	10	10	8	7	7	7	8	-3
- Activation d'allocations de chômage	264	252	248	294	325	338	351	87
- Chèques-services	1662	1741	1813	1876	1941	2007	2072	410
3. Non-transfert de cotisations personnelles (f)	10	11	11	11	11	12	12	2
p.m. Transféré aux Régions	10	11	11	11	11	12	12	2
Total en faveur des employeurs (1+2+3)	13823	14456	15765	16276	17458	17928	18405	4582
p.m. Transféré aux Régions (c)	2807	2894	2990	3109	3184	3286	3381	574
4. Réductions de cotisations personnelles	978	983	953	913	875	842	808	-171

(a) Toutes les réductions qui ne sont pas reprises sous la rubrique des plans emplois spéciaux, c'est-à-dire y compris les suppléments pour les groupes cibles 'travailleurs âgés', 'bonus jeunes autres que dans le cadre des 'premiers emplois' et 'redistribution du travail'.

(b) Aussi bien la partie de base de la réduction structurelle que le supplément groupe cible pour 3 catégories de groupes cibles : (1) aussi bien les 'jeunes travailleurs' que les 'premiers emplois' ancien régime, (2) aussi bien les 'premières embauches' que les anciens emplois 'plan-plus-1-, plus-2- et plus 3', (3) aussi bien les 'chômeurs de longue durée' que les emplois 'avantage à l'embauche', les 'emplois-services' et les emplois du plan Activa ancien régime.

(c) Non compris : Contractuels subventionnés (ACS) ONSS, artistes, parents d'accueil, domestiques.

(d) 'Partenariats avec les universités' et 'jeunes entreprises innovantes'.

(e) Marine marchande, dragage, remorquage en mer, pêche en mer, sportifs.

(f) Marine marchande, dragage.

TABLEAU 5 - Hypothèses relatives aux taux de cotisations de sécurité sociale et aux taux de subventions salariales

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022-2016
A. Salaires bruts								
Taux moyen de cotisations patronales (entreprises)	33.30	32.80	32.47	32.19	31.46	31.29	31.18	-2.12
- Taux de cotisations légales après réductions générales	23.46	23.03	22.87	22.77	22.25	22.27	22.29	-1.17
<i>p.m. Taux de réduction générale de cotisations (ex ante)</i>	5.20	5.45	6.01	5.95	6.39	6.34	6.30	1.10
- Taux de cotisations fictives	3.21	3.05	2.92	2.77	2.61	2.46	2.36	-0.85
- Taux de cotisations extra légales	3.14	3.15	3.14	3.11	3.10	3.08	3.06	-0.08
- Taux de cotisations pensions deuxième pilier	3.49	3.56	3.54	3.52	3.50	3.48	3.46	-0.03
Taux moyen de subventions salariales (entreprises)	6.39	6.28	6.32	6.35	6.35	6.31	6.26	-0.13
- Sécurité sociale (réductions ciblées de cotisations - niveau fédéral)	0.26	0.31	0.35	0.37	0.38	0.37	0.36	0.10
- Sécurité sociale (autres)	1.08	1.10	1.13	1.15	1.19	1.18	1.17	0.08
- Précompte professionnel	2.31	2.14	2.13	2.12	2.10	2.09	2.07	-0.23
- Régions et Communautés (réforme de l'État - réductions de cotisations)	0.72	0.71	0.71	0.70	0.66	0.65	0.64	-0.08
- Régions et Communautés (réforme de l'État - autres subventions salariales)	1.62	1.62	1.62	1.64	1.66	1.66	1.66	0.03
- Régions et Communautés (avant réforme de l'État)	0.39	0.39	0.37	0.36	0.36	0.35	0.35	-0.04
- Non-transfert de cotisations personnelles	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01	-0.00
Taux de parafiscalité nette par catégorie d'emploi (entreprises)(*)								
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	23.64	23.49	22.67	22.24	22.13	22.26	22.39	-1.26
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	26.86	26.66	26.64	26.60	25.95	25.93	25.91	-0.95
- Emplois spéciaux	0.95	0.63	0.30	-1.00	-4.98	-4.88	-4.76	-5.71
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	18.75	18.69	18.14	17.70	17.73	17.88	18.04	-0.70
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	26.21	25.97	26.03	25.95	25.41	25.37	25.34	-0.87
Taux de cotisations patronales dans l'industrie manufacturière (*)	32.39	32.04	31.85	31.78	31.70	31.68	31.67	-0.72
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	31.40	31.15	30.38	30.02	30.20	30.30	30.41	-0.98
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	32.69	32.36	32.25	32.26	32.18	32.17	32.15	-0.54
- Emplois spéciaux	18.62	18.51	17.92	17.83	17.60	17.65	17.70	-0.92
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	28.31	27.96	27.26	26.80	26.92	26.99	27.10	-1.21
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	33.26	32.79	32.74	32.66	32.49	32.42	32.36	-0.90
Taux de cotisations patronales dans les services marchands (*)	29.12	28.79	28.58	28.44	28.39	28.39	28.39	-0.73
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	28.31	27.97	27.19	26.77	26.93	27.02	27.12	-1.19
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	29.94	29.63	29.63	29.62	29.53	29.51	29.47	-0.46
- Emplois spéciaux	16.05	15.90	15.29	15.15	14.84	14.92	15.02	-1.03
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	26.45	26.07	25.49	24.99	25.15	25.24	25.34	-1.11
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	31.03	30.65	30.66	30.57	30.41	30.35	30.30	-0.74
Taux de subventions salariales dans l'industrie manufacturière	6.94	7.03	7.01	7.02	7.04	7.04	7.04	0.10
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	8.13	8.18	8.13	8.06	8.01	7.95	7.89	-0.25
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	5.79	5.88	5.88	5.87	5.86	5.85	5.84	0.05
- Emplois spéciaux	22.03	21.93	21.59	22.76	23.62	23.49	23.34	1.30
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	11.25	11.21	11.05	10.91	10.87	10.83	10.78	-0.47
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	7.63	7.69	7.62	7.59	7.59	7.58	7.58	-0.05
Taux de subventions salariales dans les services marchands	5.06	4.88	4.91	4.99	5.08	5.07	5.05	-0.01
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	5.00	4.80	4.84	4.87	4.92	4.90	4.86	-0.14
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	3.99	3.82	3.87	3.92	3.98	3.99	3.99	-0.01
- Emplois spéciaux	14.71	14.88	14.62	15.80	16.69	16.56	16.43	1.72
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	7.54	7.17	7.15	7.11	7.12	7.05	6.99	-0.55
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	5.06	4.83	4.84	4.84	4.87	4.83	4.80	-0.26
B. Coût du travail avant baisse des charges								
Taux de parafiscalité nette	19.43	19.18	18.88	18.71	18.22	18.15	18.13	-1.30
dont								
(+) Taux avant réductions de cotisations	27.80	27.66	27.79	27.61	27.46	27.34	27.26	-0.54
- Taux légal avant réductions de cotisations	20.69	20.60	20.86	20.79	20.77	20.79	20.80	0.10
- Taux fictif	2.31	2.21	2.11	2.01	1.89	1.79	1.72	-0.60
- Taux extra légal	2.27	2.28	2.26	2.25	2.25	2.24	2.23	-0.04
- Taux deuxième pilier	2.52	2.57	2.56	2.55	2.54	2.53	2.52	-0.00
(-) Taux de réductions générales	3.75	3.94	4.34	4.30	4.63	4.61	4.58	0.83
(-) Taux de subventions salariales (y compris réductions de cotisations patronales ciblées et non-transfert de cotisations personnelles)	4.62	4.54	4.57	4.60	4.61	4.58	4.55	-0.06

(*) Cotisations patronales hors cotisations fictives, diminuées des réductions de cotisations générales et ciblées et des subventions salariales.

6.2. Résultats macroéconomiques

TABLEAU 6 - Affectation du produit intérieur en volume

(taux de croissance en pour cent)

	2016// 2010	2022// 2016	2016/ 2015	2017/ 2016	2018/ 2017	2019/ 2018	2020/ 2019	2021/ 2020	2022/ 2021
1. Dépenses de consommation finale privée	0.8	1.4	1.2	1.6	1.7	1.4	1.5	1.3	1.2
2. Dépenses de consommation finale publique	0.8	0.9	-0.1	0.7	0.8	0.9	0.9	1.2	1.2
3. Formation brute de capital fixe	2.0	2.4	1.8	2.6	3.2	2.0	3.0	2.0	1.8
a. Investissements des entreprises	2.6	2.8	1.2	3.3	3.0	3.2	3.0	2.4	2.2
b. Investissements publics	1.5	2.9	0.3	3.5	8.3	-3.6	6.8	1.8	1.2
c. Investissements en logements	0.5	1.0	4.5	0.3	1.4	1.2	1.2	1.0	0.8
4. Total des dépenses intérieures	1.1	1.6	1.1	1.8	1.8	1.4	1.7	1.5	1.3
5. Exportations de biens et services	4.1	3.8	6.0	4.8	4.0	3.7	3.6	3.5	3.5
6. Total des dépenses finales	2.4	2.7	3.4	3.2	2.8	2.5	2.6	2.4	2.4
7. Importations de biens et services	4.2	4.0	6.0	5.1	4.3	3.7	3.8	3.6	3.5
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.0	1.5	1.2	1.6	1.6	1.5	1.6	1.4	1.3

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 7 - Contributions à la croissance du produit intérieur en volume

(contributions en point de pourcentage)

	2016 [^] 2011	2022 [^] 2017	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Dépenses de consommation finale privée	0.4	0.7	0.6	0.8	0.9	0.7	0.8	0.7	0.6
2. Dépenses de consommation finale publique	0.2	0.2	-0.0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3
3. Formation brute de capital fixe	0.5	0.6	0.4	0.6	0.7	0.5	0.7	0.5	0.4
a. Investissements des entreprises	0.4	0.5	0.2	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4
b. Investissements publics	0.0	0.1	0.0	0.1	0.2	-0.1	0.2	0.0	0.0
c. Investissements en logements	0.0	0.1	0.2	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
4. Variations de stocks	0.0	0.0	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
5. Total des dépenses intérieures	1.0	1.6	1.1	1.8	1.8	1.4	1.7	1.4	1.3
6. Exportations de biens et services	3.3	3.4	5.0	4.0	3.5	3.3	3.3	3.2	3.3
7. Total des dépenses finales	4.4	5.0	6.1	5.8	5.3	4.7	5.0	4.7	4.6
8. Importations de biens et services	-3.3	-3.5	-4.9	-4.2	-3.7	-3.2	-3.4	-3.3	-3.3
9. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.0	1.5	1.2	1.6	1.6	1.5	1.6	1.4	1.3

(^) Moyennes de période

TABLEAU 8 - Affectation du produit intérieur à prix courants

(millions d'euros)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Dépenses de consommation finale privée	210154	215978	223657	230876	237823	245136	252415	259669
2. Dépenses de consommation finale publique	98098	99681	102384	104648	107585	110436	113812	117174
3. Formation brute de capital fixe	94356	96920	101127	105224	108652	112913	116806	120672
a. Investissements des entreprises	63692	65148	68448	71056	74200	77195	80092	83042
b. Investissements publics	9705	9727	10223	11148	10876	11711	12083	12405
c. Investissements en logements	20959	22045	22456	23020	23577	24007	24632	25225
4. Total des dépenses intérieures	403499	411547	427914	440564	453994	468566	483212	497812
5. Exportations de biens et services	340295	356102	381346	399146	421169	444116	468050	493735
6. Total des dépenses finales	743794	767648	809260	839710	875163	912681	951262	991547
7. Importations de biens et services	333443	346036	373790	390059	412288	436482	461349	487806
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	410351	421612	435471	449650	462875	476200	489913	503741
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	384	-4149	-4387	-4361	-3770	-3187	-2530	-1825
10. Revenu national brut	410500	417185	430797	444993	458800	472699	487061	501584

TABLEAU 9 - Affectation du produit intérieur à prix courants

(pourcentages du PIB)

	2016 [^] 2011	2022 [^] 2017	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Dépenses de consommation finale privée	51.7	51.4	51.2	51.4	51.3	51.4	51.5	51.5	51.5
2. Dépenses de consommation finale publique	24.1	23.3	23.6	23.5	23.3	23.2	23.2	23.2	23.3
3. Formation brute de capital fixe	22.7	23.6	23.0	23.2	23.4	23.5	23.7	23.8	24.0
a. Investissements des entreprises	15.2	16.1	15.5	15.7	15.8	16.0	16.2	16.3	16.5
b. Investissements publics	2.4	2.4	2.3	2.3	2.5	2.3	2.5	2.5	2.5
c. Investissements en logements	5.2	5.1	5.2	5.2	5.1	5.1	5.0	5.0	5.0
4. Total des dépenses intérieures	98.8	98.4	97.6	98.3	98.0	98.1	98.4	98.6	98.8
5. Exportations de biens et services	82.7	92.4	84.5	87.6	88.8	91.0	93.3	95.5	98.0
6. Total des dépenses finales	181.5	190.7	182.1	185.8	186.7	189.1	191.7	194.2	196.8
7. Importations de biens et services	81.5	90.7	82.1	85.8	86.7	89.1	91.7	94.2	96.8
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	0.8	-0.7	-1.0	-1.0	-1.0	-0.8	-0.7	-0.5	-0.4
10. Revenu national brut	100.8	99.2	98.9	98.9	99.0	99.1	99.3	99.4	99.6

(^) Moyennes de période

TABLEAU 10 - Déflateurs du PIB et des principales catégories de dépenses

(taux de croissance en pour cent)

	2016// 2010	2022// 2016	2016/ 2015	2017/ 2016	2018/ 2017	2019/ 2018	2020/ 2019	2021/ 2020	2022/ 2021
1. Dépenses de consommation finale privée									
a. Déflateur	1.4	1.6	1.6	1.9	1.5	1.6	1.5	1.6	1.7
1. Énergie exclue	1.4	1.5	1.7	1.8	1.6	1.5	1.4	1.5	1.6
. Alimentation, boissons et tabac	2.3	1.7	3.1	2.5	1.9	1.6	1.4	1.4	1.5
. Autres biens	0.8	1.5	1.3	2.0	1.3	1.4	1.4	1.5	1.7
. Services	1.4	1.6	1.7	1.6	1.6	1.5	1.5	1.6	1.7
. Loyers	1.3	1.2	0.9	1.2	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2
2. Énergie	0.7	3.2	-0.8	4.0	0.9	3.4	3.5	3.6	3.6
. Chauffage, électricité	1.6	2.7	1.5	2.1	0.1	3.2	3.6	3.8	3.9
. Transports	-0.9	4.0	-5.1	7.9	2.4	3.7	3.5	3.4	3.2
b. Inflation hors alimentation, boissons, tabac et énergie	1.3	1.5	1.4	1.6	1.5	1.4	1.4	1.5	1.6
c. Indice national des prix à la consommation	1.7	1.7	2.0	2.1	1.5	1.6	1.5	1.6	1.7
d. Indice santé	1.7	1.6	2.1	1.8	1.4	1.5	1.5	1.6	1.7
2. Dépenses de consommation finale publique	1.7	1.8	1.7	2.0	1.4	1.9	1.7	1.9	1.7
3. Formation brute de capital fixe	1.3	1.2	0.9	1.7	0.9	1.2	0.9	1.4	1.5
a. Investissements des entreprises	1.3	1.3	1.1	1.7	0.8	1.2	1.0	1.3	1.4
b. Investissements publics	1.0	1.2	-0.1	1.5	0.7	1.2	0.9	1.4	1.4
c. Investissements en logements	1.2	1.3	0.6	1.6	1.1	1.2	0.6	1.6	1.6
4. Demande intérieure totale	1.3	1.6	0.9	2.1	1.1	1.6	1.5	1.6	1.7
5. Exportations de biens et services	0.1	1.7	-1.3	2.2	0.6	1.8	1.8	1.9	1.9
6. Demande finale	0.7	1.7	-0.1	2.2	0.9	1.7	1.6	1.8	1.8
7. Importations de biens et services	-0.1	1.8	-2.1	2.8	0.1	1.9	2.0	2.1	2.1
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.4	1.5	1.5	1.6	1.6	1.4	1.3	1.5	1.5

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 11 - Contributions à la croissance du déflateur de la demande finale

(contributions en point de pourcentage)

	2016 [^] 2011	2022 [^] 2017	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Coûts intérieurs unitaires (a+b+c)	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.8	0.7	0.8	0.8
a. Coûts du travail	0.3	0.4	-0.0	0.3	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4
b. Taxes indirectes nettes	0.1	0.1	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
c. Excédent brut d'exploitation	0.3	0.3	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
2. Prix à l'importation	-0.0	0.9	-1.0	1.3	0.0	0.9	1.0	1.0	1.0
3. Déflateur de la demande finale (1+2)	0.7	1.7	-0.1	2.2	0.9	1.7	1.6	1.8	1.8

(^) Moyennes de période

TABLEAU 12 - Revenu disponible, épargne et capacité ou besoin de financement : estimations à prix courants

(millions d'euros)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Revenu intérieur brut aux prix du marché	410351	421612	435471	449650	462875	476200	489913	503741
Solde des revenus primaires du/vers le reste du monde	149	-4427	-4674	-4657	-4075	-3501	-2853	-2156
2. Revenu national brut	410500	417185	430797	444993	458800	472699	487061	501584
Consommation de capital fixe	79465	81610	85263	88294	91726	94937	98704	102572
3. Revenu national net	331035	335576	345534	356699	367074	377762	388356	399012
Solde des transferts courants en provenance du/vers le reste du monde	-6332	-6571	-4943	-5754	-6319	-6601	-6912	-7224
4. Revenu national net disponible	324703	329005	340591	350945	360755	371161	381444	391788
Consommation finale nationale	308252	315659	326041	335523	345407	355572	366227	376843
5. Épargne nationale nette	16451	13346	14550	15421	15348	15589	15218	14945
Formation brute de capital fixe	94356	96920	101127	105224	108652	112913	116806	120672
Variation des stocks	891	-1033	746	-184	-66	80	178	297
Solde des opérations de capital avec le reste du monde	114	-71	165	185	121	65	205	87
6. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de la nation	783	-1003	-1896	-1140	-1392	-2403	-2858	-3365

TABLEAU 13 - Distribution du revenu national

(millions d'euros)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Particuliers								
1. Revenu primaire brut	288538	291124	299500	308438	317812	326810	336728	346763
. Salaires et traitements	212393	214770	220904	227324	234230	240704	248084	255590
. Excédent brut d'exploitation et revenu mixte	49488	50418	51985	53664	55202	56707	58236	59781
. Revenus nets de la propriété	26656	25936	26611	27449	28380	29399	30408	31392
2. Transferts courants nets	-53719	-50614	-51355	-51833	-51903	-53480	-55863	-58484
. Prestations moins cotisations sociales	-2059	413	573	261	836	1730	2315	2761
. Impôts courants	-53258	-53065	-54558	-54220	-54749	-57099	-59940	-62878
. Autres transferts	1597	2038	2630	2126	2010	1889	1762	1633
3. Revenu disponible brut	234818	240510	248145	256605	265909	273330	280865	288278
Sociétés								
1. Revenu primaire brut	82698	83695	85857	88784	91766	95249	98392	101803
. Excédent brut d'exploitation	105622	110555	114830	119287	122970	126967	130332	133639
. Revenus nets de la propriété	-22924	-26861	-28973	-30503	-31204	-31718	-31939	-31836
2. Transferts courants nets	-11982	-12489	-12489	-13353	-13661	-13786	-13645	-13735
3. Revenu disponible brut	70716	71206	73368	75432	78106	81464	84747	88068
Administrations publiques								
1. Revenu primaire brut	39263	42367	45439	47771	49221	50640	51941	53019
. Excédent brut d'exploitation	9162	9473	9651	9831	10083	10321	10691	11063
. Impôts indirects nets de subventions	38830	41365	43049	44544	45446	46567	47686	48839
. Revenus nets de la propriété	-8729	-8472	-7261	-6605	-6307	-6249	-6436	-6883
2. Transferts courants nets	59740	56910	59291	59832	59659	61092	63035	65447
3. Revenu disponible brut	99003	99277	104730	107603	108880	111731	114975	118466
Reste du monde								
1. Revenu disponible brut	6332	6571	4943	5754	6319	6601	6912	7224
Revenu national brut	410500	417185	430797	444993	458800	472699	487061	501584

TABLEAU 14 - Distribution du revenu national

(pourcentages du RNB)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Particuliers								
1. Revenu primaire brut	70.3	69.8	69.5	69.3	69.3	69.1	69.1	69.1
. Salaires et traitements	51.7	51.5	51.3	51.1	51.1	50.9	50.9	51.0
. Excédent brut d'exploitation et revenu mixte	12.1	12.1	12.1	12.1	12.0	12.0	12.0	11.9
. Revenus nets de la propriété	6.5	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2	6.3
2. Transferts courants nets	-13.1	-12.1	-11.9	-11.6	-11.3	-11.3	-11.5	-11.7
. Prestations moins cotisations sociales	-0.5	0.1	0.1	0.1	0.2	0.4	0.5	0.6
. Impôts courants	-13.0	-12.7	-12.7	-12.2	-11.9	-12.1	-12.3	-12.5
. Autres transferts	0.4	0.5	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3
3. Revenu disponible brut	57.2	57.7	57.6	57.7	58.0	57.8	57.7	57.5
Sociétés								
1. Revenu primaire brut	20.1	20.1	19.9	20.0	20.0	20.2	20.2	20.3
. Excédent brut d'exploitation	25.7	26.5	26.7	26.8	26.8	26.9	26.8	26.6
. Revenus nets de la propriété	-5.6	-6.4	-6.7	-6.9	-6.8	-6.7	-6.6	-6.3
2. Transferts courants nets	-2.9	-3.0	-2.9	-3.0	-3.0	-2.9	-2.8	-2.7
3. Revenu disponible brut	17.2	17.1	17.0	17.0	17.0	17.2	17.4	17.6
Administrations publiques								
1. Revenu primaire brut	9.6	10.2	10.5	10.7	10.7	10.7	10.7	10.6
. Excédent brut d'exploitation	2.2	2.3	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
. Impôts indirects nets de subventions	9.5	9.9	10.0	10.0	9.9	9.9	9.8	9.7
. Revenus nets de la propriété	-2.1	-2.0	-1.7	-1.5	-1.4	-1.3	-1.3	-1.4
2. Transferts courants nets	14.6	13.6	13.8	13.4	13.0	12.9	12.9	13.0
3. Revenu disponible brut	24.1	23.8	24.3	24.2	23.7	23.6	23.6	23.6
Reste du monde								
1. Revenu disponible brut	1.5	1.6	1.1	1.3	1.4	1.4	1.4	1.4
Revenu national brut	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 15 - Facteurs de production et coûts de production

(taux de croissance)	2016 [^] 2011	2022 [^] 2017	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Production des branches d'activité marchande	1.0	2.6	1.3	2.7	2.8	2.6	2.8	2.5	2.3
2. Productivité par tête									
a. Branches d'activité marchande	0.4	0.5	-0.2	0.2	0.4	0.7	0.6	0.6	0.6
b. Industries manufacturières	2.7	1.9	0.6	1.4	1.8	2.1	2.1	2.0	2.0
c. Services marchands (transports inclus)	-0.4	0.3	-0.8	-0.1	0.1	0.4	0.5	0.5	0.5
3. Salaire brut nominal par tête									
a. Branches d'activité marchande	1.8	2.3	1.1	1.8	2.3	2.6	2.3	2.4	2.6
b. Industries manufacturières	2.6	2.5	1.2	2.0	2.5	2.7	2.4	2.5	2.6
c. Services marchands (transports inclus)	1.5	2.4	1.2	1.9	2.4	2.6	2.4	2.5	2.6
4. Salaire brut réel par tête									
a. Branches d'activité marchande	0.4	0.7	-0.4	-0.1	0.8	1.0	0.7	0.8	0.9
b. Industries manufacturières	1.1	0.8	-0.4	0.1	1.0	1.1	0.9	0.9	0.9
c. Services marchands (transports inclus)	0.1	0.7	-0.4	-0.1	0.9	1.0	0.8	0.9	0.9
5. Productivité horaire									
a. Branches d'activité marchande	0.2	0.5	-0.4	0.2	0.4	0.7	0.6	0.6	0.7
b. Industries manufacturières	2.4	1.8	0.5	1.3	1.6	2.0	2.1	2.0	2.0
c. Services marchands (transports inclus)	-0.3	0.3	-1.0	-0.1	0.1	0.5	0.6	0.5	0.5
6. Coût du facteur travail horaire nominal									
a. Branches d'activité marchande	1.2	2.0	-0.8	1.4	2.0	2.3	1.6	2.4	2.5
b. Industries manufacturières	1.7	2.2	-1.6	1.4	2.1	2.5	2.2	2.4	2.6
c. Services marchands (transports inclus)	1.1	2.2	-0.6	1.5	2.0	2.3	2.1	2.4	2.6
7. Coût du facteur travail horaire réel									
a. Branches d'activité marchande	0.0	0.6	-1.9	0.5	0.1	1.0	0.4	0.9	1.0
b. Industries manufacturières	0.5	0.8	-2.6	0.5	0.2	1.1	0.9	0.9	1.0
c. Services marchands (transports inclus)	-0.1	0.7	-1.6	0.6	0.1	1.0	0.9	0.9	1.0
8. Coût du facteur travail unitaire réel dans les branches d'activité marchande	-0.2	0.1	-1.4	0.4	-0.3	0.3	-0.2	0.2	0.3
9. Taux d'intérêt à long terme	2.1	1.7	0.4	0.7	0.9	1.4	1.9	2.4	2.9
10. Taux d'excédent brut (*) (en pour cent)	33.1	34.8	34.6	34.8	34.9	34.9	35.0	34.9	34.7
11. Taux de rentabilité brute du capital (*) (en pour cent)	18.2	19.5	19.2	19.3	19.5	19.6	19.6	19.5	19.4
12. Quantité totale de travail effectivement pres-tée dans les ind. manufacturières et l'énergie	0.3	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0

(*) Pour le secteur marchand non compris l'agriculture, excédent d'exploitation divisé par la valeur ajoutée aux prix de base (pour le taux d'excédent) ou divisé par le stock de capital valorisé au coût de remplacement (pour le taux de rentabilité).

([^]) Moyennes de période

TABLEAU 16 - Population active, emploi et chômage

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Population totale								
Niveau en milliers	11238.5	11300.3	11363.7	11421.8	11476.1	11530.8	11583.9	11634.8
Variation en milliers	58.7	61.8	63.4	58.1	54.3	54.7	53.1	51.0
2. Population d'âge actif								
Niveau en milliers	7283.8	7304.6	7321.7	7329.8	7333.4	7335.1	7335.2	7334.3
Variation en milliers	15.6	20.8	17.2	8.1	3.6	1.7	0.1	-0.9
3. Population active, définition BFP								
Niveau en milliers	5306.3	5333.9	5357.8	5382.9	5409.7	5432.6	5442.5	5444.4
Variation en milliers	13.2	27.6	23.9	25.0	26.9	22.9	9.9	1.9
4. Taux d'activité	72.9	73.0	73.2	73.4	73.8	74.1	74.2	74.2
5. Emploi intérieur								
Total								
. Niveau en milliers	4601.1	4660.3	4718.0	4764.9	4800.7	4848.7	4887.8	4922.4
. Variation en milliers	42.1	59.1	57.7	46.9	35.9	48.0	39.0	34.6
Salariés								
. Niveau en milliers	2985.4	3028.0	3075.4	3116.6	3146.9	3186.9	3217.9	3244.4
. Variation en milliers	29.8	42.6	47.4	41.2	30.3	40.0	30.9	26.5
Indépendants								
. Niveau en milliers	766.9	781.1	791.1	799.7	807.5	815.0	822.3	829.2
. Variation en milliers	11.2	14.2	10.0	8.6	7.9	7.5	7.3	6.9
Administrations publiques								
. Niveau en milliers	848.8	851.2	851.5	848.5	846.3	846.8	847.6	848.8
. Variation en milliers	1.0	2.3	0.3	-2.9	-2.2	0.5	0.8	1.2
6. Taux d'emploi	64.2	64.9	65.5	66.1	66.5	67.2	67.7	68.2
7. Chômage (administratif)								
Définition BFP								
. Niveau en milliers	627.8	596.3	562.5	540.7	531.7	506.5	477.4	444.7
. Variation en milliers	-28.2	-31.5	-33.8	-21.9	-9.0	-25.1	-29.1	-32.8
. Taux de chômage	11.8	11.2	10.5	10.0	9.8	9.3	8.8	8.2
Demandeurs d'emploi								
. Niveau en milliers	578.7	553.5	530.2	516.4	515.8	494.5	465.6	433.4
. Variation en milliers	-19.0	-25.2	-23.3	-13.8	-0.5	-21.3	-28.9	-32.2
8. Quantité de travail en volume (taux de croissance)	0.6	1.5	1.3	1.0	0.8	1.0	0.8	0.7

TABLEAU 17 - Balance d'investissement et d'épargne

(millions d'euros)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Ressources	96030	94885	99977	103900	107195	110591	114127	117604
a. Épargne brute	95916	94955	99813	103715	107073	110526	113922	117517
1. Sociétés	67508	68147	70130	72146	74804	78131	81398	84717
2. Ménages	27332	27176	27350	28676	31068	31230	31519	31689
3. Administrations publiques	577	-786	1954	2552	879	867	722	838
4. ISBL	498	418	378	342	322	298	283	274
b. Transferts nets en capital	114	-71	165	185	121	65	205	87
2. Emplois	95247	95887	101873	105040	108587	112993	116985	120969
a. Formation brute de capital	95247	95887	101873	105040	108587	112993	116985	120969
1. Sociétés	62096	61406	66397	68079	71273	74360	77278	80274
2. Ménages	23112	24310	24763	25385	25999	26473	27162	27816
3. Administrations publiques	9595	9704	10237	11088	10816	11652	12023	12345
4. ISBL	444	467	476	488	499	508	522	534
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	783	-1003	-1895	-1140	-1392	-2403	-2858	-3365

TABLEAU 18 - Balance d'investissement et d'épargne

(pourcentages du PIB)

	2016 [^] 2011	2022 [^] 2017	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Ressources	23.6	23.2	22.5	23.0	23.1	23.2	23.2	23.3	23.3
a. Épargne brute	23.5	23.2	22.5	22.9	23.1	23.1	23.2	23.3	23.3
1. Sociétés	16.3	16.4	16.2	16.1	16.0	16.2	16.4	16.6	16.8
2. Ménages	7.2	6.4	6.4	6.3	6.4	6.7	6.6	6.4	6.3
3. Administrations publiques	-0.1	0.3	-0.2	0.4	0.6	0.2	0.2	0.1	0.2
4. ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
b. Transferts nets en capital	0.1	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2. Emplois	23.1	23.6	22.7	23.4	23.4	23.5	23.7	23.9	24.0
a. Formation brute de capital	23.1	23.6	22.7	23.4	23.4	23.5	23.7	23.9	24.0
1. Sociétés	14.8	15.5	14.6	15.2	15.1	15.4	15.6	15.8	15.9
2. Ménages	5.7	5.6	5.8	5.7	5.6	5.6	5.6	5.5	5.5
3. Administrations publiques	2.4	2.4	2.3	2.4	2.5	2.3	2.4	2.5	2.5
4. ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	0.5	-0.5	-0.2	-0.4	-0.3	-0.3	-0.5	-0.6	-0.7

(^) Moyennes de période

TABLEAU 19 - Taux d'intérêt

	2016 [^] 2011	2022 [^] 2017	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Taux d'intérêt à court terme (3 mois)									
Nominal	0.1	0.5	-0.6	-0.6	-0.5	0.1	0.7	1.3	1.8
Réel	-1.3	-1.2	-2.1	-2.5	-2.0	-1.5	-0.9	-0.4	0.1
2. Taux d'intérêt à long terme (10 ans)									
Nominal	2.1	1.7	0.4	0.7	0.9	1.4	1.9	2.4	2.9
Réel	0.7	0.1	-1.1	-1.2	-0.6	-0.2	0.4	0.8	1.2
Pour mémoire :									
Taux d'intérêt à court terme zone euro (3 mois)	0.4	0.7	-0.3	-0.3	-0.2	0.4	1.0	1.5	2.1
Taux d'intérêt à long terme zone euro (10 ans)	2.2	2.1	0.7	1.1	1.3	1.8	2.3	2.8	3.3

(^) Moyennes de période

6.3. Comptes sectoriels

TABLEAU 20 - Synthèse des opérations des grands secteurs

(pourcentages du PIB)

	2016 [^] 2011	2022 [^] 2017	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Particuliers (*)									
a. Revenu disponible	58.2	57.2	57.0	57.0	57.1	57.4	57.4	57.3	57.2
b. Variation des réserves mathématiques de retraite	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
c. Consommation	51.7	51.4	51.2	51.4	51.3	51.4	51.5	51.5	51.5
d. Épargne brute	7.3	6.5	6.5	6.4	6.5	6.8	6.6	6.5	6.3
e. Transferts en capital	-0.4	-0.6	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5
f. Formation brute de capital	5.8	5.7	5.9	5.8	5.8	5.7	5.7	5.7	5.6
g. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	1.0	0.2	0.1	-0.0	0.1	0.5	0.4	0.3	0.2
2. Sociétés									
a. Revenu disponible	17.1	17.1	16.9	16.8	16.8	16.9	17.1	17.3	17.5
b. Variation des réserves mathématiques de retraite	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
c. Épargne brute	16.3	16.4	16.2	16.1	16.0	16.2	16.4	16.6	16.8
d. Transferts en capital	1.2	0.6	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5
e. Formation brute de capital	14.8	15.5	14.6	15.2	15.1	15.4	15.6	15.8	15.9
f. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	2.7	1.4	2.3	1.5	1.5	1.4	1.4	1.4	1.4
3. Administrations publiques									
a. Revenu disponible	24.1	23.7	23.5	24.0	23.9	23.5	23.5	23.5	23.5
b. Consommation	24.1	23.3	23.6	23.5	23.3	23.2	23.2	23.2	23.3
c. Épargne brute	-0.1	0.3	-0.2	0.4	0.6	0.2	0.2	0.1	0.2
d. Transferts en capital	-0.7	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0	-0.0	0.0	-0.0
e. Formation brute de capital	2.4	2.4	2.3	2.4	2.5	2.3	2.4	2.5	2.5
f. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-3.3	-2.1	-2.6	-1.9	-1.9	-2.1	-2.3	-2.3	-2.3
4. Ensemble des secteurs intérieurs									
a. Épargne nationale brute	23.5	23.2	22.5	22.9	23.1	23.1	23.2	23.3	23.3
b. Formation brute de capital	23.1	23.6	22.7	23.4	23.4	23.5	23.7	23.9	24.0
c. Transferts en capital	0.1	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
d. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	0.5	-0.5	-0.2	-0.4	-0.3	-0.3	-0.5	-0.6	-0.7

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

(^) Moyennes de période

TABLEAU 21 - Compte des ménages

(millions d'euros)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
I. Opérations courantes								
a. Ressources	351198	355451	366196	376136	387907	399081	411275	423534
1. Excédent net d'exploitation	6705	6628	6866	7220	7479	7826	8015	8202
2. Revenu mixte	24125	24662	25363	26142	26853	27556	28264	28981
3. Rémunération des salariés	212393	214770	220904	227324	234230	240704	248084	255590
. Salaires et traitements bruts	154229	157683	162521	167421	172589	178053	183630	189334
. Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	44359	43232	44225	45500	46906	47786	49728	51499
. Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	13806	13854	14158	14403	14736	14865	14727	14757
4. Revenus nets de la propriété	26455	25779	26458	27284	28196	29187	30168	31123
. Intérêts	452	-187	-285	-234	-163	-36	77	180
. Revenus distribués des sociétés	15206	15467	16148	16794	17397	17965	18510	19004
. Autres	10797	10500	10595	10724	10961	11258	11580	11938
5. Prestations sociales	81676	83508	85826	87919	91087	93917	97049	100162
6. Autres transferts courants nets	-3322	-2958	-2461	-3043	-3241	-3443	-3656	-3877
7. Autres (*)	3166	3062	3240	3288	3304	3335	3351	3353
b. Emplois	342066	346916	358061	367172	377072	388496	400986	413671
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	53217	53021	54514	54174	54701	57050	59890	62826
2. Cotisations sociales, dont :	83735	83095	85253	87658	90251	92187	94734	97401
. Cotisations sociales effectives	69929	69241	71095	73255	75515	77323	80007	82644
. Cotisations sociales imputées	13806	13854	14158	14403	14736	14865	14727	14757
3. Dépenses de consommation finale	205115	210799	218294	225340	232120	239259	246363	253443
c. Épargne nette	9132	8535	8135	8963	10835	10586	10289	9864
II. Opérations en capital								
a. Ressources	536	418	399	493	560	630	698	768
1. Transfert en capital à recevoir	536	418	399	493	560	630	698	768
b. Emplois	8011	8419	8661	8967	9171	9186	9344	9457
1. Formation brute de capital fixe	23112	24310	24763	25385	25999	26473	27162	27816
2. Consommation de capital fixe (-)	18200	18641	19215	19712	20232	20644	21230	21825
3. Impôts en capital	3631	3342	3703	3884	3993	3943	3996	4048
4. Variation des stocks	0	0	0	0	0	0	0	0
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	1	1	1	1	1	1	1	1
6. Acquisitions moins cessions de terrains, et autres	-581	-646	-646	-646	-646	-646	-646	-646
7. Autres transferts en capital à payer	47	54	54	55	57	59	61	63
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	1658	534	-127	489	2224	2029	1643	1175
p.m. Revenu disponible net	211081	216272	223189	231015	239652	246509	253300	259953

(*) dont ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

TABLEAU 22 - Revenu disponible des ménages

(millions d'euros)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	22241	22545	23280	24046	24746	25427	26123	26827
2. Revenu mixte brut	26790	27385	28164	29029	29819	30599	31386	32182
3. Salaires et traitements	212393	214770	220904	227324	234230	240704	248084	255590
. Secteur privé	155346	156694	161433	167078	172669	177863	183745	189840
. Entreprises	150012	151291	155870	161329	166741	171766	177463	183370
. Ménages	2142	2183	2246	2315	2379	2442	2505	2569
. ISBL	3192	3220	3317	3433	3548	3655	3776	3901
. Administrations publiques	51235	52202	53507	54153	55324	56495	57845	59094
. Travailleurs frontaliers	5813	5873	5964	6093	6238	6346	6494	6656
4. Revenus nets de la propriété	26455	25779	26458	27284	28196	29187	30168	31123
. Intérêts	452	-187	-285	-234	-163	-36	77	180
. Dividendes et assimilés	15206	15467	16148	16794	17397	17965	18510	19004
. Autres	10797	10500	10595	10724	10961	11258	11580	11938
Total (1 à 4)	287879	290480	298806	307683	316990	325917	335761	345721
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	57463	56390	57690	59211	60948	61957	63759	65559
2. Cotisations sociales des salariés	19417	19633	20344	21084	21851	22676	23336	24106
3. Cotisations sociales des indépendants	3975	4087	4108	4164	4150	4158	4130	4112
4. Impôts sur les revenus de remplacement	1236	1326	1377	1428	1489	1552	1621	1690
5. Impôts des non-résidents	1643	1659	1733	1771	1813	1845	1888	1935
Total (1 à 5)	83735	83095	85253	87658	90251	92187	94734	97401
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	53217	53021	54514	54174	54701	57050	59890	62826
Total (1 à 6)	136952	136117	139767	141832	144952	149237	154624	160228
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	81676	83508	85826	87919	91087	93917	97049	100162
2. Autres transferts nets	-3322	-2958	-2461	-3043	-3241	-3443	-3656	-3877
Total (1+2)	78354	80551	83365	84877	87846	90474	93393	96285
IV. Revenu disponible	229281	234913	242404	250728	259885	267154	274530	281778

TABLEAU 23 - Revenu disponible des ménages en volume

(taux de croissance en pour cent)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	1.9	-0.2	1.3	1.7	1.3	1.2	1.1	1.0
2. Revenu mixte brut	2.9	0.7	0.9	1.5	1.1	1.1	0.9	0.8
3. Salaires et traitements	0.6	-0.4	0.9	1.4	1.4	1.2	1.4	1.3
. Secteur privé	0.5	-0.7	1.1	1.9	1.7	1.4	1.7	1.6
. Entreprises	0.6	-0.7	1.1	2.0	1.8	1.4	1.7	1.6
. Ménages	0.6	0.4	0.9	1.6	1.2	1.1	1.0	0.9
. ISBL	-0.7	-0.7	1.1	1.9	1.7	1.4	1.7	1.6
. Administrations publiques	0.4	0.3	0.6	-0.3	0.6	0.6	0.8	0.5
. Travailleurs frontaliers	2.3	-0.5	-0.4	0.6	0.8	0.2	0.7	0.8
4. Revenus nets de la propriété	-4.8	-4.0	0.7	1.6	1.7	1.9	1.7	1.5
. Intérêts	-64.9	-140.8	49.3	-19.0	-31.7	-78.0	-308.6	129.7
. Dividendes et assimilés	0.6	0.2	2.4	2.4	2.0	1.7	1.4	1.0
. Autres	-5.3	-4.2	-1.0	-0.3	0.6	1.1	1.2	1.4
Total (1 à 4)	0.3	-0.6	0.9	1.4	1.4	1.2	1.4	1.3
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	0.1	-3.4	0.4	1.1	1.3	0.1	1.3	1.1
2. Cotisations sociales des salariés	1.7	-0.4	1.7	2.1	2.0	2.2	1.3	1.6
3. Cotisations sociales des indépendants	6.3	1.2	-1.4	-0.2	-1.9	-1.3	-2.3	-2.1
4. Impôts sur les revenus de remplacement	2.6	5.6	1.9	2.2	2.6	2.6	2.7	2.6
5. Impôts des non-résidents	-0.4	-0.6	2.5	0.6	0.8	0.2	0.7	0.8
Total (1 à 5)	0.8	-2.3	0.7	1.3	1.4	0.6	1.1	1.1
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	-0.4	-1.9	0.9	-2.1	-0.6	2.7	3.3	3.2
Total (1 à 6)	0.3	-2.1	0.7	-0.0	0.6	1.4	2.0	1.9
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	1.5	0.7	0.8	0.9	2.0	1.5	1.7	1.5
2. Autres transferts nets	-4.2	-12.3	-18.4	21.8	4.9	4.6	4.5	4.3
Total (1+2)	1.8	1.2	1.5	0.3	1.9	1.4	1.6	1.4
IV. Revenu disponible	0.8	0.9	1.2	1.9	2.0	1.2	1.1	0.9

TABLEAU 24 - Compte des ISBL au service des ménages

(millions d'euros)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
I. Opérations courantes								
a. Ressources	5212	5240	5330	5420	5520	5626	5739	5859
1. Excédent net d'exploitation	0	0	0	0	-0	-0	-0	0
2. Cotisations sociales	112	108	107	106	105	103	101	100
3. Revenus nets de la propriété	202	157	152	166	184	212	240	269
. Intérêts	103	60	55	68	85	110	136	162
. Autres	78	76	77	77	79	81	84	86
4. Autres transferts courants nets	4919	4996	5092	5169	5251	5332	5418	5510
b. Emplois	5192	5330	5514	5688	5855	6030	6203	6378
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	41	43	45	46	47	49	50	52
2. Prestations sociales	112	108	107	106	105	103	101	100
3. Dépenses de consommation finale	5039	5179	5363	5536	5702	5878	6052	6226
c. Épargne nette	41	-70	-163	-247	-315	-383	-444	-499
II. Opérations en capital								
a. Ressources	132	129	123	114	115	117	118	119
1. Transferts en capital à recevoir	132	129	123	114	115	117	118	119
b. Emplois	-14	-21	-66	-102	-138	-173	-205	-238
1. Formation brute de capital fixe	444	467	476	488	499	508	522	534
2. Consommation de capital fixe (-)	458	488	542	589	637	681	727	773
3. Variations de stocks	0	0	0	0	0	0	0	0
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	186	80	26	-32	-62	-94	-121	-141

TABLEAU 25 - Compte des entreprises

(compte consolidé, millions d'euros)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
I. Opérations courantes								
a. Ressources	44316	44012	43690	44647	45288	46719	47650	48544
1. Excédent net d'exploitation	53928	57500	58954	61106	62177	63656	64255	64707
2. Cotisations sociales	14232	13947	14334	14669	14960	15232	15508	15854
. Cotisations effectives à charge des employeurs	8174	8166	8536	8805	9055	9322	9583	9846
. Cotisations à charge des salariés	2243	2308	2394	2494	2600	2707	2817	2935
. Cotisations sociales imputées	3815	3473	3405	3369	3305	3203	3109	3074
3. Revenus nets de la propriété	-22924	-26861	-28973	-30503	-31204	-31718	-31939	-31836
. Intérêts	14369	16836	18160	19120	19559	19881	20020	19955
. Dividendes et autres revenus	-37292	-43697	-47133	-49623	-50762	-51599	-51959	-51790
4. Autres transferts courants nets	-920	-574	-625	-625	-645	-451	-174	-182
b. Emplois	28502	28920	29436	30682	31277	31899	32328	32759
1. Impôt sur le revenu et le patrimoine	14134	14973	15102	16013	16317	16667	16820	16904
2. Prestations sociales	11160	10888	11096	11383	11659	11899	12159	12503
3. Autres (*)	3208	3059	3238	3286	3301	3333	3349	3351
c. Épargne nette	15814	15092	14254	13965	14011	14821	15322	15785
II. Opérations en capital								
a. Ressources	4628	3709	3631	3351	3337	3373	3374	3376
1. Transferts en capital à recevoir	4628	3709	3631	3351	3337	3373	3374	3376
b. Emplois	11157	9286	11498	10499	11082	11654	11807	11949
1. Formation brute de capital fixe	61096	62416	65665	68204	71279	74220	77040	79917
2. Consommation de capital fixe (-)	51694	53055	55876	58181	60793	63310	66077	68932
3. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	591	365	408	411	411	411	411	411
4. Variation des stocks	1000	-1010	732	-125	-6	140	238	357
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
6. Autres transferts en capital à payer	166	570	570	191	192	194	195	197
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	9285	9515	6387	6816	6266	6540	6889	7212

(*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

TABLEAU 26 - Compte du reste du monde

(millions d'euros)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
I. Opérations courantes								
a. Ressources	351245	368803	395409	412737	435242	459371	484195	510584
1. Importations de biens et services	333443	346036	373790	390059	412288	436482	461349	487806
2. Rémunération des salariés	2896	2973	3056	3136	3221	3285	3368	3456
3. Impôts indirects (à la production et à l'importation)	1364	1557	1659	1726	1808	1897	1987	2084
4. Revenus nets de la propriété	4996	9396	9623	9659	9131	8568	7968	7327
5. Autres transferts courants nets	5001	5233	3593	4381	4912	5171	5449	5724
6. Cotisations sociales	2462	2501	2550	2609	2674	2723	2788	2859
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	1083	1107	1138	1166	1208	1245	1287	1328
b. Emplois	352149	368148	393635	411708	434033	457216	481455	507465
1. Exportations de biens et services	340295	356102	381346	399146	421169	444116	468050	493735
2. Rémunération des salariés	8709	8846	9020	9229	9459	9631	9862	10112
3. Subventions (d'exploitation et à l'importation)	931	931	931	931	931	931	931	931
4. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	548	563	583	602	619	637	655	673
5. Cotisations sociales	890	913	939	963	989	1009	1034	1061
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	777	794	816	836	866	893	923	953
c. Solde des opérations courantes	-669	932	2060	1325	1513	2468	3063	3451
1. Opérations sur biens et services	-6852	-10066	-7557	-9087	-8881	-7634	-6702	-5929
2. Rémunération nette des salariés	-5813	-5873	-5964	-6093	-6238	-6346	-6494	-6656
3. Revenus nets de la propriété	4996	9396	9623	9659	9131	8568	7968	7327
4. Impôts, nets de subventions	-484	-315	-244	-208	-156	-97	-37	29
5. Autres transferts courants nets	7249	7512	5915	6758	7352	7664	8005	8348
II. Opérations en capital	-114	71	-165	-185	-121	-65	-205	-87
1. Transferts nets en capital	-25	225	-11	-31	33	89	-51	67
2. Acquisitions moins cessions d'actifs	-89	-154	-154	-154	-154	-154	-154	-154
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-783	1003	1896	1140	1392	2403	2858	3365

6.4. Finances publiques

TABLEAU 27 - Compte des administrations publiques

(millions d'euros)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Recettes	210673	214020	220950	225547	230571	236688	243743	251231
A. Fiscales et parafiscales	182798	185109	190697	195179	199329	204915	211744	218579
1. Fiscales	124261	127331	131545	134271	136557	140738	145292	149914
a. Impôts directs	67985	68644	70288	70883	71732	74451	77466	80507
- Ménages	52848	52643	54124	53773	54287	56623	59451	62375
- Sociétés	14134	14973	15102	16013	16317	16667	16820	16904
- Autres	1003	1028	1062	1096	1129	1161	1195	1228
b. Impôts indirects	52645	55345	57554	59504	60832	62343	63831	65359
c. Impôts en capital	3631	3342	3703	3884	3993	3943	3996	4048
2. Cotisations de sécurité sociale	58537	57778	59152	60908	62772	64178	66451	68664
B. Autres recettes des autres secteurs	18042	18705	19670	19510	19975	20262	20520	21096
1. Revenus de la propriété	3572	3604	3826	3814	3893	3999	4120	4248
2. Transferts courants reçus	2805	2450	2700	2772	2837	2697	2480	2553
3. Transferts en capital reçus	182	628	638	261	265	269	274	279
4. Ventes courantes de biens et services	11484	12023	12505	12663	12981	13297	13646	14016
C. Subventions salariales	581	557	559	554	563	571	581	590
D. Cotisations imputées	9252	9648	10023	10304	10704	10939	10899	10965
2. Dépenses	221018	225151	229131	233960	240392	247566	255012	262841
A. Dépenses primaires	208720	213079	218046	223544	230194	237321	244459	251712
a. Courantes	193985	198763	203570	208433	215236	221364	228198	234937
1. Rémunérations des salariés	51235	52202	53507	54153	55324	56495	57845	59094
2. Consommation intermédiaire et impôts	16865	16778	17269	17662	18124	18485	18925	19391
3. Subventions aux entreprises	13815	13980	14505	14960	15386	15776	16145	16520
4. Prestations sociales	103628	106651	109985	112999	117284	121298	125760	130199
- Prestations sociales en espèces	70681	72799	74919	76734	79640	82245	85132	87914
- Prestations sociales en nature	32947	33852	35066	36264	37645	39053	40628	42285
5. Transferts aux ménages et ISBL	3039	3457	3563	3425	3446	3477	3509	3542
6. Transferts aux entreprises	364	212	214	216	217	219	222	224
7. Contribution RNB à l'UE	3340	3570	2713	3190	3612	3710	3824	3933
8. Contribution TVA à l'UE	512	517	545	563	579	597	615	632
9. Autres transferts au reste du monde	1187	1397	1269	1265	1263	1306	1353	1402
b. En capital	14736	14316	14477	15110	14958	15957	16261	16775
1. Formation brute de capital fixe	9705	9727	10223	11148	10876	11711	12083	12405
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-209	104	98	21	21	21	21	21
3. Transferts aux ménages et ISBL	636	499	481	563	633	703	774	844
4. Transferts aux entreprises	4352	3503	3390	3127	3105	3145	3144	3146
5. Transferts au reste du monde	253	483	285	252	323	377	241	359
B. Charges d'intérêt	12298	12073	11085	10417	10198	10245	10553	11129
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-10345	-11132	-8181	-8413	-9821	-10878	-11269	-11610
Épargne brute	577	-786	1954	2552	879	867	722	838
4. Solde primaire	1953	941	2904	2003	377	-633	-716	-481
p.m. Consommation finale	98098	99681	102384	104648	107585	110436	113812	117174

TABLEAU 28 - Compte des administrations publiques

(pour cent du PIB)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Recettes	51.3	50.8	50.7	50.2	49.8	49.7	49.8	49.9
A. Fiscales et parafiscales	44.5	43.9	43.8	43.4	43.1	43.0	43.2	43.4
1. Fiscales	30.3	30.2	30.2	29.9	29.5	29.6	29.7	29.8
a. Impôts directs	16.6	16.3	16.1	15.8	15.5	15.6	15.8	16.0
- Ménages	12.9	12.5	12.4	12.0	11.7	11.9	12.1	12.4
- Sociétés	3.4	3.6	3.5	3.6	3.5	3.5	3.4	3.4
- Autres	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
b. Impôts indirects	12.8	13.1	13.2	13.2	13.1	13.1	13.0	13.0
c. Impôts en capital	0.9	0.8	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8
2. Cotisations de sécurité sociale	14.3	13.7	13.6	13.5	13.6	13.5	13.6	13.6
B. Autres recettes des autres secteurs	4.4	4.4	4.5	4.3	4.3	4.3	4.2	4.2
1. Revenus de la propriété	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
2. Transferts courants reçus	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5
3. Transferts en capital reçus	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Ventes courantes de biens et services	2.8	2.9	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
C. Subventions salariales	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
D. Cotisations imputées	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.2	2.2
2. Dépenses	53.9	53.4	52.6	52.0	51.9	52.0	52.1	52.2
A. Dépenses primaires	50.9	50.5	50.1	49.7	49.7	49.8	49.9	50.0
a. Courantes	47.3	47.1	46.7	46.4	46.5	46.5	46.6	46.6
1. Rémunérations des salariés	12.5	12.4	12.3	12.0	12.0	11.9	11.8	11.7
2. Consommation intermédiaire et impôts	4.1	4.0	4.0	3.9	3.9	3.9	3.9	3.8
3. Subventions aux entreprises	3.4	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3
4. Prestations sociales	25.3	25.3	25.3	25.1	25.3	25.5	25.7	25.8
- Prestations sociales en espèces	17.2	17.3	17.2	17.1	17.2	17.3	17.4	17.5
- Prestations sociales en nature	8.0	8.0	8.1	8.1	8.1	8.2	8.3	8.4
5. Transferts aux ménages et ISBL	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7
6. Transferts aux entreprises	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
7. Contribution RNB à l'UE	0.8	0.8	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8
8. Contribution TVA à l'UE	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
9. Autres transferts au reste du monde	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
b. En capital	3.6	3.4	3.3	3.4	3.2	3.4	3.3	3.3
1. Formation brute de capital fixe	2.4	2.3	2.3	2.5	2.3	2.5	2.5	2.5
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2
4. Transferts aux entreprises	1.1	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
5. Transferts au reste du monde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1
B. Charges d'intérêt	3.0	2.9	2.5	2.3	2.2	2.2	2.2	2.2
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-2.5	-2.6	-1.9	-1.9	-2.1	-2.3	-2.3	-2.3
Épargne brute	0.1	-0.2	0.4	0.6	0.2	0.2	0.1	0.2
4. Solde primaire	0.5	0.2	0.7	0.4	0.1	-0.1	-0.1	-0.1
p.m. Consommation finale	23.9	23.6	23.5	23.3	23.2	23.2	23.2	23.3

TABLEAU 29 - Compte du pouvoir fédéral

(millions d'euros)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Recettes	107794	104677	109220	110868	112782	116492	120351	123997
A. Fiscales et parafiscales	100507	94703	98700	100758	102461	105980	109630	113072
1. Fiscales	98173	94633	98632	100689	102391	105909	109558	112998
a. Impôts directs	57553	52347	54481	54941	55618	58106	60585	62847
- Ménages	42733	36664	38630	38149	38495	40605	42903	45053
- Sociétés	13817	14655	14789	15696	15994	16340	16487	16566
- Autres	1003	1028	1062	1096	1129	1161	1195	1228
b. Impôts indirects	40056	41876	43574	45159	46173	47349	48512	49683
c. Impôts en capital	563	410	577	589	601	453	461	468
2. Cotisations de sécurité sociale	2334	71	68	69	70	71	72	73
B. Autres recettes des autres secteurs	4668	4950	5328	4825	4927	5053	5185	5321
1. Revenus de la propriété	1442	1700	1890	1859	1896	1946	1997	2047
2. Transferts courants reçus	1194	606	768	750	752	761	772	784
3. Transferts en capital reçus	37	445	444	63	65	67	69	70
4. Ventes courantes de biens et services	1996	2199	2226	2152	2215	2278	2348	2421
C. Cotisations imputées	2349	2408	2467	2513	2569	2602	2640	2674
D. Transferts des administrations publiques	269	2615	2726	2773	2824	2858	2896	2930
1. de la sécurité sociale	196	2603	2718	2765	2817	2850	2888	2922
2. des Communautés et Régions	61	11	7	7	7	7	7	8
3. des pouvoirs locaux	11	1	0	0	0	0	0	0
dont, en capital	0	-0	-0	-0	-0	-0	-0	-0
2. Dépenses	113074	116249	117498	117907	122712	126863	130895	134996
A. Dépenses primaires	102164	105688	107878	108891	113872	117921	121597	125101
a. Finales courantes	31874	28544	27680	28219	28974	29394	29985	30574
1. Rémunérations des salariés	9152	9314	9280	9194	9192	9283	9420	9557
2. Consommation intermédiaire et impôts	3059	3144	3129	3175	3225	3209	3260	3315
3. Subventions aux entreprises	4929	4569	4443	4572	4666	4741	4846	4955
4. Prestations sociales	9088	5392	5625	5717	5905	6018	6142	6258
- Prestations sociales en espèces	8732	4960	5157	5273	5446	5544	5655	5761
- Prestations sociales en nature	357	432	467	444	459	474	487	498
5. Transferts aux ménages et ISBL	702	752	782	649	642	642	641	639
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Contribution RNB à l'UE	3340	3570	2713	3190	3612	3710	3824	3933
8. Contribution TVA à l'UE	512	517	545	563	579	597	615	632
9. Autres transferts au reste du monde	1091	1286	1164	1158	1152	1193	1237	1283
b. Finales en capital	3063	3365	3208	2928	2908	3808	3821	3838
1. Formation brute de capital	960	990	1033	1142	1162	2057	2102	2150
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-250	35	80	6	6	6	6	6
3. Transferts aux ménages et ISBL	254	113	41	38	38	38	38	38
4. Transferts aux entreprises	1860	1769	1807	1559	1505	1467	1431	1397
5. Transferts au reste du monde	239	457	247	183	197	240	244	248
c. Transferts aux administrations publiques	67227	73779	76991	77744	81991	84719	87791	90689
1. Transferts de recettes fiscales	38930	39557	44008	44066	47474	49506	52058	54273
2. Autres transferts courants	28230	34121	32886	33593	34431	35128	35648	36330
3. Transferts en capital	68	101	97	85	85	85	86	86
B. Charges d'intérêt	10910	10561	9620	9016	8840	8941	9297	9894
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-5281	-11572	-8279	-7039	-9932	-10370	-10544	-10999
Épargne brute	-2751	-8961	-5995	-4678	-7604	-6997	-7166	-7613
4. Solde primaire	5630	-1011	1341	1977	-1092	-1429	-1246	-1105
p.m. Consommation finale	11701	11851	11790	11810	11835	11887	12175	12449

TABLEAU 30 - Compte des communautés et régions

(millions d'euros)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Recettes	73985	82373	84474	85192	88994	91193	93600	96142
A. Fiscales propres et parafiscales	14147	20174	20251	20742	21055	21479	22077	22887
1. Fiscales	14135	19952	20031	20521	20833	21256	21852	22661
a. Impôts directs - ménages	5585	11064	10696	10732	10780	10925	11302	11865
b. Impôts indirects	5482	5956	6209	6494	6661	6841	7014	7215
c. Impôts en capital	3068	2932	3126	3295	3392	3490	3535	3580
2. Cotisations de sécurité sociale	12	223	220	221	223	224	225	226
B. Autres recettes des autres secteurs	7732	8183	8552	8678	8803	8920	9057	9202
1. Revenus de la propriété	1178	1051	1076	1076	1092	1107	1124	1142
2. Transferts courants reçus	995	946	986	1032	1047	1061	1078	1095
3. Transferts en capital reçus	86	140	151	154	156	158	161	164
4. Ventes courantes de biens et services	5473	6047	6339	6416	6508	6593	6694	6801
C. Subventions salariales	276	277	281	286	290	295	300	305
D. Cotisations imputées	5422	5723	5993	6196	6484	6651	6530	6536
E. Transferts des administrations publiques	46407	48016	49397	49290	52362	53848	55636	57213
1. Transferts de recettes fiscales	29384	29478	30180	29587	32080	32997	34191	35204
2. Autres transferts	17023	18538	19217	19703	20282	20851	21445	22009
a. du pouvoir fédéral	16710	12703	13107	13400	13755	14142	14537	14908
b. de la sécurité sociale	86	5548	5819	6009	6227	6405	6599	6787
c. des pouvoirs locaux	226	287	291	295	300	304	309	314
dont, en capital	51	87	82	75	75	75	75	75
2. Dépenses	79793	82509	85038	87112	89939	92159	94402	96982
A. Dépenses primaires	78674	81131	83745	85902	88755	90954	93127	95592
a. Finales courantes	60690	62811	65370	66830	68896	70544	72399	74131
1. Rémunérations des salariés	23794	24433	25331	25850	26533	27118	27778	28361
2. Consommation intermédiaire et impôts	8258	8099	8391	8621	8836	9009	9184	9368
3. Subventions aux entreprises	6717	6939	7424	7559	7739	7889	8073	8256
4. Prestations sociales	20455	21554	22365	22925	23877	24580	25377	26118
- Prestations sociales en espèces	13154	13808	14301	14541	15154	15509	15927	16263
- Prestations sociales en nature	7301	7746	8064	8384	8723	9071	9450	9856
5. Transferts aux ménages et ISBL	1255	1574	1654	1668	1703	1739	1777	1816
6. Transferts aux entreprises	141	125	125	125	125	125	125	125
7. Transferts au reste du monde	71	86	80	81	82	83	85	86
b. Finales en capital	7435	7693	7442	7829	8276	8522	8506	8897
1. Formation brute de capital	5627	5683	5571	5865	6156	6247	6271	6446
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	88	116	66	63	63	63	63	63
3. Transferts aux ménages et ISBL	300	227	281	366	436	506	576	647
4. Transferts aux entreprises	1406	1641	1486	1467	1495	1568	1598	1630
5. Transferts au reste du monde	14	26	38	69	127	138	-3	111
c. Transferts aux administrations publiques	10548	10627	10932	11243	11583	11888	12222	12564
1. Transferts courants	9648	9880	10187	10465	10768	11071	11400	11727
2. Transferts en capital	900	747	745	778	815	817	823	836
B. Charges d'intérêt	1119	1378	1293	1210	1185	1206	1275	1390
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-5808	-136	-564	-1920	-945	-967	-802	-840
Épargne brute	-676	5145	4264	3163	4522	4649	4755	5075
Solde primaire	-4689	1242	729	-710	239	239	473	550
p.m. Consommation finale	39070	39612	40947	42018	43271	44418	45664	46861

TABLEAU 31 - Compte des pouvoirs locaux

(millions d'euros)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Recettes	29726	30379	31187	31869	32729	33405	34301	35266
A. Fiscales propres et parafiscales	9091	9641	9637	9713	9876	10004	10201	10458
1. Fiscales	9065	9620	9615	9691	9854	9982	10178	10435
a. Impôts directs	3423	3718	3550	3591	3649	3666	3752	3892
- Ménages	3423	3718	3550	3591	3649	3666	3752	3892
- Sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	5642	5903	6065	6100	6206	6316	6426	6542
2. Cotisations de sécurité sociale	26	21	21	22	22	22	23	23
B. Autres recettes des autres secteurs	4799	4576	4786	4990	5202	5424	5659	5908
1. Revenus de la propriété	896	807	833	860	885	911	937	963
2. Transferts courants reçus	359	338	365	392	422	455	491	531
3. Transferts en capital reçus	28	10	10	11	11	11	11	12
4. Ventes courantes de biens et services	3517	3421	3578	3726	3884	4046	4219	4402
C. Subventions salariales	306	280	278	268	272	277	281	286
D. Cotisations imputées	1480	1517	1563	1596	1652	1686	1728	1755
E. Transferts des administrations publiques	14049	14364	14923	15303	15726	16014	16432	16860
1. Transferts de recettes fiscales	206	201	152	155	157	160	162	165
2. Autres transferts	13844	14162	14771	15148	15569	15854	16270	16695
a. du pouvoir fédéral	3502	2484	2744	2785	2831	2784	2836	2891
b. des Communautés et Régions	10342	10416	10723	11032	11369	11670	12000	12337
c. de la Sécurité sociale	0	1262	1304	1332	1369	1400	1434	1467
dont, en capital	936	769	768	796	833	835	841	855
2. Dépenses	29465	29698	31013	31906	32086	32671	33803	34716
A. Dépenses primaires	29009	29293	30639	31557	31757	32363	33512	34434
a. Finales courantes	25563	25885	26659	27047	27823	28571	29409	30223
1. Rémunérations des salariés	16707	16853	17275	17481	17954	18414	18928	19420
2. Consommation intermédiaire et impôts	4568	4562	4740	4822	4983	5149	5325	5510
3. Subventions aux entreprises	470	602	629	654	681	709	740	772
4. Prestations sociales	2944	3157	3279	3340	3430	3498	3590	3667
- Prestations sociales en espèces	2630	2879	3003	3064	3154	3224	3305	3369
- Prestations sociales en nature	315	278	276	276	275	275	286	298
5. Transferts aux ménages et ISBL	651	624	648	660	683	706	730	756
6. Transferts aux entreprises	224	86	88	90	92	94	96	98
b. Finales en capital	3208	3120	3688	4214	3634	3488	3794	3897
1. Formation brute de capital	3065	3000	3564	4086	3502	3351	3653	3752
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-48	-48	-48	-48	-48	-48	-48	-48
3. Transferts aux ménages et ISBL	64	75	75	75	75	75	75	75
4. Transferts aux entreprises	127	93	97	101	105	110	114	119
c. Transferts aux administrations publiques	238	288	291	295	300	304	309	314
1. Transferts courants	219	280	283	287	292	296	301	306
2. Transferts en capital	19	8	8	8	8	8	8	8
B. Charges d'intérêt	456	405	374	349	329	309	290	281
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	261	681	174	-37	643	733	499	550
Épargne brute	2523	3030	3091	3379	3441	3382	3448	3589
4. Solde primaire	716	1086	548	312	972	1042	789	831
p.m. Consommation finale	20232	20547	21062	21296	21882	22420	23017	23607

TABLEAU 32 - Compte des administrations de sécurité sociale

(millions d'euros)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Recettes	77868	91000	94359	97194	100539	103405	107074	111036
A. Fiscales propres et parafiscales	59053	60590	62110	63966	65936	67452	69836	72163
1. Fiscales	2888	3127	3267	3370	3478	3591	3704	3821
a. Impôts directs	1424	1516	1560	1619	1686	1754	1827	1902
- Ménages (cot. spéciale, cot. sur les hauts revenus)	1106	1197	1248	1302	1364	1427	1494	1564
- Sociétés (transferts au FAT)	318	319	312	317	322	327	333	338
b. Impôts indirects	1464	1611	1707	1751	1792	1837	1878	1918
- sur les primes d'assurance	1019	1042	1056	1087	1117	1149	1177	1204
- sur le CA pharma, -industrie	223	240	235	245	255	265	276	287
- cotisation unique des sociétés	218	223	220	222	224	226	228	230
- autres impôts sur la production	4	106	196	196	196	196	196	196
2. Cotisations de sécurité sociale	56165	57463	58843	60596	62458	63861	66131	68342
a. Employeurs, régime obligatoire	35354	34884	35513	36518	37671	38283	39961	41466
- secteur privé	28390	27249	27672	28523	29426	29775	30837	31930
- secteur public	6964	7635	7841	7995	8245	8508	9124	9536
b. Salariés, régime obligatoire	15319	15505	16049	16669	17298	17984	18498	19116
c. Indépendants, régime obligatoire	3975	4087	4108	4164	4150	4158	4130	4112
d. Autres cotisations personnelles	1517	2988	3173	3245	3339	3436	3542	3648
B. Cotisations imputées	0	0	0	0	0	0	0	0
C. Autres recettes des autres secteurs	1245	1297	1239	1205	1228	1105	958	1132
1. Revenus de la propriété	458	348	261	207	206	274	401	563
2. Transferts courants des ménages	10	10	11	11	12	12	12	13
3. Transferts des entreprises	278	583	604	619	637	440	160	164
4. Ventes courantes de biens et services	498	356	363	368	374	379	385	392
D. Transferts des administrations publiques	17571	29113	31010	32023	33374	34847	36280	37741
1. Transferts de recettes fiscales	9340	9877	13675	14324	15237	16349	17704	18904
a. Financement alternatif	7244	6448	10461	10880	11648	12560	13293	13720
b. Accises tabac	989	998	0	0	0	0	0	0
c. Stock-options et autres	1107	2432	3214	3444	3589	3789	4411	5184
2. Autres transferts	8231	19235	17335	17698	18137	18498	18575	18837
a. Du pouvoir fédéral	8086	19036	17132	17494	17931	18288	18360	18618
b. Des Communautés et Régions	145	200	203	204	206	211	215	219
2. Dépenses	77385	91104	93871	96612	100126	103679	107496	111357
A. Dépenses primaires	77169	91074	93840	96582	100096	103649	107466	111327
a. Dépenses courantes	75857	81523	83861	86337	89544	92854	96404	100009
1. Rémunérations des salariés	1582	1602	1621	1628	1645	1680	1719	1755
2. Consommation intermédiaire	980	972	1009	1044	1080	1117	1157	1198
3. Subventions aux entreprises	1699	1870	2009	2175	2300	2437	2486	2536
4. Prestations sociales	71141	76548	78717	81017	84073	87201	90651	94156
- Prestations sociales en espèces	46166	51151	52458	53856	55886	57968	60245	62521
- Prestations sociales en nature	24975	25397	26259	27161	28187	29233	30406	31634
5. Transferts aux ménages et ISBL	431	507	478	447	419	390	361	331
6. Transferts au reste du monde	25	25	26	27	28	30	31	33
b. Dépenses en capital	1029	138	138	139	139	140	141	142
1. Formation brute de capital	53	54	54	55	55	56	57	58
2. Transferts aux ménages	18	84	84	84	84	84	84	84
3. Transferts aux entreprises financières	958	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administrations publiques	283	9413	9841	10106	10413	10655	10921	11176
B. Charges d'intérêt	216	30	31	30	30	30	30	30
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	483	-104	488	582	412	-274	-422	-321
Solde primaire	699	-74	519	612	442	-244	-392	-291

TABLEAU 33 - Détail des prestations à charge de la sécurité sociale

(millions d'euros)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
A. Prestations en espèces	46166	51151	52458	53856	55886	57968	60245	62521
1. Pensions	29006	34181	35469	36728	38249	39975	41889	43853
- Salariés	23072	23998	24942	25896	27026	28360	29819	31318
- Indépendants	3343	3486	3628	3743	3878	4017	4194	4382
- Secteur public	2254	6370	6573	6758	7008	7254	7522	7789
- Affiliés à l'OSSOM	337	328	327	331	337	345	355	365
2. Indemnités de maladie et invalidité	7514	7909	8410	8899	9504	10110	10696	11223
- Salariés	7094	7474	7946	8402	8963	9526	10070	10559
. Invalidité	4683	5154	5530	5881	6331	6788	7242	7640
. Incapacité de travail	1772	1692	1777	1851	1926	1997	2068	2141
. Maternité	639	629	639	669	706	741	759	778
- Indépendants	420	435	464	497	540	585	627	665
3. Allocations familiales	0	0	0	0	0	0	0	0
- Salariés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Indépendants	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Chômage	8277	7908	7451	7067	6931	6646	6383	6128
- Allocations de chômage	6083	5815	5503	5233	5211	5058	4900	4692
dont chômeurs temporaires	488	460	408	416	422	415	404	388
- Interruption de carrière	718	690	643	623	610	596	595	602
- Chômage avec complément d'entreprise (partie ONEM)	1476	1403	1305	1211	1110	991	888	833
5. Accidents du travail	221	220	226	240	257	271	286	301
6. Maladies professionnelles	272	276	252	250	247	243	240	236
7. Soins de santé en espèces (conventions internationales)	288	414	418	433	449	466	485	504
8. Fonds de fermeture d'entreprises	228	240	228	237	245	254	263	272
9. Régime OSSOM (hors pensions)	3	3	3	3	3	3	3	3
10. Assurance soins de santé Flandre	343	0	0	0	0	0	0	0
B. Prestations en nature	24975	25397	26259	27161	28187	29233	30406	31634
1. Soins de santé (dans l'objectif budgétaire, régime général)	22984	23463	24352	25200	26155	27133	28225	29366
2. Coût de la journée d'hospitalisation	1950	1900	1874	1927	1997	2064	2144	2230
3. Soins de santé (régime OSSOM)	30	23	23	23	24	25	25	26
4. Autres prestations en nature	11	11	10	11	11	11	12	12
Prestations totales	71141	76548	78717	81017	84073	87201	90651	94156
dont enveloppe bien-être théorique	0	0	0	0	316	636	968	1313
p.m. Indexation des prestations sociales (en %)	0.0	1.2	2.0	0.8	1.8	1.7	1.8	1.7

6.5. Résultats par branche d'activité

TABLEAU 34 - Valeurs ajoutées brutes en volume

(taux de croissance)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2010//1995	2016//2010	2022//2016
1. Agriculture	3.8	0.3	4.4	1.6	-0.7	1.4
2. Énergie	-4.7	5.2	0.2	2.9	3.0	0.8
3. Industries manufacturières	3.6	3.5	0.0	1.8	1.3	1.4
a. Biens intermédiaires	6.1	4.1	1.5	2.1	2.4	1.3
b. Biens d'équipement	3.9	0.9	-2.3	1.0	-0.9	1.5
c. Biens de consommation	-0.1	4.5	-0.1	1.9	1.1	1.4
4. Construction	-6.4	5.9	0.4	2.5	2.2	2.0
5. Services marchands	1.5	3.5	2.2	2.1	0.9	1.7
a. Transports et communication	1.3	3.2	1.3	1.9	-1.0	1.2
. Transports terrestres	-0.7	4.2	1.6	0.0	0.0	0.7
. Transports par eau et aériens	4.0	0.9	2.5	6.7	-4.0	1.8
. Services auxiliaires des transports et communication	2.3	2.7	1.0	2.5	-1.3	1.4
b. Commerce et horeca	-1.0	0.9	0.5	0.9	0.2	1.3
c. Crédit et assurances	4.5	3.1	5.1	2.7	1.4	1.8
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	1.0	5.2	1.3	1.9	0.4	1.7
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	2.7	5.1	3.0	2.8	1.8	2.0
6. Services non marchands	0.8	-0.8	1.2	1.0	0.8	0.9
Total	1.0	3.0	1.5	2.0	1.1	1.5

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 35 - Valeurs ajoutées brutes à prix courants

(taux de croissance)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2010//1995	2016//2010	2022//2016
1. Agriculture	6.7	3.7	-2.5	0.1	0.0	3.2
2. Énergie	5.8	-1.1	1.7	3.0	1.8	4.5
3. Industries manufacturières	6.6	5.9	1.9	1.3	1.4	2.8
a. Biens intermédiaires	7.9	5.2	2.6	2.0	1.2	2.9
b. Biens d'équipement	5.4	7.2	0.4	-0.1	1.8	2.2
c. Biens de consommation	5.8	6.0	1.9	1.3	1.6	3.2
4. Construction	-0.6	6.8	2.9	4.0	2.2	2.3
5. Services marchands	8.5	7.7	5.5	4.3	2.6	3.1
a. Transports et communication	6.5	9.3	5.1	3.4	-0.0	2.1
. Transports terrestres	4.1	8.6	4.3	2.0	2.1	1.6
. Transports par eau et aériens	9.0	0.4	8.7	1.1	-4.2	1.5
. Services auxiliaires des transports et communication	7.8	10.7	5.3	4.4	-0.7	2.4
b. Commerce et horeca	6.5	8.4	3.3	4.1	2.0	2.6
c. Crédit et assurances	10.6	3.5	6.8	3.7	2.5	2.7
d. Soins de santé et action sociale (y.c. titres-services)	8.5	6.7	5.8	4.9	3.4	4.4
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	10.1	8.3	6.8	4.8	3.4	3.3
6. Services non marchands	6.1	1.6	5.2	3.9	2.7	2.7
Total	6.8	5.8	4.3	3.6	2.4	3.0

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 36 - Structure de la valeur ajoutée brute à prix courants

(pourcentages du total)

	1980	1985	1990	1995	2003	2008	2015	2022
1. Agriculture	2.3	2.2	2.0	1.4	1.1	0.8	0.7	0.7
2. Énergie	5.9	5.6	4.0	3.5	3.2	3.2	3.0	3.4
3. Industries manufacturières	22.8	22.6	22.7	20.2	17.6	15.4	13.7	13.5
a. Biens intermédiaires	9.9	10.4	10.1	9.4	8.6	7.8	6.9	6.8
b. Biens d'équipement	5.8	5.5	5.8	4.8	3.9	3.3	2.7	2.6
c. Biens de consommation	7.0	6.7	6.7	6.0	5.1	4.3	4.1	4.1
4. Construction	7.7	5.4	5.6	5.3	4.9	5.7	5.4	5.3
5. Services marchands	44.5	47.9	52.4	55.6	58.9	60.7	62.1	62.5
a. Transports et communication	6.6	6.5	7.6	7.9	7.8	7.9	6.8	6.3
. Transports terrestres	2.7	2.4	2.7	2.7	2.7	2.1	2.1	1.9
. Transports par eau et aériens	0.5	0.5	0.4	0.5	0.2	0.5	0.2	0.2
. Services auxiliaires des transports et communication	3.4	3.6	4.5	4.7	4.9	5.3	4.5	4.2
b. Commerce et horeca	12.8	12.6	14.2	13.6	14.9	15.0	14.2	13.8
c. Crédit et assurances	5.1	6.1	5.4	6.1	5.5	4.8	6.3	6.1
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	5.0	5.4	5.6	6.0	6.5	6.8	7.6	8.3
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	15.0	17.4	19.5	22.0	24.2	26.2	27.3	28.0
6. Services non marchands	17.0	16.4	13.3	14.0	14.3	14.2	14.9	14.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 37 - Investissements en volume

(taux de croissance)

	2010//1995	2016//2010	2022//2016
1. Agriculture	4.9	1.8	2.5
2. Énergie	2.8	1.4	2.2
3. Industries manufacturières	-0.0	2.1	2.5
a. Biens intermédiaires	1.1	2.5	2.2
b. Biens d'équipement	-1.9	1.0	2.8
c. Biens de consommation	-0.8	2.0	2.9
4. Construction	3.7	5.0	3.1
5. Services marchands	3.6	2.6	3.2
a. Transports et communication	1.9	-0.3	3.6
. Transports terrestres	-3.2	4.4	3.7
. Transports par eau et aériens	-2.8	-7.4	3.8
. Services auxiliaires des transports et communication	4.7	-1.4	3.5
b. Commerce et horeca	2.7	1.9	2.4
c. Crédit et assurances	2.4	1.3	2.8
d. Santé et action sociale	3.0	1.9	2.9
e. Autres services marchands (logements exclus)	5.7	4.8	3.6
6. Logements	0.3	0.5	1.0
7. Services non marchands	2.6	1.9	1.6
Total	2.1	2.0	2.4

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 38 - Taux d'investissement

(investissements en pour cent de la valeur ajoutée)

	2010 [^] 1998	2016 [^] 2011	2022 [^] 2017
1. Agriculture	23.5	42.8	44.2
2. Énergie	31.6	42.6	42.6
3. Industries manufacturières	23.5	25.0	26.3
a. Biens intermédiaires	25.7	29.7	30.1
b. Biens d'équipement	22.1	21.4	23.3
c. Biens de consommation	20.8	19.6	21.9
4. Construction	16.4	17.6	20.8
5. Services marchands	18.8	18.7	20.0
a. Transports et communication	34.4	32.8	36.1
. Transports terrestres	34.5	27.5	32.3
. Transports par eau et aériens	63.7	26.6	40.6
. Services auxiliaires des transports et communication	32.0	35.3	37.7
b. Commerce et horeca	15.5	15.2	16.2
c. Crédit et assurances	18.8	13.0	14.7
d. Santé et action sociale	13.9	14.9	14.7
e. Autres services marchands (logements exclus)	17.0	19.2	20.8
Total branches d'activité marchande	20.1	20.7	22.1
6. Services non marchands	12.8	13.8	13.5
Total (logements exclus)	19.1	19.7	20.9

(^) Moyennes de période

TABLEAU 39 - Emploi et population active

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	1980	1985	1990	1995	2003	2008	2015	2022
1. Salariés	3167.6	3000.8	3189.4	3169.6	3465.1	3737.3	3834.3	4093.2
a. Agriculture	11.7	11.8	13.1	14.7	18.1	17.8	22.1	26.8
b. Énergie	78.8	71.6	49.4	42.5	43.6	45.8	54.5	54.8
c. Industries manufacturières	867.8	756.5	735.9	644.3	590.2	564.4	475.7	459.2
. Biens intermédiaires	335.7	280.9	273.0	243.0	234.9	234.9	195.9	184.1
. Biens d'équipement	207.6	180.9	178.1	154.8	139.4	127.7	95.9	88.6
. Biens de consommation	324.5	294.7	284.8	246.5	215.9	201.8	183.9	186.5
d. Construction	247.3	162.2	187.4	187.5	188.6	212.5	200.3	219.5
e. Transports et communication	278.0	263.0	259.9	256.1	270.3	275.0	259.2	263.5
. Transports terrestres	121.7	113.4	113.5	108.3	124.2	110.4	111.0	109.6
. Transports par eau et aériens	18.6	17.8	15.7	16.3	7.0	7.6	7.6	7.6
. Services auxiliaires des transports et communication	137.7	131.8	130.6	131.5	139.2	157.0	140.6	146.2
f. Commerce et horeca	437.9	426.1	483.3	492.9	555.9	605.5	609.6	643.5
g. Crédit et assurances	114.4	121.3	129.5	126.7	128.9	125.0	117.6	115.7
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	180.6	207.1	252.8	282.9	370.6	427.3	515.9	614.1
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	207.1	236.5	330.2	382.1	508.6	637.5	736.0	849.2
j. Services non marchands	744.0	744.8	748.0	739.9	790.3	826.4	843.2	846.9
j.1. Administration publique et enseignement	676.0	681.2	692.1	682.8	725.0	776.2	806.1	807.4
j.2. Domestiques	68.1	63.6	55.9	57.1	65.3	50.3	37.1	39.5
2. Indépendants	604.8	631.5	671.8	698.2	688.7	715.6	766.9	829.2
a. Agriculture	100.9	94.9	85.7	74.6	58.3	51.3	37.5	32.6
b. Énergie	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.5	0.5
c. Industries manufacturières	40.5	37.8	35.6	32.5	27.6	26.0	24.3	25.3
. Biens intermédiaires	7.3	6.8	6.6	6.2	5.5	5.4	5.4	6.1
. Biens d'équipement	1.2	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2
. Biens de consommation	32.0	29.7	27.7	25.0	20.9	19.4	17.8	18.1
d. Construction	44.2	44.2	47.9	52.6	50.4	55.8	65.9	75.4
e. Transports et communication	16.8	14.8	13.1	12.6	11.5	12.1	11.0	11.3
. Transports terrestres	7.5	6.8	6.6	6.5	5.3	4.3	3.6	3.7
. Transports par eau et aériens	6.8	5.4	3.8	3.3	2.1	1.8	1.5	1.5
. Services auxiliaires des transports et communication	2.5	2.6	2.6	2.9	4.1	5.9	5.8	6.0
f. Commerce et horeca	231.8	235.7	236.9	216.8	165.5	140.3	120.0	116.9
g. Crédit et assurances	16.0	18.2	18.3	15.3	10.9	8.8	7.7	6.5
h. Santé et action sociale	28.8	38.6	50.7	60.8	67.8	69.4	78.0	87.6
i. Autres services marchands	124.8	146.4	182.4	231.4	294.5	348.4	415.4	465.3
j. Services non marchands (enseignement)	0.4	0.6	0.8	1.2	2.0	3.2	6.6	7.9
3. Emploi intérieur (1+2)	3772.4	3632.4	3861.2	3867.9	4153.8	4452.9	4601.1	4922.4
a. Agriculture	112.6	106.6	98.8	89.3	76.3	69.0	59.6	59.4
b. Énergie	79.3	72.0	49.8	42.9	43.9	46.1	55.0	55.3
c. Industries manufacturières	908.3	794.2	771.4	676.8	617.8	590.4	500.1	484.5
. Biens intermédiaires	343.0	287.7	279.6	249.2	240.4	240.3	201.4	190.2
. Biens d'équipement	208.8	182.2	179.4	156.1	140.6	128.8	97.0	89.7
. Biens de consommation	356.5	324.4	312.4	271.6	236.9	221.2	201.7	204.6
d. Construction	291.6	206.4	235.3	240.1	239.0	268.3	266.2	294.9
e. Transports et communication	294.8	277.8	273.0	268.7	281.9	287.1	270.1	274.8
. Transports terrestres	129.2	120.2	120.2	114.8	129.4	114.8	114.6	113.4
. Transports par eau et aériens	25.4	23.2	19.5	19.6	9.1	9.5	9.1	9.2
. Services auxiliaires des transports et communication	140.2	134.4	133.3	134.4	143.3	162.9	146.4	152.2
f. Commerce et horeca	669.8	661.8	720.2	709.8	721.4	745.8	729.6	760.4
g. Crédit et assurances	130.4	139.5	147.8	142.0	139.8	133.8	125.3	122.1
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	209.4	245.7	303.5	343.8	438.4	496.8	593.9	701.7
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	331.9	382.9	512.6	613.5	803.1	985.9	1151.4	1314.5
j. Services non marchands	744.5	745.4	748.8	741.0	792.2	829.7	849.8	854.9
j.1. Administration publique et enseignement	676.4	681.8	692.9	684.0	726.9	779.4	812.7	815.4
j.2. Domestiques	68.1	63.6	55.9	57.1	65.3	50.3	37.1	39.5
4. Travailleurs frontaliers (solde)	59.4	56.4	62.7	62.5	69.4	77.6	77.4	77.3
5. Chômage complet, définition BFP	359.4	572.4	455.1	649.1	684.6	600.7	627.8	444.7
6. Population active, définition BFP	4191.3	4261.2	4379.0	4579.5	4907.8	5131.1	5306.3	5444.4

TABLEAU 40 - Emploi et population active

(moyennes annuelles, différences en milliers d'unités)

	1985-1980	1990-1985	1995-1990	2010-1995	2016-2010	2022-2016
1. Salariés	-166.8	188.5	-19.7	577.5	132.1	214.0
a. Agriculture	0.1	1.3	1.6	5.1	2.0	5.0
b. Énergie	-7.2	-22.2	-6.9	11.2	1.1	-0.0
c. Industries manufacturières	-111.4	-20.6	-91.5	-129.2	-40.0	-16.0
. Biens intermédiaires	-54.8	-7.9	-30.0	-31.1	-15.0	-12.8
. Biens d'équipement	-26.7	-2.8	-23.3	-48.5	-12.0	-5.7
. Biens de consommation	-29.8	-10.0	-38.2	-49.6	-12.9	2.5
d. Construction	-85.1	25.2	0.1	24.9	-12.4	19.5
e. Transports et communication	-15.0	-3.1	-3.8	21.3	-16.4	2.5
. Transports terrestres	-8.3	0.1	-5.2	2.6	-1.7	0.5
. Transports par eau et aériens	-0.8	-2.1	0.5	-8.9	0.3	-0.1
. Services auxiliaires des transports et communication	-5.9	-1.2	0.9	27.6	-15.1	2.1
f. Commerce et horeca	-11.9	57.2	9.7	109.5	11.1	30.0
g. Crédit et assurances	6.9	8.2	-2.8	-5.5	-3.9	-1.6
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	26.4	45.7	30.1	177.9	67.7	85.5
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	29.4	93.7	51.9	270.0	109.2	87.9
j. Services non marchands	0.7	3.2	-8.1	92.2	13.6	1.2
j.1. Administration publique et enseignement	5.3	10.9	-9.3	107.2	18.2	-0.8
j.2. Domestiques	-4.5	-7.7	1.2	-15.0	-4.6	2.0
2. Indépendants	26.7	40.3	26.4	28.6	54.3	48.2
a. Agriculture	-6.1	-9.1	-11.1	-30.2	-7.3	-4.5
b. Énergie	-0.0	-0.0	-0.0	-0.1	0.2	0.0
c. Industries manufacturières	-2.7	-2.2	-3.1	-7.9	0.0	0.7
. Biens intermédiaires	-0.5	-0.2	-0.4	-0.7	0.0	0.5
. Biens d'équipement	0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.0	0.0
. Biens de consommation	-2.3	-2.0	-2.6	-7.1	0.0	0.1
d. Construction	-0.0	3.7	4.6	4.6	11.1	7.2
e. Transports et communication	-2.1	-1.7	-0.4	-0.9	-0.9	0.5
. Transports terrestres	-0.7	-0.1	-0.2	-2.4	-0.4	0.0
. Transports par eau et aériens	-1.4	-1.6	-0.5	-1.5	-0.3	-0.0
. Services auxiliaires des transports et communication	0.1	0.1	0.2	3.0	-0.3	0.4
f. Commerce et horeca	3.9	1.2	-20.1	-84.6	-12.2	-3.1
g. Crédit et assurances	2.2	0.1	-3.0	-6.4	-1.4	-1.1
h. Santé et action sociale	9.8	12.1	10.2	10.7	8.1	7.9
i. Autres services marchands	21.6	36.0	49.0	140.7	53.6	39.6
j. Services non marchands (enseignement)	0.1	0.3	0.3	2.7	3.0	1.0
3. Emploi intérieur (1+2)	-140.1	228.8	6.7	606.1	186.3	262.2
a. Agriculture	-5.9	-7.8	-9.5	-25.1	-5.3	0.5
b. Énergie	-7.2	-22.2	-6.9	11.1	1.3	-0.0
c. Industries manufacturières	-114.1	-22.8	-94.6	-137.0	-39.9	-15.4
. Biens intermédiaires	-55.3	-8.1	-30.3	-31.8	-15.0	-12.3
. Biens d'équipement	-26.6	-2.8	-23.4	-48.6	-12.0	-5.7
. Biens de consommation	-32.1	-12.0	-40.9	-56.6	-12.9	2.6
d. Construction	-85.1	28.9	4.7	29.5	-1.3	26.7
e. Transports et communication	-17.0	-4.8	-4.3	20.4	-17.4	3.0
. Transports terrestres	-9.0	-0.0	-5.4	0.2	-2.1	0.5
. Transports par eau et aériens	-2.2	-3.7	0.0	-10.3	0.0	-0.1
. Services auxiliaires des transports et communication	-5.8	-1.1	1.1	30.6	-15.3	2.6
f. Commerce et horeca	-8.0	58.3	-10.4	24.9	-1.1	26.9
g. Crédit et assurances	9.1	8.3	-5.8	-11.9	-5.3	-2.7
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	36.3	57.8	40.3	188.6	75.9	93.4
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	51.0	129.7	100.9	410.7	162.8	127.5
j. Services non marchands	0.9	3.5	-7.8	94.9	16.7	2.2
j.1. Administration publique et enseignement	5.4	11.1	-8.9	109.9	21.2	0.2
j.2. Domestiques	-4.5	-7.7	1.2	-15.0	-4.6	2.0
4. Travailleurs frontaliers (solde)	-3.0	6.3	-0.1	16.7	-1.9	-0.0
5. Chômage complet BFP	213.0	-117.3	194.0	4.7	-57.5	-151.6
6. Population active BFP	69.9	117.8	200.5	627.4	127.0	110.5

TABLEAU 41 - Situation sur le marché du travail - détail

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
I. Population totale (II+III)	11300.3	11363.7	11421.8	11476.1	11530.8	11583.9	11634.8
I.bis Population d'âge actif	7304.6	7321.7	7329.8	7333.4	7335.1	7335.2	7334.3
II. Population inactive (concept BFP)	5966.4	6005.8	6038.9	6066.4	6098.2	6141.3	6190.4
dont : avec allocation ONEM (1) :	149.1	136.8	123.1	109.9	97.4	89.4	85.2
- Dispenses pour raisons sociales et familiales / pour aidant proche	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
- Dispenses pour suivre des études	21.3	20.1	19.5	19.3	19.3	19.2	19.2
- Interruptions de carrière complète (2)(9)	20.2	18.9	17.7	17.6	17.6	17.8	17.8
- Chômage avec complément d'entreprise (non demandeurs d'emploi)	88.1	78.8	67.1	54.2	41.8	33.7	29.5
- Chômeurs complets en formation professionnelle	18.8	18.2	18.0	17.9	17.9	17.9	17.9
III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)	5333.9	5357.8	5382.9	5409.7	5432.6	5442.5	5444.4
IV. Emploi intérieur	4660.3	4718.0	4764.9	4800.7	4848.7	4887.8	4922.4
dont : avec allocation ONEM (1) :	373.0	356.8	329.1	326.4	320.1	313.4	309.8
- Temps partiel avec AGR (4) + invol. avec allocations	40.2	38.1	36.9	36.2	35.9	35.8	35.7
- Activation	72.5	68.8	65.6	74.4	79.6	80.6	81.5
** Agences locales pour l'emploi	1.0	0.8	0.7	0.5	0.4	0.3	0.3
** Plan 'activa' (5)	53.5	50.3	47.5	56.6	61.9	63.0	64.1
** Réintégration de chômeurs âgés	14.7	14.6	14.5	14.4	14.4	14.3	14.3
** Programme de transition professionnelle	3.2	3.1	3.0	2.9	2.9	2.9	2.9
** Première expérience professionnelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Interruptions de carrière partielles (2)(9)	260.0	249.6	226.3	215.5	204.3	196.8	192.3
- Prépensions à temps partiel	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Chômeurs complets en atelier protégé	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
V. Travailleurs frontaliers (solde)	77.3	77.3	77.3	77.3	77.3	77.3	77.3
VI. Chômage (concept BFP)	596.3	562.5	540.7	531.7	506.5	477.4	444.7
(a) Demandeurs d'emploi inoccupés (6)	553.5	530.2	516.4	515.8	494.5	465.6	433.4
dont : chômage avec complément d'entreprise	6.4	7.1	11.6	16.0	19.3	19.5	19.0
(b) CCI âgés non demandeurs d'emploi (1)	42.8	32.3	24.3	15.8	12.0	11.8	11.3
p.m. Chômeurs indemnisés après un travail à temps partiel volontaire (1)	27.3	26.5	26.1	25.9	25.8	25.7	25.7
p.m. Chômage temporaire (1)(7) (unités budgétaires)	25.7	22.3	22.4	22.1	21.1	20.0	18.7
p.m. CCI-DE (1)(8) - variations annuelles	-22.4	-19.2	-13.3	-2.3	-17.8	-22.4	-24.3
p.m. Chômage avec complément d'entreprise / prépension à temps plein (total)	94.5	85.9	78.7	70.2	61.1	53.2	48.6
p.m. Revenu d'intégration sociale (ou équivalent)	142.2	146.3	147.2	146.4	145.8	145.3	144.9

(1) Définitions Statinfo (concept paiement)

(2) Y compris le crédit-temps et le crédit-temps de crise

(3) À l'exclusion du chômage temporaire

(4) Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits qui bénéficient ou non d'une allocation de garantie de revenu (AGR)

(5) Y compris SINE, bonus de démarrage et bonus de stage

(6) À l'exclusion des emplois ALE

(7) Y compris la suspension de crise employés

(8) Y compris les dispensés ALE

(9) À l'exclusion du zorgkrediet flamand

TABLEAU 42 - Productivité horaire des branches d'activité marchande

(taux de croissance)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2010//1995	2016//2010	2022//2016
1. Agriculture	5.6	2.1	7.2	3.0	0.3	1.9
2. Énergie	-1.9	13.2	3.0	1.5	2.7	0.8
3. Industries manufacturières	6.9	4.1	3.4	3.6	2.3	1.8
a. Biens intermédiaires	10.1	4.6	5.0	3.4	3.3	2.4
b. Biens d'équipement	6.7	1.3	1.0	4.0	0.9	2.4
c. Biens de consommation	2.7	5.2	3.2	3.5	1.7	1.1
4. Construction	1.9	1.0	1.8	1.9	1.1	0.4
5. Services marchands	1.3	1.3	1.1	0.6	-0.3	0.3
a. Transports et communication	3.0	3.5	1.6	1.6	-0.1	1.0
. Transports terrestres	1.2	3.8	2.3	0.6	0.4	0.6
. Transports par eau et aériens	6.1	5.7	3.5	12.7	-3.4	2.0
. Services auxiliaires des transports et communication	3.9	3.0	0.7	1.0	-0.0	1.1
b. Commerce et horeca	-0.0	-0.0	1.2	1.2	0.2	0.7
c. Crédit et assurances	3.5	2.0	6.1	3.6	2.1	2.1
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	-1.7	1.7	-1.1	-0.6	-1.7	-0.6
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	0.3	-0.4	-0.9	-0.8	-0.5	0.2
Total	2.7	2.3	1.8	1.3	0.2	0.5

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 43 - Coût nominal du facteur travail par tête des branches d'activité marchande

(taux de croissance)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2010//1995	2016//2010	2022//2016
1. Agriculture	6.8	3.9	2.9	2.4	3.0	2.2
2. Énergie	5.3	4.8	5.6	1.6	1.1	2.6
3. Industries manufacturières	8.1	5.9	5.1	2.3	2.0	2.3
a. Biens intermédiaires	10.1	5.3	5.3	2.4	2.0	2.4
b. Biens d'équipement	7.2	6.8	4.0	1.9	1.6	2.5
c. Biens de consommation	6.6	5.9	5.6	2.5	2.3	2.3
4. Construction	7.0	3.0	3.6	2.3	2.3	1.1
5. Services marchands	6.1	3.6	4.4	2.1	1.2	2.2
a. Transports et communication	6.2	5.2	7.0	2.7	1.2	2.4
. Transports terrestres	4.5	4.8	6.5	2.0	1.2	2.4
. Transports par eau et aériens	8.9	-1.0	10.0	3.5	-0.4	2.5
. Services auxiliaires des transports et communication	7.7	6.9	6.9	3.3	1.3	2.3
b. Commerce et horeca	5.9	4.9	3.5	2.6	1.4	2.2
c. Crédit et assurances	7.0	4.3	3.5	2.1	1.6	2.4
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	4.5	1.6	4.3	1.8	1.2	2.3
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	6.0	1.5	5.2	2.1	1.3	2.3
Total	6.8	4.1	4.4	2.1	1.3	2.0

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 44 - Coût réel du facteur travail par tête des branches d'activité marchande

(taux de croissance)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2010//1995	2016//2010	2022//2016
1. Agriculture	0.8	1.1	0.4	1.0	1.8	0.8
2. Énergie	-0.5	2.0	2.9	0.2	-0.0	1.2
3. Industries manufacturières	2.1	3.1	2.4	0.9	0.8	0.9
a. Biens intermédiaires	4.0	2.5	2.7	1.0	0.8	0.9
b. Biens d'équipement	1.3	3.9	1.4	0.5	0.4	1.1
c. Biens de consommation	0.7	3.0	2.9	1.1	1.1	0.9
4. Construction	1.0	0.2	1.0	0.9	1.1	-0.3
5. Services marchands	0.2	0.8	1.8	0.7	-0.0	0.8
a. Transports et communication	0.3	2.4	4.3	1.3	-0.0	0.9
. Transports terrestres	-1.3	1.9	3.9	0.6	0.0	1.0
. Transports par eau et aériens	2.8	-3.7	7.3	2.1	-1.6	1.1
. Services auxiliaires des transports et communication	1.7	4.0	4.2	1.8	0.1	0.9
b. Commerce et horeca	0.0	2.1	1.0	1.2	0.2	0.8
c. Crédit et assurances	1.0	1.5	0.9	0.7	0.4	1.0
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	-1.3	-1.1	1.7	0.4	0.0	0.9
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	0.1	-1.2	2.5	0.7	0.1	0.9
Total	0.9	1.3	1.8	0.6	0.1	0.6

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 45 - Consommation privée par catégorie en volume

(taux de croissance)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2010//1995	2016//2010	2022//2016
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	1.0	0.8	0.4	0.4	0.4	0.4
a. Produits alimentaires	1.5	1.1	0.5	0.1	1.0	0.7
b. Boissons non alcoolisées	-0.2	9.6	2.3	1.7	0.3	0.7
c. Boissons alcoolisées	-0.9	-1.1	-0.2	2.0	-0.9	0.4
d. Tabac	0.0	-3.8	-1.5	-0.1	-1.7	-1.6
2. Habillement et chaussures	-0.3	2.0	-0.8	0.4	2.4	1.7
3. Loyer	3.1	2.3	1.3	1.2	1.3	1.3
4. Chauffage	-2.5	-2.9	2.6	3.1	-1.9	-1.2
5. Électricité	3.5	3.5	3.3	0.9	-1.0	0.1
6. Services domestiques	-1.0	-1.7	0.4	2.1	1.9	1.6
7. Meubles, équipement ménager,...	0.6	2.1	0.9	1.7	0.8	1.8
8. Achats de véhicules	0.1	6.1	-3.5	3.2	-1.3	1.5
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	-0.8	3.5	2.4	-0.7	-1.3	-1.4
a. Essence	-2.8	-0.3	1.5	-4.4	-0.8	1.8
b. Diesel	7.3	9.8	6.7	3.1	-1.7	-2.9
10. Achats de services de transports	-1.2	0.0	0.9	3.2	-0.5	1.4
a. Transport de voyageurs par train, tram, métro	-1.1	-0.1	0.6	3.0	-0.1	0.9
b. Transport de voyageurs par route	-2.5	-2.9	-0.5	2.8	-0.7	1.6
c. Autres services de transport	-0.2	3.7	2.0	3.3	-0.8	1.8
11. Communications	3.1	5.1	3.7	7.1	1.3	2.9
12. Services médicaux, dépenses de santé	-0.3	2.9	-0.3	2.5	2.4	1.8
13. Loisirs, enseignement, culture	2.3	4.0	3.0	2.3	0.1	2.3
14. Restaurants, cafés et hôtels	2.3	4.1	3.0	0.9	1.5	2.0
15. Autres biens et services	3.1	5.4	3.1	1.9	0.6	1.9
16. Consommation des ménages à l'étranger	-1.6	3.9	6.0	1.8	3.7	2.1
Consommation totale des ménages	1.3	2.8	1.6	1.5	0.8	1.4

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 46 - Structure de la consommation privée par catégorie à prix courants

(pourcentages de la consommation totale)

	1980	1985	1990	1995	2003	2008	2015	2022
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	22.6	22.3	20.1	17.3	16.7	15.4	16.2	15.2
a. Produits alimentaires	17.5	17.5	15.5	13.0	11.8	11.0	11.4	10.9
b. Boissons non alcoolisées	0.9	0.9	1.2	1.2	1.2	1.0	1.1	1.0
c. Boissons alcoolisées	2.3	2.0	1.7	1.5	1.5	1.5	1.6	1.4
d. Tabac	1.9	2.0	1.7	1.7	2.2	1.9	2.1	1.8
2. Habillement et chaussures	7.5	6.6	7.0	6.0	4.7	4.4	4.4	4.5
3. Loyer	12.9	14.2	14.8	15.7	15.7	15.0	15.5	14.9
4. Chauffage	3.2	3.4	1.6	1.4	2.3	3.3	2.6	1.9
5. Électricité	2.0	2.4	2.2	2.2	2.1	2.0	1.9	2.3
6. Services domestiques	0.9	0.7	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8
7. Meubles, équipement ménager,...	6.5	6.0	5.9	5.5	4.9	5.0	5.0	5.2
8. Achats de véhicules	3.0	3.0	3.9	2.9	3.1	3.2	2.8	2.8
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	3.4	3.4	2.7	2.8	2.8	3.2	2.5	2.2
a. Essence	2.8	2.4	1.7	1.6	1.3	1.0	0.7	0.7
b. Diesel	0.4	0.7	0.7	0.9	1.2	1.8	1.5	1.2
10. Achats de services de transports	1.7	1.5	1.2	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1
a. Transport de voyageurs par train, tram, métro	0.8	0.6	0.5	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4
b. Transport de voyageurs par route	0.5	0.5	0.4	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4
c. Autres services de transport	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4
11. Communications	1.2	1.3	1.4	1.5	2.7	2.3	2.1	2.1
12. Services médicaux, dépenses de santé	3.9	4.2	4.0	4.9	5.3	5.3	6.1	6.4
13. Loisirs, enseignement, culture	7.2	7.4	8.3	9.2	9.0	9.2	8.5	8.7
14. Restaurants, cafés, hôtels	4.0	4.1	4.6	5.1	5.5	5.3	5.9	6.4
15. Autres biens et services	16.1	16.3	18.0	19.2	18.4	19.7	18.7	19.2
16. Consommation des ménages à l'étranger	3.7	3.3	3.8	4.5	5.1	4.9	6.1	6.3
Consommation totale des ménages	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 47 - Évolution du prix des différentes catégories de consommation privée

(taux de croissance)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2010//1995	2016//2010	2022//2016
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	6.4	1.8	0.5	2.4	2.3	1.7
a. Produits alimentaires	6.2	1.3	-0.2	2.3	1.8	1.6
b. Boissons non alcoolisées	6.5	2.1	1.6	0.9	2.4	1.6
c. Boissons alcoolisées	6.0	3.0	0.4	1.8	3.4	1.3
d. Tabac	8.7	5.1	6.2	4.5	4.5	2.6
2. Habillement et chaussures	5.2	4.1	1.4	0.8	0.3	1.7
3. Loyer	6.6	3.4	3.8	1.9	1.3	1.2
4. Chauffage	12.0	-7.7	-0.7	5.7	-2.2	2.9
5. Électricité	7.7	-0.4	1.4	1.6	6.4	2.7
6. Services domestiques	5.0	2.8	2.7	2.3	2.8	1.4
7. Meubles, équipement ménager, ...	5.3	2.3	1.7	1.3	0.9	1.6
8. Achats de véhicules	7.6	3.9	1.8	1.1	1.2	1.3
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	8.4	-2.9	2.2	4.4	-0.9	4.0
a. Essence	7.8	-2.1	0.9	4.1	-1.5	2.1
b. Diesel	11.1	-2.7	1.8	4.7	-0.4	4.9
10. Achats de services de transports	5.9	0.9	-0.2	0.5	2.9	1.6
a. Transport de voyageurs par train, tram, métro	4.0	-0.6	-5.6	2.0	1.3	1.8
b. Transport de voyageurs par route	8.3	2.2	3.9	0.5	3.3	1.7
c. Autres services de transport	6.6	1.7	2.5	-0.6	4.1	1.4
11. Communications	5.4	1.2	1.9	-0.6	-1.1	0.7
12. Services médicaux, dépenses de santé	9.5	1.2	8.2	2.0	1.0	2.1
13. Loisirs, enseignement, culture	5.8	3.2	2.8	0.9	1.2	1.3
14. Restaurants, cafés, hôtels	5.8	3.2	2.9	2.8	2.5	2.4
15. Autres biens et services	4.8	1.4	2.1	1.5	1.4	1.3
16. Consommation des ménages à l'étranger	6.4	3.9	1.7	2.4	1.5	1.6
Consommation totale des ménages	6.3	2.0	2.2	1.9	1.4	1.6

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 48 - Bilan énergétique, tous produits

(millions de tep)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2010//1995	2016//2010	2022//2016
Production de sources primaires et récupérations	10.8	-0.2	-1.9	1.8	-0.5	0.7
Importations	-5.1	5.1	1.9	1.4	-0.4	0.6
Exportations totales	-5.4	7.2	-1.2	2.5	1.6	1.0
Soutes	-0.6	11.9	-0.9	4.6	-4.0	3.1
Consommation intérieure brute	-1.1	2.2	2.1	0.8	-1.2	0.1
Entrées en transformation	-5.1	5.5	-0.7	0.9	-1.3	-0.1
Centrales électriques thermiques	-11.8	5.6	1.8	1.2	-6.7	-0.9
Centrales nucléaires	22.8	4.8	-0.6	1.0	-1.6	-1.4
Cokeries	-0.6	-1.6	-8.0	-3.9	-8.0	-0.6
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-3.3	-2.6	-0.9
Raffineries	-9.3	7.6	-0.3	1.3	0.2	0.5
Chauffage urbain	-	-	4.3	3.4	-3.6	3.0
Sorties de transformation	-6.7	5.6	-0.8	1.0	-0.7	0.3
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.6	2.9	3.1	-4.1	1.3
Centrales nucléaires	22.5	4.3	-0.6	1.0	-1.6	-1.4
Cokeries	-0.2	-2.0	-7.3	-3.8	-8.7	-0.6
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-3.3	-2.6	-0.9
Raffineries	-9.3	7.7	-0.3	1.3	0.2	0.5
Echanges et transferts	-	-	2.7	-0.0	-2.5	0.0
Consommation de la branche énergie	-5.9	1.3	-1.2	0.8	-3.9	-0.1
Pertes sur les réseaux	2.1	4.3	0.5	2.1	-4.9	0.2
Disponible pour la consommation finale	-1.5	1.5	3.1	0.9	-0.4	0.3
Consommation finale non énergétique	1.0	2.5	13.5	1.3	2.2	1.3
Consommation finale énergétique	-1.8	1.9	1.8	0.6	-0.6	0.0
Industrie	-3.4	3.0	-0.2	0.1	-0.1	0.6
Transports	0.9	5.1	1.9	1.2	0.4	-0.3
Foyers domestiques	-1.1	-0.6	2.7	0.2	-2.3	-0.8
Commerce, services, agriculture	-2.5	-1.3	5.5	1.3	-1.2	0.5

(//) Taux de croissance moyens

TABLEAU 49 - Émissions de gaz à effet de serre par secteur(millions de tonnes d'équivalent CO₂)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. Énergie	86.3	84.7	83.5	82.7	81.6	80.7	80.1	80.1
1A. Combustion de carburants	85.7	84.0	82.9	82.1	81.0	80.0	79.4	79.5
1A1. Secteurs d'énergie	18.0	16.7	16.7	16.1	15.5	15.1	15.0	15.6
1A2. Industrie	14.7	14.1	13.4	13.5	13.3	13.0	12.7	12.4
1A3. Transport	26.6	26.4	25.9	25.7	25.8	25.9	26.0	26.0
1A4. Autres secteurs	26.3	26.8	26.8	26.7	26.3	25.9	25.6	25.4
1A5. Autres	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
1B. Émissions fugitives	0.6	0.6	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
2. Processus industriels	19.5	18.8	18.7	18.5	18.4	18.3	18.1	18.0
3. Agriculture	10.0	9.9	9.9	9.8	9.7	9.7	9.6	9.6
4. Déchets	1.6	1.5	1.5	1.4	1.3	1.3	1.3	1.2
Total	117.4	114.9	113.5	112.5	111.1	110.0	109.1	108.9
Soutes internationales	22.3	22.7	23.2	23.8	24.4	24.9	25.5	26.1

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : www.plan.be

Les séries

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Le BFP établit deux fois par an, en février et en septembre, des prévisions à court terme pour l'économie belge, sous la responsabilité de l'Institut des comptes nationaux. Ces prévisions servent de base à la confection du budget de l'État et au contrôle budgétaire, d'où la dénomination de "budget économique". Le BFP publie au printemps des perspectives économiques sur un horizon de cinq ans, dont une version préliminaire préparée en mars constitue le cadre macroéconomique du programme de stabilité de la Belgique. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des perspectives économiques régionales.

Le BFP réalise également, une fois par an, des perspectives financières de long terme centrées sur le coût budgétaire du vieillissement ainsi qu'une analyse de la soutenabilité sociale des pensions, pour le compte du Comité d'étude sur le vieillissement dont il assure le secrétariat.

Chaque année, le BFP élabore, en collaboration avec la Direction générale Statistique, des perspectives démographiques. Tous les trois ans, le BFP élabore pour la Belgique des perspectives énergétiques. Tous les trois ans, il élabore également des perspectives d'évolution de la demande des transports en collaboration avec le

SPF Mobilité et Transports. Dans ces trois domaines, ces perspectives sont réalisées sur un horizon de long terme.

Working Papers

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

Planning Papers

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

Autres publications

Rapports

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

Ouvrages

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.

Bureau fédéral du Plan
organisme d'intérêt public

Avenue des Arts 47-49
1000 Bruxelles
tél. : +32-2-5077311
fax : +32-2-5077373
e-mail : contact@plan.be
<http://www.plan.be>

Impression : FedoPress